

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**(1ERE JOURNÉE)**

**PRESENTIEL/VISIOCONFÉRENCE**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020  
26 È 27 DI NUVEMBRE  
2ème SESSION ORDINAIRE DE 2020  
26 ET 27 NOVEMBRE**

**JOURNÉE DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2020**

**Le président de l'Assemblée de Corse** donne des précisions sur les conditions de déroulement de la présente session 8

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 40 par le Président TALAMONI** 9

**QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2020/O2/046 - Cherté de la vie et rapport de l'Autorité de la Concurrence,** posée par M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » 9

**Réponse** de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 10

**Question n° 2020/O2/042 - Sécurisation du réseau routier (RD 69, 268 et RT 40) concerné par le trafic de la future carrière,** posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » 12

**Réponse** de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 14

**Question n° 2020/O2/043 - Insignamentu immersivu,** posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » 16

**Réponse** de M. Saveriu LUCIANI, Conseilller exécutif 18

**Question n° 2020/O2/044 - Epidémie de Covid-19 : organisation des réunions de l'Assemblée**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » 20

**Réponses :**

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 22

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse 23

**Question n° 2020/O2/045 - Programmation Pluriannuelle de l'Energie**, posée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 24

**Réponse M. Jean BIANCUCCI**, Conseiller exécutif 26

**Mme Christelle COMBETTE**, Appel nominal des conseillers 27

**Allocution du Président de l'Assemblée de Corse M Jean-Guy TALAMONI**, 28

**Réponse à la question orale de M. Pierre GHIONGA par Mme Danielle ANTONINI**, Présidente de la Commission des Politiques de Santé 30

**MUZIONE / MOTIONS**

**N°2020/02/033 : Composition du conseil de familles des pupilles de l'Etat et de la Collectivité de Corse** présentée par M. le Président de l'Assemblée de Corse 31

**Prises de parole :**

Mme Laura FURIOLI 32

Le Président Gilles SIMEONI 33

**VOTE de la motion** 36

**RAPPORT D'INFO : Point sur les saisines**

**Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse** 37

**Prise de parole sur le délai d'urgence :****M. le président du Conseil exécutif, Gilles SIMEONI** 41**VOTE du délai d'urgence** 43**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITE****Raportu n° 363 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazziunale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « DEXIA crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati****Rapport n° 363 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et DEXIA crédit local - Neutralisation des emprunts structurés****Présentation du rapport par M Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif** 44Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2020/O2/051 CF) par **Mme Anne TOMASI, rapporteure** 48**DISCUSSION GENERALE** 48**Prises de parole :**

Mme Anne TOMASI

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. François ORLANDI

M. Xavier LACOMBE

Le Président TALAMONI

Réponse du Président de l'exécutif Gilles SIMEONI 51

**VOTE du rapport** 53**Raportu n° 359 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazziunale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520914EUR**

**Rapport n° 359** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520914EUR

**VOTE du rapport**

55

**Raportu n° 360** : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520931EUR001

**Rapport n° 360** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH 520931EUR001

**VOTE du rapport**

56

**Raportu n° 361** : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520932EUR

**Rapport n° 361** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520932EUR

**VOTE du rapport**

58

**Raportu n° 362** : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati - Imprestitu MPH520943EUR001

**Rapport n° 362** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520943EUR001

**VOTE du rapport**

59

**Raportu n° 369** : Decisione Mudificativa n° 3 di u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020

**Rapport n° 369 : Décision Modificative n° 3 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,**  
*Président du Conseil exécutif de Corse* 61

**Mme Anne TOMASI :** Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 62

**DISCUSSION GENERALE** 62

*Prise(s) de parole :*

M. Jean-Charles ORSUCCI  
Président Jean-Guy TALAMONI  
Mme Valérie BOZZI  
Président Jean-Guy TALAMONI  
Président Gilles SIMEONI  
M. Xavier LACOMBE  
Président Gilles SIMEONI en réponse  
M. Louis POZZO DI BORGIO  
M. Xavier LACOMBE  
Président Jean-Guy TALAMONI  
M. Petr'Antone TOMASI  
Président Jean-Guy TALAMONI

**Président Gilles SIMEONI :** communication sur l'encours de la dette 70

**VOTE du rapport** 72

**Rapport n° 374 : Rapportu rilativu a l'approvu di a parte « Salvezza » di u pianu di salvezza è di rilanciu (Attu 1)**

**Rapport n° 374 :** Rapport portant adoption du volet « « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » (Acte 1)

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI,** 73

**Président Jean-Guy TALAMONI** 85

**Communication de l'avis du rapport conjoint de la Commission des Finances et de la Fiscalité, de la Commission du Développement Economique, du Numérique,**

**de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2020/O2/052)  
par Mme Anne TOMASI** 85

**DISCUSSION GENERALE** 86

**Prise(e)s de parole :**

M. Jean-Charles ORSUCCI	
Mme Nadine NIVAGGIONI	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
Président Jean-Guy TALAMONI	
Mme Christelle COMBETTE	
Mme Valérie BOZZI	
M. Jean-François CASALTA	
Président Jean-Guy TALAMONI	
M. Pierre POLI	
M. Petr'Antone TOMASI	
M. Guy ARMANET	
M. François-Xavier CECCOLI	
Président Jean-Guy TALAMONI	
Président Gilles SIMEONI	
Président Jean-Guy TALAMONI	
Président Gilles SIMEONI	
Mme Christelle COMBETTE	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, <i>Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse</i>	124
M. Jean-Christophe ANGELINI, <i>Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse</i>	128
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, <i>Conseillère exécutive en charge de la culture</i>	132
Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge des questions sanitaires et sociales</i>	137
M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil Exécutif de Corse</i>	139

**Suspension à 19h20**

## **Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.**

### **Le Président TALAMONI**

Sur les conditions de notre réunion aujourd'hui et de la problématique que nous rencontrons, il y avait cette question qui était posée par de nombreux élus d'une réunion soit plénière, soit hybride, avec une forte proportion d'élus dans l'hémicycle, ce qui est un peu le cas aujourd'hui. C'est une demande réitérée d'un certain nombre de groupes.

En ce qui me concerne, dans la discussion technique, je me refuse à rentrer parce que je n'ai pas les compétences pour ce faire. Après, il y a un certain nombre d'élus qui estiment devoir discuter et c'est leur droit. Mais moi, dans la discussion technique, je n'entre pas, je ne suis ni médecin, ni épidémiologiste, je ne sais pas. Donc, dans un tel cas, j'interroge les sachants et les sachants sont sous la responsabilité du Président du Conseil exécutif, ce sont les services spécialisés. J'interroge les services et ensuite j'interroge les présidents de groupes pour savoir quelles conclusions ils tirent de l'avis des services. Voilà la façon dont j'ai procédé et je procéderai toujours de cette manière-là.

Il y a des discussions, notamment entre le Secrétaire général et les services. Donc, il y a eu également des élus qui ont donné leur point de vue. En ce qui me concerne, mon point de vue est celui qui est retenu par les présidents de groupes, sur la base de l'avis des services spécialisés.

Donc, il a semblé possible – je dis « il a semblé », parce qu'il faut toujours être prudent – d'organiser la réunion d'aujourd'hui dans ces conditions. En ce qui me concerne, je m'en satisfais, mais je me satisferais également d'autres modalités, que les choses soient claires, dès l'instant où ces modalités sont conformes à l'avis des services spécialisés et dès l'instant où ces modalités reçoivent l'aval en tout cas majoritaire, si ce n'est unanime, des groupes de l'Assemblée.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet-là. Pour aujourd'hui, c'est comme ça et puis la prochaine fois, il y a d'autres hypothèses qui ont été émises, des pistes qui ont été explorées dont on me dit qu'elles n'ont pas pu aboutir, notamment l'organisation de nos débats dans une salle plus grande. On nous a dit que pour des raisons techniques, ça n'était pas possible, en tout cas en l'état, j'en prends acte et donc, pour aujourd'hui, nous siégeons dans ces conditions-là.

Je demande quand même, de façon répétée, je réitère donc ma demande aux élus notamment, mais pas seulement aux élus, à tous ceux qui participent à l'organisation de cette réunion de respecter les distances, de ne pas s'attrouper dans l'hémicycle ou à côté de



l'hémicycle, c'est notre responsabilité et c'est aussi l'image que nous renvoyons à la société corse.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Nous allons commencer notre réunion par les questions orales.

La première va être posée par Romain COLONNA.

**\* Question orale N° 2020/O2/046** posée M. Romain COLONNA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Cherté de la vie en Corse et rapport de l'Autorité de la concurrence.**

### **M. Romain COLONNA**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 17 novembre dernier, la presse insulaire rendait compte des principales conclusions et avis du rapport d'enquête de l'Autorité de la concurrence. Celle-ci a en effet examiné plusieurs sujets dans notre île pendant près de dix-huit mois afin d'établir un état des lieux et mieux comprendre les mécanismes à l'origine de la cherté de la vie en Corse que nous dénonçons avec force depuis plusieurs années. Ces sujets étaient apparus avec encore plus d'acuité au cours de la crise dite des « gilets jaunes ».

Ainsi, plusieurs secteurs ont été visés par les investigations de l'Autorité de la concurrence, notamment celui des déchets ménagers, des transports, de l'alimentation et des carburants. Nous avons donc la confirmation de ce que nous disions ou de ce que plusieurs enquêtes avaient déjà dénoncé, à savoir : des prix plus élevés en Corse que sur le Continent concernant plusieurs produits de consommation courante.

Nous voudrions profiter de cette prise de parole pour rappeler d'une part que cette situation est proprement inacceptable dans la mesure où la Corse, comparativement au Continent, est déjà l'un des territoires les plus pauvres. Ce différentiel au niveau des prix ne contribue qu'à aggraver une situation déjà insupportable pour beaucoup de foyers insulaires.

D'autre part, nous voudrions également rappeler ici que la concentration d'intérêts économiques à travers la convergence de différents secteurs en situation de monopole, de duopole ou d'oligopole n'est pas le modèle de développement que nous voulons pour la Corse.

Dans ces conditions, nous voudrions savoir quelles suites politiques entendez-vous donner à ce rapport qui préconise plusieurs évolutions et mesures à droit constant ou en fonction de modifications législatives ? D'autant plus que l'avis de l'Autorité de la concurrence fait également des recommandations à l'adresse de notre institution.

Par ailleurs, de quelle manière la CDC a-t-elle été associée à ces travaux ?

Enfin, si nous attendons de l'État qu'il prenne ses responsabilités notamment dans les domaines desquels nous avons été ou nous sommes jusqu'à présent exclus, il ne s'agirait pour autant, aucunement, qu'il se substitue à la Collectivité de Corse par rapport aux choix politiques qui ont été ou qui sont les siens.

Merci par avance pour votre réponse.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. La parole au Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président de l'Assemblée de Corse,

M. le Conseiller territorial, Caru cullegu è amicu,

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

En réponse à votre question orale je rappelle que l'Autorité de la Concurrence vient de communiquer au Conseil exécutif de Corse, par envoi électronique en date du 17 novembre 2020, son avis « relatif au niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale ».

Il convient de préciser que cet avis a également été présenté et commenté par la Présidente de l'Autorité de la concurrence, Mme Isabelle Da Silva, notamment dans un article d'un quotidien local en date du mardi 17 novembre 2020, donc le jour de la communication au Conseil exécutif. Donc, une interview qui manifestement avait été donnée en amont de cette communication ; ce qui permettait à l'Autorité de la Concurrence, à tout le moins, de s'assurer que sa vision et sa présentation au public serait antérieure à la transmission aux autorités en charge de cette destination.

Alors sur le fond, vous l'avez rappelé, cet avis aborde les mécanismes de formation des prix et plus globalement, le fonctionnement de quatre secteurs stratégiques de l'économie corse : d'abord le prix du carburant, ensuite les prix des produits dans les grandes et moyennes surfaces ; troisièmement, les transports maritimes ; enfin, les déchets.

Donc, quatre secteurs stratégiques qui conditionnent et impactent le quotidien des Corses et à propos desquels nous avons effectivement eu l'occasion, en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse et plus globalement la majorité territoriale, d'une part de faire des propositions souvent radicales de réforme de l'organisation du fonctionnement. Ensuite, la nécessité de ramener les prix dans ces secteurs, qui de façon générale sont plus importants en Corse que dans les moyennes des territoires continentaux, à de plus justes proportions était pour nous un enjeu politique, économique et social prioritaire.

Au-delà de ce rappel, l'avis de l'Autorité de la Concurrence intervient au terme de dix-huit mois d'instruction et dans un contexte de crise sanitaire économique et sociale aiguë qui vient aggraver une situation préexistante dégradée, notamment caractérisée par des surcoûts qui pèsent sur tous les Corses, bien sûr, mais plus encore sur celles et ceux confrontés à des situations précaires ou dégradées.

Enfin, cet avis comporte cinq séries de recommandations et donc, pour toutes ces raisons, il mérite bien évidemment d'être discuté sur le fond tant en ce qui concerne le diagnostic qu'il porte que pour ce qui concerne les suites éventuelles à lui donner, soit en réponse aux recommandations de l'Autorité de la Concurrence, soit à l'initiative de la Collectivité de Corse, Conseil exécutif et de l'Assemblée.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, et comme votre question le sous-tend, il me semble indispensable que cet avis puisse faire l'objet d'un débat public et d'un vote devant l'Assemblée de Corse. Je sais que cette position est bien sûr partagée par le Président de l'Assemblée de Corse, puisque nous nous en étions entretenus en amont même du dépôt du rapport et, au-delà de l'avis du Président de l'Assemblée de Corse et moi-même, je sais aussi que c'est une attente de l'ensemble des groupes de la majorité que de pouvoir débattre de ce rapport et de cet avis (de l'autorité de la concurrence) devant l'Assemblée de Corse.

Par ailleurs, les groupes de l'opposition ont exprimé le même souhait, notamment au travers d'une lettre de Jean-Charles ORSUCCI, qui vous a été adressée M. le Président de l'Assemblée de Corse, et d'une motion déposée pour la session de ce jour par Jean-Martin MONDOLONI. Enfin, certains citoyens ou collectifs nous ont également saisis en ce sens ; je pense notamment à une lettre, plus exactement un mail doublé d'une interview donnée par M. POLETTI au nom du collectif contre la cherté du prix du carburant.

Donc, cette volonté unanime est actée. Nous avons besoin d'un débat complet, serein, contradictoire sur cet avis (de l'autorité de la concurrence). Reste à savoir quelle est la date la plus appropriée pour le tenir utilement.

Il me semble, mais c'est une proposition de ma part, qu'inscrire la discussion sur cet avis au 17 décembre, date de notre prochaine session, risque de ne pas permettre aux uns et aux autres d'aller au fond de l'avis et de réfléchir à sa portée.

Je vous propose donc, compte tenu de la densité du document, des importants rapports d'ores et déjà programmés pour la session de décembre et aux fins de permettre aux uns et aux autres de préparer dans les meilleures conditions le débat à venir, je vous propose que le rapport du Conseil exécutif de Corse présentant cet avis et le mettre en débat devant l'Assemblée de Corse soit inscrit à la session du mois de janvier.

Je recueillerai, à l'égard de cette proposition, l'avis du Président de l'Assemblée de Corse bien sûr, des Présidents de groupes, je l'ai fait hier par écrit. En tout cas, en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse, il y aura un débat sur cet avis, sur ce qu'il dit, sur le diagnostic qu'il pose, sur les recommandations qu'il émet et enfin, sur ce que nous, en tant qu'institution souveraine, nous entendons faire par rapport à des questions qui sont des questions essentielles.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question orale suivante va être posée par Chantal PEDINIELLI.

**\*Question orale N°2020/O2/042 posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : Sécurisation du réseau routier (RD 69, 268 et RT40) concerné par le trafic de la future carrière.**

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Je voudrais, à travers cette question orale, vous sensibiliser sur un projet d'exploitation de carrière dans le Tallanais.

Je me réjouis qu'à l'occasion de cette question orale, s'en est suivi une motion du groupe Femu a Corsica, hors délai, mais c'est bien de faire une motion.

Il s'agit d'un projet d'exploitation de carrière d'extraction de roches massives et granit avec une installation de concassage et criblage qui est en cours sur la commune de Fozzano, impactant le territoire du Tallanais, principalement les communes Santa Lucia di Tallà, Altaghjè, Ulmiccia et Loretu di Tallà.

Il est prévu une carrière à ciel ouvert de granit dont la production maximale annuelle est estimée à 150 000 tonnes durant les vingt premières années, puis 200 000 tonnes durant les dix dernières années d'exploitation. C'est une carrière qui a une durée de 30 ans.

L'enquête publique est toujours en cours pour mesurer l'impact du projet ; je vous invite à prendre connaissance de ce projet et y laisser éventuellement un commentaire. Le Maire de Santa Lucia di Tallà, Jules BARTOLI, et le collectif citoyen « Forza di Tallà » ont commandé une expertise indépendante, qui a été rédigé par M. GIACOMONI, Ingénieur des Ponts et Chaussées, qui évoque une triple pollution : sanitaire, visuelle et phonique.

Le contexte étant exposé, ma question porte davantage sur l'accès aux zones d'extraction.

La concrétisation de ce projet impactera le réseau de voirie qui est inadapté au ballet de rotations de camions-bennes destinés à évacuer la production de tonnages élevés. Le trafic sur les RD 69 (c'est une route de montagne), la 268 (axe structurant qui monte jusqu'aux Aiguilles de Bavella) et sur la RT 40 jusqu'à Propriano sera très important puisqu'il est prévu jusqu'à 41 camions par jour, soit 82 mouvements allers-retours, soit 1 camion toutes les 6 minutes.

Ce qui aura pour conséquence d'aggraver la dégradation d'un réseau routier inadapté et déjà en mauvais état, multipliant par là même les risques d'accidents, d'autant plus que cette circulation s'ajoutera à celle de l'autre carrière, car il y a une autre carrière, existante située à moins d'un kilomètre.

Se pose alors la question de la réalisation de travaux de renforcement de voirie sur ce tronçon et de leur financement.

Si je vous sollicite, Président, c'est pour vous sensibiliser à cette perspective qui arrive à grands pas, sachant que le coût financier de ces nouveaux investissements incombera à la Collectivité. Quelles dispositions avez-vous pris ou comptez-vous prendre à ce titre ?

Une association de défense de l'environnement a fait valoir sa position, je vais vous la lire : « *Si ce sont les seules collectivités territoriales qui doivent assumer les travaux*

*de voirie, cela revient à faire financer par l'impôt payé par les contribuables corses une activité privée. En pratique, cela revient à subventionner de manière indirecte une société privée. »*

Autre interrogation, et c'est la dernière, Président, celle de l'eau. Comme vous le savez, l'activité d'extraction et de concassage exige que le site soit alimenté en eau. Qu'est-il prévu ? Je ne saurais imaginer un pompage dans le Rizzanese lorsque l'on sait les contraintes normatives sur ce type d'opérations. Je vous l'ai rappelé, on refuse aux agriculteurs de la vallée d'irriguer leurs parcelles et de puiser l'eau dans la rivière, notamment en période de sécheresse. Et là dans le projet, est évoqué le lavage des sols, donc j'imagine qu'il va y avoir des eaux de ruissellement. Vont-elles se déverser dans le petit ruisseau, l'Agnonu, ou dans la rivière Rizzanese ? Quid du pompage de l'eau et de l'évacuation des eaux usées ? Les compétences de notre Collectivité en matière de gestion de l'eau la rendent aptes à se pencher sur point-là.

Vous le comprendrez, Président, et j'en ai terminé, ce projet aux conséquences importantes exige anticipation, clarification des rôles, voire même opposition pour le bien-être des habitants de la microrégion, la sécurité des usagers du tronçon routier et des cours d'eau.

Je ne peux envisager, Président, je ne peux concevoir que l'on massacre le rural pour bétonner le littoral.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Réponse du Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse,

Merci, Mme la Conseillère territoriale pour votre question orale qui montre bien, d'une part, l'importance des enjeux qu'il y a à traiter à l'occasion de ce dossier, d'autre part, qui montre également et qui reflète une émotion considérable dans la région concernée avec des avis qui sont contrastés. Mais, il faut souligner aussi une mobilisation populaire et citoyenne importante, dans laquelle d'ailleurs certaines formations politiques de la majorité territoriale s'investissent pleinement. Vous l'avez dit, en complément de votre question orale, il y aura également une motion qui sera probablement évoquée lors de la session d'aujourd'hui.

Et puis, une dernière remarque, vous faites partie de l'opposition, et j'ai rappelé la motion déposée par un groupe de la majorité, cela montre bien que les avis transcendent les appartenances politiques et partisans et que l'on est au cœur d'une problématique, et j'en viens à l'objet de ma réponse qui est une problématique que nous avons et que nous allons retrouver dans des dossiers du même type et dans d'autres dossiers, à savoir un équilibre délicat à trouver entre les besoins économiques et les exigences de protection environnementale, de qualité de vie, de valorisation de nos infrastructures (par exemple, les infrastructures routières) et de protection de nos infrastructures.

Un mot tout de même sur les enjeux économiques, parce que ma responsabilité de Président du Conseil exécutif de Corse, c'est aussi de dire les choses, y compris si une question orale ou une motion sont sans doute des cadres trop contraints pour aller au fond de cette discussion. Il faudra donc à mon avis la poursuivre.

Je veux vous dire d'abord, qu'il risque d'y avoir bientôt une pénurie de matériaux et que si nous n'avons pas les moyens de les produire en Corse et qu'il faudra importer.

Si nous les importons, il y aura un surcoût considérable qui pèsera in fine sur les entreprises, par exemple sur la commande publique, celle de la Collectivité de Corse, et in fine sur le consommateur en bout de chaîne. C'est une première remarque.

Ce n'est pas un appel à la bétonisation, loin de là, c'est une réflexion sur un modèle économique.

Deuxièmement, notre position par rapport à ce projet n'est pas *intuitu personae*. Il y a une entreprise qui porte ce projet, qui est une entreprise connue sur la place professionnelle, qui travaille d'ailleurs dans le cadre d'appels d'offres avec la Collectivité de Corse, y compris des appels d'offre importants qui ont été attribués. Donc, il ne s'agit pas d'aller contre qui que ce soit et, en sens inverse, c'est un deuxième argument économique, je rappelle qu'il ne faut pas non plus créer une disparité entre ceux qui ont une carrière et ceux qui n'en ont pas. Et qu'à un moment donné, lorsqu'on laisse subsister des situations de monopole ou de quasi-monopole ou de duopole, on crée une distorsion de concurrence aussi.

Ceci étant rappelé, ça c'est pour les enjeux économiques. Il y a aussi les enjeux environnementaux, de qualité de vie, de cohérence de notre stratégie et, vous ne serez pas étonnée que nous y soyons particulièrement sensibles.

Je dirais que la question des infrastructures routières fait partie des préoccupations qui sont les nôtres. Je dirais qu'au plan technique, on pourrait très bien répondre que lorsqu'on aménage une infrastructure routière (il y a un article du Code qui le prévoit) et

qu'elle est dégradée du fait d'une exploitation privée, on demande une contribution à concurrence de cette dégradation à l'entreprise.

Mais on ne va pas se satisfaire de cette réponse.

Votre question aborde d'autres problèmes sur la fréquence, sur la compatibilité d'une telle carrière avec notre vision stratégique du développement de la vallée axée sur l'agriculture, axée sur un tourisme durable, axée sur la valorisation du pôle de Santa Lucia di Tallà. Donc ça ce sont de vrais enjeux. Même chose pour les enjeux écologiques, même chose pour les enjeux de l'eau. Je m'en suis entretenu avec Saveriu LUCIANI, avec François SARGENTINI. Et donc, à l'évidence, il y a aujourd'hui des questions lourdes qui sont posées et également à travers la motion du groupe « Femu a Corsica » qui font qu'on ne peut pas être, en l'état, favorables à ce projet. Cela me paraît être une évidence.

Donc, je dis qu'il faut examiner l'ensemble des arguments, il faut les poser sereinement, y compris avec le porteur de projet, et faire des choix qui sont en cohérence avec notre vision stratégique.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

A quistione ch'hà da esse poste avà, l'hà da esse da Petr'Antò TOMASI.

**\*Question orale N°2020/O2/043** posée par Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Insignamentu immersivu.**

### **M. Petr'Antone TOMASI**

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

O Sgiò Presidente,

O Sgiò cunsiglieri in carica di a lingua corsa è di l'educazione,

Sò poche 2'30 per trattà di unughettu cusì è andà à u fondu, dunque staremu à u cuntestu generale di u nostru discorsu.

Mentre sta sessione, a nostra Assemblea hè chjamata à esaminà dui raporti in leia cù l'imparera di a lingua corsa per via di l'immersione.



Si sà quant'è u sviluppu di issu modu di tramandera di a lingua hè impurtante in quant'è à a crescita di a sparghjera è di l'usu di una lingua minurata.

Intantu, ùn ponu esse cà salutati i mezi chì saranu aduprati in sustegnu à i centri d'accolta di Savaghju, di L'Oretu è di Campanari è a nutizia bella di l'apertura di una scola materna immersiva in Bucugnà.

Eppuru, di modu generale, l'insignamentu immersivu in Corsica avanza à passi minuti, quandu chì u Statu ùn piglia à l'arritrosa, malgradu l'impegni chjappi.

Ind'u 2016, eranu cusì firmati u CPER (cuntrattu di pianu Statu-Regione) è a cunvenzione « lingua corsa » cù l'impegnu scrittu di dà forza è fiatu à l'insignamentu immersivu, dunque aldilà di a sola parità uraria trà u corsu è u francese.

Dipoi, a pusizione pulitica di u governu francese nantu à a quistione di l'immersione hè quella di un rincullu, per a lingua corsa è dinù l'altre lingue, di u rinecu di a parolla data è ancu firmata.

Qualchì esempiu, à a lestra :

- In 2019 davanti à u Senatu, a ministra Jacqueline GOURAULT cunsiderava pubblicamente l'insignamente in immersione cuntrariu à a Custituzione.

- À a riintrata 2020, in Ipparalde (Paese Bascu Nordu), l'Accademia di Bordeaux s'upponia à l'apertura di nove scole immersive, fendu valè a legge BLANQUER di 2019 chì rende a scola ubligatoria à partesi da 3 anni. Ci hè vultutu a mubbilizzazione unitaria è dicisa di a sucetà basca per mantene una pulitica d'apertura di sitti immersivi.

- In Corsica, à a riintrata 2020 non solu ùn hè stata aparta mancu una scola nova in immersione, ma sò stati denunziati da parenti e rialità di scole bislingue... senza insignanti cursofoni. E famose scole « indifarinziate ».

- Solu in Corsica suttana mancherianu 70 maestri bislingui. Dipoi anni è anni, l'Educazione naziunale ùn hè mai stata capace à ricrutà 50n% di maestri cursofoni, assai sott'à i scopi di a nostra Assemblea è di l'ingagiamenti firmati da u Statu.

In issu ambu, favurevule pocu à e pulitiche immersive, ghjunghjenu à fine u CPER è a cunvenzione « lingua corsa ».

O Sgiò Presidente, o Sgiò Cunsiglieri, eccu a mo dumanda : à chì ne simu tandu di i neguziati nantu à stu puntu è di l'iniziative almanaccate da a Cullettività in quantu à l'educazione immersiva cù u Statu, o senza ellu ?

À ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi, Caru culleghu. Ghjè Saveriu LUCIANI ch'hà da risponde ; avete a parolla.

### **M. Xavier LUCIANI**

Caru Presidente, Cari cunsiglieri,

Vi ringraziu per sta dumande, prima per l'usu di a lingua in l'emiciculu, chì ghjè un locu sacru induve per avà ùn c'hè tante immersione. Ghjè impurtante di dì la.

E dì dinò chì u corsu, ùn hè micca sola una disciplina sculare, a sapete bè. Ghjè un affare di Statu per noi. E soprattuttu ùn hè micca una disciplina spargugliata in u spartitempu sculare. Ci vole à dì la, ghjè un capatoghju che no trattemu à u livellu sucietale.

A l'accorta cusì, perchè quì dinò pocu tempu per risponde à tanti quistionamenti. Dì vi chì, si ghjunghje in fine di CPER, simu in traccia di riflette è di fà pruposte nant'à u prossimu, dinò nant'à a prossima cunvenzione.

Sapete bè chì, dipoi 3 anni, l'immersione hè stata a nostra scumessa, è chì dipoi u 18, c'hè statu quantunque unepoche d'aperture, n'ete parlate : ete parlatu di scarsia, di passi minuti è ghjè vera.

Spartimu dunque st'idea chì ghjè u modu pedagogicu u più efficiente per noi, soprattuttu per sparghje l'usu d'amparera di sta lingua.

A Cullettività, a sapete bè, s'impegna : c'hè un bugettu quantunque chì piglia un terzu di u bugettu di a Direzione, 1,2 M€quist'annu per esempiu. Dunque c'hè un sforzu più che tremendu. Da i centri d'immersione à e case di a lingue, passendu per e materne immersive.

2016 hà strappatu u sperimentu di l'immersione in a scola publica, u cuncorsu di l'agregazione di corsu è stu pianu maiò di furmazione di i maestri. Sò acquisti fondamentali di a nostra mandatura. Quessa à vulià di.

Salutà dinò u fattu chì emu 18 M€ di CPER, emu da circa à mantene omancu listessu sforzu finanziariu nant' à u CPER. N' emu da parlà da quì à 10 ghjorni incu u Statu, ghjustu à puntu.

Mà ùn si tratta micca sole di soldi. Bucugnà, à passi minuti, ete vistu chì si face un' apertura. L' apertura, ùn c' hè micca à incausà ne à Petr' Antò TOMASI, ne à Saveriu LUCIANI, ne à Gilles SIMEONI, ne mancu u Papà, ghjè ch' à un mumentu datu, c' hè dinò u Statu chì ùn mette micca a vulintà. Mà ùn s' uppone micca ind' è noi, cum' ellu s' uppone in altrò.

A Rettrice di u Paese Bascu s' hè upposte ; à noi ùn s' uppone micca. Dunque, per noi, emu quantunque à stà arritti.

U puttachju, ghjè chì ùn emu micca, forse, una furmazione abbastanza solida, per ghjustu à puntu rimpiazza 12 posti bislingui.

Un' affare dinò nant' à u sustegnu :

I centri d' immersione, Savaghju o Bastelica, tutti i centri d' immersione, 600 000 € quist' annu è un finanziamentu à 100 % per i sculari in Bastelica.

4 000 € n' emu parlatu eri, per e scole immersive chì s' aprenu, al dilà di u pianu aiutu. Dunque, emu fattu un passu in più.

Dopu, ete capitu bè, vò in furia, c' hè dinò a furmazione che no dumandemu per l' ATSEM.

U fattu dinò ch' emu dumandatu ch' ella sia integrata a furmazione in immersione di u pianu di furmazione in via, perchè per avà ùn c' hè micca. Dunque una furmazione appostu per l' immersione per i maestri, dunque si tratta da quì à 10 ghjorni.

E dinò, dumandemu, ind' è u CPER, l' apertura di 2 centri novi d' immersione : unu in Corsica suttana è unu in Corsica suprana.

Per di vi dinò chì, à u prossimu CPER, dumandemu dinò l' integrazione d' animatori chì per avà sò appena cappiati, per mette li ind' è i centri d' immersione per animazione.

Dopu, à la lestra cusì perchè ci sò parechji punti mà ùn possu micca di tuttu, l' idea dinò di di chì per u rimpiazzamentu, ci hè una soluzione, è a prupuneremu da quì à 10 ghjorni torna, di u cuncorsu unicu. Un cuncorsu cum' è l' aviamu decisu di prupone lu tant' anni fà.

U restu, parlate di « lingua minurata », preferiscu u termine « minurate » à « regiunale », a sapete bè.

Pensu chì, ci vole à ripete, ùn semu micca una lingua regiunale, simu una lingua naziunale è minuritaria d'Europa.

Simu per mantene è prupone aperture, ghjè a vulintà dinò di i Corsi di riapre, di e cummune dinò è di i parenti. L'iniziative mancanu, aspettemu dunque stu sforzu sucetale.

Eu dicu sempre chì a lingua tene u so destinu in manu, o in bocca, è quande vo parlate d'un paese da fà, eu pensu à una nazione da fà incu una lingua per tutti. Eccu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. C'hè una dumanda di Petru GHIONGA, avete a parolla.

• **Question orale N°2020/O2/044** posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsica ind'è a Republica » : **Epidémie de Covid-19 : Organisation réunions de l'Assemblée.**

### **M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, O Sgiò Presidente.

M. le Président du Conseil exécutif,

La question que je vais vous poser va peut-être choquée venant d'un médecin, mais je rappelle la définition de la santé donnée par l'OMS en 1946 et qui est la suivante : « *Etat complet de bien-être physique, moral et social ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité* ».

L'épidémie de Covid-19 a rendu particulièrement difficile l'exercice de notre activité parlementaire et celle-ci n'a pu perdurer que par la mise en place de mesures dérogatoires. Je me réjouis, à ce titre, de la réactivité des services et tout particulièrement du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse qui a su trouver des solutions originales pour que nous puissions délibérer sur les affaires de la Corse.

Pour autant, je m'étonne que l'on nous oblige à poursuivre la pratique de séances en distanciel, sachant que désormais, pratiquement toutes les assemblées délibérantes de France et de Navarre se réunissent en présentiel, en prenant bien entendu les précautions indispensables : port du masque, distanciation, hygiène des mains et des surfaces...

Et la proposition que fait ma consœur et amie Dany ANTONINI me paraît pertinente aussi, c'est nous tester avec des tests rapides avant la session.

Je déplore cette situation qui, sur des sujets importants, et il y en a un très important cet après-midi, prive nombre de nos collègues de débats et, quoi qu'il en soit, dénature grandement ces derniers.

En un mot, on affaiblit l'exercice démocratique de notre Assemblée. Cela est d'autant plus grave que nous sommes à 8 mois d'une échéance électorale importante, qui nécessite la confrontation des projets et on ne peut le faire dans les conditions actuelles.

Le virus est parmi nous pour de nombreux mois encore et il faut apprendre à vivre avec car les mesures de confinement ne peuvent devenir la règle, sous peine de séquelles graves tant individuelles que collectives.

Il convient d'être prudent, je vous l'accorde, mais pas à l'excès et à l'absurde.

J'ai la faiblesse de croire que l'opinion que j'exprime ici est largement partagée par les élus de tous bords.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Président, si vous pensez mettre rapidement un terme à cette situation anormale ?

Vi ringraziu.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. M. le Président du Conseil exécutif, et peut-être que je dirai un mot aussi, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Merci.

Nous avons de la chance dans cette Assemblée et dans cette collectivité, d'avoir des collègues et amis qui sont également des praticiens de médecine, et donc leur avis nous importe particulièrement parce qu'ils sont les hommes et les femmes de l'art. Les hommes, Pierre GHIONGA, par exemple, les femmes Danielle ANTONINI, avec laquelle je m'entretenais tout à l'heure, Bianca FAZI, Conseillère exécutive, Fanfan bien sûr, et peut-être d'autres. Je ne voudrais oublier personne, j'arrête de citer. Ça éclaire aussi nos choix et nos réflexions.

Vous dire en deux mots ce que l'on a fait jusqu'à aujourd'hui et ensuite contribuer au débat sur ce que l'on va faire après.

Ce que l'on a fait jusqu'à aujourd'hui, cela a été dit par l'Assemblée de Corse :

- Premièrement appliquer les textes parce que l'on considérait que c'était la façon de sécuriser au mieux ;

- Deuxièmement, lorsque les textes ne sont pas clairs ou donnent une marge d'interprétation, c'est interroger les services de la Collectivité de Corse placés sous mon autorité sur la façon d'appliquer les textes en trouvant l'équilibre le plus satisfaisant possible entre la nécessité de sécuriser nos sessions au plan sanitaire et la légitime aspiration à des débats en présentiel le plus large possible.

Lorsqu'il y a eu un désaccord ou une appréciation différente, par exemple, entre l'interprétation donnée en première lecture par les services chargés de cette analyse interne à la Collectivité de Corse et, par exemple, le Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse chargé matériellement d'organiser les sessions, nous avons échangé, nous avons écouté, nous avons là aussi essayé de trouver un équilibre qui ne place personne en situation d'inconfort ou d'inquiétude.

C'est ce qui a été expliqué par le Président de l'Assemblée de Corse. C'est ce que j'ai essayé de faire aussi et c'est ce que nous avons fait à travers l'échange avec l'ensemble des présidentes et présidents de groupes.

Donc, cela nous a permis, par exemple, d'organiser aujourd'hui cette session selon des conditions qui sont des conditions mixtes. Je pense que globalement, dans un contexte inédit, difficile, nous avons trouvé le bon équilibre.

Qu'allons-nous faire pour la suite ?

Je crois que pour la suite, nous devons effectivement essayer d'être le plus réactif possible, en continuant d'appliquer les textes et puis, éventuellement, en nous dotant de notre propre doctrine dès lors qu'elle est partagée. Et j'allais dire, et c'est ce que nous allons essayer de faire, aussi bien pour l'organisation des sessions que pour la vie dans son ensemble.

On a bien compris qu'on va être dans une sortie progressive et maîtrisée, en tout cas c'est l'objectif, du confinement. Qu'il va falloir définir des seuils. Dans cette logique-là, nous nous sommes entretenus avec le Président de l'Assemblée de Corse y compris sur la possibilité ou l'opportunité pour la Collectivité de Corse d'avoir ses propres propositions

en matière de stratégie de testing. Nous aurons l'occasion d'en parler. Bianca FAZI a beaucoup travaillé là-dessus dans le cadre de ses attributions en faisant du benchmarking sur ce qui se passe ailleurs. Il y a l'option d'un testing généralisé qui a été envisagée par le Président de l'Assemblée de Corse et sur laquelle nous avons travaillé aussi à l'échelle de toute la population. Donc, on pourra en parler.

Deuxièmement, il y a l'hypothèse de testing ciblé sur des populations identifiées qui est pour l'instant est celle qui a la préférence du Conseil exécutif de Corse, mais nous aurons à en débattre. Et dès lors que nous sommes sur un testing ciblé, qui implique aussi derrière un suivi opérationnel, pourquoi au plan interne ne pas être sur un testing, par exemple, à l'échelle des personnes élues ou personnels et fonctionnaires de l'administration qui ont vocation à participer à la séance ?

Si nous en sommes d'accord, nous pouvons décider de nous tester et nous aurons ainsi une garantie qui est une garantie renforcée, et je pense que cela fait partie des contributions à mettre au débat pour la prochaine fois, puisque l'idée, vous l'avez dit et je termine, c'est de continuer bien évidemment à être dans une logique de sécurisation sanitaire pour l'ensemble des Corses et en même temps, de commencer le plus vite possible à pouvoir reprendre, les uns et les autres, le cours d'une vie aussi normale que possible.

Et cela vaut aussi bien sûr pour la vie démocratique de notre institution.

### **Le Président TALAMONI**

Je m'étais exprimé au seuil de cette réunion sur la question, donc simplement pour confirmer ce qui a été dit par le Président du Conseil exécutif et par moi-même, à savoir que dès l'instant où nous sommes d'accord, soit en conférence des présidents, soit en commission permanente, puisque logiquement la commission permanente s'occupe de ces questions techniques, donc tous les groupes y sont représentés, bien entendu il faut que les débats des élus se fassent sous l'éclairage des avis techniques de ceux qui ont la compétence.

Vous avez une compétence, puisque vous êtes médecin, moi je n'en ai strictement aucune dans la matière et donc, je fais confiance à ceux que nous avons interrogés et qui nous ont apporté un certain nombre d'éléments. C'est vrai qu'il y a eu quelques ajustements à faire entre le Secrétariat général et les services qui sont placés sous l'autorité du Président du Conseil exécutif, je ne suis pas intervenu dans ces discussions techniques encore une fois.

Moi, je crois qu'on peut faire exactement ce que nous voulons faire, à condition que nous le décidions de manière commune. Je ne connais pas d'autres manières de fonctionner que la démocratie ; la démocratie, ça ne veut pas dire de faire forcément de faire

cela en séance publique de l'Assemblée de Corse, car nous avons d'autres rapports à examiner et d'autres questions importantes, mais nous pouvons le faire en commission permanente, par exemple. Cela a été le cas, je ne la présidais pas d'ailleurs, il y a quelques heures.

Donc, encore une fois, tout peut être proposé, et puis ensuite il faut que nous décidions de manière commune et encore une fois, sous l'éclairage de ce que nous disent les services compétents. Je ne peux pas vous dire mieux, en ce qui me concerne, sur cette question-là. Je suivrai l'avis majoritaire, en espérant qu'il ne soit pas seulement majoritaire, mais qu'il soit même consensuel, ce serait encore mieux. Mais à défaut de consensus, il y aura un vote de la commission permanente.

Je me suis permis de répondre moi-aussi, parce que je suis aussi un peu concerné. Mais, encore une fois, je ne veux pas être plus concerné que mon rôle institutionnel ne le prévoit et donc, je ne peux pas me substituer aux spécialistes, ça n'est pas possible, ni à la volonté générale de notre institution, et le Président du Conseil exécutif non plus ne peut pas le faire, c'est le fonctionnement qui est le nôtre.

Merci. Il y a une dernière question orale qui va être posée par Muriel FAGNI. Vous avez la parole.

**\*Question orale N° 2020/O2/045** déposée par Mme Muriel FAGNI, au nom du groupe « Femu A Corsica » : **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.**

**Mme Muriel FAGNI**

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

M. le Conseiller exécutif en charge de l'urbanisme et de l'énergie,

Depuis le 29 octobre 2015, la Corse fait l'objet d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle du Continent.

Cette PPE, co-élaborée avec l'Etat et validée par un certain nombre de comités nationaux de spécialistes est rendue opposable par décret du Premier Ministre.

Conformément à la loi sur la Transition Énergétique, la PPE est effectivement en révision et doit, selon vos propos, être présentée avant la fin de l'année. Il ne s'agit bien sûr pas d'oublier le travail de modification qui a déjà été fait en amont et validé par délibération



n°19/378 de l'Assemblée de Corse d'octobre 2019. Cette modification, sur laquelle je me permets de revenir parce qu'elle est importante, a autorisé la modification dudit décret afin que le travail concernant la réalisation de nouvelle centrale du VAZZIO puisse être mené, notamment par EDF.

Lors de la séance publique du mois de septembre, et à l'occasion d'une autre question orale de mon collègue Petr'Antone TOMASI, vous avez indiqué que la PPE serait présentée d'ici la fin de l'année. Lors des derniers conseils d'administration de l'AUE, auxquels j'assiste, vous nous avez également fait part de grandes avancées concernant le protocole pour « une mise en œuvre optimisée de la PPE » ; protocole signé d'ailleurs le 4 juillet 2019 par le Président de l'Exécutif et le Ministre François de RUGY qui validait notamment l'approvisionnement de la centrale du Ricanto au gaz naturel.

Mais, dans la presse de ce lundi, et j'ai récupéré le journal, à la une, nous découvrons « Centrale du Ricanto : du colza au lieu du gaz ». Donc, une nouvelle option visant à alimenter les deux centrales de Corse avec du biocarburant est envisagée par certains, que ni la CdC, ni la commune d'Aiacciu apparemment ne semblaient avoir été consultées.

Monsieur le Président, nous aurions besoin d'éléments plus précis sur ces sujets. Le plan de relance de la Corse « Corsica rilanciu » est en cours de finalisation, il devrait en être de même pour la PPE. A l'heure des multiples annonces et plans de relance de l'Etat, nous devons affirmer clairement notre politique et faire en sorte de ne pas être soumis au diktat d'un gouvernement trop souvent centralisateur.

A ringrazià vi.

### **Le Président TALAMONI**

A ringrazià vi. C'est Jean BIANCUCCI qui se prépare à répondre, vous avez la parole.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Mme la Conseillère.

C'est un dossier d'importance, à la fois du point de vue de la stratégie en matière de développement et d'aménagement, mais aussi du point de vue financier, vous le savez.

Comme vous le savez, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie s'inscrit dans une perspective stratégique majeure.

La PPE, je dois le dire, fait partie des quelques, il n'y en a que quelques-uns, documents lourds co-élaborés par la Collectivité de Corse, via l'AUE et les services de l'Etat.

Inutile de vous dire que l'Exécutif suit pas à pas le dossier et avec l'attention soutenue qu'il mérite. Rappelez-vous, il y a peu, nous avons eu à débattre du dimensionnement de la centrale du Vaziu.

Avant d'en venir précisément au calendrier de la PPE, il me semble nécessaire de clarifier un point important d'actualité, comme vous l'avez souligné, il y a eu une annonce concernant le biocarburant.

Pour ce qui nous concerne, à l'échelle de l'Exécutif, nous avons appris cette information par la presse. Aussi, à ce stade, nous n'avons pas, au moment où je parle en tout cas, la confirmation de la réalité de cette proposition. Pour l'heure, ce qui est sûr, c'est que l'appel à projets concernant l'alimentation en gaz des centrales est en cours.

La Direction Générale de l'Energie et du Climat, avec qui nous travaillons la main dans la main sur ce dossier, est aussi, je peux vous le dire, j'en ai eu la confirmation, sur cette position.

Si des modifications venaient à intervenir, nous vous en informerons bien entendu dans la minute qui suit. Il n'y a aucun problème.

Je voudrais ajouter, et là on rentre dans la partie lourde de la PPE, en tout cas une partie lourde, c'est que le point 2 du protocole d'accord pour la mise en œuvre optimisée de la PPE, je peux vous annoncer que la conclusion est imminente. Il est uniquement question de jours. Nous allons formaliser donc sous peu.

Je rappelle qu'il s'agit du transfert à la Collectivité de Corse de six actions structurantes en matière d'énergie :

- La rénovation globale des bâtiments ;
- La rénovation de l'éclairage public ;
- La filière bois énergie ;
- La filière solaire thermique.

Croyez-moi, c'est une grande avancée pour la Collectivité de Corse et pour la Corse.

Pour conclure et faire un point calendaire, je peux d'ores et déjà vous annoncer que je demanderai à ce qu'un Conseil de l'énergie, de l'Air et du Climat soit convoqué pour la mi-décembre. Un point global sera alors fait sur la politique énergétique de la Corse, ainsi qu'une présentation de la PPE révisée.

Cela, signera donc officiellement la fin du travail technique et un passage imminent devant l'Assemblée de Corse.

J'espère avoir été suffisamment clair. Mais, à travers votre question, je réponds aussi à bon nombre d'interrogations et je dois même vous dire que je m'attendais à une question de ce type venant de la part de l'opposition. Elle est venue de la majorité, c'est pareil. On est dans une enceinte où l'on débat, où l'on s'informe et on dit les choses de la manière dont elles sont et de la manière la plus claire qu'il soit.

J'espère l'avoir été. Merci.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Donc, nous avons épuisé la liste des questions orales et donc, nous allons procéder à l'appel. Je crois que la seule secrétaire que nous ayons dans l'hémicycle, c'est Mme COMBETTE et donc, je vais lui demander de procéder à l'appel, si elle le veut bien.

**Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.**

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

**La séance est ouverte à 11 h 40.**

**Le Président TALAMONI**

Care culleghe, cari cullegghi,

Nanzu di tuttu, vogliu salutà Jean-Charles GIABICONI, chì hà da esse oramai presente cù noi cum'è membru di st'assemblea. Hà da rimpiazzà à Paulu Santu PARIGI. Site u benvenu cù noi à travaglià.

Per una seconda volta, apriamu un periudu d'alleggerimentu di u cunfinamentu. A sapemu, di pettu à a chjusura di a so attività, strazianu i picculi cummerci à u livellu finanziariu cum'è à u livellu psicologicu. Sabbatu, turneranu à apre. Ci ne rallegremu.

A calata di u livellu di l'epidemia hè u segnu chì i sforzi ch'avemu fattu sò capaci à granà. Vogliu salutà l'impegnu di u persunale ospidaleru, è i sforzi di tutti i Corsi chì una volta di più anu patutu di direttive attentatorie à e libertà e più fundive per circà à migliurà a situazione. Sò da salutà, da tantu ch'elli sò difficiuli da tene tanti sforzi à longu andà, è a sò chì certi, puru s'ella s'apre a pussibilità d'un vaccinu da quì à pocu, strazianu à sente u suppu di speranza chì ci vole à mantene per sbuccà finu à tandu.

Pensu à l'usteriaghji, o à i caffitteri chì vedenu sempre di più alluntanata a riapertura di e so imprese. Artisti, intermittenti di u spettaculu ùn ponu più mette in ballu a so arte. Professori chì di punta à i so screni d'urinatori si danu di rimenu per luttà contr'à a dizinghera sculare. Pensu à i so studenti chì ancu elli facenu fronte à e situazione di stress è d'isulamentu.

Pensemù dinù à tutte e persone chì campanu digià situazione precarie, difficiule, è chì patenu di più st'epidemia chì impastughjeghja è chì incalca e forme d'addisperu psicologicu.

Ùn pudemu micca relativizà e cunsequenze di e nostre privazione di libertà nant'à a persona umana, soprattuttu à a vigilia di e feste di fine d'annata, sinonime di cunvivialità, di riunione, di spartera. Femu tuttu per ch'ellu fussi stu cunfinamentu l'ultimu di sta crisa, è tutti i nostri sforzi sò oghje avviati versu stu scopu, fendu fronte insemu battaglie sanitarie, ecunomiche è suciale.

Per sfurtuna, a gestione di sta pandemia da u governu francese ùn hè ancu capace à appacià sti sintimi d'esclusione è di penseru. U capigovernu s'era presentatu cum'è un Primu ministru di i territorii, prontu à dalli di più libertà, à fà li cunfidenza. Fattu si stà chì in st'ore di crisa, sta manera di fà vene rimandata à tempi luntani.

Di tuttu què, di stu cunfinamentu à picci imbrogli, fattu d'eccezzione, d'acconci, d'ordini è cummandamenti, nascenu brame di contru discorsu, di disubbidienza in u spiritu di i nostri cumpatriotti chì certi francanu e pruibizione, quandu d'altri stanu à sente idee cumplottiste. Eccu dunque un'altra cunsequenza di a so manera di fà : a crescita di l'ustilità di pettu à i pulitichi. St'ustilità si nutrisce dinù da l'attitudine di più in più auturitaria di a Francia chì acatata e lege periculose per e nostre libertà pubbliche, aduttate sott'à u regime di u statu d'urgenza.

Pigliaraghju per esempiu a pruposta di lege « Securità Glubale », è ci sarà una muzione nant' à stu puntu per a sessione d'oghje, sta lege « Securità Glubale » chì hà per scopu di difende e forze di l'ordine ma chì, attempu, torna à addebbulisce i nostri diritti. L'articulu 24 crea un delittu novu chì pruhibisce a sparghjera di fiure di forze di l'ordine in u « scopu manifestu ch'ellu fussi purtatu colpu à a so integrità fisica o psiscica », ùn vene à rinfurzà a cunfidenza ch'omu aspetta da u citadinu di pettu à l'agente di pulizza. À l'incuntrariu, quandu elle esistenu digià e lege per prutegge l'individuu contru à l'usu di fiure o di videò cun d'altre intenzione più pessime, quessu l'articulu puderebbe piattà ancu di più e viulenze pulizzere, moltu quandu omu sà ch'elle anu pussutu inizià l'apertura d'inchieste di l'IGPN. A viulenza pulizzera hè dinù una realtà chì ci tocca à fà ci fronte. L'evacuazione di i migranti piazza di a Republica in Parigi luni n'hè l'ultima prova.

Ci serianu d'altri articuli di sta lege inchietanti assai, cum'è u permessu di custoghje u spaziu public cù droni, cum'è a trasmissione di fiure in diretta versu posti di cummandamentu. Quesse e dispusizione ùn sò micca isolate in u tempu. Seguitanu un andatura auturitaria di menu in menu piatta è ci portanu pianamente è bè à a perdita di l'anonimatu, di a vita privata, sempre cù listessi argomenti : « hè per a securità, hè per u bè cumunu ».

Per u nostru bè, si riducenu e nostre libertà, u dirittu à manifestà vene sempre di più impastughjatu, u seguitu è a geulucalisazione sò sempre di più incuragiti, sottu à stati d'urgenza sempre più longhi in u tempu. Quessa a situazione ci chjama à fà casu à l'evuluzione di modu à ùn fà si chjappà in una stretta ventosa ch'ùn ci surteremu mancu in flacchina.

Sapemu quant'elli tenenu cara a so libertà i Corsi. Sapemu quantu elli sò primurosi i so ripresentanti di difende li. Per quessa, v'invitu, naturalmente, à piglià pusizione quant'ella serà di bisognu per vultà nant' à ste quistione in st'emiciculu.

À ringrazià vi.

Nous allons commencer par un premier rapport et j'interroge le Président du Conseil exécutif...

**M. Hyacinthe VANNI**

M. le Président, si vous permettez, je pense que Danielle ANTONINI voulait faire un petit point suite aux interrogations de Pierre GHIONGA pour l'organisation des sessions en tant que présidente de la commission « santé ».

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Point d'ordre de la présidente de la commission « santé », Danielle ANTONINI a la parole. Ensuite, nous commencerons l'examen de notre ordre du jour, les rapports de l'Exécutif, je dirai.

**Mme Danielle ANTONINI**

Merci.

En réponse à la question orale du docteur GHIONGA et dans ce contexte sanitaire particulier, je souhaiterais que la commission des politiques de santé travaille sur une modification de l'organisation des sessions, et permettre ainsi de siéger en présentiel.

La prochaine réunion est prévue le 4 décembre et va donc se saisir de cette problématique pour la mise en place de mesures sûres et pérennes, je l'espère. On pourrait imaginer de faire dépister le personnel du secrétariat général et les élus avant chaque session, un peu comme les sorties professionnelles avant chaque compétition. On pourrait procéder de deux manières : la première étant de faire réaliser un test PCR classique dans le laboratoire de son choix, 48 heures avant ; la seconde, le jour même, dans l'enceinte de la Collectivité, par des tests antigéniques dits rapides, avec un résultat qui est obtenu au bout de 40 minutes. On pourrait mettre à contribution le personnel médical et paramédical de la Collectivité.

D'autres pistes sont également envisagées et peut-être l'installation de séparation en plexiglass, comme me le faisait remarquer mon ami Pierre GHIONGA.

Voilà. C'était juste pour vous tenir au courant. Je pense qu'on va arriver à travailler là-dessus et peut-être à progresser pour qu'on se retrouve tous dans cette salle.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la présidente de la commission « santé ».

Avant de demander au Président de l'Exécutif quel est le rapport qu'il souhaite voir pris en premier, je vais vous présenter une motion.

Il a été décidé en commission permanente que contrairement à notre habitude, cette motion serait examinée aujourd'hui, compte tenu de l'urgence puisque demain, c'est une affaire qui va passer devant le tribunal administratif.

## MUZIONE / MOTIONS

**\* Motion n° 2020/02/033 : Composition du conseil de familles des pupilles de l'Etat et de la Collectivité de Corse** présentée par M. le Président de l'Assemblée de Corse

### **Le Président TALAMONI**

C'est une motion que je présente qui concerne la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Collectivité de Corse.

Comme vous le savez pour un certain nombre d'entre vous, une seule association de familles adoptives, « Enfance et familles d'adoption de Haute-Corse » (EFA 2B), œuvre sur le territoire de la Collectivité de Corse.

Jusqu'en 2018, cette association siégeait au sein du conseil de familles dont je parlais à l'instant, et en assurait la vice-présidence.

A l'occasion du renouvellement des instances liées à la création de la Collectivité de Corse, cette association a vu sa candidature refusée par le Préfet de Corse.

Cela a été confirmé par la préfecture, cette démarche incompréhensible, puisqu'un nouvel arrêté du Préfet de Corse du 7 septembre dernier a exclu à nouveau l'EFA 2B de ce conseil.

Les deux élus qui représentent notre Assemblée au sein de ce conseil n'ont pas cessé depuis 3 ans de réclamer à l'Etat la régularisation de cette situation et ont manifesté leur désapprobation quant à sa composition lors de sa dernière réunion en date du 4 novembre 2020.

L'absence de membres d'une association de familles adoptives prive le conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse de l'éclairage nécessaire.

Cette absence de membres d'une association de familles adoptives constitue une rupture d'égalité au détriment des pupilles de l'Etat de la Corse et des candidats à l'adoption de la Corse.

Il y a donc des risques juridiques qui peuvent peser sur les décisions de ce conseil de familles en cas de constitution irrégulière ; constitution qui en l'espèce nous paraît totalement irrégulière.

Si vous suivez la motion que je vous présente, l'Assemblée de Corse demandera au Préfet de Corse de revoir la composition du conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de notre Collectivité, le territoire corse.

L'Assemblée de Corse apportera son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà.

Voilà ce je vous propose. S'il y a une intervention pour ou contre, le point de vue de l'Exécutif et ensuite nous pouvons passer au vote.

Qui veut intervenir sur cette motion qui ne va pas faire l'objet d'un débat général, mais qui peut faire l'objet d'une intervention ? Laura FURIOLI, vous avez la parole. Vous voulez intervenir pour, je suppose ? Je l'espère en tout cas...

**Mme Laura FURIOLI**

Pour, M. le Président, bien évidemment.

Bien évidemment, pour cette motion, et d'ailleurs avec ma collègue Fabienne GIOVANNINI, avec laquelle je siége au sein du conseil de familles des pupilles de l'Etat de la Collectivité de Corse, nous dénonçons depuis plus de 3 ans cette situation et donc l'exclusion de l'association de familles adoptives EFA 2B qui est la seule association, il faut le dire, qui œuvre sur le territoire de Corse et sur l'ensemble du territoire malgré l'intitulé 2B.

Il n'existe évidemment que cette association et depuis plusieurs années, nous dénonçons son exclusion.

Cette association, comme vous l'avez dit, était membre du conseil de familles depuis 2016 et son mandat a été interrompu depuis 2018 sans aucune raison apparente.

La situation s'est d'autant plus aggravée que le 7 septembre dernier, un arrêté a été pris par la préfecture et a nommé comme représentant des familles adoptives 2 personnes qui ne font pas partie de l'association « Enfance et familles d'adoption 2B ».

Cet arrêté a été attaqué immédiatement devant le tribunal administratif par l'association. Une procédure est toujours pendante devant la cour d'appel. Si ma mémoire est bonne, je crois que la décision devrait être rendue dans les jours ou les heures qui arrivent.



Depuis l'été 2018, le conseil de familles est composé de manière anormale, et se tourner vers une association basée à Paris pour composer le conseil de familles au détriment de l'association locale représentative des parents adoptants est donc une situation qui ne peut pas être acceptée.

Pour nous, c'est une attitude qui est discriminatoire et irrégulière qui entraîne des inégalités puisque les postulants à l'adoption de Corse ne sont pas défendus.

Bien évidemment, seule la nomination dans les plus brefs délais des membres de l'association « Enfance et familles d'adoption 2B » permettra de mettre un terme à cette situation qui est contraire au code de l'action sociale et qui n'a que trop duré.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. Y a-t-il une intervention contre ? Il n'y en a pas. Le point de vue de l'Exécutif ?

### **Le Président SIMEONI**

Favorable, bien sûr. Je rappelle qu'il rentre dans mes prérogatives de signer et d'accorder les agréments pour l'adoption et donc, je me trouve pour le compte de notre Collectivité en bout de chaîne.

Il y a dans cette affaire en arrière-plan, un certain nombre de désaccords qui doivent être débattus de façon sereine entre certaines associations ou même vis-à-vis de l'Etat et de certains textes qui sont actuellement appliqués. Il y a donc des désaccords de fond qui doivent être abordés de façon sereine parce que la question de l'adoption est une question fondamentale, avec des enjeux humains qui sont lourds.

Quoi qu'il en soit, ces désaccords de fond ne peuvent pas se traduire par l'exclusion d'une association. Effectivement, Laura FURIOLI et Fabienne GIOVANNINI m'ont saisi à plusieurs reprises de ces difficultés, l'association concernée par l'exclusion et ses représentantes et membres également.

J'ai à plusieurs reprises diligenté des démarches de sensibilisation, d'information ou de demande auprès des préfets et préfète successifs, sans que pour l'instant ces démarches soient suivies de conséquences.

Donc, l'avis est favorable et la position de votre Assemblée permettra, je l'espère, au-delà de la composition du conseil de familles et de son évolution, de rouvrir le débat et de l'aborder dans des conditions sereines.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons à présent passer au vote.

Je vous rappelle pour cette réunion les modalités de vote.

La procédure solennelle, pour certains dossiers qui imposent un vote plus formel : appel de chacun des conseillers. Là, ce sera le cas pour les rapports de la décision modificative n° 3 et le « Pianu Salvezza ».

Ensuite, procédure courante, ce que nous allons faire aujourd'hui et demain de manière plus régulière pour les autres dossiers, y compris cette motion : les présidents de groupes sont interrogés et rapportent oralement les votes de chacun de leurs membres avant de les confirmer par écrit au secrétariat général.

Lorsque des votes différents sont mentionnés, le président demande aux intéressés si c'est bien le cas, s'il n'y a pas de contestation.

Il y a donc 2 procédures : la procédure solennelle et formelle, et la procédure plus courante.

Là, nous sommes dans le cas de ce que j'appellerai « la procédure courante » et nous allons interroger les présidents de groupes et ils vont donner les positions de chacun des conseillers territoriaux composant leur groupe.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Christelle COMBETTE, Marie-Anne PIERI, Santa DUVAL, Chantal PEDINIELLI, nous votons **POUR**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Voici le résultat du vote :

**63 votants**  
**63 POUR.**  
**0 Contre - 0 ABS - 0 NP**

**La motion est adoptée à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Je vous remercie chaleureusement pour ce vote important qui, j'espère, aura un certain effet. Nous l'espérons toujours d'ailleurs.

Le Président du Conseil exécutif souhaite commencer par le rapport rendant compte des saisines de l'Assemblée. C'est un rapport d'information qui est actuellement adressé aux conseillers par voie électronique et ne nécessitera pas de vote.

Ensuite, le rapport « lingua corsa » présenté par...

**Le Président SIMEONI**

Ensuite, le rapport sur les finances, sur l'habilitation à signer les protocoles transactionnels, si vous en êtes d'accord ?

**Le Président TALAMONI**

Avant le rapport ? Vous avez changé. D'accord. Vous avez la parole.

**RAPPORT D'INFORMATION : Point sur les saisines**

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Merci, M. le conseiller exécutif, vi ringraziu di lascià mi a piazza per una stondarella.

D'abord, saluer Jean-Charles GIABICONI, notre collègue désormais. Bien sûr, me réjouir avec nous toutes et nous tous de son arrivée. Saluer aussi Paulu-Santu PARIGI qui a quitté cet hémicycle pour un autre un peu plus au nord. Dire à Paulu-Santu qu'en ce

---

<sup>1</sup> Délibération N° 20/183 AC

qui nous concerne, notre soutien lui est acquis dans son action parlementaire et nous le regretterons au sein de cet hémicycle. Mais il est désormais remplacé par Jean-Charles auquel je souhaite la bienvenue. Je sais que sa présence va permettre d'enrichir notre institution et les travaux de notre Assemblée.

Ceci étant dit, M. le Président de l'Assemblée de Corse, effectivement, j'ai un peu bousculé parce qu'il y avait la présentation de ce rapport d'information sur les statistiques qui est corrélé au rapport suivant sur l'habilitation qui est demandée à l'Assemblée de Corse pour que je puisse signer les protocoles transactionnels envisagés avec la SFIL notamment, qui est lui-même un rapport présenté au visa de l'urgence, une urgence qui est prévue par les textes et qui est justifiée dans le cadre de la saisine de votre Assemblée de Corse.

Donc, il m'a semblé opportun de relier la mise en perspective générale de la façon de saisir votre Assemblée des différents rapports lors des sessions, notamment depuis la création de la nouvelle Collectivité de Corse, donc la mise en perspective générale, avec la déclinaison d'un cas précis où l'urgence est visée.

Je précise également que ce rapport d'information est la traduction d'un engagement que j'avais pris devant la conférence des présidents qui avait été réunie à votre initiative, suite à un courrier qui vous avait été adressé par notre collègue Jean-Charles ORSUCCI ; courrier dans lequel il se plaignait d'un recours systématique, et selon lui anormal, à la saisine en urgence de l'Assemblée de Corse. Des doléances qu'il avait exprimées par courrier à votre attention et également dans le cadre de prise de position publique, notamment un communiqué de presse de son groupe.

Dès lors qu'il y avait une difficulté posée par un membre de l'Assemblée de Corse, en l'espèce notre collègue et ami, et président de groupe, Jean-Charles ORSUCCI, répercutée en partie sous la forme interrogative par d'autres membres de l'Assemblée de Corse, il m'a paru normal de répondre non seulement dans le cadre de la réunion que vous aviez aussitôt organisée, mais également de façon un peu plus approfondie à l'aide du rapport d'information qui vous est communiqué aujourd'hui.

Là aussi, c'est peut-être un peu tardif, mais on voit toujours la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide. Moi, je la verrai à moitié pleine et même un peu plus, et je voudrais me tourner vers le Secrétaire général du Conseil exécutif de Corse et ses équipes qui, en quelques jours, ont fait un travail de recueil, de compilation et de mise en perspective, qui est un travail, me semble-t-il, remarquable qui permettra d'éclairer votre Assemblée de Corse à partir de données objectives qui démontrent que nous sommes dans un exercice et une façon de pratiquer à la fois respectueuse des textes et respectueuse de l'esprit de ceux-ci et de la volonté que votre Assemblée de Corse puisse statuer souverainement en étant parfaitement informée du contenu des rapports qui lui sont soumis.

Très brièvement, je rappelle qu'il y a 3 délais légaux qui sont prévus. D'abord, un délai légal de saisine ; rapports qui doivent être envoyés 12 jours avant la session de l'Assemblée de Corse. C'est en quelque sorte le délai de droit commun.

Ensuite, ce délai légal peut être ramené à 8 jours pour la commission permanente de l'Assemblée. Enfin, un cas d'urgence absolue prévue par l'article 4132-18, alinéa 4, du code qui prévoit que le rapport peut être transmis lorsqu'il y a une urgence absolue, au maximum un jour franc avant la tenue de la session.

Quelques mots sur le calendrier-type que nous avons essayé de mettre en place.

Je vous rappelle qu'à l'initiative du Secrétaire général du Conseil exécutif, au plan technique, beaucoup de rapports sont envoyés, sont mis dans « Airs délib » dès la première session du mois du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif a lieu le mardi, les sessions de l'Assemblée de Corse sont en général le jeudi et le vendredi en fin de mois, dès le premier conseil exécutif qui devient donc le premier CE utile, nous rentrons dans « Airs délib » un certain nombre de rapports. Nous avons donc ainsi ajouté une semaine complémentaire par rapport à ce qui était la règle antérieurement, y compris avant notre accès aux responsabilités.

Je vous rappelle donc que beaucoup de rapports sont introduits quelquefois jusqu'à plus d'un mois à l'avance dans « Airs délib », donc plus d'un mois avant la tenue de la session de l'Assemblée.

Ensuite, il y a eu un travail commun entre le secrétariat général du Conseil exécutif et le secrétariat général de l'Assemblée de Corse pour qu'au-delà de cette volonté d'élargir au maximum le délai de saisine, il y ait une fluidité qui permette de raccourcir au maximum, y compris lorsque certaines difficultés peuvent se faire jour.

Je vous rappelle également, et cela est vrai, que notamment depuis la crise COVID et essentiellement, voire exclusivement, depuis celle-ci, un certain nombre de rapports ont été transmis un jour franc avant la session, qu'il s'agissait de rapports qui résultaient directement de la crise sanitaire, de son traitement par le Gouvernement et de ses suites. La plupart de ces rapports, s'ils vous ont été transmis un jour franc, conformément aux textes, avant la session, c'est uniquement parce qu'ils n'ont pu être formalisés et finalisés que dans ces délais, notamment parce que les données qu'ils ont intégrées n'étaient pas connues avant leur rédaction finale.

Je rappelle également que l'Assemblée de Corse a tout loisir de valider ou pas l'urgence, y compris sur certains rapports où vous avez, sur le principe, en ce qui concerne l'opposition, contesté l'urgence. Vous avez soutenu les rapports parce qu'il était important

de les voter, ce qui est aussi une façon de démontrer que oui, on regrette sans doute d'être bousculés, mais in fine, on considère ensemble que l'urgence prime. D'ailleurs, c'est bien pour cela que ce texte a été mis en œuvre et notamment, qu'il a été mis en œuvre partout, y compris dans les régions de droit commun et de façon beaucoup plus systématique que chez nous.

Un dernier élément pour vous dire, en forme de clin d'œil par rapport aux doléances initiales, je l'avais dit et je le répète publiquement, le plan « France Relance » du Gouvernement a été adopté et présenté publiquement sans aucune information préalable du Parlement, ni de l'Assemblée nationale, ni du Sénat. Il n'y a eu de discussions avec personne et notamment pas avec les deux chambres qui composent le Parlement. Le Gouvernement a présenté son plan, ensuite il est venu devant l'Assemblée, au moment de la loi de finances, pour en discuter les modalités de financement.

Ici, y compris avec des délais qui sont courts, moins d'une semaine pour le rapport urgent de cet après-midi, mais qui sont des délais respectueux des textes, il y aura non seulement un débat sur le principe des mesures, mais sur leur financement devant l'Assemblée de Corse qui est in fine souveraine.

Voilà pour la présentation sur les grands principes.

Quelques chiffres maintenant, très brièvement.

Vous avez à la page 3 du rapport, l'évolution des rapports soumis par le Conseil exécutif à l'Assemblée de Corse de 2016 à 2020. Je vous avais rappelé que, parmi les facteurs qui expliquent aussi l'augmentation relative des saisines d'urgence, il peut y avoir le contexte (par exemple, la crise sanitaire). Il y a également le volume global beaucoup plus important de dossiers que nous avons à traiter, aussi bien en ce qui concerne les rapports transmis par le Conseil exécutif à l'Assemblée, qu'en ce qui concerne les individualisations du Conseil exécutif.

Bien sûr, il y a eu la fusion, il y a les 3 administrations. L'administration est plus puissante qu'avant, mais il n'empêche que les rapports qui arrivent devant le Conseil exécutif sont beaucoup plus nombreux. Le Conseil exécutif est passé de 9 membres à 11 membres. Mais cette augmentation du nombre de conseillers exécutifs est très inférieure proportionnellement à l'augmentation du volume des rapports à traiter.

Un exemple pour les rapports transmis à l'Assemblée de Corse : en 2016 : 331 rapports ; en 2017 : 324 ; en 2018, l'année postérieure à la fusion : 423 ; 382 ; 405. Donc, une augmentation de plus de 25 % du volume des rapports transmis à l'Assemblée de Corse. Donc, du travail à faire.

Même chose pour les individualisations. Je vous rappelle qu'il y a un certain nombre de décisions qui relèvent uniquement du Conseil exécutif, les individualisations et les rapports donnant lieu à individualisation sont passés de 738 en 2016, avant la fusion, à 1 169 en 2019, donc une augmentation de 60 %. Il faut que votre Assemblée comprenne que cette augmentation considérable n'a pas été suivie d'une augmentation de moyens humains tels que nous puissions l'absorber totalement sans qu'il y ait de répercussions.

En ce qui concerne les pourcentages et pour revenir à ce que vous disiez, notamment M. le président du groupe « Andà per dumane » qu'il y a une véritable explosion et que ça devient la règle, vous avez dans l'état des saisines effectuées et à partir des éléments statistiques recueillis pour les années 2019 et 2020, la démonstration que ce n'est pas la règle. Ça reste l'exception. Il y a environ 10 % ou un peu plus de rapports qui sont transmis à l'Assemblée de Corse dans des délais abrégés.

Ces 10 % de rapports sont justifiés. Je les justifie d'abord par le volume global de travail. Mais deuxièmement et surtout, par le fait que les circonstances qui caractérisent l'urgence nous sont imposées par des données extérieures à la volonté du Conseil exécutif.

Je vous prends 2 ou 3 éléments : aujourd'hui, le volet d'urgence, eh bien, nous avons travaillé, on y reviendra, pratiquement en temps réel, y compris en intégrant (le volet Salvezza) les évolutions des décisions du Gouvernement, mais pour être en phase avec les attentes du terrain.

Deuxièmement, nous avons un autre dossier qui vous a été transmis en urgence sur un avis à donner sur un décret qui est prévu par le Gouvernement. Il nous a été transmis il y a une semaine. Je vous demande donc de regarder aussi, vous avez vu sûrement le rapport, un travail considérable qui a été fait par les services pour analyser ce projet de décret, pour consulter l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs concernés. Là, il s'agit de l'évolution de l'organisation des services de l'Etat. Nous avons travaillé et nous vous saisissons dans un délai abrégé parce que nous ne pouvons pas faire autrement.

C'était la même chose pour le décret sur le sport qui nous avait été transmis, si ma mémoire est bonne, le 27 septembre, pour une session qui avait lieu quelques jours après.

Voilà ce je pouvais vous dire de ce côté-là.

Nous allons bien sûr continuer à travailler pour qu'il y ait le moins de recours à l'urgence possibles, c'est-à-dire que nous appliquons le texte, nous le respectons, mais comme c'est un texte qui doit être dérogatoire, il doit rester dérogatoire. Jusqu'à aujourd'hui, lorsque nous avons utilisé ce texte, ça a été validé par l'Assemblée de Corse, c'était fondé



sur des données objectives, sur des explications cohérentes et dans la plupart des cas, sur des éléments qui échappent à la volonté du Conseil exécutif.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il n'y aura pas de vote sur ce rapport.

Le rapport suivant est un rapport qui sera présenté, s'il le veut bien par Xavier LUCIANI... Non ? Il y a eu un changement. Le budget ? Alors sur le budget, il faut procéder à un vote sur l'urgence concernant les 5 protocoles transactionnels et la décision modificative n° 3.

Je vais d'abord soumettre à l'Assemblée ce vote. Il faut un vote formel.

M. le Président du Conseil exécutif, si vous voulez dire deux mots sur l'urgence.

### **Le Président SIMEONI**

Il y a une motivation écrite qui a été transmise.

D'abord, dans la matière financière, c'est que la situation générée par l'épidémie de COVID-19 crée une crise sanitaire mais également économique, sociale et financière.

Il y a aujourd'hui un risque qui se réalise en partie de décrochage de l'euro par rapport au franc suisse, donc de l'augmentation très conséquente des taux d'intérêt que nous devons supporter. Dès lors que l'Etat nous a définitivement confirmé qu'il n'entendait pas rouvrir le fonds de soutien qui avait été prévu, il y a une urgence absolue à sortir de ces emprunts pour ne pas avoir à payer une charge de remboursement qui risque de s'envoler dans les semaines et les mois à venir. Ça, c'est la première raison.

Deuxièmement, notre intérêt est encore plus direct du fait qu'en signant ce protocole par des mécaniques financières sur lesquelles nous reviendrons et notamment le fait qu'une partie de ce que nous remboursons va passer en investissement et plus en fonctionnement comme actuellement, nous allons retrouver des marges de manœuvre. Ces opérations de refinancement nous permettent d'intégrer les montants de ressources que nous retrouvons sur l'exercice en cours, y compris d'ailleurs la DM et donc, de retrouver des marges budgétaires pour financer l'urgence et la relance dans le cadre de la réponse économique et sociale à la crise du COVID.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons voter sur l'urgence dans la procédure normale.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Pour le groupe « PNC », les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Camille de ROCCA SERRA, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Christelle COMBETTE, Marie-Anne PIERI, Santa DUVAL, Chantal PEDINIELLI, nous votons **CONTRE**.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI, Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **CONTRE**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Voici le résultat du vote sur l'urgence :

**47 POUR**  
**16 CONTRE**

**L'urgence est retenue.**

Nous allons donner la parole au Président du Conseil exécutif pour présenter ces rapports budgétaires.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITE**

\* **Raportu n° 363 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « DEXIA crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati**

\***Rapport n° 363** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et DEXIA crédit local - Neutralisation des emprunts structurés

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je voudrais présenter ces rapports, étant précisé qu'il y aura un erratum sur lequel je reviendrai, sur quelques virgules mais qui n'affectent pas le fond du rapport. Je voudrais le présenter sous une forme qui ne soit pas technique et qui puisse parler au plus grand nombre d'entre nous dont je suis, c'est-à-dire celles et ceux qui ne sont pas des spécialistes de la technique budgétaire, et donc au-delà des élus de notre Collectivité, aux Corses qui nous écoutent.

Je voudrais d'abord rendre hommage au travail considérable qui a été fait par l'administration de la Collectivité de Corse et principalement par Alexandra FOLACCI, DGA, qui est à titre principal en charge de cette question et des négociations qui ont été conduites sous l'autorité du DGS puis de la DGS, donc leur rendre donc hommage ainsi qu'aux services mobilisés.

Je voudrais également présenter ce dossier et ce rapport sous la forme la plus objective possible. Je parle également sous le contrôle de collègues qui connaissent ce dossier, y compris pour avoir eu à le gérer, je pense notamment à François ORLANDI puisqu'il était président du Conseil départemental de Haute-Corse. Et donc je vais essayer d'être le plus objectif possible, le plus précis possible et vous expliquer pourquoi à mon sens, il n'y a pas d'autres choix raisonnables que celui de m'habiliter à signer ces protocoles qui sont une véritable opportunité pour la Collectivité de Corse, et j'expliquerai pourquoi.

Rappeler qu'entre 2006 et 2012, avant que François ORLANDI ne soit président du conseil départemental à l'époque, l'ex-Conseil départemental 2B comme d'autres collectivités d'ailleurs, a contracté des emprunts toxiques.

Les emprunts toxiques sont au nombre de 4. Ils sont indexés selon des formalités différentes. Il y en a 2 qui sont particulièrement dangereux parce qu'ils sont indexés sur la parité euro/franc suisse. Ces contrats présentent un risque financier majeur aggravé par la crise actuelle, tout simplement parce que l'euro a tendance à décrocher par rapport au franc suisse.

Sur les grands équilibres, de quoi parlons-nous ? Il reste un capital restant dû de 43,1 M€ sur les 4 contrats. Il reste environ 17 années de remboursement, 14,5 pour les uns, un peu plus de 17 ans pour les autres, donc en gros, 16 ou 17 années de remboursement. 43 M€ de capital restant dû et nous payons aujourd'hui environ 7,1 M€ par an d'intérêts.

Qu'il soit rappelé pour mémoire qu'en ce qui concerne les 2 emprunts indexés sur le franc suisse, nous payons un intérêt supérieur à 20 % et que, si les tendances actuelles se confirment, ce taux d'intérêt pourrait passer très vite, y compris dans les semaines à venir, de 20 % à 35 %, c'est-à-dire que nous aurions des intérêts, indépendamment du capital, à rembourser qui passeraient de 7,1 M€ jusqu'à 10, 11 ou 12 M€. Il y a un risque majeur, une épée de Damoclès qui pèse au-dessus la Collectivité de Corse et qui est objectivée dans les termes très clairs que je viens de vous exposer.

Si on reprend le fil de l'histoire : en 2013, comme beaucoup de collectivités avaient souscrit des emprunts toxiques, le gouvernement de l'époque a ouvert un fonds de soutien. La faculté était ouverte aux collectivités d'adhérer à ce fonds de soutien et la

contrepartie attendue était de renoncer aux actions contentieuses qui avaient été engagées soit au civil, soit au pénal contre les banques prêteuses.

Aujourd'hui, qu'envisageons-nous de faire ? Nous envisageons d'emprunter pour rembourser non seulement le capital restant dû, mais également les intérêts qui seront portés à 73 M€ Si nous avions, à l'époque, si le conseil départemental avait choisi de souscrire au fonds de soutien, 75 % de cette somme aurait été prise en charge par l'Etat. A l'époque, le choix a été fait de ne pas adhérer au fonds de soutien et de continuer les procédures contentieuses.

En octobre 2017, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard DARMANIN, et la ministre auprès du ministre de l'intérieur, Jacqueline GOURAULT, avaient signé un communiqué commun qui a d'ailleurs été évoqué devant l'Assemblée nationale, dans lequel ils envisageaient au nom du Gouvernement d'ouvrir une session de rattrapage pour les collectivités issues de fusion, notamment la nôtre, en disant que le fonds de soutien pourrait être rouvert. Ce communiqué public faisait suite notamment à des discussions qui avaient été engagées entre le président du Conseil départemental, à l'époque François ORLANDI, sous votre contrôle, avant la fusion, dans lesquelles M. ORLANDI avait dit au Gouvernement « je suis prêt à adhérer à ce fonds de soutien qui va rouvrir ». Une lettre a été échangé avec le Gouvernement et un protocole transactionnel a même été envoyé par la SFIL et signé par François ORLANDI qui l'a renvoyé. La SFIL et le Gouvernement n'ont jamais entériné, ni signé ce projet de protocole.

Il y avait donc à l'évidence, premièrement, un engagement politique qui avait été pris de permettre que le conseil départemental à l'époque réintègre le fonds de soutien. Il y avait une volonté politique qui avait été exprimée par le président du conseil départemental de le faire. Il y avait un accord de principe qui était allé loin, puisqu'il y avait la production d'un protocole transactionnel qui avait été signé par le président du conseil départemental et il y avait un engagement public à travers un communiqué. Donc, on pouvait penser que le fonds de soutien, au moins pour la Corse, allait être rouvert et que nous serions soutenus dans l'opération de rachat des emprunts. Ça, c'est la situation début 2018.

A partir de début 2018, nous avons négocié avec les préfets successifs, mais directement aussi avec le Gouvernement en disant « voilà ce qui s'est passé, voilà comment les choses se sont passées. Nous étions à quelques encablures de la signature d'un accord. Nous voulons aujourd'hui signer cet accord. Tenez les engagements qui ont été pris ».

Là, on ne peut pas, et je me tourne notamment vers Jean-Charles ORSUCCI, me faire le reproche de ne pas avoir discuté avec le Gouvernement de façon argumentée, de façon sereine, de façon constructive et pendant longtemps, jusqu'à aujourd'hui, y compris

en me prévalant de l'accord qui avait été donné à François ORLANDI, en écrivant, en rappelant, etc.

Nous avons discuté pendant 2 ans et demi jusqu'à tout dernièrement, et il nous a été définitivement signifié que la décision sur le fonds de soutien était clôturée et qu'il n'y aurait pas de prise en charge, fut-elle partielle, de l'opération de rachat des emprunts.

Nous sommes donc obligés d'avancer seuls. Je crois que personne ne peut faire grief à la Collectivité de Corse de ne pas être allée au bout d'un processus de discussion.

Aujourd'hui, le choix est simple : ou on reste sous la menace de ces emprunts toxiques avec un risque majeur que je vous ai exposé, soit on en sort et on en sort le plus vite possible. Il faut en sortir maintenant pour les raisons d'urgence que je vous ai exposées, mais également pour des raisons d'opportunité parce que nous avons une fenêtre de tir avec la SFIL qui risque ensuite, et nous sommes instruits par l'expérience malheureuse de 2017, de ne pas maintenir la proposition qui nous est faite.

La proposition qui nous est faite, quelle est-t-elle aujourd'hui ?

Aujourd'hui, nous remboursons 7,1 M€ en fonctionnement et nous remboursons 1,7 M€ en capital en moyenne par an sur ces 4 emprunts. Aujourd'hui, à travers l'indemnité de remboursement anticipé que nous allons verser, eh bien nous allons ramener l'emprunt que nous allons contracter à un taux préférentiel de 0,35 % sur les 25 ans à venir.

Nous avons également, à titre de garantie complémentaire, que les autres emprunts que nous pourrions faire pour financer nos opérations seront garantis au même taux alors que le taux du marché actuel est de 0,90 %. Donc, nous avons la garantie qu'à concurrence de 60 M€ à l'année N, 30 M€ à l'année N+1, 30 M€ supplémentaire à l'année N+2, nous aurons un emprunt garanti au montant de 0,35 %, donc beaucoup plus intéressant que le taux du marché. Et nous allons ramener les taux d'intérêts globaux à des taux d'intérêts normaux alors qu'ils sont actuellement à 21 %.

Dernier bénéfice de l'opération, c'est que, alors qu'aujourd'hui nous payons 1,7 M€ en capital, donc en investissement, et 7,1 M€ en fonctionnement, après l'opération, nous allons basculer le fonctionnement actuel en investissement, c'est-à-dire que ce que nous allons rembourser, sera environ 5 M€ par an en investissement et seulement 300 000 € en fonctionnement. Autrement dit, nous allons retrouver des marges en fonctionnement et de la capacité à emprunter. Nous préservons donc notre épargne brute.

Pour toutes ces raisons, je considère que c'est une perspective qui n'est pas neutre bien sûr, puisque nous payons quand même 70 M€ et si à l'époque un autre choix avait été

fait, nous aurions peut-être vu prendre en charge 75 % de ces 70 M€, aujourd'hui nous allons les payer, mais nous allons les payer pour sortir d'une nasse financière qui peut nous coûter 3, 4, 5 fois plus in fine et nous le faisons dans des conditions sécurisées.

Je précise enfin que la contrepartie, c'est d'abandonner les procédures en cours, qu'aucune des procédures engagées par quiconque n'a abouti et que je suis adossé à une expertise d'avocat qui me dit que ce choix que nous sommes en train de faire est le choix qui présente le moins de risques pour la Collectivité de Corse.

Donc, c'est en cet état que je vous demande d'approuver ce rapport, de m'autoriser à signer ces protocoles et de le faire, si vous me donnez l'autorisation de principe, ça sera fait dès demain dans la journée parce qu'il vaut mieux tenir que courir. Je vous avoue et je termine tout à fait là-dessus, que concernant les groupes d'opposition qui n'ont pas voté l'urgence, je ne comprends pas pourquoi, sauf à essayer d'être en cohérence avec votre critique globale.

Mais je pense qu'aujourd'hui, vu ce que je vous ai expliqué, vu les risques optimisés et majorés par la crise dans laquelle nous sommes, chaque fois que nous perdons un mois, c'est un mois qui peut nous coûter très cher et si par hasard nous perdons un mois et l'opportunité de signer avec la SFIL, alors là, on est vraiment dans une débâcle financière et cette débâcle financière qui aurait pu nous être opposée et dont nous aurons pu être victimes à cause de choix qui ont été faits entre 2006 et 2012, il faut nous en affranchir définitivement, de ce risque, et nous le ferons à travers les protocoles qui vous proposés.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Sur ces protocoles, sans doute l'avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Commission du développement ? Ok, il n'y a que l'avis de la commission des finances sur ce rapport.

La parole est à qui la demande sur ces protocoles. M. ORSUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je vais utiliser une partie de la parole de mon groupe, 5 minutes sur les 15, je vais essayer. Je vais m'attacher à la forme et François ORLANDI répondra sur le fond, même si la barrière est toujours difficile à établir.

**Le Président TALAMONI**

Attention, les 15 minutes, c'est sur la DM 3, ce n'est pas sur ce dossier. Je préfère vous le dire dès l'abord pour que vous ne soyez pas surpris.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ah, d'accord ! On est limité à combien ?

**Le Président TALAMONI**

Là, c'est 5 minutes.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ecoutez, j'essayerai de trouver le moment de m'exprimer sur la forme une prochaine fois. Je vais laisser les 5 minutes à François ORLANDI.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. C'est ce que vous avez convenu en commission permanente, je ne l'ai pas présidée cette semaine.

Je donne la parole tout de suite à M. ORLANDI.

**M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président.

Chers collègues, 5 minutes, c'est bref en effet pour un dossier aussi important. C'est quelquefois le paradoxe de nos débats, c'est-à-dire que les dossiers importants se voient accorder peu de temps de parole et des dossiers dont l'importance est moindre peuvent entraîner des débats interminables.



Je vais essayer de le faire dans les 5 minutes, ce qui ne nous empêchera pas de revenir au moment de la DM.

Le Président du Conseil exécutif a très bien résumé l'historique de la situation en effet héritée, comme n'importe qui aurait pu hériter de cette situation en termes d'emprunts.

J'aurais pu aussi tomber dans le panneau pour utiliser un terme un peu trivial des emprunts toxiques, parce que je pense que même ceux qui les proposaient aux collectivités n'en connaissaient pas la potentielle toxicité.

Et donc, aujourd'hui, il fallait régler ce problème.

Vous avez en effet précisé quelles ont été les évolutions de procédure et à quel moment l'Etat, on doit le dire, a manqué à sa parole puisque j'avais en effet signé les engagements qui nous avaient été proposés. L'Etat était revenu vers nous pour régler ce problème avant la fin de l'année 2017.

Nous avons donc contractualisé tout simplement dans le cadre de la réouverture du fonds de soutien pour les collectivités qui fusionnaient. A ce titre-là, on aurait pu être éligibles. Malheureusement, ça ne s'est pas fait.

Quelles en sont les raisons ? Aujourd'hui, c'est derrière.

Est-ce que les conditions du dialogue avec l'Etat ont favorisé ces échanges ? Certainement pas.

Pour autant, est-ce que l'Etat aurait tenu sa parole ? On ne le sait pas, c'est de la fiction.

Concernant les emprunts, je crois qu'en effet, il faut aujourd'hui, saisir cette opportunité puisqu'il n'y en aura pas d'autres et dire la chose suivante.

La proposition qui est faite à travers la délibération, ce sont deux emprunts. Il y a la partie « règlement » des emprunts toxiques et il y a une deuxième ligne d'emprunts qui ne concerne absolument pas les emprunts dits toxiques, mais des opérations futures de la Collectivité. Je pense qu'il aurait été intéressant de scinder de manière très claire ces deux lignes d'emprunts.

Au passage, dans la négociation qui est proposée aujourd'hui, je pense que les taux qui sont proposés, c'est peut-être une manière pour l'Etat de répondre un peu favorablement au manquement qui a été le sien par le passé. A savoir que le taux qui est proposé fait que,

globalement, l'opération initiale des taux étaient à l'époque aux alentours de 5 % ; la Collectivité a payé beaucoup moins cher puisqu'on était en-dessous de 2 %. Donc, le coût global de cette opération est plus ou moins neutralisé avec la proposition qui est faite. C'est quand même quelque chose qu'il faut soulever, donc le coût global.

L'opportunité, il faut la saisir en effet. Je pense que pour la clarté des débats, puisque les Corses nous entendent, puisqu'un gros travail a été fait et je tiens également à saluer le travail de la direction financière, il faut qu'ils sachent que l'évolution de la dette de la collectivité locale se trouve aujourd'hui augmentée par le prêt concernant les IRA (indemnités de remboursement anticipé), mais qu'il se trouvera également augmenté par la deuxième ligne budgétaire qui vient aujourd'hui équilibrer le budget. Mais ça, on le verra peut-être dans notre DM qui sera proposée un peu plus tard.

Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ces protocoles ? Vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

Président, très rapidement. Puisqu'il y avait 15 minutes à la DM, le groupe « Per l'Avvene », n'interviendra qu'une seule fois, lors de ces 15 minutes, sur les 6 rapports, si vous en êtes d'accord.

### **Le Président TALAMONI**

Parfait, s'il n'y a pas d'autres demandes, je vais donner à la parole à l'Exécutif pour un mot de réponse, sans doute, à ce qui a été dit à l'instant par François ORLANDI. M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

### **Le Président SIMEONI**

Je prends acte de la position de François ORLANDI et je suis heureux que l'on reconnaisse le travail qui a été fait à titre principal, je répète, par les services de la Collectivité.

Je pense que c'est une occasion qu'il ne faut pas laisser passer. J'aurai l'occasion de répondre sur la DM, mais on n'aggrave pas notre endettement. Dans la DM, il y a une opération qui vise à la neutralisation des deux emprunts à risque et qui consiste à refinancer le capital remboursé par anticipation et un financement par la Collectivité de l'indemnité de remboursement anticipé.

Donc, c'est une opération globale qu'on arrive à construire dans des conditions financières avantageuses par rapport à notre point de départ. Donc, je maintiens que oui, nécessairement, à partir du moment où on doit rembourser 73 M€ effectivement, ça pèse sur le budget de la Collectivité, mais par rapport à ce à quoi nous sommes aujourd'hui contractuellement tenus et surtout par rapport à ce à quoi nous pourrions être tenus dans les semaines ou dans les mois à venir, je pense qu'in fine, c'est une opération très avantageuse et je crois nous en avons tous conscience.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Alors, s'agissant de ces protocoles, nous allons voter rapport par rapport, selon la procédure simplifiée.

Donc, nous allons prendre les rapports les uns après les autres et nous allons interroger les Présidents de groupes.

**\*Rapport n° 363 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « DEXIA crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati**

**\*Rapport n° 363 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et DEXIA crédit local - Neutralisation des emprunts structurés**

J'interroge les Présidents de groupes.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 363 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

**\*Raportu n<sup>u</sup> 359 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520914EUR**

**\*Rapport n° 359 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520914EUR**

J'interroge les groupes sur ce rapport.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 20/184 AC

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Merci. 63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 359 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

**\*Rapport n° 360 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu locale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizazione di l'imprestiti strutturati - Imprestitu MPH520931EUR001**

**\*Rapport n° 360 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH 520931EUR001**

J'interroge les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 20/185 AC

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI,

Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. **63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 360 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>4</sup>**

\* **Raportu n° 361 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestiti strutturati – Imprestitu MPH520932EUR**

\* **Rapport n° 361 : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520932EUR**

J'interroge les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR**: Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

---

<sup>4</sup> Délibération N° 20/186 AC



Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

### **Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République- A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. **63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 361 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

**\* Raportu n° 362 : Abilitazione di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu per firmà u prutucollu transazzionale cù a Cascia francese di finanziamentu lucale, SFIL è « Dexia crédit local » - Neutralizzazione di l'imprestati strutturati - Imprestitu MPH520943EUR001**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 20/187 AC

**\*Rapport n° 362** : Habilitation du Président du Conseil exécutif à signer le protocole transactionnel avec la Caisse française de financement local, SFIL et « DEXIA crédit local » - Neutralisation des emprunts structurés - Prêt MPH520943EUR001

J'interroge les groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus, présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Pierre POLI**

Les élus du groupe « PNC », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Chantal PEDINIELLI**

Pour les élus, présents ou représentés, du groupe « Per l'Avvene » : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR** ce rapport.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci. **63 votants : 63 POUR.**

**Le rapport N° 362 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>6</sup>**

Donc, là il nous reste à examiner la décision modificative n° 3, pour laquelle la commission permanente a prévu un quart d'heure d'intervention par groupe. Nous sommes pratiquement à 13 h et donc nous allons suspendre la séance, et nous nous retrouvons, si vous voulez bien, à 14 h 30 dans l'hémicycle pour poursuivre.

**M. Hyacinthe VANNI**

Il y a une conférence des Présidents prévue à 14 h 30 ?

**Le Président TALAMONI**

Effectivement, une Conférence des présidents prévue à 14 h 30 dans le salon vert pour recevoir notamment les socioprofessionnels et nous reprenons à 15 h dans l'hémicycle.

**La séance suspendue à 12 h 55 est reprise à 15 h 15.**

**Le Président TALAMONI**

Le quorum est atteint.

Nous allons passer au rapport n° 369 qui va être présenté par le Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 20/188 AC

**\*Raportu n<sup>u</sup> 369 : Decisione Mudificativa n<sup>u</sup> 3 di u Bugettu Primitivu di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020**

**\*Rapport n° 369** : Décision Modificative n° 3 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020.

**Le Président SIMEONI**

Ça va être d'autant plus simple je pense, la DM est largement technique... Certains membres de l'opposition qui avaient annoncé une intervention, n'y sont pas.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, certains des membres de l'opposition qui avaient réservé leur parole pour cet après-midi, ne sont pas là.

**Le Président TALAMONI**

Ils ne sont pas là, mais ils ne seront sûrement pas loin, je pense que vous pouvez commencer. De toute façon ils savent déjà ce qu'ils vont dire avant même de vous entendre, et ils savent déjà sur quel point ils vous attaquer avant même que vous n'ouvriez la bouche, donc vous pouvez y aller.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, excusez-moi, juste sur la forme, on me dit qu'il y a plus d'une dizaine d'amendements qui sont arrivés sur le rapport « Salvezza », je suppose qu'on ne peut pas réunir, dans un certain format, la commission développement économique, comment fait-t-on ?

**Le Président TALAMONI**

Effectivement, il y a des amendements, vous me dites un peu plus d'une dizaine, je n'avais pas le chiffre. Nous pouvons éventuellement les traiter en Assemblée publique, s'ils ne revêtent pas un caractère technique nécessitant de longues heures de travail en commission...

C'est vrai qu'il y a aussi la possibilité de réunir la commission en format restreint dans une salle pendant que nous continuons nos travaux. Après, il faut voir aussi la nature de ces amendements, si ce sont des amendements qui nécessitent un travail en

commission...Je crois qu'il faut voir ce qui va arriver. Il y en a certains, je connais la teneur puisqu'ils sont déposés par le groupe Corsica Libera, mais les autres je n'en ai aucune idée.

La parole est au Président de l'Exécutif pour présenter son rapport, le Secrétariat général a contacté les membres de l'opposition qui avaient réservé leur parole pour la DM.

M. le Président du Conseil exécutif, vous voulez commencer votre représentation ?

### **Le Président SIMEONI**

Donc, cette décision modificative est organisée autour de deux volets principaux.

Le premier sur les conséquences au plan technique budgétaire de la neutralisation des emprunts toxiques, dont nous avons adopté le principe ce matin, et le deuxième volet consiste à inscrire les nouvelles autorisations de programme et d'engagement, AP et AE, au titre des dépenses imprévues, selon la formule budgétaire retenue, en l'espèce les dépenses prévues pour le financement notamment des mesures d'urgence consécutives à la crise sanitaire et prévues, pour certaines d'entre-elles, dans le cadre que nous allons aborder cet après-midi.

Sur le premier volet, c'est-à-dire les conséquences sur nos documents budgétaires du protocole que vous m'avez habilité ce matin à signer, deux aspects.

Premièrement, les inscriptions budgétaires nécessaires à la prise en charge de la première phase de neutralisation. Je vous rappelle qu'il est prévu que nous payions des indemnités de remboursement anticipé. Cette charge des IRA sera entièrement supportée par l'exercice 2020, et donc il faut organiser les écritures budgétaires qui permettent ces opérations.

Deuxième opération corrélée à la régularisation de ce matin, celle des écritures relatives à la régularisation comptable des fonds qui avaient été consignés depuis 2018 puisque nous avons continué la consignation initiée par le Conseil départemental tant que cette affaire n'avait pas été réglée.

Je précise enfin, qu'il s'agit là d'opérations d'ordre, donc strictement des écritures qui n'ont aucune conséquence et qui n'impacteront pas, au-delà de ce que nous avons expliqué ce matin, notre budget.

Le deuxième volet, c'est l'inscription des AP/AE de dépenses imprévues pour le financement des mesures du plan « Salvezza è Rilanciu », et là il y a l'inscription supplémentaire de 10 M€d'AP et 10 M€d'autorisations d'engagement.

**Le Président TALAMONI**

Alors, l'avis de la commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Alors, il y a un certain nombre de collègues qui avaient prévu d'intervenir longuement, semble-t-il, en tout cas d'épuiser leur temps de parole, à savoir 15 minutes. Ils ont la parole s'ils la demandent. Je me tourne vers le Président du groupe « Andà per Dumane », vous avez la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président.

En réalité, vous ne m'en voudrez pas, ce sera peut-être un petit détournement de procédure, mais vu les états d'âme qui sont les miens, je pense que vous allez me le pardonner.

Je vais essayer juste de répondre ce matin à la question des délais d'urgence dans un premier temps, mais après ce que je viens de vivre il y a quelques minutes dans l'hémicycle de l'Assemblée, j'ai un petit quelque chose en plus à rajouter.

D'abord, je voudrais dire au Président de l'Exécutif que j'essaye de faire preuve d'honnêteté intellectuelle, et je vais reconnaître que je suis heureux d'avoir reçu le document de la part de ses services qui fait preuve, à la lecture rapide qui a été la mienne, d'une grande honnêteté intellectuelle, mais ce qui me permettra aussi de dire que parce qu'il est fait de façon honnête, il permet quand même de constater, premièrement, que je n'avais pas tort en disant que cette procédure elle est utilisée, et selon moi toujours trop utilisée, y compris avant la période COVID, et non pas uniquement depuis la période COVID, d'y apporter quelques ajustements en disant que c'est une procédure qui est utilisée, alors comme ça, quand on livre les chiffres de façon abrupte, on peut dire qu'elle est utilisée à peu de reprise, quand même 10 %, grosso-modo, à la louche, mais que le problème est qu'elle concerne

souvent des dossiers qui sont de très importants et qui méritent d'être traités largement en amont. Évidemment, un délai d'urgence pour le carrefour de Zerubia, ça nécessite et c'est sûr, pas beaucoup de nécessité de faire appel à l'urgence.

Je veux dire là-aussi, pour essayer d'être à peu près honnête intellectuellement, que le fonctionnement de cette Assemblée, sous votre autorité, M. TALAMONI, moi je le reconnais, je pense que de ce que j'ai connu entre 2010 et 2015, et je m'étais féliciter de ce qu'avait fait Dominique BUCCHINI, je ne peux pas juger de ce qui a été fait avant, je n'avais pas l'honneur d'y siéger, mais vous y avez apporté une amélioration dans son fonctionnement, notamment dans le contingentement du temps de parole qui permet, je crois, d'avoir des débats plus intéressants et plus efficaces.

Il reste encore des choses à améliorer, c'est la loi du genre, mais je reconnais que sous votre autorité, et je pense qu'on peut vous donner acte de votre volonté d'être impartial, c'est toujours compliqué et c'est toujours à manier avec une grande prudence, mais là-dessus, je voudrais le dire.

Tout comme je voudrais dire au Président SIMEONI, qu'effectivement, l'État n'a pas toujours raison, ce matin nous l'avons encore montré sur votre dossier des emprunts, nous l'avons voté, nous avons dénoncé la parole qui n'a pas été respectée par l'État, et ce n'est pas acceptable que la parole de l'État ne soit pas respectée.

Tout comme, effectivement, vous être aussi tributaires, je le reconnais très volontiers, des envois tardifs de ce même État et qui ne permet pas à notre Assemblée de travailler normalement. Lorsqu'il faut le dire, je le pense.

En revanche, je le dis aussi, Président, il y a certes plus de rapports, mais vous bénéficiez aussi de « l'apport » des services des deux anciens conseils départementaux, qui doivent vous permettre d'être plus efficaces sur le sujet.

Voilà ce que je voulais dire. Par contre, ça c'est une mise au point. J'entends, j'ai entendu surtout votre message que je vais considérer comme positif, de vouloir éviter d'utiliser cette procédure, et je m'en félicite, et je vous fais confiance pour essayer d'améliorer cela. On ne vit pas très bien, je le dis, l'utilisation de l'urgence, quand ce n'est pas nécessaire, on ne le vit pas très bien.

Par contre, je vous le dis à tous les deux, Présidents de l'Assemblée territoriale, Président de l'Exécutif, j'ai très mal vécu la dernière conférence des présidents. Excusez-moi, mais je n'ai pas bien compris à quoi elle servait, qu'est-ce qu'on a voulu nous faire passer comme message ? Quel était son utilité ?

Me retrouver dans une salle avant un débat public en séance de l'Assemblée de Corse, pour débattre d'un rapport qui va être présenté, avec les interlocuteurs qui ont participé, pour simplement m'entendre dire par le Président de l'Exécutif qu'il allait y avoir un rapport, qu'il allait être présenté dans l'hémicycle, qu'il allait y avoir l'unanimité, entendre une partie des gens qui ont vraisemblablement participé, au cours de 200 réunions, c'était peut-être la 201<sup>ème</sup> et on a enfin été convié, m'entendre dire « et on espère qu'à la fin, il y aura unanimité du vote concernant ce rapport », je n'ai pas bien saisi quel était l'objectif de cette réunion, de cette conférence des Présidents, telle qu'elle a été organisée et au regard du contenu qui est le sien.

Je n'ai pas compris, il va falloir que vous m'expliquiez quel était cet objectif. J'ose espérer, qu'il n'y avait que des éléments très louables derrière tout cela. Mais honnêtement, je me suis senti un peu mal à l'air, je vous le dis. Alors, si je me trompe, tant mieux, et j'espère que je me trompe.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Moi, je vais vous donner deux éléments de réponse concernant la Présidence de l'Assemblée et puis ensuite, je pense, que le Président du Conseil exécutif aura à donner, je dirai, le complément, de son point de vue, parce que ce n'est pas tout fait le même, évidemment, puisque nous occupons des fonctions différentes.

En ce qui me concerne, j'ai convoqué une conférence des Présidents à votre demande, la conférence des Présidents s'était effectivement...

### **(Brouhaha)**

Ah, vous parlez de celle-ci ? Celle-ci en fait, ce n'est pas une conférence des Présidents d'ailleurs, puisqu'elle était présidée par le Président du Conseil exécutif, donc ça n'était pas une conférence des Présidents.

### **Mme Valérie BOZZI**

Président, moi aussi j'avais compris, comme Jean-Charles, que c'était une conférence des Présidents, et j'ai été un peu étonnée de la teneur de la réunion aussi, ça nous a été présenté comme ça.

### **Le Président TALAMONI**



S'agissant de la forme, si ça avait été une conférence des Présidents, je l'aurais présidée naturellement, puisque je suis le Président de l'Assemblée et naturellement de la Conférence des Présidents.

Donc là, il s'agit simplement d'une réunion qui a été organisée par le Président du Conseil exécutif, qui l'a présidée d'ailleurs, et à la demande, je crois, mais sans doute nous donnera-t-il quelques informations à cet égard, à la demande donc, je crois, des socioprofessionnels et des chambres consulaires qui souhaitaient donc, et elles sont toujours présentes ces chambres consulaires, notamment dans les tribunes, en mode réduit bien entendu, puisque nous travaillons dans des conditions particulières. Mais évidemment, les chambres consulaires et les socioprofessionnels avaient une attention particulière s'agissant de ce débat.

Et donc, le Président de l'Exécutif a jugé bon d'organiser cette réunion, qui n'aurait pas dû, je pense, susciter de votre part ce malaise. Mais il y avait simplement, je dirai, une prise de contact dans un moment qui est solennel, c'est-à-dire une période de crise, et puis une période d'espoir aussi sans doute, pour les professionnels et les chambres consulaires, s'agissant de ce plan de relance. Mais bien entendu, c'est ici que l'on va discuter de ce plan de relance, que l'on va l'adopter, ou pas, que l'on va l'amender, ou pas.

Voilà en tout cas ma part de vérité.

Donc le Président du Conseil exécutif.

### **Le Président SIMEONI**

Moi, c'est encore plus simple, bien sûr pour moi ce n'est pas une conférence des Présidents. Moi, j'ai été saisi par une délégation qui était amenée par le Vice-Président de la CCI de Corse et le Président de la Chambre des métiers de Corse-du-Sud, qui ont demandé à me rencontrer, qui ont par ailleurs demandé, me semble-t-il, au Président de l'Assemblée de Corse d'être reçus également, et qui ont demandé à être reçus par les différents groupes de l'Assemblée.

Donc, dans cette perspective, nous avons organisé cette réunion, comme on le fait systématiquement lorsqu'on est sollicités par des gens qui sont devant les grilles de l'Assemblée de Corse et lorsqu'il y a un dossier qui va être évoqué. Je n'ai pas vu dans l'organisation de cette réunion quelque façon que ce soit de chercher à anticiper le débat devant l'Assemblée de Corse, je ne pense pas que l'on puisse le ressentir comme une intrusion dans nos débats.

Je pense qu'en sens inverse, si nous avons décidé de recevoir seul une délégation pareille, ça aurait pu être mal interprété. Et vous aurez noté également qu'après avoir rappelé en quelques mots ce qu'avait été ma démarche, je n'ai pas engagé de débats avec cette délégation, en disant que le débat nous l'aurions dans l'hémicycle. Et, j'ai insisté aussi sur le fait que chacun se déterminerait en son âme et conscience et que je ne doutais pas de notre volonté commune et partagée, d'essayer de faire au mieux.

Donc, je pense et j'espère que cette explication permettra de dissiper toute ambiguïté.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, donc la parole est à qui la demande, bien entendu, sur le rapport qui vient d'être présenté. Vous avez la parole.

### **M. Xavier LACOMBE**

M. le Président, merci.

Nous sommes bien donc, sur ce rapport de DM ? Une seule intervention, pour ne pas alourdir, à chaque rapport, les débats, une seule commune, pour les 6 rapports, c'est cela que je voulais préciser, M. le Président.

Très brièvement, en préambule je voudrais répondre aussi à M. Président de l'Exécutif qui s'interrogeait tout à l'heure sur le vote de l'urgence de ce dossier, et notre vote négatif, tout simplement. Mais dans sa question et dans son incompréhension, lui-même a apporté la réponse, c'est une question de cohérence. Donc, je pense qu'il a très bien compris pourquoi nous avons voté contre l'urgence, et je ne reviendrai pas sur le débat, mais il serait temps, en fin de compte, que sur des dossiers aussi importants... Que l'urgence est utilisée de manière règlementaire, je n'en disconviens pas, mais il serait, à présent, et je pense que l'effort et le trait a été souligné, mais que l'effort sera fait, que sur certains dossiers aussi importants, les débats puissent avoir lieu de manière sereine, et sur des dossiers aussi importants, comme celui du plan de relance, que ça ne soit pas fait dans la précipitation.

C'est tout simplement sur une notion de principe. Certains dossiers, comme l'évoquait Jean-Charles ORSUCCI, n'appellent pas d'interrogations ou de débats majeurs, si ce n'est quelques précisions. Mais sur des dossiers aussi importants, je pense qu'ils ne doivent pas être traités dans l'urgence et nous ne devons pas disposer des documents la veille d'une commission, voire que nous n'avons pas eu en commission. Donc, c'est dans la semaine qui suit la commission, avant d'arriver en session, moins d'une semaine, qu'il faut travailler et amender.

Donc, je crois que tout cela, même s'il y a urgence, et on peut le comprendre, tout le monde est de bonne foi et avec un bon esprit constructif, mais il est quand même, je pense, tout à fait acceptable de comprendre les interrogations et, à la fois, le souhait que nous avons dans l'opposition de voir certaines choses. Je ne voudrais pas renverser les choses, ni polémiquer, ni envenimer la situation, mais a contrario, je pense que ça se serait passé autrement, on aurait tout entendu !

Donc, aujourd'hui il faut à aussi entendre ce qui est dit. Alors, acte a été pris par le Président de l'Exécutif, et ça ne remet pas en cause du tout l'organisation de l'Assemblée de Corse. Et moi, je voulais aussi, comme l'a fait Jean-Charles ORSUCCI, noter, souligner l'amélioration qu'il y a dans le déroulement des assemblées. Je n'étais pas là précédemment, mais je sais, pour avoir suivi, que les choses se sont améliorées et je dirai surtout avec une grande élégance, M. le Président. Vous voyez, je n'ai pas l'habitude de faire des compliments, mais je reconnais votre élégance dans vos propos et dans la façon d'organiser les choses.

Voilà, donc maintenant pour revenir sur le fond du dossier plus précisément, c'est un exercice difficile, non pas le vote de la DM, mais tout ce qui a été entrepris, ce n'est pas un exercice classique de renégociation d'emprunts, et la tâche était difficile, je dois le souligner.

Nous-mêmes, pour les gens qui dans les collectivités s'occupent des finances, nous avons été appelés à renégocier des emprunts, mais de manière classique, donc il n'y avait rien d'extraordinaire, si ce n'est que les taux étaient plus intéressants. Évidemment, nous l'avons fait, en tant que premier Vice-président de la CAPA, j'ai été appelé à le faire et je pense, puisque tout à l'heure Alexandra FOLACCI a reçu les éloges, je voudrais à mon tour dire que ce n'était pas un exercice facile et, puisqu'elle connaissait bien les finances de la CAPA, puisqu'elle avait emprunté pour la CAPA, j'ai eu le plaisir de renégocier les emprunts que vous aviez pu faire et qui ont fait gagner des sous, comme l'a précisé le Président de l'Exécutif, notamment en fonctionnement, sur les intérêts.

Donc, je voulais le préciser. Mais aujourd'hui nous n'en sommes pas là, puisqu'il y avait d'autres intermédiaires, la SFIL, et ainsi de suite, et des lourdeurs dans ce dossier, des engagements pris qui n'ont pas été respectés... Et donc, d'un point de vue purement budgétaire et financier, bien sûr que c'est une bonne chose, et vous l'avez vu à travers nos votes qui sont positifs, et c'est l'intérêt de la Collectivité. Pourquoi ? Tout simplement en deux mots, il y a eu une présentation qui était peu technique, mais en fin de compte, il y a un gain en termes de fonctionnement, donc on dégagne des marges, et de l'autre côté, ça bascule sur le capital, sur l'investissement.

Ceci dit, c'est un montant considérable, 117 M€ 71 M€ plus les 46 M€ correspondants au montant des IRA (indemnités de remboursements anticipés), dont il y a eu négociation, et bravo encore une fois !

Donc, si on se base seulement et uniquement d'un point de vue budgétaire et financier, nous sommes tout à fait favorables. On pourrait regretter, tout simplement, de ne pas l'avoir fait plus tôt ou de ne pas avoir pu obtenir plus tôt cette réduction et ces avantages pour notre Collectivité et pour les finances de notre Collectivité.

Ceci dit, ce sont quand même des emprunts sur 25 ans, donc 25 ans à venir. Le montant de l'encours de la dette augmente inévitablement. Je pense que ça aussi, c'est à souligner.

Et, sans faire référence à mon collègue François ORLANDI, moi je pense qu'il aurait été - uniquement observation et remarque - astucieux dans cette DM de bien préciser la différence entre la DM qui concerne les emprunts, les quatre rapports qui ont suivi, pour le remboursement et l'apurement de ces emprunts dits Dexia, que certaines collectivités ont faits... Au passage je préciserai que le Conseil général de la Corse-du-Sud, et d'ailleurs sa santé financière s'en est ressenti, avait contracté ces emprunts, mais avait fait le choix immédiatement, dans les années qui ont suivi, par l'intermédiaire de son Président, de les solder immédiatement. Donc les choses, n'ont pas traîné et ne se sont pas trouvées aujourd'hui à être régularisées. Et bien lui en a pris, puisque la santé financière de notre Conseil départemental de la Corse-du-Sud était dégagée de (certains ont appelé ça « l'Épée de Damoclès qui pèse sur nous »), le danger et l'inquiétude, mais sans rentrer dans la mythologie grecque, d'un point de vue financier, c'est une très bonne chose de s'en débarrasser.

Voilà, ça je tenais à le dire de manière très claire. Mais, il aurait été souhaitable que l'on différencie à la fois le remboursement, dans un premier temps, de ces emprunts toxiques et les futurs emprunts dont nous pourrions bénéficier en 2021 et 2022, parce que ce n'est pas la même chose. La Collectivité va emprunter en dehors du contexte, bien sûr avec une négociation des taux, mais pas sur le remboursement de ces emprunts toxiques. Donc, il y a un peu une confusion, un amalgame et pour, je dirai, le profane ce n'est pas clair, alors c'est un peu plus technique, puisque nous bénéficions de certains taux.

Alors, M. le Président de l'Exécutif, il faudrait aussi bien préciser avant le vote, les erratums avec les différences de taux, vous l'avez évoqué mais je crois qu'il faut revenir sur cela.

Donc moi, ma question aujourd'hui, au-delà de cette approbation, puisque quand je fais les calculs, je ne retombe pas tout à fait juste, sur les montants présentés au 31/12, du

montant de l'encours de la dette, puisque dans la M57 nous avons un autre montant, première question : quel est le montant, après absorption de cet emprunt, de l'encours de la dette de notre Collectivité ? La question est claire, je pense que vous la connaissez, et que la réponse peut être faite.

Et deuxièmement, est-ce qu'il n'aurait pas fallu, parallèlement, si emprunts il devait y avoir pour 2021 et 2022 qui ne concernent plus ces emprunts toxiques, les négocier autrement ?

Voilà les deux questions que je souhaitais poser et j'attends juste des réponses avec des chiffres.

Je vous en remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vais donner au Président du Conseil exécutif, qui va répondre aux interpellations de l'opposition.

### **Le Président SIMEONI**

Sur l'erratum, je vais le lire pour être parfaitement dans les clous au plan formel.

La délibération modificative est claire, il y avait d'un côté les opérations qui sont liées à la neutralisation et il y a le fait de ramener notre emprunt habituel au montant qu'il faut pour engager nos opérations.

Donc, les choses sont claires, il n'y a pas de copié-collé ou de fondus-enchaînés entre les opérations qui sont de nature différente.

Quant au montant exact de l'encours de notre dette, je vous le donnerai parce que je ne veux pas être inexact, je vous le donnerai en cours de session, je suis en train de le récupérer.

En ce qui concerne l'erratum donc, modification n° 1, et je la lis : « rajouter dans les visas des quatre délibérations les points suivants : l'Assemblée de Corse, après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse française de financement local et des conditions générales versions CG-CAFFIL-2020-13 y attacher « et après en avoir délibéré ».

Modification n° 2, concernant le rapport n° 362 relatif au prêt MPH520943EUR001, une erreur matérielle a été constatée, il faut en conséquence modifier la page 3 de la délibération, article 2, concernant le deuxième prêt, en conformité avec le protocole et l'offre de prêt qui sont annexe : « la date d'effet est le 1<sup>er</sup> mai 2021 et non le 25 décembre 2020, et le taux est de 0,68 % et non de 0,64 % ».

### **Le Président TALAMONI**

S'agissant de ce dossier, nous allons procéder à un vote, je dirai, en forme solennelle la plus complet possible, ça veut dire que je demande à Christelle COMBETTE de procéder à un appel nominal de l'ensemble des conseillers territoriaux.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Ont voté POUR (59) :** Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne- Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**ABSENTS (4) :** Mmes et MM.

Jean-Louis DELPOUX, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI et Julia TIBERI.

**(Brouhaha).**

**M. Louis POZZO DI BORGO**

Président, Jeanne STROMBONI vient de nous informer qu'elle avait une difficulté de connexion, donc elle n'arrivait pas à voter, simplement pour en informer notre Assemblée.

**M. Xavier LACOMBE**

M. le Président, je pense que comme le cas de Jeanne STROMBONI, il y a des personnes qui auraient peut-être voulu voter, mais qui ont des problèmes de connexion, vu la situation, et le vote n'est pas comptabilisé, alors que c'est plutôt technique.

**Le Président TALAMONI**

Le problème, c'est qu'on ne peut pas comptabiliser des votes qui ne sont pas exprimés, donc on notera au procès-verbal in extenso vos propos.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, sous le contrôle du secrétariat général, on avait permis à des collègues, lors de la précédente session en team, de voter en Teams via l'onglet « conversation » qu'il y a sur l'application par laquelle ils sont connectés, où ils sont identifiés, où ils peuvent formaliser un message écrit. Il me semble que nous l'avions fait, peut-être que cela pourrait être une solution afin d'assurer cette expression.

**M. Xavier LACOMBE**

Et, on avait même accepté de les joindre par téléphone pour confirmer leurs votes. Ce n'est pas bien grave, mais...

**Le Président TALAMONI**

A l'attention de Petr'Antò TOMASI, ça avait été fait mais dans une séance entièrement numérique, donc entièrement Teams. A mon avis, si on commence à comptabiliser, on n'est pas sortis de l'auberge, d'autant que ça ne va pas changer grand-chose. Il y en a 2 qui ne sont pas connectés du tout. Moi je veux bien tout ce que l'on veut, mais là, on ne va pas s'en sortir...

**M. Pascal CARLOTTI**

Ancu u meu ùn hè micca passatu.

**Le Président TALAMONI**

Ceux qui ne sont pas connectés ne peuvent pas envoyer leur vote par Teams.

Moi, je pense qu'il faut proclamer les résultats du vote, d'autant que ça ne changera pas grand-chose au résultat, c'est ce que nous avons fait jusqu'à présent. Vous savez, le mieux est l'ennemi du bien souvent, pas toujours mais souvent, là je crois que c'est le cas.

Je vais demander au Secrétariat général le résultat du vote ;

Pascal CARLOTTI s'est manifesté au micro.

**POUR : 59 ; ABSENTS : 4**

**Le rapport est ADOPTE.<sup>7</sup>**

Nous passons au rapport suivant.

Le rapport suivant concerne le développement économique. C'est un rapport important, le N° 374. Nous allons demander au Président du Conseil exécutif s'il veut défendre son rapport devant l'Assemblée de Corse.

**\*Raportu n<sup>u</sup> 374 : Raportu rilativu a l'approvu di a parte « Salvezza » di u pianu di salvezza è di rilanciu (Attu 1).**

**\*Rapport n°- 374 :** Rapport portant adoption du volet « « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » (Acte 1).

### **Le Président SIMEONI**

Je vais d'abord répondre à Xavier LACOMBE pour lui indiquer que le montant exact de l'encours de la dette est de 874,3 M€, c'est à la page 6 du rapport. Donc, on continue à avoir un ratio de désendettement qui n'est pas alarmant puisqu'on est à 5,8 ans, alors que le ratio qui est autorisé par la loi est de 9 ans.

C'est un encours de dette qui est conséquent bien sûr, et pour cause, puisque nous avons racheté ces emprunts et que nous avons emprunté pour les rembourser cette fois-ci à des taux stabilisés, mais nous restons dans des fourchettes qui sont des fourchettes non alarmantes, tant mieux. Il faut continuer, bien sûr, à être extrêmement précautionneux dans notre façon de construire nos budgets et de gérer l'argent public de la Corse.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 20/189 AC



M. le Président de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les élus, Mmes et MM. cari amichi,

Donc j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport vous proposant d'adopter le volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » de la Collectivité de Corse et plus largement de la Corse.

Je voudrais essayer de concentrer mon propos sur l'essentiel. Je pense, et ce n'est pas un artifice oratoire, que nous sommes tous conscients de la gravité de la situation sanitaire, économique et sociale, et je ne doute pas de notre volonté partagée, au-delà des désaccords, éventuellement des polémiques ou ébauches de polémiques, je ne doute pas de notre volonté partagée d'essayer de faire les meilleurs choix pour la Corse et pour tous les Corses. Et, je crois que le moment que nous vivons est un moment important dans un parcours qui va être un parcours long et difficile.

Quelques mots d'abord pour situer les enjeux parce que le constat est partagé, il est partagé par la Collectivité de Corse et ses organes, partagé par les forces socioéconomiques, partagé par les chambres consulaires, partagé par les syndicats, partagé tout simplement par l'ensemble des Corses.

La crise du COVID a des conséquences sanitaires, économiques et sociales d'une gravité extrême partout dans le monde. Ces conséquences sont encore un peu plus graves en Corse que dans les territoires continentaux, notamment les territoires continentaux français et notamment les régions de droit commun.

Pourquoi ? Pour plusieurs raisons objectives que je rappelle très brièvement : l'insularité d'abord, la dépendance au tourisme ensuite, en tout cas la part beaucoup plus importante en Corse, près de 33 % du PIB par rapport à la part du tourisme dans la moyenne nationale française, un peu plus de 7 %.

Troisièmement, la structure de notre économie avec les entreprises qui sont pour plus de 90 % des TPE ne disposant d'aucun fonds propre, une structure d'emplois particulièrement exposée, et je rappelle à cet égard un article paru hier dans le Monde qui indique que la Corse est la région de France métropolitaine qui a eu la plus forte perte de taux d'emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Et je rappelle enfin, dernier indicateur, que là où la crise du Covid a engendré jusqu'à aujourd'hui une perte de PIB de 11 % sur la moyenne nationale, cette perte de PIB est de 18 % pour la Corse.

Donc l'ensemble de ces éléments, et que l'on pourrait prolonger et décliner pratiquement à l'infini, dessine un tableau économique et social extrêmement inquiétant, extrêmement sombre, et ce d'autant mieux que cette crise est venue frapper un territoire et un peuple qui était déjà en situation, vous le savez, de fragilité, conférer notamment le taux de pauvreté de 20 % ; taux, là encore, le plus haut de France métropolitaine.

Donc je pense que sur le constat, il est acquis de nous avons à faire face à une crise d'une ampleur sans précédent, qui requiert de notre part lucidité dans l'analyse, cohérence et esprit de responsabilité dans les propositions, et capacité à transcender, me semble-t-il, et c'est en tout cas un des enjeux, les appartenances partisanes pour essayer de construire au service de la Corse, au service de tous les Corses, une réponse qui nous permette de franchir la situation extrêmement difficile que nous connaissons.

Après cette introduction, en quelques minutes, où en sommes-nous au moment où nous parlons ? Là aussi, le constat doit être fait sans fard. Au moment où nous parlons, nous n'avons aucune garantie que nous obtiendrons de l'État et de l'Union européenne des engagements et des aides à la hauteur de ce qui nous est indispensable.

Le dire n'est pas faire œuvre de surenchère, le dire n'est pas non plus se placer en situation de dépendance. Toutes les régions, tous les pays, tous les territoires font aujourd'hui appel et à leurs ressources propres et à la solidarité avec l'ensemble de leurs partenaires, et nous ne faisons pas autre chose. Nous avons à nous mobiliser nous-mêmes et nous avons également à co-construire avec l'État et avec l'Union européenne une réponse à la hauteur des enjeux.

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté son plan « France Relance ». Ce plan « France Relance », vous le savez, a été doté de 100 milliards d'euros. Sur ces 100 milliards d'euros, 20 milliards d'euros sont constitués par un abandon des impôts de production, 20 milliards d'euros donc de facilité fiscale. La Corse n'est concernée que par une part infime, sur ces 20 milliards d'euros, c'est la page 126 du plan « France Relance », 13 M€

Au moment où nous parlons, nous ne savons pas, malgré nos efforts, ce que sera la part consacrée à la Corse du plan « France Relance ». Un des enjeux de la méthode que nous devons poser ensemble est dans le dialogue avec l'État de réussir à identifier cette part.

Le deuxième enjeu, c'est de ne pas confondre les enveloppes financières qui viendront in fine financer la relance, mais dont certaines étaient pour partie d'ores et déjà acquises en amont de la crise du COVID.

Je vous rappelle pour mémoire, je l'ai exposé notamment en commission, mais je le dis parce que c'est important, qu'il nous reste environ 140 M€ à programmer au titre du PEI avant le 31 décembre 2020. Bien sûr, ces sommes conséquentes vont venir alimenter le processus global de relance. Elles ne peuvent pas pour autant être considérées comme faisant partie des 100 milliards qui ont été débloqués à titre exceptionnel au titre de la lutte contre le COVID. Ces 140 M€ sont acquis à la Corse depuis 2002. Donc, un des enjeux de la méthode, c'est de dire « le PEI existe, mais nous le mettons de côté ».

Deuxième enjeu de méthode, le PTIC. En 2019, le Premier ministre, Edouard PHILIPPE, était venu, il nous avait annoncé un plan de 5 ans de 500 M€ Nous souhaitons plus en temps et plus en argent. Nous aurons la discussion à cet égard, mais cette enveloppe-là, y compris si sa mobilisation vient soutenir la relance, ne fait pas partie des fonds exceptionnels.

Même chose pour les contrats de plan Etat/Région qui doivent être négociés et qui sont une enveloppe récurrente.

Même chose enfin pour les fonds européens, période 2021/2027, 275 M€ dans la période précédente. C'est de l'argent, c'est important, mais ce sont des sommes qui sont acquises en leur principe et largement en leur quantum indépendamment du COVID.

Premier enjeu, c'est celui donc de l'identification de l'enveloppe qui sera dédiée à la Corse par l'Etat dans le cadre des 100 milliards d'euros qui ont été prévus au titre du plan « France relance ».

Deuxième objectif que nous devons poursuivre, contractualiser avec l'Etat qui nous y invite d'ailleurs, selon des modalités qui, à mon sens, mais nous en débattons, ne sont pas adaptées à la Corse, avec une circulaire générale qui a été prise, qui a été publiée sans concertation et qui fait des acteurs de la relance, à titre principal, non pas la Collectivité de Corse, non pas les acteurs, mais en se mettant en complément des CPER, ce qui ne correspond pas à la réalité de la Corse, nous devons donc co-construire avec l'Etat.

Quand je dis « nous », qui ? Et c'est le troisième enjeu de méthode, je pense et nous pensons, le Conseil exécutif de Corse, qu'en égard aux enjeux, en égard à la complexité de la tâche, en égard aux attentes des Corses, notre devoir et notre responsabilité sont de co-construire ce plan et ces propositions de la Corse à travers un dialogue fructueux entre les élus de la Corse et l'ensemble des forces vives.

Ce dialogue, nous l'avons initié. Il a vocation à se renforcer, à s'inscrire dans la durée, à s'élargir à celles et ceux qui n'y ont pas participé pour l'instant. Mais nous avons posé les jalons d'une méthode, réunion du 27 octobre à l'invitation de la Chambre de

commerce et d'industrie. Autour d'elle, une plateforme, dans cette plateforme, partie prenante et partenaire, la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, la Chambre régionale d'agriculture, une vingtaine d'organisations professionnelles et les représentants et représentantes des organisations interprofessionnelles, et, invités également, les syndicats et nous étions bien sûr heureux qu'ils aient été invités.

La volonté a été d'interroger les acteurs, de les faire participer, d'identifier de façon très concrète les besoins et les attentes.

Ce travail a conduit à recueillir un matériau qui a été mis en forme, je vous le rappelle : quatre groupes de travail et le Conseil exécutif tout entier impliqué.

Quatre groupes de travail :

Le premier sur l'économie et le tourisme. Tous les acteurs (entreprises, pêcheurs, commerçants, artisans, acteurs du tourisme).

Le deuxième groupe de travail, formation jeunesse.

Troisième groupe de travail, social, personnes en situation de pauvreté et de précarité ou de précarisation.

Quatrième groupe de travail, les grandes infrastructures et la transition, puisqu'il fallait articuler urgence et relance.

Une sorte de task force. Chaque groupe de travail placé sous l'autorité des conseillères et conseillers exécutifs plus directement concernés dans le cas de leurs attributions, Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, pour le premier ; Josepha GIACOMETTI, Lionel MORTINI et François SARGENTINI, également pêcheurs et agriculteurs ; Josepha pour le deuxième ; Bianca FAZI en ce qui concerne le troisième ; Vanina BORROMEI pour le quatrième ; Saveriu LUCIANI également en ce qui concerne l'office hydraulique.

De toute façon, un travail collaboratif avec l'ensemble du Conseil exécutif ; 70 agents Collectivité de Corse, agences et offices ; la CCI de son côté, je vous le rappelle, 13 groupes de travail sur tous les champs de l'activité économique et sociale et des interactions permanentes, y compris avec les services de l'Etat ; services avec lesquels nous avons multiplié les réunions.

Ce travail vous a été présenté sous une forme non achevée, mais pour vous permettre de travailler en temps masqué la semaine dernière. Il a été bien sûr présenté aux

trois commissions de l'Assemblée de Corse qui ont travaillé. Il a été présenté au CESEC, à la Chambre des territoires, à l'Assemblea di a giuventù avec la précision suivante : c'était que nous étions au début d'un processus, un processus itératif et que nous avons vocation à construire les propositions de la Corse à présenter au Gouvernement et à discuter avec lui pour contractualiser, décliner de façon opérationnelle la mise en œuvre des financements prévus au titre du plan global « France relance », la décliner avec un apport de la Collectivité de Corse qui bien sûr va contribuer au financement de ce plan général pour la Corse et puis, une mise en synergie avec les autres instruments et dispositifs financiers.

Il me semble que cette méthode est aujourd'hui de nature à garantir, premièrement, la légitimité démocratique ; deuxièmement, la plus grande efficacité économique, sociale et opérationnelle.

Je dis que nous sommes au début d'un processus, pourquoi ? Parce que le plan se conçoit en deux parties : une première consacrée aux mesures d'urgence. Il y a aujourd'hui, nous le savons tous, une urgence économique et sociale absolue générée notamment par le deuxième confinement et ses conséquences.

Je voudrais à cet égard vous dire que nous n'avons pas pris de retard. Lorsqu'il a pu être dit, par exemple, que d'autres régions avaient déjà leur plan et que nous, nous n'avons rien fait, ce n'est pas la réalité de ce qui se passe. Un certain nombre de régions ont mis en place des dispositifs, ont redéployé des crédits, mais elles n'ont pas fait mieux que nous, et je dirai que par bien des aspects, nous avons fait proportionnellement sans doute plus que beaucoup d'autres.

Nous avons, le 24 avril dernier, en pleine crise, un mois après le début de la crise, adopté un premier rapport « Vince contr'à u COVID » dont je vous rappelle qu'il avait des déclinaisons dans le domaine sanitaire avec les achats de masques, d'équipements, mais aussi des déclinaisons dans le domaine de la santé, du tourisme, de la pêche, de l'agriculture, de la commande publique, de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons adopté un deuxième rapport, le plan de sortie de crise du confinement le 7 mai et enfin, le 30 juin, nous avons adopté le rapport notamment sur les nouvelles mesures d'urgence et le fonds « Salvezza ».

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation nouvelle parce que nous ne sommes pas encore dans la relance et c'est cité d'ailleurs dans le rapport, y compris les économistes au plan français et européen considèrent que le plan « France relance » qui a été présenté le 3 septembre est déjà largement up to date et dépassé. Pourquoi ? Parce que ce plan s'inscrivait dans une perspective de relance qui reposait sur le postulat qu'à partir de septembre, nous serions revenus à une situation normale. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé.

En septembre, nous avons été confrontés à une reprise de l'épidémie qui a atteint des pics insoupçonnés jusqu'à aujourd'hui. Donc, toute la phase de normalisation qui implique d'être acquise pour que la relance puisse se construire a été différée d'autant.

Donc, il faut à la fois un volet d'urgence qui est le volet du très court terme, ce qui ne veut pas dire que cela va s'arrêter demain matin, l'urgence, et c'est pour ça que je dis que ce premier volet a vocation à être complété. Et puis, il faut en même temps, préparer effectivement la relance avec une réflexion stratégique de fond sur le nouveau modèle économique et social.

Voilà ce qui est proposé aujourd'hui.

Troisième et dernière partie de mon exposé sur le contenu de ce rapport que vous connaissez bien désormais. Que dire ?

D'abord sur les grandes masses, 400 M€, 100 M€ de financements apportés par la Collectivité de Corse. Sur ces 100 M€, 65 ou 70 sont mobilisés par des redéploiements de crédits. Il y a environ 30 M€ qui sont un apport propre, mais je vous rappelle que c'est un apport propre qui vient ensuite de beaucoup d'autres que nous avons faits en avril, en mai et en juin et ce, alors même que nous avons perdu des recettes fiscales de façon importante. Notre effort est donc significatif. Il est demandé à l'Etat des mesures à concurrence d'environ 300 M€ qui sont largement des mesures fiscales. Ces mesures se justifient par le fait que sur les 20 milliards d'euros du plan « France relance », il n'y a pratiquement que 0,15 % qui profite à la Corse. Donc, nous sommes fondés à demander des mesures qui ont été proposées de façon unanime, notamment par les forces socioéconomiques.

Je rappelle, mais ça ne surprendra personne, qu'à notre sens ces mesures ont vocation à être un premier pas vers le statut fiscal et social qui a vocation à être construit de façon durable. Bien sûr, pour nous, les avantages et par exemple les avantages fiscaux ont vocation à être corrélés à une contrepartie qui est une contrepartie sociale.

400 M€ donc, 100 M€ pour la Collectivité de Corse, 300 M€ pour l'Etat.

Six grands chapitres : trois consacrés à l'économie, encore que je l'ai dit souvent et je le répète, je considère qu'il ne faut pas opposer ou distinguer l'économique et le social. Donc, il y a trois chapitres qui sont consacrés à des aides aux entreprises mais pas qu'aux entreprises. Lorsque j'ai pu lire, par exemple, que nous avons construit ce plan dans un dialogue exclusif avec le patronat, je pense que c'est une erreur.

Nous avons discuté avec l'ensemble des entreprises dont je rappelle que la plupart d'entre elles sont des TPE.

Nous avons discuté avec les commerçants dont je rappelle que la plupart d'entre eux sont dans une situation d'agonie.

Nous avons discuté avec des artisans frappés de plein fouet par la crise qui souvent n'ont pas de salariés ou ont simplement un ou deux salariés et quelquefois un apprenti qui, lui aussi, est touché par la crise.

Nous avons discuté avec les agricultrices et agriculteurs, avec les pêcheurs, les chômeurs, avec les représentants du secteur social aussi, y compris le Conseil exécutif, directement avec tous les syndicats en leur disant qu'ils avaient bien évidemment vocation à être pleinement intégrés dans la démarche.

Donc, nous avons trois catégories de mesures qui relèvent des entreprises. Nous en avons deux qui relèvent du soutien, premièrement, au secteur social ; deuxièmement, aux personnes en situation de précarité ou de précarisation et de pauvreté.

Enfin, une sixième catégorie de mesures qui visent à engager l'articulation entre l'urgence et la relance, autrement dit à créer une dynamique collective au sein de la Corse tout entière pour que nous construisions ensemble un nouveau modèle économique et social. Ce nouveau modèle économique et social ne peut pas reposer sur autre chose que la solidarité et notamment la solidarité entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui ont peu, et quelquefois de moins en moins.

Nous voulons et nous l'assumons, d'un point de vue économique, ce plan est tout sauf un plan libéral ou ultra libéral puisque d'un point de vue de sa logique, pour les entreprises, il repose sur des aides directes et notamment des aides directes qui profitent aux plus petits.

Deuxièmement, dans ses grands équilibres, je vous rappelle que 40 % de ce que la Collectivité de Corse s'apprête à mettre en propre, si vous approuvez ce plan, est consacré à des dépenses sociales type RSA ou de formation avec 25 M€ pour le PRIC pour anticiper les nouveaux besoins de formation et pour permettre à tous, au titre de la formation initiale ou la formation continue, de ne pas rester au bord du chemin.

Donc, c'est un plan qui repose fondamentalement sur la logique de solidarité. Une solidarité que nous voulons aussi décliner, par exemple, autour de deux axes. On a raillé aussi le fait de dire « il y a 150 000 € pour un logo, on pourrait l'utiliser ailleurs ». Ce n'est pas 150 000 € pour un logo, c'est 150 000 € à la fois pour créer un logo, mais surtout pour engager une campagne massive autour de la logique « campu è compru in Corsica », une logique de circuit court pour les agriculteurs, une logique de soutien aux petits commerçants

plutôt qu'aux grands acteurs de l'économie par Internet, une logique de proximité, une logique de solidarité. Il faut que nous la mettions en œuvre.

Deuxièmement, cette logique de solidarité, elle se retrouve aussi dans la charte ou le pacte que nous avons proposé aux acteurs de construire et qui va lui aussi s'inscrire dans la durée.

L'idée, c'est de dire quoi ? C'est de dire : si je suis une entreprise ou un acteur économique qui bénéficie des mesures de soutien, d'abord je participe d'une dynamique globale et je le fais savoir parce que ça crée de l'espoir. Ensuite, je m'engage librement, mais je m'engage à ce que la contrepartie de ce soutien au plan économique se traduise au plan social d'un point de vue de la qualité de l'emploi, des efforts consacrés à la formation, à l'employabilité, à l'emploi local, etc. Donc, une démarche de labellisation que nous avons vocation à construire ensemble.

Je termine mon introduction, sans doute longue, mais le sujet en vaut la peine, en vous disant que dans le tableau, il y a quand même une vision qui me semble-t-il est une vision à la fois globale, équilibrée et technique.

Deux exemples dans chaque grande catégorie.

Premier exemple, nous avons anticipé ce qui a été dit, il y a deux jours, par le Président de la République sur la reconfiguration du fonds « Salvezza ». Nous nous sommes dit, il y a des entreprises qui ont fermé pendant le mois de novembre, ces entreprises vont être aidées à concurrence au maximum de 10 000 € de perte du chiffre d'affaires. Il va y avoir à la fin du mois de novembre des entreprises qui vont rouvrir et d'autres pas.

Nos ressources budgétaires sont limitées. Nous avons choisi de concentrer notre aide sur ceux qui seront le plus impactés, c'est-à-dire ceux qui ne rouvriront pas pendant le mois de décembre, c'est-à-dire à un moment où on fait les recettes les plus importantes. C'est la proposition qui est faite au plan technique, jusqu'à 3 000 € en complément de ce qui pourrait être voté, 10 000 € ou plus, par l'Etat.

Le souci important, ça a été souligné en commissions, notamment à la demande de présidents ou commissaires, c'est d'être dans l'opérationnalité et dans l'efficacité. Donc, nous discutons, par exemple, avec l'Etat pour que le fait d'émarger au dispositif global permette automatiquement d'émerger au dispositif complémentaire prévu par la Collectivité de Corse, ce qui nous permettra d'être très réactifs et la réactivité et l'opérationnalité sont deux enjeux majeurs qui feront l'objet d'une réunion interservices dès la semaine prochaine. Bien sûr, dans le cadre des instances de suivi que nous proposons et qui ont vocation à être



améliorées, ce débat-là se fera également sous le contrôle et l'œil attentif, vigilant et constructif de l'Assemblée de Corse.

Deuxième exemple, le PGE. On sait que le PGE a été largement activé. On sait qu'il a aidé beaucoup d'entreprises en Corse, mais on sait aussi, et tous les acteurs nous le disent, qu'aujourd'hui les entreprises se retrouvent confrontées à un véritable mur de dettes, plus de 1 milliard d'euros et qu'il y a un véritable risque et qu'il y aura une véritable difficulté à rembourser.

Notre idée, c'est d'aller à Paris avec une attitude qui soit équilibrée.

Nous proposons trois catégories de réponse.

La première catégorie de réponses, c'est de dire tout ou partie de l'emprunt contracté peut faire l'objet d'une transformation pure et simple en aide.

Deuxième idée, transformer la nature et passer d'un emprunt à un prêt participatif ; donc l'Etat accepte de transformer sa créance en haut de bilan pour faire respirer les entreprises et accepter de différer le remboursement.

Troisième proposition, nous avons mis en place le fonds « Sustegnu » en partenariat avec la CCI. Il nous reste des crédits puisque les entreprises sont allées beaucoup plus sur le PGE que sur les prêts que nous avons mis en œuvre, mobiliser ces sommes, notamment pour faire de la bonification d'intérêts sur les emprunts PGE, en partie au moins, ce qui reviendrait sur cette partie bonifiée à avoir des emprunts à taux zéro et permettre aux entreprises de respirer.

Vous voyez qu'on est dans des mesures qui ont été pensées, alimentées aussi bien sûr par l'expérience du terrain, l'ordre des experts comptables, les entreprises, etc., et qu'on est vraiment dans quelque chose qui a vocation à être très opérationnel.

Le même travail a été fait notamment pour les agriculteurs avec le renforcement des dispositifs et pour les pêcheurs, même si en termes de volume, cela représente 500 000 € mais nous voulons être présents aux côtés de toutes celles et tous ceux qui sont en difficulté.

Deuxième exemple, sur le soutien à l'activité et à l'information des entreprises, la question de l'accélération de la commande publique, vous vous rappelez que lors du BS, nous avons voté 8 M€ d'AP supplémentaires pour les routes territoriales, ex-départementales.

Nous avons fait un travail de fond avec les services des routes sous l'autorité de la conseillère exécutive, nous nous sommes impliqués et nous avons aujourd'hui des marchés à bons de commande qui vont nous permettre d'être extrêmement réactifs.

Nous avons à travers la DM voté des crédits nouveaux complémentaires. Notre volonté, c'est d'être extrêmement présents dès le mois de décembre, dès le mois de janvier pour aider les entreprises corses.

Deuxième idée, celle du « Corsican business act » qui a vocation à permettre à toutes les entreprises, et pas seulement aux plus fortes, d'accéder dans de meilleures conditions à la commande publique avec également des mesures qui sont des mesures qui peuvent paraître techniques, mais qui dans le contexte ont une importance significative. Par exemple, pouvoir passer du seuil réglementaire de 10 % d'acompte à 30 % dès le début du marché, ce qui vient donner une respiration à l'entreprise.

Je ne rentre pas dans le détail des autres mesures.

Un mot quand même pour les petits commerçants qui ont été frappés durement pendant le mois de novembre, qui sont inquiets par rapport à ce qui va se passer en décembre. La volonté, c'est premièrement, de soutenir directement les petits commerces qui veulent mettre en place la numérisation, l'e-commerce de proximité ; deuxièmement, soutenir les intercommunalités ou les communes qui ont mis en place des mécanismes type « click and collect » ou « marketplace » ; troisièmement, faire un effort massif pour les structures de médiation numérique de l'intérieur, notamment en finançant des emplois pendant la phase de relance pour que les gens qui sont dans les territoires ruraux de l'intérieur de montagne puissent avoir accès de façon beaucoup plus aisée à ces services qui permettent l'accès au numérique.

Le paquet fiscal et les exonérations, nous reprenons aussi un certain nombre de dispositifs qui existent en demandant leur amélioration. Je pense bien sûr par exemple à la ZDP, je pense également au crédit d'impôt et bien sûr au dispositif existant d'exonération de charges sociales qui doit être élargi pour permettre aux entreprises de respirer, avec toujours la même logique de conditionnalité sociale.

Sur les deux volets qui nous tiennent particulièrement à cœur après ces trois premiers volets sur l'activité économique, la vie des entreprises et le soutien aux acteurs, l'aide à l'emploi et à l'employabilité avec le renforcement en fonction des filières d'alternance, le renforcement pour les étudiants, le renforcement sur la mise en œuvre du PRIC. Josepha GIACOMETTI, comme d'ailleurs les autres conseillères et conseillers exécutifs se tiennent à votre disposition dans le cadre du débat, pour répondre aux questions qui pourront être posées et pour intégrer également, ça a déjà été fait en partie, les

amendements qui pourraient être apportés, avec d'ores et déjà la volonté de prendre en compte de façon un peu plus spécifique que cela n'a été fait la question des librairies, la question industries culturelles et la question plus généralement de l'aide à la culture qui a déjà été intégrée. Mais Josepha vous le dira tout à l'heure.

Sur l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées - essentiel puisqu'on sait que ce sont les pauvres et les précaires qui partout dans le monde souffrent proportionnellement plus de la crise du COVID : lutte contre la précarité des jeunes ; soutien massif à l'offre d'insertion professionnelle notamment pour les nouveaux entrants dans le RSA. Je vous rappelle qu'il y a plus 20 % de demandeurs de RSA par rapport à l'année dernière. C'est une augmentation de 6,6 M€ en ressources propres de la Collectivité de Corse sans recettes correspondantes. Également, le renforcement du soutien à la lutte contre la précarité alimentaire ou à la lutte contre la précarité énergétique.

Je ne vais pas plus loin dans ma présentation. Ce que je voudrais vous dire et je termine par où j'ai commencé, je crois que la volonté du Conseil exécutif de Corse a été d'impliquer l'ensemble des acteurs institutionnels et l'ensemble des forces vives. Nous avons un premier document qui est à l'évidence, me semble-t-il, un document de qualité. Ce document a d'ores et déjà vocation à être amélioré, y compris à l'occasion de notre débat d'aujourd'hui. Il a vocation à être amélioré, complété, évalué lors des semaines à venir. Mais il est essentiel, et je termine par-là, que nous nous donnions les moyens de le transcrire de façon opérationnelle.

Pour le transcrire de façon opérationnelle, il y a un enjeu interne et un enjeu externe.

L'enjeu interne, c'est que, et je me tourne vers la Directrice générale des services et vers les services de la Collectivité de Corse, nous nous donnions les moyens dans les jours, dans les heures à venir de rendre tous ces dispositifs le plus simple, le plus lisible et le plus opérationnel possible. Nous avons tous lu, y compris dans des enquêtes au plan français et européen que 70 % des bénéficiaires potentiels d'un dispositif n'y ont pas recours. Donc, un des enjeux, c'est de réduire de façon très significative ce taux de non-recours. Le deuxième enjeu, c'est bien sûr que lorsque quelqu'un nous demande une aide, il faut qu'elle arrive vite dans des conditions sécurisées. Ça, c'est le défi qui est devant nous parce qu'une collectivité publique, a fortiori en période de fusion, même si elle dure depuis deux ans, n'a pas forcément les moyens, y compris juridiques, d'une réactivité adaptée à la crise telle qu'elle est aujourd'hui.

Une des demandes récurrentes des présidents de régions de droit commun, depuis le début de la crise, c'est par exemple de pouvoir transformer les crédits de l'investissement en crédits de fonctionnement. C'est, par exemple, de pouvoir alléger les procédures de

marchés publics pour pouvoir intervenir beaucoup plus rapidement. Et pour l'instant, ce n'est pas fait. Il faut faire avec ces contraintes, mais il faut que nous, nous réussissions à aller vite et bien. Ça, c'est l'enjeu interne.

L'enjeu externe, et je me tourne plus directement encore vers l'opposition, nous ne sommes pas là pour faire un bras de fer avec l'Etat. Nous ne sommes pas là pour préparer les prochaines élections territoriales. Elles vont venir de toute façon à un moment ou à un autre. Je crois que le devoir et l'honneur de la représentation élue de la Corse, c'est de travailler de la façon la plus efficace possible pour apporter des réponses à tous ces gens que nous croisons, nos familles, i nostri paisani, ghjente chè no cuniscimu, ghjente ch'un cuniscimu micca, ghjente chè sò nati quì, ghjente chè sò ghjunti quì, ghjente chè sò indè i strazii, ch'aspettanu di noi chè no fiamu ciò chè ci vole à fà. Eiu pensu chè ci vole à dà si i mezi d'avanzà.

Je vous le dis très sincèrement, je ne suis pas dans une logique de bras de fer avec l'Etat, mais ce que j'ai entendu jusqu'à aujourd'hui, de la façon d'aborder la problématique des semaines et des mois à venir ne me rassure pas. Nous n'avons pas de garanties. Nous pouvons nous les donner. Je suis persuadé que si nous adoptons un plan qui est cohérent, responsable, argumenté au plan technique et qui est porté pour une légitimité populaire sans précédent, nous irons à la discussion avec Paris ensemble, dans des conditions qui nous permettront d'avancer beaucoup. C'est en tout cas le vœu que je formule.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

S'agissant de ce rapport important, il a été décidé par la commission permanente que les groupes disposeraient de 15 minutes chacun pour intervenir et de deux orateurs par groupe.

Peut-être un avis de la commission. Nous allons nous contenter de l'avis qui est assez volumineux.

### **Mme Anne TOMASI**

Avis favorable.

### **Le Président TALAMONI**

C'est un rapport conjoint, commission des finances/commission du développement économique, du numérique et de l'aménagement du territoire/ commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale. C'est un avis favorable.

La parole est à qui la demande dans les limites de temps que je viens de préciser.  
M. ORSUCCI a la parole.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

J'ai pour habitude de ne pas m'exprimer en premier, mais si vous me le demandez si gentiment...

**Le Président TALAMONI**

Il faut que quelqu'un commence. On peut essayer par le deuxième orateur, si vous le voulez ? C'est vous.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Ce sera moi.

M. le Président de l'Assemblée, M. le Président de l'Exécutif, Mmes et MM. les conseillers,

J'ai bien sûr écouté avec attention les propos du Président de l'Exécutif. Bien évidemment dans ses propos, j'ai cru entrevoir quelques instants des réponses à une communication que j'ai réalisée avec mon groupe depuis quelques jours et en particulier, à celle de ce matin.

Président, vous avez employé le mot « honneur », pour ceux qui sont ici et qui débattent. Moi, je vous le dis, je mets un point d'honneur à défendre avec beaucoup d'âpreté ce en quoi je crois et quand je crois que je sers les intérêts de la Corse et des Corses, tout comme vous d'ailleurs. Peut-être que nous pouvons avoir, vous et moi, des choix différents, mais je pense qu'ils sont respectables et il faut accepter. Accepter parfois aussi que le groupe d'opposition que nous sommes, qui a souvent été critiqué par le fait qu'il n'était pas assez pugnace, puisse de temps en temps avoir une position différente que de voter ce que vous proposez.

Quelle est notre attitude aujourd'hui face au plan de relance ?

Premièrement, je vais vous rappeler que nous ne votons pas, d'après ce que j'ai pu lire, malgré une transmission et je ne vais pas m'étaler sur le sujet dans des délais plus que courts, il ne s'agit pas aujourd'hui de voter un plan relance, mais un plan d'urgence. Là où j'ai vraiment du mal à vous suivre, c'est que vous l'avez encore dit maintenant et expliqué, aucune région métropolitaine n'avait voté son plan de relance.

Président, je ne suis pas seul, même si nos moyens de petit groupe de l'opposition sont limités, j'ai demandé à des collaborateurs, à des amis de chercher, de compiler. Ce que j'ai dans les mains, là, ce sont quand même des choses qui s'appellent, je prends le premier, « Business Act Grand Est, le plan de relance et de reconquête du Grand Est » présenté le 9 juillet 2020. J'ai même pris soin de lire l'édito, petite anecdote, édito cosigné d'ailleurs de Jean ROTTNER, et c'est logique, Président de la région Grand Est et d'une certaine préfète, en l'occurrence Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est. Je ne continue pas. Je peux vous présenter celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes et continuer comme cela.

Je peux comprendre que notre région, d'ailleurs je le précise, qui a fait, vous l'avez dit, beaucoup plus, etc. Je rappellerai quand même que notre région est le fruit de la fusion de trois collectivités. Evidemment, elle a fait dans le domaine social, et heureusement, ce que d'autres régions n'ont pas pu faire. Elle avait, de par sa compétence, vocation à le faire.

Je pourrais accepter l'idée que vous ayez du retard : la Collectivité unique, les difficultés... Sauf que ça, on ne peut pas l'entendre aujourd'hui et l'accepter parce que ce retard, ce timing qui n'est pas bon, il a des conséquences qui sont et qui seront dramatiques. Je vais essayer de temps en temps de me souvenir de ce que vous venez de dire.

Vous avez évoqué, et je partage votre sentiment parce que dans ce que vous avez dit bien sûr, on doit être d'accord à 70 ou 80 % sur les propos que vous avez tenus, sur plein de choses, sur la méthode, sur la consultation, sur vos craintes, vos préconisations. Mais quand même. Lorsque vous évoquez évidemment ces entreprises en grande difficulté, d'ailleurs j'en profiterai pour la faire maintenant ma digression, on ne peut pas nous reprocher ou nous suspecter, nous groupe « Andà per dumane » de ne pas être aux côtés des socioprofessionnels.

Sur ces mêmes bancs, il y a quelques semaines, on nous a presque brûlés sur la place publique parce que nous aurions été la seule voix et la voix unique des entrepreneurs, de l'économie, des chefs d'entreprises. Bien évidemment, nous sommes aux côtés des chefs d'entreprises, bien évidemment, il n'y a personne dans cet hémicycle qui n'ait pas un cousin, un ami, un parent qui soit hôtelier, restaurateur, commerçant dans une île où le PIB est à 30

%, voire 80 % en relation directe avec le tourisme. J'espère qu'on ne nous fera pas ce reproche-là ou qu'on ne nous suspectera pas de ne pas vouloir défendre cette économie.

J'ai face à moi le président de ma communauté des communes et je crois que nous avons plus d'une fois l'occasion de parler ensemble de ces enjeux, de cette volonté commune de réussir dans ce sujet. Mais il n'empêche qu'avec la présentation faite aujourd'hui de ce plan de relance, si je ne me trompe pas, Président, le 4 décembre prochain, nous allons clôturer les comptes de la Collectivité de Corse. Ce qui veut dire concrètement que sur 2020 nous n'aurons apporté aucune aide aux entreprises en difficulté. Aucune !

Sur la méthode, je l'ai évoqué tout à l'heure, le principe de l'unanimité qui a été mis en avant et qui est systématiquement mis en avant, je ne crois pas qu'il existe d'assemblée délibérante où systématiquement, tous les groupes votent tout le temps à l'unanimité ce qui est présenté par l'exécutif.

D'ailleurs, je vais prendre un exemple au hasard, vraiment au hasard. L'Assemblée nationale française qui a présenté sa loi de finances, je traduis pour les non-initiés, qui a donc présenté ce qui correspond à son plan de relance pour la France, c'était ça sa loi de finances, j'ai identifié 4 députés. Et puis, comme je n'ai pas voulu aller les chercher bien loin, j'ai choisi les 4 députés insulaires. Qu'est-ce que j'observe ? J'observe que les 3 issus de votre majorité ont voté contre la loi de finances malgré l'intérêt national, malgré la situation catastrophique de notre pays d'un point de vue sanitaire, économique.

Eh bien oui, les trois députés de la majorité territoriale ont voté contre ce plan de relance ! D'ailleurs, là aussi, pour être totalement honnête intellectuellement, y compris avec le député LR et je dois reconnaître que là-dessus, c'est une forme de déception. Je préfère pointer du doigt le vote que je dirai allant dans cet esprit d'union nationale, celui de mon ami François PUPPONI qui appartient au même groupe, mais qui a préféré s'abstenir.

Je rassure la majorité territoriale et toutes celles et tous ceux qui nous écoutent, notre groupe ne votera pas contre le projet présenté aujourd'hui par l'exécutif territorial. Pour l'instant, il est plutôt dans une volonté de s'abstenir, comme l'a fait François PUPPONI, dans une vision constructive, dans une volonté de vous accompagner pour réussir, dans l'intérêt de la Corse, pour qu'on puisse se faire entendre, pour que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice, y compris notre modeste groupe parce qu'il a peut-être quelques relais qui peuvent aujourd'hui servir. Mais une chose est sûre, c'est qu'il n'y a pas de principe à l'unanimité, mais que nous jouerons toujours et nous serons toujours à votre côté lorsque vous choisirez l'intérêt supérieur de la Corse.

La méthode maintenant. Je suis désolé, j'y faisais référence tout à l'heure, je le dis à nos amis socioprofessionnels dont on peut comprendre l'inquiétude, dont on sait pour

certain que la situation est encore grandement précaire, je pense aux restaurateurs, aux gens qui possèdent des bars. Bien sûr, ces gens-là sont dans une situation des plus critiquables et je veux leur dire aussi, qu'à tous les autres, le Gouvernement a essayé quand il a pu, de répondre par la favorable. Il a répondu comme personne au monde n'a répondu à la détresse sociale. J'en veux pour preuve, non pas ce que je dis parce que je pourrais être taxé d'affinités particulières avec la majorité présidentielle, mais je me souviens avoir participé, avec Nanette MAUPERTUIS, à une réunion à Bonifacio, les acteurs du monde économique et du tourisme ont salué l'action déterminée de l'Etat pour sauver, et nous le savons tous, lorsque nous nous baladons dans nos rues, lorsque nous discutons avec des socioprofessionnels, combien le PGE, le chômage partiel, toutes ces actions, aujourd'hui les 20 % proposés sur le chiffre d'affaires sont des actions fortes qu'aucun Etat, voire socialiste, n'a osé aujourd'hui mener. Ça, je tenais aussi à le dire.

Donc, oui, vous avez concerté, Président, vous avez d'ailleurs cité bon nombre de gens qui ont été concertés et c'est bien de les avoir vus, de les avoir entendus, sauf que nous, nous n'avons pas été associés. C'est le premier reproche que je peux vous faire.

Nous, groupe de l'opposition, nous n'avons pas été associés à ces réunions.

Nous, groupe de l'opposition, nous n'avons pas reçu les comptes rendus de cette réunion.

Et aujourd'hui, je devrais vous donner un blanc-seing en disant « eh bien écoutez, la concertation s'est bien passée, le message a bien été entendu », alors que je ne sais pas de quoi on a parlé ? Excusez-moi, c'est un fonctionnement quelque peu surprenant.

Mais nous, à la rigueur, Président, excusez-moi mes amis, ce n'est pas grave. Peut-être que nous ne comptons pas beaucoup et que les quelques électeurs qui nous ont fait confiance aux 45 % que nous représentons, aujourd'hui, ont vocation à suivre. Mais quand même, ne pas associer l'Etat aux discussions, excusez-moi Président mais je le dis ici avec force. Je me souviens vous avoir entendu dire à juste titre, nous le faire remarquer quelquefois, qu'il y avait une certaine logique à ce que le payeur soit le décideur. Vous nous l'avez dit, vous nous l'avez rappelé, je l'entends parce que je vous le dis, je pratique la même chose à la mairie de Bonifacio, par exemple, où je vois mal quelqu'un arriver en me disant « écoutez, M. le maire, j'ai un projet » je pense que là encore, j'ai le président de la communauté des communes, j'espère que ça ne va pas se passer comme ça, je ne crois pas d'après le modus operandi que nous avons choisi, qui arriverait en disant « voilà, j'ai un projet, il faudrait me le financer à 75 %. Est-ce que vous pouvez mettre votre signature en bas de ce projet ? ». Non, ça ne peut pas fonctionner comme ça. D'ailleurs, dans une forme de parallélisme, si je procédais comme ça vis-à-vis de la Collectivité de Corse, vous ne l'apprécieriez pas.



Je dis simplement que demain, aller voir quelqu'un pour lui demander 300 M€ sur les 400 nécessaires sans l'avoir préalablement associé, je trouve ça surprenant.

M. le Président, je m'excuse, mais il y a un vrai problème entre vous et moi, c'est que les informations qui sont les miennes me font dire qu'à aucun moment, vous n'avez associé l'Etat à ces discussions. En tout cas, ayant eu à consulter des hauts représentants, ils n'ont pas senti particulièrement la chose comme vous. Je le dis, combien de rendez-vous avez-vous demandé au Préfet de région ? Combien de rendez-vous avez-vous sollicité auprès des ministres de l'Etat pour pouvoir être efficace sur le sujet ?

Je me souviens d'une visioconférence que nous avons faite ensemble avec Jacqueline GOURAULT qui vous a dit « Président, mon bureau est ouvert. Venez quand vous voulez à Paris, je vous y attends pour travailler dans l'intérêt de la Corse et pour être efficaces ensemble ».

Président, je serai toujours à vos côtés pour obtenir cela, mais vous devez, je le crois, avoir la démarche envers un Etat dont nous avons aujourd'hui fortement besoin. Il doit vous respecter, il ne doit pas faire ce dont vous avez parlé ce matin, renier sa parole. Ça, il ne doit pas le faire. Mais vous devez aujourd'hui le solliciter et vous devez réussir avec lui. C'est fondamental parce qu'il a vocation à payer 300 M€ sur les 400 que vous exigez. Je crois qu'on ne peut pas faire fi d'une co-construction même si des fois, ce terme est un peu galvaudé par certains ou un peu trop utilisé, mais vous devez le réussir ensemble.

Nous pensons que vous devez associer l'assemblée délibérante à ce travail-là. Nous sommes prêts à venir à vos côtés pour obtenir le mieux pour la Corse, même si nous savons très bien que, je caricature un peu, mais on ne pourra pas aller dire « on ne veut plus payer d'impôts, on ne veut plus rembourser nos emprunts et on veut être à nos côtés ». Vous savez que ça ne marchera pas comme ça, vous savez qu'on ne peut pas aller en demandant la lune. La désillusion qu'il y aurait derrière serait trop grande et j'ose espérer et je vous fais confiance pour cela, que ce n'est pas l'objectif recherché. L'objectif recherché, c'est la réussite.

Pour cela, et j'en viens au contenu. Nous, on a une deuxième ou une troisième critique puisque je dis l'absence de co-construction avec l'Etat, l'absence de co-construction avec la Collectivité de Corse, avec les élus dans leur grande fierté qui participent à ces discussions, nécessite aussi le fait qu'on puisse aller sur le contenu. Je veux dire quoi par-là ? Vous avez fait allusion à mes réflexions sur le libéral, oui je trouve, nous trouvons que ce contenu est trop libéral, ou en tout cas, la dimension sociale n'est pas assez présente.

Malheureusement, je n'ai pas pu assister au débat du CESEC et je n'ai pas eu de compte rendu des débats du CESEC, mais lorsque le STC ne vote pas ce rapport, lorsque

Force Ouvrière et la CGT ne votent pas ce rapport, j'imagine qu'ils ont des griefs à y apporter, j'imagine que le compte n'y est et peut-être qu'ils ont la même lecture que moi. Oui, vous avez décliné un certain nombre d'actions en direction des plus précaires et des précarisés.

Je me suis amusé, nous nous sommes amusés à faire le total, 2,5 % sur les 400 M€ Pour nous, le compte n'y est pas. Il n'y est pas non plus parce que là aussi, malgré la difficulté dans laquelle nous avons travaillé avec notre ingénierie, et on a pu se tromper, j'ai peut-être dit aussi des bêtises, mais vous me corrigerez et j'accepterai volontiers la correction si elle est réelle, c'est qu'aujourd'hui, les intercommunalités, l'aide en direction du monde du sport, des associations, sur l'économie sociale et solidaire, je n'y ai pas trouvé mon compte. Pour le groupe, c'est un élément important, cela fait partie de notre ADN, nous souhaitons là-dessus que nous soyons beaucoup plus forts. A quelle hauteur ? Je ne sais pas, je n'aurai pas la prétention de vous dire aujourd'hui à quelle hauteur cet état doit être fait, mais je pense que 2,5 %, c'est largement insuffisant. Je pense que le monde du sport doit être aidé encore davantage, il m'interpellait encore ce matin. Les intercommunalités m'interpellaient encore ce matin, les EPHAD qui sont gérés parfois sous forme associative m'interpellaient encore ce matin.

Tout cela, nous devons le réussir ensemble.

Aujourd'hui, la feuille de route que vous nous avez présentée, nous la pensons insuffisante, la méthode que vous avez utilisée ne nous paraît pas opérationnelle et ne nous paraît pas être garante d'une réussite. C'est pour cela qu'au moment où je vous parle et avant que nous ayons pu débattre de nos amendements qui, s'ils sont pris en compte, pourraient nous amener peut-être à revoir notre position, nous sommes sur une abstention collaborative pour nous permettre de réussir ensemble dans l'intérêt de la Corse et des Corses.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Vous avez respecté le temps de parole de votre groupe, donc vous êtes le seul intervenant.

La parole est à qui la demande. Nadine NIVAGGIONI a la parole pour le groupe Femu a Corsica.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci, M. le Président.

Ce n'est pas une lubie de la Corse, ce n'est pas une lubie de l'Exécutif, c'est bien un constat partagé par l'ensemble des socioprofessionnels, l'ensemble de la société civile qu'il a été décidé d'une autre méthodologie parce que celle qui nous est proposée n'est pas adaptée, ne prend pas en compte le relief des territoires, pas seulement celui de la Corse, mais les autres régions aussi ont fait les mêmes remarques. Le nôtre évidemment l'est encore moins. Le phénomène de l'insularité, vous l'avez dit, on l'a dit, a accentué cette crise. Les résultats sont bien pires encore qu'ailleurs. Le choix qui a été fait unanimement après consultation nous semble le bon choix, la bonne méthode.

Qu'est-ce que l'on peut reprocher ? On peut reprocher sans doute, comme l'a dit tout à l'heure le Président, qu'il n'est déjà plus adapté. Ce qui était vrai en mars dernier ne l'est plus forcément aujourd'hui et le sera encore moins demain parce que la crise ne va pas s'arrêter. Il peut y avoir peut-être, malheureusement un autre confinement pendant l'hiver et nous ne savons pas comment nous allons en sortir de cette crise. Nous voyons bien que c'est un phénomène évolutif qui demande beaucoup de modestie et personne n'a la certitude de quoi que ce soit.

Quand cette méthode a été choisie, c'est bien pour une raison : faire en sorte que nous recherchions ensemble la plus grande efficacité pour traiter tous les maux qui sont ressentis aujourd'hui par notre population, nos entreprises, et les chefs d'entreprises sont là aujourd'hui et ont des griefs tous les jours, connaissent l'angoisse et les peurs des chefs d'entreprises, connaissent l'angoisse et les peurs de ces ménages qui ne savent pas comment sera fait leur lendemain.

Qu'est-ce que qui a changé entre le premier confinement et le second ?

Premier confinement, les régions étaient en première ligne politiquement. On ne va pas rappeler l'épisode des masques, l'épisode des tests, etc. On a ignoré des territoires. Le Gouvernement a basculé, le Gouvernement a changé et Jean CASTEX est arrivé en disant « je suis le Premier ministre des territoires ». Eh bien, nous disons aujourd'hui, « concrétisez vos intentions, c'est le moment. Faites en sorte que ce que vous avez promis, vous puissiez le mettre en exécution ». Donc, on attend.

Nous l'avons attendu au moment de la réunion de tous les élus de la montagne. Il devait venir nous voir, il n'est pas venu. Nous l'avons attendu, le Président de l'Exécutif avait rendez-vous avec lui 2 ou 3 jours après la fameuse réunion que vous évoquiez ce matin dans les journaux, il a fait faux bond.

Alors, où passe le Premier ministre ? Où est le Gouvernement ? Comment s'intéresse-t-il aux territoires ?

Donc, vous voyez bien que les choses ne sont pas que dans un seul sens. Vous vous faites le défenseur de l'Etat, c'est votre position, l'Etat est très souvent absent, très, très souvent absent. Après, vous nous dites « il met des sommes conséquentes », mais c'est l'Etat ! C'est bien lui qui gouverne le pays aujourd'hui. Vous ne voudriez pas... Les proportions sont quand même importantes, c'est 100 M€ pour la Corse, ce qui n'est pas rien, 300 M€ pour l'Etat. Je ne trouve pas que ce soit excessif pour un Etat. Je trouve que la proportion est admissible.

Vous voyez bien que depuis toujours, ce n'est pas aujourd'hui, il se trouve que nous sommes dans une situation que nous n'avons jamais vécue. Notre génération n'a jamais connu une telle crise. Eh bien, même dans cette situation inédite, nous le voyons bien par rapport aux autres pays européens, la France est un des pays qui a le plus mal géré la crise. Les résultats, que vous le vouliez ou non, au niveau sanitaire, au niveau économique sont loin d'être florissants. Regardez le PIB, comparez la chute du PIB avec les autres pays, comparez-la.

Vous avez beaucoup communiqué au niveau du groupe « Andà per dumane » souvent sur la forme. Je trouve un écart et tant mieux, parce que nous espérons en tous les cas que, comme chaque fois qu'il a fallu discuter à Paris pour des choses fondamentales pour notre pays, nous avons su faire bloc.

C'est dommage, on a l'impression quand même que le pèlerin qui marche vers le fauteuil qui est occupé par le Président de l'Exécutif devrait quand même déposer son bâton au pied de cette porte, parce que nous devons discuter dans la plus grande sincérité.

Dehors, ce sont des Corses qui sont pour beaucoup en grande difficulté. Nous avons besoin d'un débat serein, sincère. Essayons d'être à la hauteur de ce débat.

Pour notre part, il y a un point sur lequel nous voulons insister. Evidemment, toutes les mesures sont importantes, il n'y en a pas qui soient meilleures que d'autres, plus intéressantes que d'autres, mais certaines sont plus utilisées et je voudrais revenir sur le crédit d'impôt investissement pour la Corse. C'est une des mesures-phares, une des mesures que les entreprises utilisent beaucoup. Il y a besoin encore de la modifier. J'ai vu passer quelques amendements et nous-aussi, nous souhaiterions que plus de critères d'éligibilité apparaissent. Nous allons faire passer un certain nombre d'éléments.

Je conclurai sur cette idée que nous devons tous, dans l'intérêt de ceux qui ne sont pas très loin de nous, pas très loin de cet hémicycle dehors et qui attendent dehors, faisons en sorte d'être à la hauteur de ce défi qui ne s'est jamais présenté à nous. Jamais !

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. MONDOLONI a demandé la parole, il l'a.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Chers collègues, M. le Président de l'Exécutif,

Nous sommes convoqués ce soir dans des conditions inédites pour évoquer un sujet qui va courir, qui est le début d'une étape qui va durer, et des décisions que nous prendrons ce soir découleront un certain nombre de mises en œuvre très attendues, pas seulement par les socioprofessionnels, pas seulement par leurs ressortissants, mais par l'ensemble des gens qui aujourd'hui sont dans le doute, dans le désespoir et qui sont dans la souffrance.

Il n'y a pas dans cet hémicycle des gens qui seraient plus sensibles à la détresse et d'autres moins. Nous essayons tous, avec nos sensibilités, avec nos expériences respectives, d'y apporter la bonne réponse.

Vous avez choisi la méthode dite de la co-construction. L'honnêteté commande de dire que cette méthode ne vous appartient pas en propre. Elle a quand même été initiée très largement, depuis le printemps dernier, par des hommes et des femmes qui, à travers des institutions consulaires, mais pas seulement, associatives, syndicales, se sont retroussées les manches et qui ont pris des initiatives jusqu'au mois d'octobre dernier où vous avez été, non pas convoqués bien entendu, mais invités à la Chambre de commerce et vous avez pris le relai de ces initiatives. Il est bon de le dire aussi que des hommes et des femmes en Corse sont en responsabilité capables de s'unir lorsque l'heure le commande. Et ce qu'ils vous demandent ce soir, c'est de faire l'autre partie du travail.

Je vais commencer, une fois n'est pas coutume, par la fin pour faire taire un suspens. Nous allons accompagner cette démarche parce que nous pensons qu'il est salutaire que ces hommes et ces femmes, dans leur diversité, qu'il s'agisse de représentants, mais encore une fois des ressortissants, des hommes et des femmes qui sont aujourd'hui dans l'attente de nos décisions, ont besoin d'être accompagnés par la trame de propositions que vous proposez. Ils en ont besoin.

Et c'est à ce titre-là, j'allais presque dire « seulement à ce titre-là », que nous avons considéré que notre devoir était de voter en faveur de ce plan.

Reste que désormais nous est confiée la lourde tâche, dès lors qu'on considère que propositions sont pertinentes dès lors qu'on considère qu'elles ont un sens, dès lors qu'on considère qu'elles ont une portée, nous est confiée la lourde tâche de les mettre dans le champ de l'opérationnalité, et sortir du champ de la

conceptualisation, de l'imaginaire pour les faire rentrer, non plus dans le champ du possible, mais dans le champ concret et répondre à la question de ce jeune chef d'entreprise qui, avant-hier, m'indiquait qu'il avait investi l'année dernière massivement et qu'il se retrouve dans une situation que ni pour l'heure les déclarations d'intention des uns et des autres, ne lui ont permis de dépasser la détresse qui est la sienne. Il est là l'enjeu.

Or, de ce point de vue-là, je voudrais revenir sur un certain nombre de réserves qui sont les nôtres, nonobstant le vote qui sera celui que je viens de vous indiquer à l'issue de ces débats, qui sont des réserves de forme sur lesquelles je ne vais pas m'appesantir, et des réserves de fond.

Sur les réserves de forme, vous avez fait de la co-construction, vous avez consulté à peu près tout le monde dans des formes dédiées, sauf l'opposition. A peu près tout le monde, c'est inédit ! Je prends à témoin ceux qui ont vécu différents processus, peut-être qui n'étaient pas de cet ordre, mais il se trouve que sous toutes les présidences, l'opposition, et vous en faisiez partie à l'époque, a été pleinement associée. Elle ne l'a pas été, sinon en bout de course, jusqu'à, compte tenu des décisions que vous avez prises en matière d'urgence, jusqu'à priver ou presque de la capacité qui est celle de l'opposition, d'amender, puisque nous amendons in extremis, ce qui est quand même le cœur de métier d'une assemblée délibérante que de pouvoir délibérer en matière d'amendements, dans les formes. Si ce n'était que cette forme-là, tout cela n'aurait pas d'importance, mais ça témoigne quand même du fait que cette construction nous donne un sentiment d'incomplétude, de ce point de vue-là.

En tout cas, en termes de forme, je n'ose imaginer ce que vous auriez dit si vous étiez dans l'opposition et si nous nous étions conduits de la sorte.

Sur le fond maintenant : les moyens le partenariat, la réactivité.

Sur les moyens, vous avez l'honnêteté de rappeler que lorsque vous dites que vous mettez 100 M€ sur la table, ce ne sont pas 100 M€ en fonds propres. Vous avez annoncé du reste, tout à l'heure, désormais l'encours de la dette qui avance, qui se hisse à 900 ou en tout cas 875 M€ de mémoire, attention à ne pas, par parallélisme de forme, nous hisser un mur de dettes. Même si pour un temps le niveau de désendettement est relativement correct, il ne faudrait pas que facialement, dans le temps, nous prenions ce risque.

Il n'est pas inutile de rappeler à celles et ceux qui nous écoutent que nous, nous n'avons pas les moyens de rentrer dans des stratégies du « quoi qu'il en coûte », car autant l'Etat peut emprunter sur des places financières, autant nous n'avons pas cette capacité à

nous endetter quoi qu'il en coûte puisque tous nos budgets, y compris celui que me vous présenterez prochainement, doivent être à l'équilibre.

Vous mettez 30 M€ et j'en viens aux moyens qui sont mis à œuvre, ou que vous souhaitez voir mis en œuvre pour satisfaire l'intégralité de ce plan, parce que ce plan il n'a de sens que parce qu'il agrège des propositions, dont nous considérons, je le répète à l'envi à celles et ceux qui nous écoutent, notamment le rédacteur, qu'ils ont une pertinence, mais ils ont une pertinence dès lors qu'elle s'inscrit dans une stratégie qui est globale. On ne peut dissocier les interventions que vous feriez en fonds propres sur les moyens de la Collectivité et celles de l'Etat.

Donc, dès lors que vous mettez, vous, finalement, ou que vous poursuivez sur un effort de 30 M€ puisqu'en gros 70 c'est du redéploiement, on n'en demande pas 3, mais 10 fois plus à l'Etat.

Et là, j'en viens à une question de fond que soulevait Jean-Charles. Je pense que lorsque vous avez un partenaire, et bien sûr que c'est le rôle de l'Etat, ma Chère Nadine, mais ce n'est pas parce que c'est le rôle de l'Etat que l'on doit le mépriser. Bien sûr qu'il y a des maladroites, bien sûr qu'il y a des manquements, bien sûr que parfois il y a des corrections à porter, ça n'interdit pas de construire une relation fertile et féconde avec l'Etat, et ça passe, j'insiste beaucoup depuis le début de la mandature, M. le Président, par des relations de cordialité, non pas du point de vue humain, mais du point de vue de la continuité des actions entre vos services, pas seulement les services déconcentrés, y compris dans nos rapports avec les administrations centrales et les cabinets ministériels qui sont garants de l'opérationnalité, parce que tout ce que nous allons décider ce soir, n'a de sens que si ça devient opérationnel : l'opérationnalité à court terme, l'opérationnalité à long terme, et sur l'opérationnalité à long terme, vous savez très bien que nous allons demander des choses qui sont très sensibles du point de vue de la doctrine de l'Etat, notamment en matière de fiscalité.

Il y a un travail préparatoire qui ne peut pas s'accommoder d'un manque de courtoisie ou d'un manque de déférence à l'égard des services de l'Etat. Et, nous connaissons à la fois votre élégance, nous connaissons votre courtoisie en terme humaine, mais ça ne suffit pas ! Ça ne suffit pas, il faut aller plus loin que de dire que la matrice qui est celle proposée par l'Etat ne convient pas à la Corse, il n'y a jamais aucune matrice descendant des services centraux de l'Etat qui a convenu à la Corse, on le sait très bien. Mais il y a moyen, non pas seulement de le nuancer, mais d'accompagner cette matrice afin de faire entendre notre singularité.

Mais il n'y a pas que l'Etat qui est partenaire, il y a aussi des partenaires internes qui aujourd'hui doivent jouer un rôle plein et entier dans la définition de ce plan. Je pense

notamment à la CADEC qui de notre point de vue n'a pas été associée parce qu'elle porte, à mon avis, en termes d'ingénierie des outils qui doivent être pérennisés, y compris dans les rapports que vous entretenez avec l'Etat en vue de la contractualisation, je pense au leaseback, je pense à la filiale foncière, je pense à l'émission d'obligations, je pense naturellement à notre capacité à mobiliser de l'épargne.

Enfin un mot sur la réactivité. Vous ne pouvez pas présenter ce soir un plan dit d'urgence ! Trà di noi, ùn sapemu più induve a rilancia, u rilanciu o a salvezza. Si urgence il y a, alors il faut être opérationnel dès demain matin ! Dès demain matin ! Et, ne pas attendre que la contractualisation avec l'Etat porte ses fruits, si elle porte ses fruits du reste, elle ne pourra les porter qu'au prochain projet de loi de finances, puisque nous sommes passés à travers toutes les fenêtres de tir des quatre projets de loi rectificatifs à la loi de finances. Nous sommes passés à travers tous ces projets, alors que d'autres régions, elles, se sont saisies de cette fenêtre de tir. Peut-être pas toutes, mais il n'y en aurait qu'une, nous avons manqué d'objectivité. Rien n'interdisait, du reste, et c'est ce que vous avez essayé de faire dès le mois d'avril, de rendre sur fonds propres des choses opérationnelles.

Pour l'heure, et sauf à ce que vous me contredisiez, seuls 84 dossiers ont émané des services de l'ADEC, en termes de demandes. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que pour l'heure, les efforts que nous avons déployés en propre, conduisent les effets mécaniques auxquels nous sommes déjà familiarisés, c'est-à-dire qu'on touche un certain nombre d'entreprises qui sont toujours les mêmes, les gros grossissent, les maigres maigrissent, sauf qu'en période Covid, les maigres vont crever et les gros vont peut-être s'en sortir. Et là, ça prend des proportions absolument dramatiques pour la vie de ces entreprises et pour les conséquences sociales qu'elles vont amener.

En conclusion, et très rapidement puisque je laisserai la parole à Christelle COMBETTE qui va vous présenter deux amendements, nous on veut vous dire la chose suivante : nous sommes convaincus que l'agrégation que vous faites des travaux menés par les associations dans leur configuration interprofessionnelle peuvent faire sens. Nous sommes convaincus que ces travaux sont pertinents et qu'ils doivent trouver leur opérationnalité très rapidement.

Nous vous demandons de faire ce que j'ai trouvé en titre d'un document diffusé par la Chambre de commerce « front commun », si j'osais un peu de légèreté dans ce débat qui est pesant tant les enjeux sont graves, puisqu'il y a front commun, j'ai presque envie de dire « viva u fronte ! », faites vivre ce front ! Donnez-lui corps ! Donnez-lui chair ! Donnez-lui vie ! Donnez-lui continuité !

Pour cela, moi je pense qu'il faut cesser, comme on le fait trop souvent, de produire une sorte de technocratie endémique. Cessez de donner du temps au temps, cessez



de créer les conditions pour que notre propre maison ne soit pas en situation de répondre de façon très réactive à l'angoisse, à la préoccupation des hommes et des femmes qui sont en train de souffrir en ce moment, prenez l'adhésion qui est la nôtre ce soir plus comme l'adhésion qui doit être celle d'un travail partagée, et prenez-la comme un gage pour réussir et revenir dans trois semaines nous donner les preuves prégnantes et tangibles que vous êtes entendus à la fois par une partie de l'opinion et une partie de cet hémicycle, et que vous avez compris qu'il faut répondre à l'urgence par l'urgence davantage que par de la sémantique.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Je n'avais pas observé que le Président du Conseil exécutif avait manqué de cordialité à l'égard des autorités de l'Etat, il faut que je regarde de plus près. Mais s'agissant du mot de « déférence » que vous avez utilisé, je ne crois pas qu'elle soit de rigueur de la part d'autorité issue du suffrage universel à l'égard d'autorité désignée. « Déférence », non !

Quant au respect, à la courtoisie, alors ils sont dus à tous, mais la déférence, non, je ne pense pas qu'ici, ceux qui siègent sur les bancs de l'Assemblée ou du Conseil exécutif aient à faire preuve d'une quelconque déférence à l'égard des autorités de l'administration d'Etat qui sont désignés.

Là, je ne suis pas vraiment votre raisonnement, sur la forme comme sur le fond.

Donc, est-ce que c'est Christelle COMBETTE qui doit prendre la suite pour présenter les amendements, c'est bien ça ?

### **Mme Christelle COMBETTE**

Oui Président, mais je pensais les présenter après les interventions de chaque groupe, il me semble.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien, donc il y a Valérie BOZZI qui a demandé la parole, elle l'a.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, je crois qu'il faut appeler un chat, un chat et aujourd'hui vous nous présentez un plan de sauvegarde et de relance sans le volet « relance ».

C'est quand même assez étonnant, en tout dans l'opposition, comme l'ont dit mes prédécesseurs, nous n'avons pas été associés aux discussions puisque nous avons découvert le projet de plan de relance il y a quelques jours. Projet d'une trentaine de pages dont 15 concernent la méthode. La délibération définitive et les 100 pages de mesures nous ont été envoyés ce matin, donc c'est comme cela qu'on traite l'opposition.

Je crois qu'il faut revenir quand même sur la terminologie, quand on élabore un plan de relance, on se projette dans l'avenir, dans la construction d'une nouvelle économie et on ne peut pas le dissocier des mesures d'urgence que vous proposez aujourd'hui.

Si vous nous aviez proposé un plan « Salvezza », un plan élaboré par la Chambre de commerce et d'industrie, nous aurions pu vous suivre parce qu'il faut reconnaître le travail qui a été fait par la Chambre commerce et d'industrie, par les socioprofessionnels. Il y a dans ces mesures des propositions efficaces et pertinentes pour le monde économique, des propositions urgentes à mettre en place, et là-dessus, on aurait pu vous suivre.

On aurait pu vous suivre, comme nous l'avions fait d'ailleurs, sur le premier plan « Salvezza » qui nous avait été proposé, nous l'avions voté. Force est de constater qu'il n'a pas été mis en œuvre. Et aujourd'hui, en plus de regretter que ce plan de sauvegarde ne soit pas associé à un plan de relance, je crains qu'il ne soit pas mis en œuvre également comme le premier n'a pas été mis en œuvre.

Je crains également, comme l'a dit Jean-Charles, que les sommes demandées à l'Etat, sans concertation, sans discussion, ne vous soient pas octroyées.

Je crains encore plus que nous soyons beaucoup trop en retard parce que l'ensemble des autres régions ont bien voté un plan de relance, même si, et là vous avez raison, le plan de relance doit évoluer en fonction de la situation, c'est vrai, mais là nous sommes en fin d'année, les autres régions l'ont voté en avril pour les premières, en août pour les dernières, nous sommes l'une des dernières régions à voter un plan de relance, et je crains que d'attendre, et je vous l'ai fait remarquer lors de la commission des finances, que nous sachions la somme que l'Etat veut bien nous accorder, risque de nous faire obtenir aucune somme parce que les autres régions seront plus actives, plus réactives.

Je crois qu'il y a vraiment urgence à faire le volet 1 et le volet 2 du plan de relance, quitte à l'amender plus tard, mais il faut aujourd'hui être dans l'action.

Alors, la concertation évidemment qui a été faite avec les socioprofessionnels a été utile pour ce premier volet, je regrette que nous n'y soyons pas associés, mais nous participerons, bien sûr, aux prochains échanges si vous nous y conviez.

Nous allons également proposer des amendements, et j'espère qu'ils seront pris en compte parce que, pour nous, il manque un volet essentiel, donc c'est le plan de relance que nous attendrons, des volets structurants sur la santé, l'énergie, les infrastructures, le traitement des déchets, la formation.

Je crois qu'il faut profiter de ce plan de relance pour des projets structurants pour notre île. Et c'est pour cela que le volet 1 et le volet 2, le volet sauvegarde et volet relance, pour moi, ne peuvent pas être dissociés, parce qu'on ne peut pas dire aujourd'hui on demande 300 M€ à l'Etat, et après on verra ce qu'on va nous donner. Non, ce n'est pas possible, il faut que les deux aillent dans la même voie pour construire une nouvelle économie plus durable.

Le volet social qui n'est absolument pas présent, ça été très bien rappelé par Jean-Charles tout à l'heure, comment accompagner les plus touchés, je n'ai pas trouvé cela dans votre projet.

Le volet associatif qui a également été très impacté, n'est pas présent dans ce volet-là.

Il manque fiscal également, à mon sens.

Enfin, il manque beaucoup de choses, la liste serait trop longue.

Alors nous allons vous proposer des amendements, ils seront peut-être acceptés, je l'espère, et en tout cas nous serons à vos côtés pour construire ensemble un plan de sauvegarde et de relance, mais aujourd'hui, le plan tel qu'il nous a été présenté, sans le deuxième volet essentiel qui lie, à mon sens, les deux ne pourra pas être voté.

Et, je vais passer la parole à François-Xavier CECOLLI, ah non, excusez-moi, mais nous parlerons de deux, François-Xavier CECCOLI, prendra la parole par la suite si possible, et je présenterai ensuite les amendements le moment venu.

### **Le Président TALAMONI**

Alors, nous allons alterner et donner la parole aux groupes qui ne se sont pas encore exprimés. François-Xavier CECCOLI, je retiens qu'il va prendre la parole, il y a également Guy ARMANET qui a demandé la parole pour les 7 minutes qui restent à son

groupe. En attendant il y a Jean-François CASALTA qui a demandé la parole pour le PNC et ensuite Petr'Antò TOMASI.

**M. Jean-François CASALTA**

M. le Président, pour des questions de cohérence, ne serait-il pas intéressant que les groupes prennent la parole quand il y a une intervention à deux voix dans la foulée. J'aimerais bien que Pierre POLI, si vous souhaitez bien sûr, suive mon intervention par son propos ?

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, et puis on envisagera la suite, parce qu'on n'a pas commencé comme ça. Vous avez la parole.

**M. Jean-François CASALTA**

Presidente, Cari cullegghi, notre plan, en tout cas le volet « Salvezza », parce que je crois que c'est le volet « Salvezza » qui est évoqué aujourd'hui, on l'a suffisamment dit et écrit noir sur blanc, il doit y avoir quelques petits problèmes de communication, répond à un double objectif, contradictoire de prime abord, mais en fait parfaitement cohérent : amener l'Etat à préciser ses intentions stratégiques en termes de financement et offrir à notre écosystème, bâti pour l'essentiel sur les très petites entreprises, des réponses immédiates pour faire face à l'urgence. Nous souhaitons, cela va sans dire, répondre à cette urgence.

Pour autant, nous ne nous présentons pas devant cette Assemblée comme des marchands d'illusions, nous ne venons pas dire aux Corses que ce plan, qui est une réponse sérieuse et très importante de notre Collectivité, constitue pour autant une réponse parfaitement suffisante.

Su pianu, ùn bastarà à chjamà lu « Salvezza » perch'illu salvissi a nostra ecunumia. Ciò ch'ella campa a Corsica oghje, ùn hà u so paru ind'è a storia cuntempurana. Ciò che l'aspetta a nostra ghjente ind'è e città, è in tanti paesi va aldilà di un sustegnu logicu à l'attori economici. Ci vole ch'è u Statu admittissi ch'è u nostru tarritoriu più poveru, più dipendenti à u turisimu, ch'è t'hà una pupolazione assai più, un rilevu muntagnosu ch'è cumplicheghja mori i trasporti, poche e micca industria, ùn si cuntentara di l'arnesi pinsati pà i rughjoni francesi.

La raison en est simple. Avant cette crise, notre territoire faisait déjà face à une situation extrêmement difficile, avec des taux de pauvreté et de précarité parmi les plus élevés d'Europe occidentale. Avec cette crise, au-delà de la baisse matérielle de nos revenus,

c'est notre manière de vivre, d'appréhender l'altérité, de concevoir les relations sociales, de perpétuer nos usages, nos rites, et notamment nos rites funéraires, ce sont les fondements même de nos racines historiques et culturelles qui sont ébranlés.

Pourtant les Corses ont été précautionneux et responsables, strictement observants de la sécurité sanitaire.

Nous avons aussi, il faut s'en rappeler, été ignorés par le Gouvernement, alors que nous proposons des solutions originales comme le Green-Pass. Nous avons souffert et nous souffrons toujours d'une indivisible stratégie de confinement à la française.

Malgré nos oppositions légitimes qui reprenaient celles de nos élus consulaires, PME, TPE, indépendants, agriculteurs, et l'on pense surtout aux catégories socioprofessionnelles qui ont été et qui sont le plus impactées, petits commerçants, cafetiers, restaurateurs. Malgré notre incompréhension, nous avons suivi scrupuleusement les mesures gouvernementales, y compris dans leurs incohérences, y compris dans leur décalage au regard des besoins du territoire.

L'inadaptation aux territoires, c'est le reproche principal que nous pouvons formuler à l'endroit de l'exécutif hexagonal. On peut comprendre dans ce contexte inédit de crise mondiale bien des choses, les tâtonnements, les hésitations, les erreurs même, il faudrait être bien prétentieux pour penser que nous-mêmes nous n'en n'aurions pas commis. Mais notre bienveillance, notre compréhension ne peut s'étendre à la verticalité, à l'absence d'écoute et de concertation.

Le plan « Salvezza » que nous vous proposons, contient des mesures relevant du seul effort de notre Collectivité, qui peuvent s'avérer extrêmement précieuses pour nombre de Corses, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle à laquelle ils appartiennent, Pierre POLI en parlera dans le détail. Il mérite, néanmoins de notre point de vue, d'être encore renforcé concernant les mesures à destination des plus précaires, et nous ferons des propositions en ce sens.

Mais l'essentiel, de notre point de vue, de ce plan ne consiste pas dans les mesures qui relèvent de l'effort unilatéral de nos institutions, car les moyens financiers dont nous disposons, ne nous permettent pas, il faut bien le dire, de sortir seuls de l'ornière. L'essentiel de ce plan consiste dans notre capacité à amener l'Etat à contractualiser favorablement.

Concernant le financement des investissements structurants, il conviendra d'être attentifs au possible marché de dupes, qui consisterait pour lui à profiter des opérations déjà fléchées au titre des programmes soit de droit commun (à savoir le Contrat de Plan, PO ou FEDER), soit exceptionnels (PEI, PTIC, plan de relance), sans possibilité de cumul alors

que cette possibilité pourrait être la règle pour des territoires qui sont moins nécessaires que le nôtre.

Je n'évoquerai pas davantage la question du crédit d'impôt dont le principe, l'élargissement, notamment pour les baux commerciaux, la mesure actuelle est très insuffisante et ne permet pas aux petits bailleurs d'alléger les redevances de leurs locataires et les taux de défiscalisation doivent être clairement et durablement précisés.

En corollaire, une action significative sur les exonérations de charges doit être menée sans délai.

Pour terminer, l'aide que nous attendons de l'Etat, qui n'est pas une faveur mais un dû au titre de ces obligations régaliennes, ne devra surtout pas être le décalque d'un modèle de pensée économique qui fait la part belle aux grands groupes et aux multinationales. Cette vision qui est malheureusement partie, celle du plan déjà obsolète « France relance », constitue à terme une menace mortelle pour notre économie.

L'objectif est clair, l'Etat doit revoir sa position et abonder notre territoire au plan financier de manière beaucoup plus conséquente. Il suppose, de notre point de vue, mais ce n'est pas une obligation, ça serait bien, ça serait mieux, mais personne n'est obligé, il suppose la nécessité d'être uni, dans l'idéal unanime, mais je crois avoir compris que cela serait difficile, pour soutenir ceux qui auront la difficile, mais essentielle, charge de la négociation.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Donc, Petr'Antò TOMASI.

Si vous y tenez...

**M. Petr'Antone TOMASI**

Je laisse volontiers la parole à Pierre POLI.

**M. Jean-François CASALTA**

A votre disposition, M. le Président, mais je pense que c'est plus cohérent que la groupe s'exprime d'un seul bloc.

### **Le Président TALAMONI**

Si vous y tenez... Pierre POLI, vous avez la parole.

### **M. Pierre POLI**

Merci, M. le Président.

Donc nous sommes réunis aujourd'hui pour entériner la première partie du plan « Salvezza è rilanciu » proposé par notre Collectivité.

Ce plan d'urgence sur lequel nous allons nous prononcer est construit pour apporter une réponse à la situation de crise que les Corses vivent actuellement, que nous vivons.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer qu'il ne pourra que partiellement répondre aux besoins et attentes de notre tissu socioéconomique. Cela n'est pas de notre fait. Collectivement l'Exécutif et la majorité font leur maximum pour limiter les impacts des crises sociales et économiques auxquelles nous faisons face.

Cependant, nous faisons aussi face à une réalité, celle des moyens contraints de notre Collectivité.

Je m'inquiétais déjà, à l'occasion de la présentation du budget supplémentaire de la Collectivité de Corse en début de mois, de l'augmentation mécanique des dépenses induites par la crise et de la baisse de recettes, notamment celles indexées sur l'activité économique.

Nous devons donc réaliser un exercice dont les enjeux ne sont pas à démontrer et pour lequel nous disposons de moyens contraints.

Malgré cela, un plan est aujourd'hui proposé et nous souhaitons aider le plus grand nombre de manière efficace. A titre d'exemple, nous pouvons nous attarder sur certaines mesures articulées autour de l'urgence. La refonte du fonds « Salvezza » par le biais duquel il sera possible d'accompagner les entreprises subissant une interdiction administrative d'accueil de leur clientèle. Cela permet d'assurer essentiellement aux TPE, voire à des autoentrepreneurs, un revenu minimum pour ladite période.

L'optimisation du fonds du soutien régional « Sustegnu », qui permet la prise en charge du coût des prêts de trésorerie accordés aux entreprises. Elle atténue l'impact de la contraction forcée d'un prêt pour les entrepreneurs et de la double peine des intérêts qui pourrait y être associée.

L'instauration de mesures d'urgence en vue de palier les pertes des exploitants agricoles, ces mesures accompagneront le secteur et déploieront des dispositifs de soutien pérenne à destination de nos agriculteurs, eux aussi durement touchés par cette crise économique et sociale.

Le plan d'aide à la pêche côtière qui vient en soutien à un secteur en proie à des difficultés récurrentes, tout aussi soumis à la saisonnalité que d'autres professions et qu'il nous apparait indispensable de sauver.

Les aides liées à la création de sites e-commerce de proximité et de développement de commerces connectés nous semblaient déjà capitales avant les crises. Elles sont désormais devenues vitales. Nos commerces doivent pouvoir assurer leur visibilité numérique, garante d'une partie de leur activité dans un monde toujours plus dépendant du numérique et des nouvelles technologies.

Les mesures de lutte contre la précarité étudiante se matérialisant par un soutien financier, moral ou alimentaire, ont pour ambition de donner les moyens à nos étudiants de poursuivre leur parcours en vue d'assurer leur avenir.

Cette brève énumération doit faire prendre conscience que nous essayons d'aider tout le monde à la hauteur de nos moyens.

Cependant, cela ne peut être suffisant et la situation nécessite des efforts soutenus pour résoudre les problèmes auxquels les Corses font face.

Je le rappelle, la Collectivité de Corse ne pourra subvenir seule aux besoins induits par les crises, et ce d'autant plus que notre territoire présente des spécificités qui ne sont pas prises en compte dans le cadre du dispositif étatique « France relance », sur lequel nous pouvons nous adosser.

Ainsi, nous considérons que la réponse apportée par ce plan étatique ne saurait être satisfaisante si elle n'est pas complétée par une enveloppe particulière à la Corse, dédiée à la relance et tenant compte des spécificités de notre territoire, au-delà de la contractualisation nécessaire.



En effet, et Jean-François CASALTA le rappelait, il n'est concevable d'appréhender les impacts des crises sur la situation socioéconomique de la Corse comme ceux de la région Rhône-Alpes. Nous méritons donc une attention accrue quant à la distribution financière opérée par l'Etat vers ces territoires.

Par ailleurs, l'enjeu que représente la réussite des plans « Salvezza » et « Rilanciu », est tel que nous ne pouvons laisser qu'une infime place à l'erreur. Il conviendra donc d'utiliser les crédits dont nous disposons et disposerons de manière optimale. Il sera nécessaire d'évaluer régulièrement l'impact des mesures prises, de les ajuster et de proposer de nouvelles mesures dont la pertinence s'imposera afin de satisfaire au mieux les besoins des Corses.

Pour ce faire, il nous apparaît judicieux de créer une commission ad hoc chargée du suivi et de l'opérationnalité des plans « Salvezza » et « Rilanciu » qui viendraient en appui au Conseil exécutif.

Aujourd'hui, nous traitons de l'urgence, mais demain nous parlerons de la relance. Il ne faut pas perdre de vue que nous risquons aussi de devoir palier à nouveau l'urgence si d'aventure la crise sanitaire venait à connaître un rebond cet hiver.

Nonobstant, dans le cadre de cette relance, nous estimons alors qu'il faudra, de fait, faire des choix que certaines thématiques et certains usagers seront à prioriser. A notre sens, notre rôle est de mettre le curseur très haut au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin, je veux parler des individus les plus démunis qui devront trouver une aide sociale à la hauteur de leur désarroi, mais aussi des petits entrepreneurs qui n'attendent rien d'autre que pouvoir poursuivre leur activité dans laquelle ils ont investi beaucoup plus que leurs deniers.

Aujourd'hui, j'ai une pensée particulière pour les restaurants, les bars, les salles de sports, et pour tous ceux qui durant ces temps difficiles, ont vu et voient toujours leurs activités comme étant jugées non essentielles, du moins selon le Gouvernement, et pourtant elles sont tellement essentielles pour ceux qui les exercent, qui en vivent et qui sentent chaque jour davantage grandir en eux l'angoisse de la fin du mois et du dépôt de bilan.

Les grands oubliés de la société actuelle, Chers collègues, ne doivent pas être les grands oubliés de la société de demain.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, à votre guise. Petr'Antò TOMASI ? Mais il y a aussi Guy ARMANET que nous n'oublions pas, bien qu'il ne soit pas présent dans l'hémicycle et à qui il reste 7 minutes.

Vous vous êtes fait des politesses, c'est Petr'Antò TOMASI qui a la parole.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Merci Président. Je n'étais pas pressé, comme le disait un grand patriote irlandais, « notre jour viendra », et j'en étais persuadé, j'aurais volontiers laissé mon tour à d'autres s'ils le souhaitaient.

Je vous remercie néanmoins de me céder la parole, ainsi qu'à mon groupe, pour intervenir sur ce rapport.

Je vais débiter en adressant une maigre consolation peut-être à nos collègues de l'opposition, pas plus qu'eux nous n'avons participé à des travaux préparatoires avant la semaine dernière. Je le dis à titre, bien sûr, un petit peu de regret, mais surtout d'invitation pour l'avenir et l'avenir immédiat puisque nous aurons d'ici quelques jours, quelques semaines, à débattre du volet « Rilanciu ». Et, c'est vrai que nous aurions voulu, nous aurions souhaité, nous aussi, au même titre que les organisations et l'ensemble des acteurs qui ont participé au débat, faire-valoir en amont un certain nombre de propositions au soutien, je ne dirai pas des petits commerces ou de l'économie dite de proximité, je préfère l'appeler l'économie à visage humain. Et puis également et surtout, afin de renforcer, par nos propositions, et donc par l'action, le volet dédié à la justice sociale, aux ménages et aux plus démunis.

Il n'empêche que depuis vendredi dernier, je crois, nous sommes tous destinataires d'un document, même s'il était toujours sous forme de projet, et donc nous l'avons examiné ce document depuis lors, et nous estimons aujourd'hui que nous ne sommes pas, pour ce qui nous concerne, à la recherche d'un unanimité de façade à tout prix, nous pensons que chacun doit prendre ses responsabilités, y compris assumer des lignes de clivage.

Et donc, nous, nous allons prendre les nôtres, non pas en adressant une abstention bienveillante, mais une approbation, une approbation peut-être un peu moins enthousiaste que sur d'autres rapports, n'ayant pu aller au bout de nos propositions, mais en tout cas un vote de responsabilité et un vote d'engagement pour continuer à travailler à l'avenir sur des réponses qui soient adaptées à la situation que la Corse connaît, qui est une situation, d'autres l'ont dit avant moi, j'éviterai des redites, extrêmement préoccupante dans un pays qui compte déjà, hors situation de crise, un taux de pauvreté et de précarité record.

Et puis aussi, je le crois, un indicateur qui doit retenir notre attention, un écart de revenu entre les déciles des plus modestes et ceux des plus fortunés. Et, je crois que cette rupture, cette fracture sociale et sociétale doit non seulement attirer notre attention, mais tout notre engagement d'hommes et femmes publics et politiques dans les semaines, les mois et les années qui viennent.

Ce document, nous allons donc le voter, premièrement, parce que les mesures qui sont proposées sont des mesures qui vont dans le bon sens, même si on pourra être amené à les faire évoluer d'ici notamment la session de décembre. Et puis, on va également le voter. Je lisais dans la presse ce matin que c'était un plan libéral, je crois, et c'est précisément parce que nous ne sommes pas libéraux que nous allons voter ce plan.

Alors, je vais m'en expliquer. Lorsqu'un Parlement approuve, par exemple, la suppression de l'ISF, l'impôt sur la fortune, ça c'est approuver une mesure libérale, en tout cas je crois. Si une Assemblée, « si » puisqu'on n'a pas encore voté, si une Assemblée approuve une aide exceptionnelle, 3 000 €, je crois, je volet « Salvezza », pour un artisan, pour un indépendant, un petit entrepreneur de TPE, pour ce que j'appelais précédemment l'économie à visage humain, je crois que c'est à peu près l'inverse des doctrines libérales et c'est plutôt une mesure d'interventionnisme public salutaire dans la situation de crise que nous connaissons. Et ça fait partie également de la philosophie, de l'ADN qui est le nôtre.

Alors, certains nous diront qu'il y a aussi des demandes d'exonération de charges. Certes, d'abord le levier fiscal, nous estimons que c'est un levier à la fois de développement et de régulation et donc de redistribution de justice sociale. Nous, nous ne sommes pas partisans des cadeaux fiscaux indus, mais en l'espèce nous disons simplement qu'il y a une décision qui a été prise par la puissance publique, par le Gouvernement, de contraindre à la fermeture un certain nombre d'acteurs économiques et que donc ces acteurs économiques n'ont pas à subir plus que de raison les conséquences financières de ces décisions, même si elles peuvent être compréhensibles dans le contexte sanitaire.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous adhérons philosophiquement à ces demandes d'exonération, je disais improprement de charges, je préfère le terme de cotisations sociales et patronales qui me semble beaucoup plus juste.

Ceci étant dit, nous avons, au-delà des mesures qui sont présentées, développées, déployées, un certain nombre de propositions à vous faire. Je vous le disais, l'un de nos objectifs c'est d'aider, d'accompagner, de sauver, c'est le nom du rapport, ces petits acteurs économiques qui font notre tissu socioéconomique. Le rapport dit lui-même que ceux-ci sont confrontés à un mur de dettes, je cite.

A ce mur de dettes, nous pensons qu'il faut y rajouter (donc le mur de dettes, ce sont les reports de cotisations sociales et patronales, c'est l'échéancier de remboursement des prêts qui ont été contractés), l'ensemble des coûts fixes dont ont à pâtir ces entreprises et qui, au mieux, vont s'ajouter au mur de dettes d'ici quelques semaines ou quelques mois, au pire vont les mettre dans une situation extrêmement complexe dans la mesure où faute de recettes et faute de trésorerie, ceux-ci ne sont pas en mesure de les honorer. Je pense notamment aux loyers, mais on peut penser à d'autres types de coûts fixes.

Donc, ce que nous vous proposons... Il n'appartient pas, je pense, aux groupes à cette heure de pouvoir définir précisément et dans un temps restreint l'incidence financière de la demande, donc je pense qu'il n'appartient pas à l'Assemblée de fixer les critères en termes de seuil, c'est-à-dire de nombre de salariés, pourquoi pas de seuil en matière de chiffre d'affaires, de montant des mensualités qui pourraient être prises. Mais en revanche, on vous demande d'inscrire un principe clair qui serait individualisé plus tard par l'Exécutif, inscrire une orientation qui sera individualisée derrière par l'Exécutif, à cet égard, afin de pouvoir prendre en charge ou contribuer à la prise en charge des coûts fixes, notamment de ces petites entreprises et associations, et notamment des entreprises qui sont fermées sur le long terme, en prenant en charge, notamment donc leurs loyers et autres coûts fixes.

Je précise, parce nous avons pris le temps d'y travailler un petit peu, que ce type de mesures qui ont été notifiées à la Commission européenne par un certain nombre d'Etats et de leurs collectivités ont été validées et que c'est donc une proposition qui est praticable et c'est important de le dire.

Quelques mots sur le volet social dont nous avons déjà parlé. Alors, on note volontiers un certain nombre de mesures et de références : territoires zéro chômeur, les aides aux étudiants, la lutte contre le non-recours, je crois, parce que j'ai eu un échange à ce sujet avec la Conseillère exécutive en charge de l'éducation, de la formation, qu'y compris sur les apprentis il y a des dispositifs d'aides directes pour ceux qui verraient leur contrat tomber mécaniquement du fait des mesures de confinement. Donc, tout ceci va dans le bon sens.

Nous, nous souhaitons attirer votre attention et peut-être revenir avec des propositions concrètes pour la prochaine session, vous consacrez à juste titre, une fiche à la précarité alimentaire. C'est un besoin fondamental de base, c'est un élément d'inquiétude, une composante de la précarité tout court que l'on connaît depuis de nombreuses années, que l'on ne découvre pas, mais qui atteint en Corse comme ailleurs, et notamment en Europe, des niveaux proprement affolants, proprement inquiétants.

Donc, nous estimons qu'il est positif d'abonder l'aide aux associations de solidarité, mais qu'il nous semble aujourd'hui décalé avec l'ampleur du phénomène de rester

sur un système délégué de cette politique en direction de ces associations qui font un travail considérable.

Donc, on reviendra avec des propositions à la fois sur une intervention plus directe en la matière et puis, puisque nous sommes une Collectivité qui a aussi un pouvoir normatif en termes de prestations sociales, il y a un principe clair à affirmer, il y a un droit à la santé, il y a un droit à l'éducation, il y a aussi un droit fondamental et universel à l'alimentation, c'est un besoin tout à fait essentiel et qui se peut être décliné également en termes de prestations et une couverture santé. Beaucoup militent aujourd'hui en Europe et dans le monde pour une couverture alimentaire et je crois que ce sera un des grands enjeux de cette période où nos Etats, nos démocraties occidentales sont touchées comme elles ne l'ont plus été depuis des décennies par cette problématique.

Sur la question sociale, il y aura un amendement de principe qui sera déposé, mais je crois que nous y reviendrons plus avant au moment de l'adoption du plan de relance. Aujourd'hui, on est vraiment dans des aides qui sont des aides qui doivent permettre de maintenir en vie les entreprises, c'est notamment le volet 1 « Salvezza ». Quand il s'agira d'être sur un engagement financier plus pérenne et plus massif (on ne parle pas des 3 000 € de « Salvezza »), je crois effectivement, comme ça été soulevé par un certain nombre d'intervenants, comme ça été relevé à juste titre par le CESEC, qu'il faudra qu'il y ait des contreparties en matière sociale et que l'on puisse mettre à exécution, enfin j'ai envie de dire, et de façon concrète, je me tourne notamment vers Pierre GHIONGA qui sait ce dont je vais parler puisque non seulement il siégeait mais il a eu l'occasion de porter cette démarche à l'époque où il était aux responsabilités, l'idée d'éco-socio-conditionnalité des aides qui a été votée par notre Assemblée il y a maintenant près de 10 ans, et je crois que c'est le moment où jamais de le mettre en œuvre concrètement pour que, lorsque nous donnons de l'argent public en matière de relance, je précise bien, pas en matière d'aides d'urgence et de survie, en matière de relance à des entreprises, qu'il y ait des retombées sociales, environnementales, culturelles, éco-socio-conditionnelles.

J'en aurai, je crois, terminé sur ces aspects.

Avant de clôturer mon propos, s'il me reste encore quelques minutes, je veux dire deux 2 mots.

D'abord sur le financement : je crois que la situation dans laquelle nous sommes, celle de l'incertitude face à la somme qui est demandée à juste titre à l'Etat, c'est la démonstration que notre statut aujourd'hui ne peut nous conduire que dans l'impasse.

Sans statut fiscal et social, comment une Collectivité qui n'a pas le droit de voter un budget en déficit, qui n'a pas le droit de chercher des ressources nouvelles sans impacter

le peuple qui est le sien, comment une Collectivité qui est limitée dans ses dépenses de fonctionnement, même s'il y a eu un petit assouplissement ces derniers temps, comment une Collectivité comme la nôtre peut répondre à une urgence comme celle-ci ?

Et, j'ajoute à cela qu'il nous faudra être extrêmement vigilants sur l'honnêteté du conventionnement avec l'Etat ; lorsque je dis « honnêteté du conventionnement avec l'Etat », je veux faire référence aux annonces qui ont été faites, notamment sur les 100 milliards du plan de relance où l'on voit bien qu'en réalité, il y a plutôt une agrégation d'aides qui existait déjà plutôt que de l'argent nouveau mis sur la table. Il ne s'agirait pas que la Corse se retrouve dans cette situation, avec une sorte de miroir aux alouettes où on prendrait un peu de fonds communautaires, un peu de PTIC, un peu de mesures qui étaient déjà prévues, pour donner l'impression qu'il y a un plan d'aide à la Corse.

Je termine en disant qu'il faut aussi un volet sanitaire à notre démarche d'ici décembre. Pourquoi ? D'abord, à l'évidence, parce qu'il s'agit d'éviter avec l'allègement du confinement, pour des raisons de santé publique et donc de protection du peuple Corse, qu'on se retrouve avec une nouvelle vague de contamination. Mais aussi, parce que cela deviendrait proprement intenable si nous avons une nouvelle situation de confinement renforcé et donc une nouvelle situation de crise pour l'économie Corse. Donc, je crois qu'on a intérêt aussi à avoir un positionnement clair sur, bien sûr, un principe de certification sanitaire aux entrées à la veille des vacances de Noël où il va y avoir des flux de populations, et puis aussi je crois qu'on a besoin d'une photographie pour prendre les bonnes mesures de la situation épidémiologique de la Corse. Le Président du Conseil exécutif y faisait référence ce matin, le Président de l'Assemblée de Corse a travaillé sur une note à ce sujet, il y a la proposition d'un testing de masse. Je prends l'exemple de la province de Bolzano dans l'Alto-Adige italien qui a testé près de 70 % de sa population ces derniers jours, 360 000 personnes, pour quoi faire ? Pour avoir une photographie exacte, pour isoler et pour maintenir le fameux R0 à diffusion, à un niveau qui ne permette pas de rebond de l'épidémie.

Je crois qu'il y a là un effort qui pourrait être fait de notre part en termes de financement, demander bien sûr sa part à l'Etat parce que ce n'est que justice. Mais il me semble qu'à ce stade on ne peut pas déconnecter l'aspect économique et social de cet aspect sanitaire, sans quoi nous nous donnons rendez-vous au premier trimestre de l'année 2021 pour un nouveau plan d'urgence et un nouveau plan de relance.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Il y avait Guy ARMANET qui voulait épuiser le reliquat de son groupe et qui a tout à fait le droit de le faire, donc s'il m'entend, il peut prendre la parole.

**M. Guy ARMANET**

Merci Président. Est-ce que vous m'entendez ?

**Le Président TALAMONI**

Parfaitement.

**M. Guy ARMANET**

Donc, merci M. le Président, merci M. le Président de l'Exécutif.

Cari cullegghi, au moment où je prends la parole, même si on ne l'a pas fait d'un seul bloc, on parlera quand même, pour le groupe « Femu », d'une seule voix et même voix.

Quoi qu'il en soit, c'est avec beaucoup d'humilité que je voudrais m'adresser à vous pour vous dire qu'effectivement, la crise sanitaire et sociale nous a frappés de plein fouet et continue à le faire, hélas, j'ai envie de vous dire puisque la situation est extrêmement tendue.

Comment ne pas avoir une pensée pour les commerçants en grande difficulté qui sont aujourd'hui rideau baissé et à qui on a expliqué que leur commerce n'était pas essentiel, et Pierre POLI l'a souligné, je ne vais pas revenir dessus, en tous les cas avoir une pensée pour eux et il faut qu'ils sachent que l'on se battra jusqu'au bout pour essayer de leur donner un petit peu d'espoir et d'être à leurs côtés.

Le plan « Salvezza è rilanciu », c'est vrai on peut se reprocher qu'il n'ait pas été partagé par l'ensemble de l'opposition. J'ai cru comprendre, mais Petr'Antò TOMASI vient de le dire, c'est un rapport qui a été difficile à mettre sur pied, qui arrivé tardivement et le Président de l'Exécutif a été très clair au moment de sa présentation, il a parlé de co-construction à plusieurs reprises, chacun doit apporter sa contribution et la porte n'est pas fermée. Et Petr'Antò TOMASI vient de dire aussi que le groupe « Corsica Libera » apporterait aussi une contribution, dans les sessions prochaines, à l'amélioration et au développement du dispositif.

Donc, je crois véritablement qu'aujourd'hui on doit dépasser les clivages politiques, que c'est un front commun de responsabilité que l'on doit avoir pour aborder ces grandes difficultés qui sont, hélas, encore devant nous.

Sur le plan économique, tout a été dit, la perte de PIB, lorsqu'en Corse on perd 18 %, on perd 6 points de plus que sur le continent, quand on sait que c'est 33 % de notre PIB, on est la région la plus impactée, on est la région la plus pauvre, on sait qu'en termes de pertes d'emplois c'est conséquent, le RSA qui a bondi de 20 % et qui va coûter à la Collectivité de Corse, hélas, 6 M€ parce qu'on va avoir des gens dans la précarité.

Je crois que tout cela on doit l'avoir en ligne de mire, et on doit se faire fort d'essayer d'endiguer ce flux de personnes en grande difficulté.

J'entendais tout à l'heure l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI, bien évidemment qu'on doit s'inscrire avec courtoisie, Jean-Martin, à un dialogue efficient avec l'Etat. Néanmoins, permettez-moi de vous dire, tout à l'heure Jean-Charles ORSUCCI a fait référence à nos députés, bien évidemment que nos députés ont refusé de voter la loi des finances. Et d'ailleurs, je rappellerai même que Michel CASTELLANI y siège à la commission des finances nationale.

Donc, des mesures spécifiques propres à la Corse, et pourtant promises par le Premier ministre, Premier ministre des territoires, c'est ainsi qu'il se nomme. Je crois savoir que l'évolution du crédit d'impôt, l'évolution des développements prioritaires, entre autres, ont été refusés. Donc, ce n'est pas que l'on n'a pas participé à la construction du plan de financement, c'est que ça été refusé. Le plan de relance « France relance » n'a pas été détaillé, ni territorialement, ni en taux d'aides d'intervention malgré nos demandes réitérées. Et, c'est ce que tout le monde dit depuis tout à l'heure.

Alors, bien évidemment qu'il faut être deux autour de la table pour que la discussion puisse avoir lieu. Mais comment le Gouvernement, au même titre que la Corse, peut éviter à un moment donné un rapprochement pour discuter effectivement de ces 300 M€ et d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, à la commission des finances, Jean-Martin a fait référence à 0,5 % qui nous reviendraient sur la masse globale, les 100 milliards moins les 20, il en resterait 80, si on faisait un calcul rapide on verrait bien qu'on est au-delà des 300 M€

Donc, ça veut dire que l'objectif il est de dire : mettons-nous à table, mais ne nous cantonnons pas essayer de récupérer un saupoudrage qui n'aurait pas véritablement d'effet pour la Corse et, essayons d'éviter surtout d'essayer de capter des financements qui nous sont déjà dédiés pour essayer de les transformer en autre chose, mais pour ne pas donner ce qui nous revient.



Donc, je crois qu'il est important que, bien évidemment, il faut être deux, bien évidemment qu'il va falloir aller discuter avec le Gouvernement, mais il va falloir, de manière constructive, sortir avec des réponses fortes et que l'on puisse construire la Corse de demain et ce nouveau système économique que nous appelons de nos vœux.

Alors, bien évidemment, on n'est pas resté les bras ballants, la Collectivité de Corse, avec les socioprofessionnels, les CCI, les chambres de commerces, chambres de métiers, les syndicats, avec tout le monde, on a essayé de réfléchir et essayer de faire au mieux pour satisfaire le plus grand nombre, et je crois que c'est louable, et je crois que c'est sur la table, ça a le mérite d'exister, ça a le mérite d'être amendé, ça le sera certainement tout à l'heure, ça le sera certainement encore un peu plus tard.

La seule action où je rejoindrai un petit peu les propos des uns et des autres, c'est sur la rapidité de l'exécution. Nous ne pouvons plus attendre, nous devons aujourd'hui venir en aide aux petits commerçants, à nos propres petites économies, les petites entreprises, je crois que c'est Petr'Antò TOMASI qui l'a dit, à visage humain, où aujourd'hui on leur a déjà donné 300 000 €, où on fait des aides et on essaye de construire ensemble, avec eux, de les accompagner. C'est là où on doit être attentif, le côté social on doit y être attentif et les petites entreprises aussi, nous devons les préserver.

Ce sont les points forts que j'aimerais reprendre. Et nous sommes partenaires et nous faisons en tous les cas la démarche dans ce plan, que nous allons être encore partenaires.

Le PGE, par exemple, bien évidemment que ce sont des mesures fortes, elles ont été capitalisées en Corse de manière extrêmement importante, mais ce n'est pas une fin en soi, maintenant il faut finir le travail.

Qu'est-ce que devient ce PGE ? Est-ce que c'est un emprunt ? Est-ce que c'est un prêt participatif ? Est-ce que ça monte en haut du bilan ? Mais quoi qu'il en soit, la Collectivité de Corse s'est déjà positionnée pour dire : nous accompagnerons la sortie de ce PGE par la prise en charge des intérêts. Donc, ça fait des partis des choses pragmatiques qui vont nous accompagner et qui vont permettre aux entreprises de construire l'avenir. C'est important de le dire, c'est un exemple parmi tant d'autres, mais je tenais à le préciser.

Mais j'ai envie de dire aussi, pour connaître un peu le tissu de nos commerçants, il y a des gens qui attendent encore des mesures gouvernementales, ils ont pris des mesures fortes et vous l'avez cité tout à l'heure, des mesures qui consistent à donner 20 % du chiffre d'affaires de 2019, etc., 10 000 € par mois. Mais j'ai entendu les socioprofessionnels pas plus tard qu'hier soir à la télé, dire : ces aides-là, elles vont arriver quand ? On attend encore des aides qui ne sont pas arrivées du premier confinement.

Donc, vous voyez la part des choses, elle doit se faire. Tout le monde est dans une situation exceptionnelle où nous avons à travailler ensemble. Nous devons améliorer le système, nous devons le rendre plus efficace, plus rapide. Mais quoi qu'il en soit, l'Etat doit en prendre sa part et nous aussi. On n'est pas parfait, personne n'est parfait, et le travail que nous avons à faire, nous le devons le faire ensemble et, je crois qu'il est important de le faire.

Quant aux engagements de l'Etat, qui mieux que François ORLANDI pour nous dire véritablement ce qui s'est passé avec ces emprunts, et ces emprunts DEXIA sur Bastia. Je crois qu'il a été lui-même tributaire, et vous l'avez dit, et Jean-Charles ORSUCCI l'a rappelé, François ORLANDI l'a rappelé, a été tributaire des emprunts où l'Etat avait pris des engagements, et nous payons aujourd'hui 43 M€ Voilà, dont acte. Donc, je crois que ça fait partie des choses que l'on doit se dire, mais ça fait partie des choses qui viennent évidemment faire une DM un petit peu disproportionnée, qui nous permet aujourd'hui de sortir le plus rapidement possible, parce que le franc suisse, on l'a bien compris, avec l'inflation va certainement prendre des proportions qui vont nous amener dans des difficultés encore plus grandes.

Donc, effectivement il faut saluer les services, leur dire un grand bravo pour ce travail-là parce que c'est un travail important et qui va nous permettre effectivement d'avoir une visibilité un peu plus conséquente puisque lorsque l'on sort du fonctionnement pour faire de l'investissement, c'est tout gagné, et moi je leur dis un coup de chapeau, un grand bravo !

Pour le reste, au niveau syndical, on a vu, par rapport à ces aides, que ça trainait un petit peu les pieds parce que la partie sociale, culturelle, associative n'était pas forcément garantie de ce qui pouvait se passer. Je crois quand même que notre plan budgétaire, la première esquisse qui a été faite, on est sur une augmentation de 1 M€ sur la culture, le sport et les aides aux associations. Alors, ça peut paraître anodin, pas suffisant, mais ça a au moins le mérite d'être là. Donc, on continuera à travailler dans ce sens-là. Le nouveau programme, je crois, devrait atterrir à 1,7 M€

Quoi qu'il en soit, en termes de social, le redéploiement : on a redéployé 7,5 M€ en termes de RSA, de social, dont 2,5 M€ à destination des aides à domicile, via les primes que nous avons déjà virées, etc., vous êtes tous au courant de la chose.

Donc, voilà un petit peu les efforts que l'on est à même de faire, que l'on a déjà consentis, que l'on va être obligé d'accentuer et de continuer, mais quoi qu'il en soit, je crois que nous devons faire front commun sur ces sujets-là, il n'y a pas de place à la chamaillerie pour dire à l'Etat, venez avec nous parce que nous avons besoin de vous comme eux ont

besoin de nous, mais la Corse doit bénéficier des aides que l'Etat a promises au niveau national.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je ne vous avais pas oublié, M. CECCOLI, d'autant que vous disposez d'un crédit important de 9 minutes. Vous n'êtes pas obligés d'ailleurs de l'épuiser.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Peut-être pas, d'ailleurs. Merci, M. le Président.

Tout d'abord, je vais être un peu redondant, mais je vais revenir sur la forme, je pense que ça montre bien le malaise que la forme a créé puisque beaucoup de groupes se sont manifestés sur cette partie de la réflexion. Moi, j'ai trouvé très dommageable que les groupes d'opposition, et finalement pas que les groupes de l'opposition, n'aient pas été associés à cette réflexion dès le début.

Nous découvrons de notre part, de manière parcellaire et laminaire, des arrivées depuis à-peu-près une semaine, mais nous nous apercevons qu'effectivement qu'il y a eu un gros travail, personne ne peut le nier, il y a eu un gros travail puisque des commissions ont été créées, on a regardé un peu tout ça, mais on aurait aimé y être dans ces commissions, on aurait aimé apporter notre diversité. Une commission ad hoc en charge de ce sujet, ô combien essentiel, et où chaque groupe aurait été représenté, me semblait le minimum. Ça été fait par le Président de l'Assemblée pour d'autres sujets.

Là encore, moi je vous reprocherai la verticalité de cette approche, parce que le fait d'être majoritaire ne devrait pas vous conduire à utiliser ces principes. Vous avez suffisamment rouspété auprès de l'Etat sur sa verticalité pour nous éviter ça. Alors, je ne pense pas que ça soit intentionnel, nous avons du respect pour le Président de l'Exécutif, j'ose imaginer que la forme n'est pas intentionnelle.

Je dirai simplement que si l'avis de certains acteurs économiques était bien sûr essentiel, qui mieux qu'eux connaît les enjeux de cette activité ô combien importante pour la Corse, eh bien, j'ose le dire, il en va de même avec les politiques que nous sommes, les politiques ont un devoir, et surtout que nous sommes de sensibilités différentes qui ne nous séparent pas mais qui peuvent nous enrichir, et je pense que nous aurions pu amener quelque chose au niveau de la création.

Alors, ce n'est pas un propos qui vient là pour rien, vous nous proposez maintenant d'amender, d'être là, mais c'est un peu tard. Arriver maintenant à sortir la quintessence de tous ces documents, je vais vous le démontrer, ça va être un peu compliqué.

Un petit mot aussi, comme l'ont dit mes collègues, sur les relations avec l'Etat. Moi, je vais juste m'arrêter à être pragmatique pour que ça marche : est-ce que l'on a utilisé la meilleure approche pour que l'Etat vienne mettre 300 000 M€? J'ai des doutes, la majorité assumera, mais je vous fais part de ces doutes. Encore une fois, le Président l'a bien dit, il n'y a pas de notion de subornation ou autre, mais je pense que ça aurait pu être amené différemment.

Jean-Charles ORSUCCI a cité un document cosigné par un président de région avec une préfète, je pense que ça aurait donné du poids à ce document aussi.

Sur le fond, quelques préalables.

Je rejoins votre analyse sur l'endettement global des entreprises par rapport au PGE. Le PGE a été un amortisseur extraordinaire qui a joué son rôle en plein, mais il va grever au moins de 5 à 7 ans les capacités d'autofinancement net des entreprises. Je rajouterai que l'impact des pertes sur l'exercice 2020 va provoquer dans les comptes sans doute des trésoreries négatives, et vous savez qu'avec des trésoreries négatives quand on va voir les banques, je vous fais fi de la réponse. Ça a été vu pour la partie PGE, le fait de renforcer les fonds propres, c'est une bonne idée. Je pense que là-dessus, il faut bien sûr voir aussi l'endettement, mais renforcer les fonds propres, c'est une bonne idée. Je vais un petit peu vite.

Le volet 2. Je me suis attelé à vérifier les chiffres de l'efficacité du plan « Sustegnu » de la première phase, ils ne sont pas glorieux et vous n'en êtes pas les seuls responsables. Les entreprises n'ont pas été vraiment là. Je crois qu'il y a une raison aussi qui vient de la mécanique du système. Les banques, 9 fois sur 10, traitent à la fois le PGE et « Sustegnu ». Donc, elles ne le font qu'une fois. A mon avis, il faut mieux faire là-dessus et je pense que vous devriez aussi porter un effort, un différé plus long avec un effort particulier sur les premières échéances qui vont être les plus difficiles.

Le volet 3. Tout un chacun aura remarqué que le volet 3, c'est The boss. Il y a 307 M€ sur 406, soit plus de 75 % du plan.

Je reviendrai plus tard sur l'acceptabilité de la population, eu égard à la faiblesse des sommes proposées aux plus démunis. Je crois qu'il faut mettre ça en relief. Mais je vais d'abord parler du plan.

Toutes les mesures fiscales sont bonnes à prendre, vous avez raison, mais elles doivent être prioritaires. Je pense que, par exemple, l'élargissement des exonérations des charges sociales, c'est très important parce que ça touche, pas tout le monde, parce que vous allez avoir le cas d'une personne qui n'a pas d'employés, mais presque tout le monde. C'est un dispositif que tout le monde peut accepter. On ne peut pas dire, « mais moi, je ne peux pas investir ». Je pense que c'est une très bonne piste.

Il en va de même pour le crédit d'impôt formation.

Pour le crédit d'impôts d'investissement, j'en suis particulièrement fan parce que ça a permis beaucoup de choses sur la Corse, mais je ne vois pas trop sa place dans « Salvezza ». Je l'aurais plutôt vu dans « Relance » parce que là, c'est un document d'urgence et je ne suis pas sûr que le petit commerçant qui va essayer de sauver sa vie, il va penser aux investissements qu'il va faire et au crédit d'impôt qu'il va recevoir. Ça ne veut pas dire que je suis contre, mais je pense que ça doit être plaidé dans le deuxième volet.

Pour ce qui concerne le crédit d'impôt pour les pertes exceptionnelles, je n'y avais pas pensé. Je veux bien qu'on m'explique, parce que je ne suis pas sûr de tout avoir compris. Mais si ça peut se faire, c'est sûr que c'est quelque chose qui mérite d'être creusé. Si on avait été en commission, on aurait pu poser des questions et donc, on les pose maintenant.

Point suivant. 6 M€ pour la mesure tourisme, cette enveloppe semble très faible. Vous allez me répondre que le tourisme bénéficie aussi des autres mesures et vous aurez forcément raison, mais quand même, 6 M€ rapportés à 30 % du PIB sur des mesures propres au tourisme, je pense que c'est faible. Outre l'investissement, bon nombre d'études de marchés, vous les connaissez mieux que moi, l'offre avant et après, les équipements pour les séminaires, l'évènementiel, ce sont des choses qui peuvent être financées assez rapidement et donc, dépensées.

Je vais m'atteler à l'élément qui va retenir mon intervention, c'est, et je vais peser mes mots, le déséquilibre extraordinaire entre les aides à destination des entreprises et le volet concernant l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées, je reprends vos propos. Ça a été dit par Jean-Charles ORSUCCI, il m'a enlevé beaucoup d'éléments, mais je le dis quand même, 11 M€ à comparer avec un montant de 406 M€, je nous mets en garde sur la notion d'acceptabilité des populations. Il y a des choses très intéressantes et je pense que l'aide aux associations, type « restos du cœur » et autres, c'est une très bonne idée. Cela fait d'ailleurs partie des préconisations du plan santé au niveau national et je pense donc que vous avez bien fait de le remettre. Vous avez des mesures sur le RSA à hauteur de 6 M€ mais je pense qu'il manque beaucoup de choses qu'on pourrait faire. Je vais vous les citer encore, même si ce n'est pas aujourd'hui qu'on devrait le faire.

Poursuivre l'exemple du Gouvernement qui vient de l'annoncer, ça date d'hier et vous avez raison, tout devient caduque très rapidement en cette période de crise, ça ne date pas d'hier, ça a quelques jours, les 150 € sur les moins de 25 ans les plus modestes qui se rajoutent avec les familles. J'avais cité le cas de l'Allemagne, vous vous en souvenez peut-être, j'avais dit qu'ils en faisaient 300. La France en fait 150, C'est une mesure directe qui touche les familles avec des enfants.

Idem pour l'aide au logement en difficulté pour qui ne touche pas le RSA. L'aide de 150 € pour les étudiants boursiers. Vous pourriez me dire « mais pourquoi vous me dites tout ça puisqu'ils le font ? ». Parce que je pense qu'on peut abonder. Vous allez peut-être me dire qu'on n'est pas dans notre domaine de compétences, je vous laisserai y répondre, mais je pense que ce qui existe, ça peut aussi être abondé, ça a le mérite d'aller assez vite. L'Allemagne fait 300 € Je ne pense pas que 150 € par famille et par enfant, ce soit un truc vraiment extraordinaire.

La dernière mesure annoncée aujourd'hui par l'Etat : la garantie de ressources de 900 € jusqu'en février 2021 qui va toucher 400 000 travailleurs précaires, saisonniers intermittents. Ça aussi, c'est peut-être quelque chose qu'il faut qu'on regarde.

Je vous l'ai dit, certaines aides existent, utilisons-les.

J'avais participé avec Petr'Antone TOMASI et Jean-Charles ORSUCCI à un débat télévisé, suite à la venue du président de la République et j'avais dit, M. ORSUCCI m'avait regardé un peu de travers, que le volet du Gouvernement n'était pas à la hauteur au niveau social et que ça allait cruellement manquer. Je pense que j'avais raison puisqu'aujourd'hui, on voit bien qu'il y a une deuxième déclinaison.

J'ai envie de vous dire la même chose, M. le Président, aujourd'hui, ce n'est pas à la hauteur, mais vous pouvez toujours le faire. Je pense que ça permettrait de rendre acceptables toutes les aides qui vont aller aux entreprises et qu'il ne s'agit pas de remettre en cause dans mon propos. Peut-être qu'il y aura des arbitrages, des choses à faire. Mais sincèrement, 11 M€, je reprends votre tableau, je me suis fié à vos chiffres, j'ai additionné, « accompagnement des personnes précaires ou précarisées, 11 M€, sur un total de 406 M€ », je ne suis pas sûr que vous allez vraiment arriver à l'expliquer.

Je pourrais continuer sur l'aide aux étudiants à Corte. Il y a des loyers à prendre en compte, il y a des frais de bouche peut-être à réfléchir. Je sais que vous faites déjà beaucoup, je suis au courant qu'on a déjà œuvré. Je vous dis simplement qu'on peut encore mieux faire. Sincèrement, venir abonder des choses, quand elles sont sensées de la part de l'Etat, ça peut aussi s'imaginer.

Je l'ai dit, ne reproduisons pas la même erreur de l'Etat qui a dû corriger 3 mois après son plan qui n'était visiblement pas à la hauteur au niveau social.

Je voudrais vous dire que j'ai toujours inscrit mon action dans la lignée d'une droite sociale. Quand j'entends parler mon collègue Petr'Antone sur ces sujets-là, je dois reconnaître qu'on est souvent en phase. Cette droite voit un équilibre entre l'aide aux entreprises et bien sûr la défense des populations, notamment il l'a dit mais je le redis parce que je le partage, la mise en œuvre de la justice sociale. Je pense que tout cela relève de l'acceptabilité. Je crois que cette présentation est entendue, elle sera forte.

Je voudrais terminer en vous ouvrant une autre possibilité aussi, ça ne va peut-être pas vous plaire, mais je le dis quand même, la Collectivité reçoit la taxe foncière et la taxe foncière des entreprises. Sur ma commune, j'ai proposé de ne pas la percevoir pour aider les entreprises. Je parle de la TFE, on réfléchit à la taxe foncière. Peut-être que nous aussi, nous pourrions imaginer, si c'est possible, que sur l'ensemble du territoire, cette TFE ne soit pas perçue dans sa totalité ou pas. Cela montrerait aussi que sur nos leviers, on peut agir et ça pourrait peut-être faire en sorte que les communes qui le peuvent et les collectivités le fassent aussi. Cette addition de petits éléments pourra conduire à des sommes qui sont importantes. Sur ma commune, par exemple, la TFE, c'est 56 000 € pour la part communale ; 56 000 € c'est important pour les commerçants.

Je dois dire qu'on se heurte souvent à des difficultés avec l'Etat sur ces sujets-là, c'est-à-dire que quand on pose des questions pour savoir comment on peut faire, on n'a pas forcément la réponse rapide. Là-dessus aussi, peut-être que l'ingénierie de la Collectivité pourrait nous permettre d'y faire face.

Je pense que vous avez bien cerné le volet économique des entreprises plus ou moins, peu ou prou, ça dépendra bien sûr de l'attitude de certains. Je pense que le volet social a bien été expliqué par les syndicats et je partage ce point de vue : peut mieux faire.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Un mot de réponse du Président du Conseil exécutif.

Je ne sais pas si nous allons procéder comme ça parce qu'il y a un problème, c'est qu'il y a beaucoup d'amendements, de très nombreux amendements, une vingtaine me dit-on, ça augmente à vue d'œil. Je ne pense pas que l'on puisse les examiner en séance. Il faudrait, soit interrompre la séance, mais ça serait embêtant parce qu'on va prendre beaucoup de retard. Nous savons que nous allons travailler demain, mais il faudrait que nous

puissions travailler aussi dans les délais qui nous sont impartis pour des raisons techniques et sanitaires.

Est-ce que nous ne pourrions pas faire un petit groupe de travail avec un représentant du Conseil exécutif, avec un représentant de chaque groupe qui a déposé des amendements tout en continuant à travailler et en maintenant le quorum ? Est-ce que cela est possible ?

### **Le Président SIMEONI**

J'ai une proposition alternative, M. le Président de l'Assemblée de Corse, parce qu'il y a quand même des choses importantes qui ont été dites. Parmi ces choses importantes, il y en a certaines qui méritent une réponse, même brève mais consistante pour que nous puissions, les uns et les autres, nous déterminer en conscience et éventuellement faire évoluer nos positions.

J'aurais souhaité que l'on puisse répondre, y compris de façon relativement approfondie sans être long, mais répondre à certains arguments. Je parle pour certains conseillères et conseillers exécutives qui ont vocation à prendre la parole parce qu'ils connaissent bien les sujets qui ont été abordés. J'aurais donc souhaité qu'on puisse répondre, je ne sais pas jusqu'à quelle heure on peut travailler, quitte à travailler demain matin sur les amendements et continuer notre débat tranquillement, mais qu'on purge ce débat, qu'on aille au bout de ce débat qui est important et ce, d'autant mieux qu'il est attendu, écouté. Il était attendu par les participants. Il y a des choses qui ont été dites qui sont importantes. Certaines incompréhensions qu'il est important de dissiper aussi, y compris avant d'aller travailler sur les amendements.

Donc, je souhaiterais, M. le Président, qu'on puisse répondre à ce qui a été dit par la majorité, plus encore peut-être par l'opposition, même si quelquefois certaines critiques ont convergé. Cela nous permettrait donc de répondre à ça et d'avoir fait le tour de la question. En même temps, je crois qu'il y a quand même des interventions y compris...

### **Le Président TALAMONI**

Donc, le Président du Conseil exécutif, si j'ai bien compris, parce que je parlais en même temps avec les services et j'ai peut-être loupé un demi-épisode, est-ce que si vous prenez la parole maintenant de manière certes explicative, mais un petit peu ramassée quand même, et qu'on reporte à demain l'examen des amendements, entretemps, on pourrait réunir une commission de travail ? Ce n'est pas la peine que nous y soyons tous, bien sûr. Et nous reprendrions demain matin en séance publique l'examen des amendements tels qu'ils auront été préparés par la commission. Ça voudrait dire que là, on travaille encore une petite heure,



vous essayez de terminer dans une heure. Ensuite, on suspend la séance parce qu'il y a aussi des nécessités techniques liées à la situation sanitaire. Je crois donc que dans une heure, il faudra arrêter et reprendre demain matin. Ça vous va ?

**Le Président SIMEONI**

Ça me va, mais qui va travailler à la commission ? Parce qu'il est important que ceux qui ont posé des questions soient là pour écouter des réponses et ceux qui ont envie de répondre puissent les exprimer.

**Le Président TALAMONI**

Pardonnez-moi, on continue dans cette formation-là. Tout le monde reste dans l'hémicycle, et en Teams pour ceux qui sont en Teams. Ensuite, on suspend et ensuite, ceux qui ont déposé des amendements et le Conseil exécutif, vous par exemple, vous vous réunirez à votre guise, ce soir, demain matin, quand vous voulez.

Est-ce que ça vous va comme ça ? Parce que d'ici demain matin, on peut très bien avoir traité en commission la vingtaine d'amendements. Vous répondez et on suspend.

**Le Président SIMEONI**

Je vous propose au moins 5 minutes pour la Présidente de l'Agence du tourisme, la même chose au moins et plus s'il le souhaite, pour le Président de l'ADEC ; quelques mots de Josepha GIACOMETTI en réponse à quelques interventions et questions, et je dirai moi aussi quelques mots très brefs.

**Le Président TALAMONI**

Ça peut tenir en une heure tout ça ?

**Le Président SIMEONI**

Largement ! Beaucoup moins !

**Le Président TALAMONI**

Christelle COMBETTE demande la parole. Vous l'avez.

**Mme Christelle COMBETTE**

Juste une suggestion, Président : on ne peut pas à l'issue de l'intervention des membres de l'exécutif réunir les commissions pour faire le travail des amendements ce soir pour que demain matin, on ait qu'à les voter ?

**Le Président TALAMONI**

C'est ce que je disais, mais à votre guise !

**Mme Christelle COMBETTE**

Ah, c'est ce qui vous disiez, parce que j'ai entendu parler de 5 heures du matin, ça ne me dérange pas, mais...

**Le Président TALAMONI**

C'était une plaisanterie de mauvais goût, je le confesse.

Bien sûr que la réunion de la commission peut se faire immédiatement après la suspension, par exemple dans le salon vert puisqu'il y a déjà des tables et des chaises et la distanciation requise pour être respectée. Vous pouvez très bien vous réunir immédiatement après la suspension dans une heure ou demain matin avant la réunion de l'Assemblée de Corse. A vous de voir !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

C'est à la condition que l'administration puisse y participer. Je crois qu'à 20 heures, les agents arrêtent.

**Le Président TALAMONI**

Les services seront là encore pour une heure puisqu'en séance publique, nous ne pouvons pas faire ça. Ensuite, je pense que...

**Le Président SIMEONI**

Président, on peut finir le débat ce soir et dès qu'on sera en-dessous de 0, on rentre dans nos foyers respectifs.

**Le Président TALAMONI**

Oui, il y a aussi une question de température là !

**Le Président SIMEONI**

On peut travailler demain matin à 9 heures en commission et ensuite, on revient à 10 heures en session. On a eu une journée très dense, on fait la réunion de la commission demain matin à 9 heures.

**Le Président TALAMONI**

Après avoir pris en compte les différentes remarques, je vous propose que nous continuions à travailler pendant une heure. Nous allons surtout entendre l'Exécutif puis, nous suspendons. Demain matin à 9 heures, réunion de la commission pour examiner les amendements et à 10 heures, réunion en séance publique.

La conseillère exécutive en charge du tourisme doit prendre la parole.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Je vais essayer, au-delà du tourisme, de préciser un certain nombre de choses parce que j'ai l'impression qu'il y a quand même un malentendu qui fait qu'on ne se comprend pas. Peut-être que les choses ont été un peu vite.

Ce qu'on attend d'un plan de relance, normalement, c'est la capacité à mobiliser des ressources humaines et financières pour faire en sorte de redémarrer très vite, à la fois l'investissement, la production, la consommation pour permettre la croissance.

Est-ce que la France, aujourd'hui, fait de la relance ? Je ne pense pas. Aujourd'hui, la France n'est pas en capacité de faire de la relance non plus. C'est qu'elle fait, c'est qu'elle essaye d'amortir le choc. On a une deuxième vague et ce qui va se passer, c'est que l'ensemble des régions essaye aussi, dans la mesure du possible, de sauver leur tissu productif. Donc, c'est ce qui est en train de se passer et c'est ce que nous également nous faisons : nous essayons, dans le cadre de cette seconde vague, de sauver notre système productif et par là même, les emplois qui sont associés.

Oui, il y a des régions qui ont, comme nous l'avons fait au mois d'avril, de mai, reprenez les rapports du Conseil exécutif qui ont été présentés et votés devant cette Assemblée, nous avons mis en place un certain nombre de mesures d'urgence au regard du premier confinement et nous avons aussi défini un cap qui figure dans le rapport du 24 avril dernier pour enclencher un processus de transition nouvelle, une fois que la situation

sanitaire serait stabilisée. Sauf qu'il y a une deuxième vague et ça, ni l'Europe, ni Paris, ni nous-mêmes ne l'avions prévue.

Donc, je crois qu'il y a une forme de malentendu sur cette question-là. Aujourd'hui, il me semble qu'aucune région n'a contractualisé avec l'Etat sur un plan de relance, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un contrat, le Président s'exprimera là-dessus tout à l'heure.

Si on suit la méthode qui a été préconisée par l'Etat, « France relance », c'est une logique de projets avec 1/3 pour la transition écologique, 1/3 pour la compétitivité et 1/3 pour la cohésion sociale. Est-ce qu'aujourd'hui ou il y a un mois, 1<sup>er</sup> novembre, on était en capacité de faire de la transition écologique, de proposer ça aux entreprises ? Non, ce n'était pas possible.

Est-ce qu'on est en capacité d'accroître notre compétitivité, notre export, et je parle sous le contrôle de Jean-Christophe ANGELINI ? Non plus, on ne peut pas faire d'export, on ne peut pas circuler et donc, ça n'est pas possible.

Vous voyez bien que cette logique-là n'était pas applicable depuis le mois de septembre et octobre.

Ensuite est-ce qu'on pouvait avoir une logique projet comme le préconise « France relance », c'est-à-dire nous déposons des projets ? Allez demander à certaines entreprises de déposer des projets à l'heure actuelle, ou à des acteurs sociaux quels qu'ils soient. Donc, la logique de « France relance », si elle est louable dans une logique effectivement de relance, n'est pas adaptée à une logique d'urgence. C'est pour cela que la logique « premier arrivé, premier servi » peut même générer une inégalité, une iniquité encore plus grande entre les différents acteurs.

Est-ce que le plan que nous vous présentons qui, dans son acte 1, est un plan d'urgence, est un plan libéral, pour répondre à Jean-Charles ORSUCCI ? 26,5 M€ pour le premier bloc de mesures pour des TPE, sauver les TPE, un deuxième de 33 M€ pour dynamiser les secteurs de production (numérisation, etc.), je n'ai pas l'impression que ce soit du libéralisme.

Consacrer 29 M€ à l'emploi et à la formation, 10 M€ à la précarité, c'est-à-dire 40 M€ pour les salariés, ou les chômeurs, ou les personnes en forte précarité (jeunes et étudiants), je n'ai pas l'impression non plus que ce soit un plan libéral.

Si, Jean-Charles, certains syndicats, avec lesquels nous avons échangé en début de semaine, ont été un peu sceptiques, c'est parce qu'ils sont contre l'exonération des charges

sociales parce que ça peut mettre en péril, sur la base d'un principe qui est le leur, et on peut l'entendre, ça remet en cause la question du financement des caisses. C'est uniquement là-dessus.

Sur les demandes d'exonération qui vous choquent, qui peuvent choquer, à hauteur de 300 M€ qui remonteraient vers Paris, je ne vois pas en quoi c'est choquant dans la mesure où nous avons perdu 1,6 milliard depuis mars et nous perdons 310 M€ sur le mois de novembre.

Chaque mois de confinement, c'est 60 milliards perdus en France et 300 M€ perdus en Corse. Est-ce que c'est choquant de demander, alors même qu'en 2014 lorsqu'il y avait eu la grève de la SNCM, nous avons demandé des dégrèvements que nous avons obtenus pour toutes les entreprises corses, nous ne perdions à l'époque, tout est relatif, que 1,6 M€ par jour. Donc, vous voyez que ce n'est pas du tout choquant que de faire remonter ces demandes auprès de l'Etat, dans la mesure où nous sommes une économie très spécialisée en tourisme, bien plus qu'ailleurs, 33 % du PIB, vous le savez, ça a été dit et répété, pour 7,4 % en France continentale.

En matière de tourisme, j'y viens, ça a été le secteur le plus touché, le secteur le plus réactif, pourquoi ? Parce qu'avec les socioprofessionnels, nous nous sommes très vite organisés. Il y a eu une trentaine de réunions et d'ailleurs nous avons joué la carte de la discussion avec l'Etat. Nous avons eu des réunions avec le Secrétaire d'Etat au tourisme, la première, la seconde. D'ailleurs, il a été d'une très grande écoute à l'égard de nos revendications et de nos demandes. Il a constaté avec nous l'ampleur des dégâts concernant la Corse et nous avons obtenu d'avoir une feuille de route spécifique en matière de tourisme qui s'inscrit dans le plan de relance tourisme issu du comité interministériel du 14 mai dernier, à l'instar de Lourdes d'ailleurs et des DOM TOM. Nous ne sommes que 3 types de régions, 3 types de territoires à avoir ce type de feuille de route.

Et nous avons co-construit avec les acteurs du tourisme 7 mesures. Ces 7 mesures, M. CECCOLI n'est pas là, évidemment elles ne sont pas toutes inscrites dans le plan d'urgence qui vous est présenté aujourd'hui, parce que le plan de relance tourisme est un plan de relance à part comme le plan aéronautique, par exemple ; il y a un plan agricole également. Donc, ça ne figure pas dans ce plan de relance. Je veux le rassurer.

Par contre nous avons joué le jeu de la discussion et nous avons fait remonter des projets à hauteur d'environ 47 M€. Aujourd'hui, la contribution de l'Etat se ferait à hauteur de 9 M€ seulement.

On voit bien que même lorsqu'on joue le jeu de la méthode préconisée par l'Etat, c'est-à-dire logique de projets, premier arrivé, premier servi, le compte n'y est pas. On voit

bien que dans la logique de l'urgence d'une part et d'un point de vue également méthodologique, il convient de changer de méthode et de trouver les voies et moyens de faire remonter toutes les demandes issues des consultations que nous avons eues depuis plusieurs semaines maintenant avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Sur le choix collectif que nous avons réalisé dans le cadre des 4 groupes de travail présentés par le Président, il est important, avant de faire de la relance, qu'on sauve le tissu productif. Il est impensable de pouvoir redémarrer quoi que ce soit une fois que la lumière se sera complètement éteinte. En économie, on n'appuie pas sur un bouton et ça y est, ça repart. Non, ça ne marche pas comme ça. Donc, il est impératif que nous arrivions à sauver ce qui peut l'être.

Préparer par contre, et nous avons déjà commencé, je veux rassurer Mme BOZZI, des projets qui pourront être financés effectivement, à ce moment-là, sur des fonds Etat, sur « France relance » dans le cadre de la transition écologique, dans le cadre des lignes prévues pour la compétitivité. Nous avons déjà 70 % du travail qui est réalisé.

Dans le cadre du groupe de travail 4, nous avons travaillé sur la question énergétique avec Jean BIANCUCCI et l'Agence d'urbanisme, nous avons travaillé avec l'ADEC sur un certain nombre de projets, nous avons travaillé également sur la question de l'eau, nous avons travaillé aussi sur les infrastructures, pour quoi faire ? Pour faire remonter des projets, une enveloppe de projets, un panel de projets qui permettront de capter les financements « France relance » qui sont plutôt adaptés à une logique de croissance plutôt qu'à une logique d'urgence. Cela nous permettra de faire ce que nous avons dit et voté au mois d'avril, c'est-à-dire enclencher une croissance post-COVID innovante, verte parce que écologiquement responsable, et enfin inclusive pour le plus grand nombre.

Il est bien évident que si nous étions venus devant vous avec un plan de relance portant uniquement sur la transition écologique, portant uniquement sur l'eau, les petits oiseaux, les pâquerettes et les escargots, il est évident que l'ensemble des partenaires sociaux, il est évident les gens qui nous écoutent, qui ont perdu déjà 70 % de leur chiffre d'affaires, qui pour certains ont mis la clef sous la porte et ne rouvriront pas la porte, pour les personnes âgées qui nous entendent parce qu'on sait qu'elles écoutent beaucoup les débats de l'Assemblée, pour les jeunes qui ont eu le master et qui ne trouvent pas de travail, qui n'en trouveront pas, pour les jeunes qui sont en apprentissage et qui ne trouvent pas d'entreprise pour faire leur stage, qu'auraient-ils dit soir ? Ils auraient dit, encore une fois, c'est un exécutif qui nous présente des plans sur la comète, mais qui en fait n'est pas en capacité de répondre aux exigences du présent.

Donc, le plan qui vous a été présenté, je voulais vous rassurer sur la partie tourisme, est un plan effectivement d'urgence.

Il y a 3 mesures tourisme, et je terminerai là-dessus, dans ce plan parce qu'elles relevaient quand même de l'urgence. C'est un plan d'investissement rapide pour les entreprises, pour celles qui veulent rouvrir au mois de mars prochain, sinon on ne va pas y arriver. C'est un plan de promotion touristique exceptionnel à hauteur de 6,3 M€ parce que nous allons sortir des écrans radar. C'est hyper important.

Enfin, une mesure également qui a été demandée par les professionnels du tourisme et qui est une plateforme d'apprentissage cet hiver pour mettre en relation l'offre touristique et les demandeurs, c'est-à-dire les étudiants en particulier et les chômeurs. C'est une expérimentation, c'est une première. Si ça marche, on en a convenu avec Josepha GIACOMETTI, elle sera répliquée dans d'autres secteurs d'activités.

Je vous remercie de votre intention.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Jean-Christophe ANGELINI va prendre la parole à présent et ensuite, je crois que ce sera Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

### **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, M. le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été développées par le Président du Conseil exécutif et par Nanette MAUPERTUIS à l'instant même.

Simplement, reprendre rapidement pour que le débat puisse continuer ce soir et surtout demain, un certain nombre de plans.

Sur le plan global, Nanette a bien établi et bien mesuré le distinguo que nous voulions opérer entre les mesures d'urgence et les mesures dites de relance.

Je voudrais simplement préciser quelques éléments. Le premier d'entre eux, c'est que ce plan, à dessein, ne revient pas sur les actions qui ont été conduites sous l'autorité du Président du Conseil exécutif par les agences et offices sur la période passée.

Nous avons, par exemple, individualisé à un rythme beaucoup plus soutenu un certain nombre de mesures d'aides, soit qu'elles s'inscrivaient dans un périmètre dit de droit commun, soit qu'elles puisaient déjà à la nécessité de l'urgence au sens par exemple de « Sustegnu » dont la Chambre de commerce a été prescripteur ou de « Salvezza ».

D'autres éléments ont été instruits. Je pense par exemple aux 2 volets du FSN qui ont donné lieu également à l'individualisation de plusieurs centaines de milliers d'euros, voire peut-être davantage dans le cadre de procédures assez fluides.

Dire enfin que nous avons été les uns et les autres ensembliers au sens où nous avons délivré à un rythme très soutenu de l'information stratégique à des acteurs qui pour beaucoup d'entre eux étaient en déshérence et dans l'attente urgente d'éléments de réponse au quotidien de leurs entreprises.

Donc, on a tenté, dans un contexte extrêmement dégradé, d'agir en faveur de l'écosystème dans toutes ses composantes. On ne le dira jamais assez, la Corse a des spécificités économiques qui véritablement interrogent négativement, mais aussi positivement. Et le fait que nous ayons un tissu économique qui soit composé à plus de 90 % de TPE, ce qui peut paraître facilement comme un inconvénient ou un problème, peut en réalité se transformer en atout puisqu'on sait que la réactivité aussi est au rendez-vous d'un certain nombre d'entreprises.

Aujourd'hui, on doit aussi examiner cette question-là et la réactivité dont ont fait preuve les établissements publics, offices et agences de la Collectivité, dans le contexte.

Deuxièmement, dire également qu'en plus de cette information qui était délivrée, de ce rôle d'ensemblier qui a été joué par les uns et les autres, de cette individualisation qui s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus soutenu, le choix a été posé de distinguer les temporalités et les termes de l'agenda parce que nous savions, y compris durant l'été, qu'au risque de présenter un plan globalement imparfait ou insuffisant, nous allions nous exposer à des déconvenues plus fortes encore si nous n'anticipions pas la nécessité d'un double cliquet. Donc, il y a un premier temps qui est un temps d'urgence, je vais y revenir, et le temps de relance dont il a déjà été question.

Sur le temps d'urgence, Jean-Martin évoquait la question des 83 ou 84 dossiers qui ont été rattachés dans le cadre du plan « Salvezza ». La réalité, c'est qu'il y en a eu bien davantage et que ceux-là sont le fruit d'un premier tri, lequel tri bien sûr donnera lieu à un certain nombre d'éléments nouveaux et d'autres développements.

Idem sur le plan des fonds de soutien. « Sustegnu » a bien fonctionné. Il n'est pas bien sûr possible de comparer la volumétrie financière de ce fonds à celle du PGE qui a donné lieu, comme Jean-Charles ou d'autres l'ont rappelé, à une implication totale de la part de l'Etat sur une amplitude et une échelle tout à fait incomparable. Mais on a, de ce point de vue-là, des éléments de retour qui sont globalement positifs et qu'il nous reste à consolider dans le cadre d'un fonds dédié.



Le Conseil exécutif en a débattu, Nanette, le Président bien sûr et beaucoup d'autres également, avec cette idée qu'il fallait vraisemblablement faire converger les mesures et que la question dont il a été justement question ici des loyers, des baux commerciaux au titre du crédit d'impôt mais pas simplement, des mesures d'urgence au titre de la constitution de trésorerie, etc., devait alimenter une approche unifiée. C'est le choix qui a été posé dont je dois dire qu'il est le reflet des actions des mois passés, mais plus sûrement qu'il va préfigurer la stratégie des mois qui viennent. Ça a été rappelé à l'instant même, si nous ne continuons pas à injecter à un rythme beaucoup plus soutenu encore de la trésorerie et du cash dans l'écosystème, toutes les mesures de relance, ça été dit, aussi louables ou ambitieuses soient-elles ne pourront pas prospérer.

Donc, il y a cette nécessité.

Je rajouterai un dernier point pour ce qui me regarderait, plus précisément au titre de l'ADEC : nous avons également abondé beaucoup plus directement les budgets des outils financiers ; lesquels outils, vous le savez, jouent un rôle de percussion complémentaire, notamment avec le système bancaire, dans l'économie.

Sur l'urgence, si l'on ajoute la question du fonds « Sustegnu », la question perfectible et ô combien du fonds « Salvezza », son raffinement et son optimisation sont aujourd'hui proposés. La question des outils financiers qui ont été largement abondés et qui vont l'être encore davantage, on parle beaucoup et Jean-Martin l'a fait, j'en dirai un mot, de la CADEC. Bien sûr, c'est le plus connu et celui dont la force de percussion est parmi les plus élevés, mais on a aussi l'ADI qui individualise des millions d'euros à hauteur notamment de petits porteurs de projets avec du microcrédit, avec du prêt donneur, avec des fonds de soutien dédié. Je pense bien sûr à « Femu qui » qui s'est spécialisé ces derniers temps dans l'innovation et dont notre Assemblée aura à débattre très prochainement au sens d'une société de gestion qui va là aussi dynamiser la stratégie de l'outil. Je pense bien sûr à la CADEC, on en reparlera, mais également à toute cette myriade d'outils qui contribuent de manière décisive au financement de l'écosystème et aux financements desquels nous-mêmes nous contribuons.

Un mot sur ce que disait Jean-Martin, avec une précision à apporter, bien sûr que la CADEC, parce qu'emblématique, mériterait un traitement particulier, mais nous devons préciser qu'il n'est pas possible en droit, notamment à l'aune de l'argumentation communautaire, de traiter de gré à gré avec un outil de financement aussi important soit-il et quelle que puisse être la nature des mission ou des fonds que nous souhaiterions lui confier, à l'exception de Bpi qui a été reconnue comme opérateur de ce point de vue-là, y compris par la réglementation communautaire après que nous l'ayons consultée, la voie à privilégier systématiquement est celle de l'appel d'offres.

Si demain, nous devons donc choisir un certain nombre de sujets, l'émission de titres pour mobiliser l'épargne, d'autres types de missions pour remplir ou combler « les trous dans la raquette », nous ne pourrions pas le faire autrement que par la voie de l'appel d'offres ou de l'appel à projets.

Donc, bien sûr réfléchir avec la CADEC et d'autres à un certain nombre de solutions, de financements complémentaires. Mais si elles n'ont pas été abordées en des termes catégoriques par l'Exécutif, c'est précisément parce qu'elles appellent des appels à projets, une mise en concurrence, des appels d'offres et une très large information, laquelle ne saurait s'accommoder d'une discussion et encore moins d'une contractualisation ou d'un conventionnement en gré à gré avec un outil financier en particulier.

Terminer sur deux plans. Sur ce que disait mon ami Jean-Charles, on en est d'accord, il y a des points de vigilance qui donnent lieu à un certain nombre d'amendements, on y reviendra. La nécessité d'évaluer et d'ajuster au plus près l'exécution du plan, je crois qu'on en est tous d'accord. La question bien sûr de l'aide aux entreprises telle qu'elle a été distribuée et qu'elle va l'être, je crois y avoir répondu au moins pour une large part.

Cela m'amène d'ailleurs à compléter les termes de François-Xavier. On est tous d'accord pour dire que la dimension sociale est incontournable. Je voudrais le dire de manière très claire, sous couvert de l'ensemble du Conseil exécutif et de son président, le Conseil exécutif ne croit pas à la théorie du ruissellement. Nous ne croyons pas un seul instant que les plus diminués ou les plus défavorisés d'entre nous bénéficieront mécaniquement de l'effet d'aubaine qui pourrait être induit par ces mesures, notamment à l'endroit des plus aisés. Nous, nous croyons en la formation des hommes, Josepha en parlera, nous croyons en l'attractivité du secteur touristique qui demeure quoi qu'on en dise le principal levier de croissance de cette économie, Nanette en a parlé, et nous croyons surtout, en la compétitivité, en la capacité de résilience d'un écosystème, je vous en parlais à l'instant même, qui, sous couvert de l'ensemble des actions que nous avons menées, a encore les moyens, s'il survit et il survivra, de se développer à partir de l'hiver ou du printemps prochains.

Reste deux sujets sur la relance, mais on en parlera le moment venu, nous n'avons pas à dessein abordé d'autres questions. Tous les territoires comparables au nôtre et même beaucoup plus grands axent une partie de leur croissance ou de leur relance sur la transition énergétique. La PPE telle qu'actualisée, Jean BIANCUCCI en parlera, nous offre des perspectives tout à fait ambitieuses sur lesquelles nous pouvons aussi parier pour une partie de la croissance à venir. Idem pour la transition écologique et environnementale. On sait qu'il y a là un sujet très vaste sur lequel le moment venu, nous saurons nous appuyer.

Idem enfin pour la relance de la commande publique qui, pour toutes les économies qui traversent des crises systémiques comparables à celle que nous vivons, constitue un levier puissant de résilience et de croissance. La proposition de ce point de vue d'accélérer l'engagement des 25 M€ au titre du portefeuille de Vanina BORROMEI, constitue également une opportunité forte.

Nous voulons donc croire qu'avec l'ensemble de ces mesures d'abord au titre de l'urgence, nous allons aboutir à un schéma dont on est d'accord nous-mêmes pour dire qu'il est imparfait et largement perfectible, mais qu'il pose une matrice qui peut permettre à l'économie de survivre, de s'en sortir, pour mieux affronter dans quelques semaines à peine une possible trajectoire de relance à laquelle bien sûr toutes et tous nous aurons à cœur de contribuer.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif.

C'est Josepha GIACOMETTI-PIREDDA qui doit présenter la partie formation.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, M. le Président.

Beaucoup de choses ont déjà été dites. Donc, je focaliserai sur un certain nombre de points qui ont été évoquées.

D'abord, pour revenir simplement et pour les points qui nous concernent mais qui concernent l'ensemble du plan d'urgence, nous ne sommes pas partis de 0 et c'est important de l'intégrer lorsque l'on regarde ce plan et lorsque l'on regarde les mesures mises en œuvre.

Les exemples que les uns et les autres ont cités sur les associations, sur les étudiants, sur la formation, et je reviendrai sur chacun des points précisément, nous ne partons pas aujourd'hui, nous ne commençons pas à travailler aujourd'hui sur ce que la Collectivité de Corse va faire pour agir face au désarroi d'un certain nombre de secteurs durant cette période. Dès le mois d'avril, et ça a été rappelé, des premières dispositions ont été prises et il ne faut pas donner le sentiment, je sais que ce n'était pas la volonté d'un certain nombre de ceux qui sont intervenus, mais il ne faut pas donner le sentiment qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse prend le point 0 de sa lutte contre la crise, contre les effets de la crise.

Je vais prendre un exemple, premier exemple, celui des associations. Premièrement, nous ne partons pas de 0 et deuxièmement, nous ne nous arrêtons pas là puisque « Salvezza » et « Rilanciu », ça veut bien dire quelque chose, parce que dans la gestion d'une crise, nous n'avons pas la prétention d'exceller et nous pouvons faire des erreurs, mais dans la gestion d'une crise, il y a la temporalité aussi. La question de dire « Salvezza » et « Rilanciu », ça pose aussi une certaine temporalité qui correspond à un besoin et à un diagnostic.

Je viendrai donc sur la question des associations. Il a été dit par plusieurs intervenants qu'il n'y avait rien pour les associations. Je rappelle quand même que, dès le mois d'avril, et Lauda GUIDICELLI aurait pu compléter (je prendrai ensuite pour exemple, un domaine qui est le mien, celui de la culture), nous avons, pour le secteur associatif en général, assoupli les règlements d'aides, simplifier les procédures, ce qui a permis des versements accélérés d'acomptes, ce qui a permis, au travers du portail guichet unique « Associu contr'à u COVID » que nous avons adopté dans cette Assemblée, le remboursement des frais engagés pour le secteur associatif qui avait notamment mobilisé et engagé des frais pour l'organisation d'évènements.

Nous avons agi sur les trésoreries, nous avons élargi les assiettes subventionnables afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des postes budgétaires, ce qui nous a permis d'intervenir notamment sur le secteur associatif de manière à ce que l'investissement de la Collectivité soit maintenu et ne soit pas remis en cause, et que le secteur associatif ne soit pas trop fortement impacté par la crise. Cela a été fait au mois d'avril.

Je prends en exemple un secteur qui a été peu abordé dans les interventions, mais qui l'a été notamment par le CESEC et à raison, le secteur de la culture : pour celui-ci, nous avons déjà pris 4 modifications des règlements d'aides, 4 votes qui ont été soumis à votre Assemblée afin de pouvoir répondre à l'urgence. Cela montre bien également une anticipation et je le répète, que nous ne découvrons pas aujourd'hui les effets de la crise et notre volonté d'agir.

Le secteur de la culture, par exemple, dans la première présentation du plan, il n'y avait pas de mesures spécifiques, mais il y avait 9 fiches mesures qui concernaient le secteur de la culture. Cela a été regroupé sur une fiche puisque notamment, au regard des observations du CESEC, il fallait le rendre très certainement plus visible puisqu'elle y était déjà.

C'est un écosystème vertueux que nous avons mis en place sur la question des intermittents, sur la question du maintien de l'intervention sur les industries culturelles puisque, et je le prends pour exemple, nous avons agi sur l'ensemble de l'écosystème de la culture en maintenant les dotations, au lieu de diffusions. Nous avons soutenu les

intermittents qui ont pu continuer à créer dans ces lieux et pouvoir faire valoir leurs droits. Nous avons agi en maintenant les subventions sur les manifestations annulées ou reportées. C'est une manière d'agir pour que les structures puissent supporter les chocs. Donc, sur le secteur associatif et en prenant pour focus la culture, nous avons agi dès le mois d'avril.

Même exemple sur la question des étudiants. M. CECCOLI, vous avez d'ailleurs précisé dans votre propos que des efforts étaient réalisés et je vous en remercie. Nous avons travaillé dès le mois d'avril avec l'université de Corse, la direction de la vie étudiante, afin de reformater complètement, et là aussi vous avez accompagné certaines mesures par des votes, par des validations dans cette Assemblée, de la réorientation du schéma étudiant déjà existant. C'est-à-dire que certaines aides qui n'ont pas été mobilisées de manière très concrète, par exemple la mobilité internationale : malheureusement cette année, la mobilité internationale a été freinée, voire arrêtée. Elles ont été immédiatement réorientées et remobilisées par un diagnostic fin qui a été effectué pour les étudiants, notamment sur ce que nous appelons « prima necessità » qui nous a permis de répondre à des besoins de précarité urgents (précarité numérique, question du logement, mais aussi précarité pour l'achat de produits de première nécessité).

Les mesures qui viennent aujourd'hui agir sur la question de la précarité étudiante ne sont pas là aussi les premières que nous mobilisons. Elles sont l'objet de nouvelles adaptations. Nous avons eu des échanges avec l'Università di Corsica jusqu'à la semaine dernière sur la réorientation d'un certain nombre de mesures et d'un redéploiement de soutien aux étudiants. Effectivement, nous savons, et Nanette MAUPERTUIS faisait référence à des ruptures de contrats pour les étudiants alternants, que certains étudiants se sont retrouvés dans des situations difficiles en termes de logement. Nous savons aussi que des étudiants peuvent trouver également des difficultés suite au fait qu'ils n'ont pu aussi avoir d'emploi saisonnier et être donc en difficulté financière. Et nous avons remobilisé l'ensemble des aides.

Aujourd'hui, les mesures qui sont prises notamment dans les mesures d'urgence : dotation d'outils numériques, là aussi nous avons agi pas plus tard que la semaine dernière ; contribuer à la résilience des étudiants les plus précaires, mesure 5.9 du plan « Salvezza » qui vient en complément de l'ensemble des dispositifs qui sont déjà mobilisés dans ce domaine et dans le plan « Rilanciu » puisque l'objet de la réunion avec l'université de Corse la semaine dernière portait aussi et déjà sur cela.

Nous avons lancé un nouveau diagnostic encore plus précis puisque nous essayons d'être au plus proche du terrain afin de pouvoir détecter les situations les plus problématiques et de pouvoir agir, puisque nous avons la chance aussi -faisons de cela une

chance- d'avoir un petit territoire, une université qui est à taille humaine et où nous pouvons répondre au cas par cas et de manière chirurgicale aux demandes.

Pourquoi je précise cela ? Et je vais faire le lien avec la question des apprentis. Je précise cela parce que parfois, au regard de certaines mesures, vous voyez des sommes qui peuvent vous paraître faibles, je l'ai entendu à plusieurs reprises revenir, par rapport au dimensionnement de la mesure elle-même.

D'abord, premier élément de réponse, nous vous l'avons donné, c'est de dire que nous ne partons pas de 0.

Deuxième élément de réponse, c'est ce que je viens de dire, un diagnostic qui nous permet, et je vais prendre l'exemple des dispositifs sur les apprentis, j'en profite pour dire que nous avons notamment eu des échanges avec Mme COGNETTI sur ce sujet et elle a contribué également à ce diagnostic. Nous avons des remontées des jeunes apprentis. On voit 250 000 €, ça peut paraître peu, pourquoi ? Parce que l'anticipation et le fait d'avoir un diagnostic précis nous a permis de critériser un certain nombre d'apprentis dont nous savons qu'il y a eu des ruptures de contrats et dont nous savons qu'ils étaient en cours de finalisation de leur contrat. Malheureusement les entreprises étant fermées, elles n'ont pu aboutir et donner suite aux contrats.

Parfois, des sommes qui vous paraissent petites, faibles, tout de même, Nanette MAUPERTUIS le rappelait avant moi, 29 M€ sur l'emploi et la formation, mais sur certaines fiches, ce qui peut vous paraître petit, vient d'un écosystème qui est déjà en marche et dans un diagnostic que nous avons précisé et qui agissent directement, et il passera, par exemple sur la question des apprentis, à cet effet un rapport dès le mois prochain devant votre Assemblée pour individualiser ces dispositifs puisque cela vient d'un diagnostic déjà préexistant.

Parfois les petites enveloppes révèlent aussi une détection au cas par cas sur le terrain.

Président, j'ai été interrogée sur plusieurs choses, pardonnez-moi. Sur la question de la formation, le Président me presse et il a raison !

Pour finir sur les étudiants, nous travaillons déjà aussi puisque c'est revenu à plusieurs reprises sur 3 volets : il y a également un volet psychologique, un volet de la précarité, un volet du logement et un volet du risque de décrochage. Décrochage là aussi sur lequel nous avons travaillé non pas seulement pour les étudiants puisque j'en viens à la question de la formation.

J'ai évoqué les apprentis, mais la formation, c'est aussi la formation tout au long de la vie. Pas moins de 9 fiches. Là encore, je me répète, mais c'est important, nous ne partons pas de 0, pas moins de 9 fiches qui ont été retravaillées accompagnent la formation tout au long de la vie.

Pourquoi ? Parce que la formation nous permet de répondre à plusieurs problématiques, en accompagnant certaines filières et certains publics : détection des filières porteuses, Jean-Christophe ANGELINI et Nanette MAUPERTUIS l'ont évoqué. Croiser là aussi les filières et les formations par des expérimentations, par des accompagnements de dispositifs déjà existants comme le dispositif « zéro chômeur », mais aussi par la mise en place de dispositifs tels que celui que nous avons expérimenté sur le territoire de la communauté de communes de Purtimechju et que nous avons réactivé.

Développer les contrats territoriaux d'objectifs et de progrès auprès des filières prioritaires. Ça permet là aussi d'avoir des diagnostics justes. Là aussi, ce qui peut vous apparaître comme une faiblesse des sommes démontrent à l'inverse qu'elles ont déjà été calibrées pour les besoins.

Développer une offre et des outils de formation professionnelle à distance innovante et de qualité. C'était une demande et des entreprises, et des jeunes et moins jeunes en formation, puisque je répète, tout au long de la vie. Et enfin, pour les étudiants les plus précaires, je l'ai déjà évoqué.

Voilà en quelques mots l'ensemble des dispositifs.

Egalement, pour finir, lutter plus largement contre la précarité des plus jeunes puisque j'ai parlé d'apprentis et d'étudiants, mais il y a également un ensemble de dispositifs. Là aussi, coût total estimé de la mesure, 100 000 € Pourquoi ? Parce que vous savez que le mois dernier, nous avons voté le « Pattu per a ghjuventù » qui venait déjà agir sur ces questions et que là aussi, avec Lauda GUIDICELLI, nous avons déjà ciblé les publics.

Voilà en quelques mots. Arrivera le plan « Rilanciu » où sur l'ensemble des secteurs que j'ai abordés, le secteur associatif, mais aussi la formation, la jeunesse et les étudiants, un grand nombre de mesures sont d'ores et déjà à l'œuvre et prévues. La concertation se poursuivra et vous serez associés bien évidemment.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif. Mais je voudrais dire que je suis destinataire d'un certain nombre de SMS

d'élus de l'Assemblée qui sont tout à fait rassurés sur le fait qu'ils sont protégés du COVID, mais qui ont peur de décéder d'une pneumonie. J'interroge les médecins qui sont dans l'hémicycle, j'interroge les services techniques, parce que je pense vraiment qu'il y a un problème !

**M. François-Xavier CECCOLI**

C'est une manière comme une autre de limiter les débats !

**Le Président TALAMONI**

Effectivement ! Le Président du Conseil exécutif a la parole.

**Le Président SIMEONI**

Juste un mot à Bianca FAZI.

**Le Président TALAMONI**

Bianca FAZI, vous avez la parole.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Je vais tacher d'être un peu plus courte et essayer de ne pas décéder dans l'immédiat, en tout cas.

Je voudrais vous rappeler que « Salvezza », ce sont tout d'abord des moyens financiers à court terme et surtout vous rappeler quelques chiffres qui sont importants parce que vous les avez votés et je crois qu'ils ont été oubliés un peu vite.

Sur les aides alimentaires pour commencer. Nous sommes passés de 300 000 € à 450 000 € sur la période de 2 ans, de 2018 à 2020. Vous voyez qu'on a fait quand même une opération conséquente.

Le mois dernier, vous avez voté un nouveau règlement des aides. Là, je ne vais pas rebondir sur ce qu'a dit Josepha parce qu'elle a dit ce qu'il fallait sur les associations, mais je vais quand même rajouter que vous avez voté un règlement aux tiers qui a augmenté de 300 000 € sur 2021, ce n'est pas rien, et donc en direction des associations. Ce sera bien sûr, si l'on doit reprendre le règlement et je vous rappelle quand même que nous avons des budgets qui nous sont fournis par les associations et que nous devons respecter certains



règlements et être dans le droit, donc si vraiment leurs budgets dépassent certains montants, nous verrons à ce moment-là. Mais retenez bien que nous avons quand même augmenté de 300 000 €, ce n'est pas rien

Pour le règlement des RSA, nous avons une augmentation de 6 M€ avec une augmentation de 17 % que nous avons établie avec les services sur l'année à venir. Je voudrais rappeler que beaucoup de départements montent actuellement au créneau contre l'Etat parce que cette dépense, ce n'est pas normal que l'Etat ne la prenne pas en charge. J'ai lu il y a 10 jours, le département de la Seine-Saint-Denis a gagné au tribunal administratif contre l'Etat de manière à ce que l'Etat prenne en charge ces dépenses qui n'étaient pas prévues avec la crise COVID que nous connaissons et qui à mon sens n'est pas prête de s'arrêter, à mon sens.

Je voudrais vous rappeler également que nous avons garanti les financements des services d'aide à domicile, notamment pendant la période du premier confinement qui était beaucoup plus long, malgré la perte d'activité. Beaucoup de nos personnes âgées et de manière pleine de bons sens à mon avis, se sont protégées et n'ont pas voulu d'interventions. Donc, les recettes ont diminué, mais pour autant, nous avons continué toutes nos actions et assuré le financement des services d'aide à domicile.

Je voudrais vous rappeler également, mais vous le savez, que nous avons contribué parce que l'Etat, à ce moment-là, je dis bien à ce moment-là, j'espère que depuis on n'aura pas à connaître cette crise, a été défaillant, nous avons donc contribué à équiper en équipements de protection les SAD, les EHPAD, nous avons vraiment lutté sur beaucoup de plans, et nous avons notamment mis un budget de 2 M€ en direction des masques.

Sur le continuum, vous avez voté également depuis avril un deuxième règlement des aides par rapport aux bénéficiaires avec des dérogations du montant et des nombres, avec là encore un règlement qui pourra être adapté.

Concernant les aides individuelles dont parlait notre collègue M. CECCOLI, c'est très difficile à mettre en place, je voudrais quand même vous le signaler, parce qu'il y a notamment des systèmes informatiques avec la CAF qui sont difficiles à mettre en œuvre. C'est vrai qu'on peut s'y pencher, mais ça sera très difficile, il faut vraiment que l'Etat, là aussi, nous donne les moyens de le faire sinon on n'y arrivera pas, sachant aussi le problème avec les services publics.

Sur les 150 € en plus dont vous parliez, notamment sur les aides, ça va nous coûter, on a calculé, sur le nombre de bénéficiaires, 1 M€ en plus. Donc, avec l'augmentation des RSA, il faudra quand même calculer tout ça.

Sur « Salvezza », concrètement et j'en terminerai, on a vraiment essayé de parer au plus pressé, mais on avait déjà depuis avril voté quand même des dérèglements des aides dans cette optique.

Sur « Rilanciu », des propositions seront plus structurantes, mais Josepha en a parlé : des nouveaux règlements en directions des jeunes, des accidents de la vie qui peuvent arriver, des dispositifs partenariaux, etc.

Je voudrais vraiment vous rappeler que nous avons déjà eu des règlements des aides, où nous avons voté beaucoup sur l'aide alimentaire et sur les aides aux associations.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je crois que c'est le Président du Conseil exécutif qui va conclure. Vous voyez qu'il fallait une bonne heure.

### **Le Président SIMEONI**

Je vais être très court. Encore deux ou trois degrés à perdre et on rentre !

Moi, j'ai écouté avec attention ce qui a été dit, je pense que le fait que nous ayons eu des débats longs va nous permettre aussi d'échanger sur les amendements et j'espère d'évoluer. Après, chacun prendra ses responsabilités, ça a été dit. Nous ne sommes pas dans la recherche d'un unanimité de façade et, bien sûr, nous assumerons nos différences ou nos désaccords s'ils persistent.

Je ne peux pas m'empêcher de me tourner vers celles et ceux qui ont fait part de leurs réserves par rapport à un éventuel vote positif, je ne veux pas que nous nous quittions sans avoir essayé de vous répondre sur certains points qui sont importants à vos yeux, pour essayer de vous convaincre. Ensuite, si j'y parviens tant mieux, si je n'y parviens pas, eh bien j'en prendrai acte et nous continuerons de toute façon à échanger.

Je ne reprendrai pas toutes les interventions. J'ai pris note de chacune d'entre elles, éventuellement nous poursuivrons le débat sous une forme moins procédurale. Mais je voudrais quand même répondre sur la méthode, très brièvement, et sur des critiques de fonds.

Sur la méthode, on peut toujours améliorer, bien sûr, on peut toujours faire mieux et on va essayer de faire mieux. Ce que je voudrais vous dire, c'est que dans une collectivité,

il y a un conseil exécutif qui est chargé de préparer, éventuellement de soumettre et il y a une Assemblée de Corse, une instance délibérative, qui contribue, qui enrichit, qui amende et qui, in fine, vote.

Nous avons essayé de le faire par rapport à ce volet « urgence », dans un délai qui était extrêmement contraint. Je pense très sincèrement que nous ne pouvions pas associer l'Assemblée de Corse dans la première phase. La première phase qui a duré entre le 27 octobre et le 17 novembre, donc très court.

Elle a consisté en quoi ? A intégrer tous les éléments nouveaux, y compris en ce qui concerne la situation sanitaire, à nous mettre, nous Conseil exécutif, en état de savoir ce que nous pouvions faire en termes de mobilisation budgétaire, en essayant d'analyser les dispositifs qui avaient été mis en œuvre, de voir s'il y avait des trous dans la raquette, des difficultés d'opérationnalité, de dégager des ressources budgétaires en temps masqué.

Nous avons arrêté un principe de discussions avec les chambres consulaires et la plateforme professionnelle. Les 13 groupes de travail, Jean-Charles, nous n'avons pas, nous Conseil exécutif, participé à ces 13 groupes de travail. Ces 13 groupes de travail, ils ont été mis en place à l'initiative de la CCI, de la plateforme, ils se sont réunis à plusieurs reprises, nous n'étions pas partie-prenante, le Conseil exécutif se contentait de travailler sur les données et d'échanger sur les propositions qui étaient formées par les forces économiques et les syndicats, en disant : ça on peut avancer, ça on ne peut pas le faire.

Donc, il y a eu ce travail de mise en forme, de recueil de l'information, de mise en perspective de savoir si nous étions capables de faire et nous avons recueilli un matériau brut qui a été transmis en son dernier état, y compris par nos partenaires, le 17 ou le 18. Dès que nous avons eu ce matériau brut, nous l'avons mis en forme au cours de deux jours de travaux qui ont été extrêmement soutenus et nous vous l'avons transmis sous une forme non définitive et non consolidée, mais pour permettre précisément à l'Assemblée de Corse et à ses commissions, en amont même de la formalisation, de s'impliquer dans le travail. Donc, j'entends que l'on puisse faire, et on va le faire.

Maintenant dès lors que nous aurons amendé et voté le rapport, quel que soit le vote, derrière il y a des instances qui vont permettre de travailler sur ce matériau, et bien évidemment à l'Assemblée de l'enrichir, à la majorité et à l'opposition. Mais le reproche qui a été formulé de façon, je dirai, aigüe par l'opposition et en des termes plus mesurés par la majorité, je l'entends, mais je ne pense pas qu'il soit entièrement fondé.

Et ceci étant, je dis aussi qu'aujourd'hui, l'essentiel du travail est devant nous et que nous devons avancer, et je pense que malgré toutes les limites que vous avez pointées, vous avez été en mesure depuis la semaine dernière, autant d'ailleurs que certains conseillers

exécutifs qui n'étaient pas directement impliqués, de prendre connaissance, d'améliorer, d'amender et de proposer. Donc ça, c'est sur la forme.

Sur le fond, parce que c'est une critique vraiment qui nous fait mal politiquement, qu'elle vienne de Jean-Charles ORSUCCI ou qu'elle vienne par exemple de François-Xavier CECCOLI, c'est sur le déséquilibre que vous avez cru pouvoir percevoir entre l'économique et le social, je vais y répondre très brièvement, mais d'abord un mot à Jean-Charles sur la question.

Dans votre présentation, lorsque vous dites « vous arrêtez le 4 décembre et à partir de là il n'y aura plus de paiements et donc vous n'aurez pas mis un euro au service des entreprises », c'est une erreur, je vous assure que c'est une erreur. D'abord la date du 4 décembre, quelle est-elle ? C'est une date interne sur le fonctionnement des services, c'est la date à compter de laquelle, sous le contrôle de la DGS et des DGA qui sont ici, et Mme FOLACCI qui nous regarde sûrement, elle est là pardon, à partir de laquelle les pré-mandats, ne remontent plus de la part de services. Mais ça ne veut pas dire que nous ne pouvons pas continuer à instruire et à payer, la DGA des finances peut payer jusqu'au 31 décembre. Et, c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place la DM, les majorations et les abondements au BS notamment.

Nous pourrons payer donc jusqu'au 31 décembre et nous recommencerons à payer le 11 janvier. Et, nous sommes donc parmi les collectivités, notamment les régions de droit commun, celles qui recommence le plus tôt possible dans l'année et le plus vite possible. Donc ça, c'est important de le savoir.

Ensuite, sous le contrôle notamment de l'ADEC, l'ADEC par exemple dans le domaine des entreprises, mais les autres organes et offices, je me tourne également vers l'ODARC, par exemple, ou vers l'Office de l'environnement, vers l'Agence du tourisme, a engagé de façon réelle, au-delà du budget, beaucoup plus cette année que les années précédentes, et notamment au titre du Covid.

Quelques chiffres, Jean-Charles, rapidement, ils ont été donnés, sur « Salvezza 1 » et sur le deuxième volet du FSN, ce sont 1 270 TPE qui ont été aidées. Sur le premier volet du FSN, auquel nous avons contribué à concurrence de 2 M€, c'est l'Etat qui m'était en œuvre la mesure mais nous avons contribué à concurrence de 2 M€, ce sont plus de 40 000 entreprises en Corse qui ont été aidées.

Sur « Sustegnu », le prêt que l'on a mis en place avec la CCI, ce sont 27 M€ de prêts à taux zéro qui ont été levés, et d'ores et déjà 16 M€ décaissés.

Et enfin, en ce qui concerne les associations notamment, ce sont 126 associations qui ont été aidées, notamment grâce au règlement des aides modifié que vous avez voté, qui permet d'assumer, de prendre en charge tous les frais de fonctionnement et notamment donc de permettre aux associations, y compris lorsqu'elles ont dû annuler leurs événements, de maintenir leurs salariés, et nous avons même, dans le règlement, prévu de financer tout ou en partie des manifestations qui sont annulées.

Donc, je pense que les dispositifs que l'on a mis en place et au titre desquels nous avons engagé des sommes et de façon conséquente, sont des dispositifs opérationnels et qui ont servi. Alors, on aurait pu faire mieux, ça fait partie du travail sur lequel on va travailler, parce que l'opérationnalité elle est essentielle, mais je ne peux pas laisser penser, parce que quand les choses sont dites par des gens qui sont nos amis à titre personnel, qui sont des gens sérieux, qui sont des gens crédibles, on a plutôt tendance à dire oui, et moi je ne vous fais pas l'injure de penser que vous êtes de mauvaise foi dans votre présentation. Mais je tenais, et dès ce soir, pour que les choses soient clarifiées, à vous répondre très tranquillement mais fortement sur ce point-là.

Sur le deuxième point, qui est celui de la critique selon laquelle, alors je reprends les chiffres, je ne veux pas trahir votre propos, Jean-Charles ORSUCCI, vous avez dit : il y a 2,5 % pour les favorisés dans votre plan, donc si on prend, sur 400 M€ en gros (300 M€ d'abandon de fiscalité, 100 M€ directs), 2,5 %, c'est 10 M€; il y aurait 10 M€ seulement pour les défavorisés sur 400 M€. Donc, c'est clair que c'est un gros déséquilibre et que l'on ne peut pas assumer.

Et vous, François-Xavier, vous avez dit : 11 M€ sur 400 M€. Donc, vous êtes à peu-près dans les mêmes eaux, sauf je vais vous dire, que ce calcul, il est totalement inexact, et je vais vous dire tranquillement pourquoi. Si on prend la part qui est assumée par la Collectivité de Corse, 100 M€, sur 100 M€ il y a 29 M€ d'aide à l'emploi et à l'employabilité.

Donc, près de 30 M€ qui est une mesure directement sociale, je pense notamment par exemple aux 25 M€ sur la formation, on ne peut pas dire que c'est un engagement qui n'est pas social.

Lorsqu'il y a sur l'accompagnement des personnes précaires ou précarisées, il y a 10,79 M€, donc qu'on est à 30 + 10, ça fait 40 M€, on est déjà à 40 M€ d'engagements directs. Mais il faut aller plus loin.

Lorsque l'on prend, par exemple, ce que vous considérez, ou semblez considérer, puisque vous avez dit « il n'y a que 10 M€ », tout le reste c'est pour le patronat, en gros, on

va dire, c'est de l'économique, ce n'est pas du social ; mais je ne peux pas être d'accord avec vous.

Lorsqu'on demande ou lorsqu'on s'apprête, par exemple, à financer, la mesure « Salvezza 2 », quand on donne 3 000 € au petit commerçant, ou au petit artisan, ou à l'indépendant, vous ne pouvez pas considérer que ce n'est pas social ! C'est de l'argent qui vient pour soutenir une activité qui existe, ce ne sont pas des nantis, ce ne sont pas des privilégiés.

Lorsque, en dehors de votre calcul, on achète ou on soutient les frais d'abattage, ou on achète les stocks des agriculteurs, vous ne pouvez pas nous dire que ce n'est pas du social ! C'est du social.

Mais je vais même plus loin, sur les exonérations, lorsqu'on demande une exonération de cotisations sociales pour des gens qui n'ont pas travaillé du tout et qui ne peuvent pas payer et qui sont issues de TPE à 95 ou 97 %, qui sont représentés par les artisans, les artisans taxis, les chambres des métiers, les chambres de commerce, vous ne pouvez pas considérer que cette exonération fiscale, c'est une exonération qui fait plaisir au patronat et qui n'a pas une dimension sociale.

Donc, vous voyez bien que votre présentation de dire, il y a 10 M€ sur 400 pour les mesures sociales, elle ne résiste pas à l'examen.

Que l'on renforce ensuite la conditionnalité, l'éco et socio conditionnalité, nous en sommes d'accord, nous l'avons dit et nous l'avons actée déjà par une première mesure qui est le pacte social que nous considérons essentiel, le pacte ou la charte, c'est-à-dire l'invitation à dire : moi, si je suis entrepreneur, artisan, etc., je bénéficie d'une mesure, par exemple d'exonération fiscale ou d'un soutien direct, la contrepartie c'est l'employabilité, c'est le travail de qualité, c'est la formation, etc. Et, on ira encore plus loin dans le cadre du volet fiscal et social.

Dernier mot, et je termine tout à fait.

Je vous assure, pour en avoir parlé avec nos collègues, présidents de régions de droit commun, d'abord ça a été dit par Nanette, personne n'a contractualisé avec l'Etat, ensuite il y a une grosse inquiétude sur la territorialisation, y compris à travers la dernière circulaire qui a été envoyée, qui laisse les régions totalement de côté de la territorialisation du plan « France relance ».

Donc, ce travail sur l'urgence, il est indispensable et il est attendu, et le travail sur la relance, c'est un travail de fond. Et là, précisément parce que nous serons moins contraints

par les délais, même s'il faut l'engager tout de suite, c'est là que nous allons pouvoir partir échanger entre l'Assemblée et l'instance délibérative, le Conseil exécutif, et en mettant en phase, parce que ça aussi, ce sont des choses que les autres régions n'ont pas, les autres régions n'ont pas 150 M€ à engager au titre du PEI et les autres régions n'ont pas un PTIC, et elles n'ont pas plus des programmes européens avec la même dimension que nous avons nous.

Donc, il y a un vrai travail d'ingénierie qui n'est pas seulement technique, qui est aussi politique.

Alors, vous me dites « vous auriez dû le faire », mais m'auriez renversé la critique. Si j'étais monté tout seul discuter, que ce soit avec le Préfet ou avec le Gouvernement en disant « moi, je veux x dizaines de millions d'euros et je veux qu'ils aillent là », vous m'auriez dit « mais pour qui vous vous prenez ? Au nom de quoi ? Où est votre mandat ? ». Moi, le mandat je viens le demander à vous, sur un plan que je vous propose de débattre, d'amender, de voter et plus loin encore, le mandat de négociation, je dis, ce n'est pas l'Exécutif, partout ailleurs, ce sont les Présidents de régions tous seuls qui discutent avec l'Etat.

Nous nous ne vous demandons pas cela, nous nous disons : construisons ensemble, portons ensemble et allons discuter ensemble avec le Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, les Présidents de groupes, majorité et opposition s'ils se reconnaissent dans le plan, on ne va pas vous demander de monter défendre un plan, si vous ne le votez pas, ça n'a pas de sens. Nous, la porte à la participation à cette négociation, elle vous est ouverte et grande ouverte.

Et donc, vous voulons monter avec l'ensemble de la représentation élue de la Corse, et nous voulons monter aussi avec une délégation dont la composition restera à discuter, qui représente les forces vives, pour dire au Préfet et à Paris : voilà, ce plan il a été co-construit, il a été débattu, il a été amendé, il est perfectible, il n'est pas à prendre ou à laisser, nous sommes ici pour discuter, mais nous venons ici avec la légitimité qui nous a été conférée par un travail élaboré en commun.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, nous allons suspendre, nous avons largement dépassé les délais habituels, vous allez vous retrouver, pour ceux qui vont participer à la commission présidée par Nadine NIVAGGIONI, vous allez vous retrouver demain à 9 heures donc en commission pour examiner les 20 amendements. On me confirme qu'il y a bien 20 amendements.

Donc, rendez-vous à 9 h pour la commission et rendez-vous à 10 h en séance publique, ça veut dire qu'il faut travailler quand même rapidement en commission.

Merci, la séance est suspendue. Bonasera !

**Le Président SIMEONI**

Où est le rendez-vous pour la réunion de 9 h demain matin ?

**Le Président TALAMONI**

Elle est dans le salon vert, les tables et chaises sont installées.

Ah, on me dit qu'elles sont retirées, il faut juste les remettre.

**Le Président SIMEONI**

Donc, dans l'igloo vert !

**Le Président TALAMONI**

Voilà, je voudrais que quelqu'un s'occupe de la question de la température, avant que nous ne commençons à disparaître les uns après les autres...

**La séance est suspendue à 19 h 20.**



# **A N N E X E S**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020****N° 2020/O2/033****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL DE FAMILLES DES PUPILLES DE  
L'ETAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE.**

---

**VU** notamment la Convention internationale des droits de l'enfant aux termes de laquelle, la prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants (notamment pupilles de l'Etat) doit guider les décisions prises,

**CONSIDERANT** que les pupilles de l'Etat (article L 224-4 du Code de l'action sociale et des familles) sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (service gardien) et leur tutelle assurée conjointement par le Préfet et un Conseil de famille spécifique (conseil de familles des pupilles de l'Etat),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles établit la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat qui doit comprendre trois catégories de collèges (élu(e)s, membres d'associations, personnalités qualifiées),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles précise que « *le représentant de l'Etat dans le département [désigne les membres] sur des listes de présentation établies par lesdites associations* »,

**CONSIDERANT** que l'article R 224-3 du Code de l'action sociale et des familles précise qu'un des sièges est réservé à une association de familles adoptives,

**CONSIDERANT** qu'une seule association de familles adoptives, Enfance et Familles d'Adoption de Haute-Corse (EFA 2B), œuvre sur le territoire de la Collectivité de Corse,

**CONSIDERANT** que jusqu'en 2018, cette association siégeait au sein de ce conseil et en assurait la vice-présidence,

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion du renouvellement des instances liées à la création de la Collectivité de Corse cette association a vu sa candidature refusée par le Préfet de Corse,

**CONSIDERANT** la résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de la Corse du 21 mars 2019, demandant à ce que ce Conseil soit normalement constitué,

**CONSIDERANT** les différentes candidatures de l'Association EFA 2B et notamment celles comportant trois noms en 2018 et février 2020,

**CONSIDERANT** qu'un nouvel arrêté du Préfet de Corse en date du 07 septembre dernier exclut à nouveau EFA 2B de ce Conseil,

**CONSIDERANT** les différentes alertes sur la composition irrégulière et ses potentielles conséquences,

**CONSIDERANT** que les deux élues représentant l'Assemblée de Corse au sein de ce Conseil n'ont pas cessé depuis trois ans de réclamer à l'Etat la régularisation de cette situation, manifestant une nouvelle fois leur désapprobation quant à sa composition lors de sa dernière réunion en date du 4 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que l'absence de membres d'une association de familles adoptives prive le Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse de l'éclairage nécessaire,

**CONSIDERANT** que cette absence de membres d'une association de familles adoptives constitue une rupture d'égalité au détriment des pupilles de l'Etat de la Corse et des candidats à l'adoption de la Corse,

**CONSIDERANT** les risques juridiques pouvant peser sur les décisions de ce Conseil de familles en cas de constitution irrégulière,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Préfet de Corse de revoir la composition du Conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de la Collectivité de Corse.

**APPORTE** son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà.

\* \* \*

**ADOPTÉE, à l'unanimité lors de la session des 26 et 27 Novembre 2020**

*(Délibération N° 20/183 AC du 26 Novembre 2020)*

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 27 DI NUVEMBRE DI U 2020**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ERRATUM AUX RAPPORTS N<sup>os</sup> 359, 360 361 et 362**

- **Modification n° 1 :**

**RAJOUTER** dans les visas des 4 délibérations le point suivant :

***« L'Assemblée de Corse après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2020-13 y attachées et après en avoir délibéré, »***

- **Modification n° 2 :**

Concernant le rapport n° 362 relatif au prêt mph520943eur001, une erreur matérielle a été constatée.

**MODIFIER** la page 3 de la délibération, article 2 concernant le 2<sup>ème</sup> prêt (en conformité avec le protocole et l'offre de prêt qui sont en annexe) :

***« la date d'effet est le 1<sup>er</sup> mai 2021 et non le 25 décembre 2020 et le taux est de 0,68 % et non de 0,64 % ».***

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020****N° 2020/O2/033****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL DE FAMILLES DES PUPILLES DE  
L'ETAT DE LA COLLECTIVITE DE CORSE.**

---

**VU** notamment la Convention internationale des droits de l'enfant aux termes de laquelle, la prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants (notamment pupilles de l'Etat) doit guider les décisions prises,

**CONSIDERANT** que les pupilles de l'Etat (article L 224-4 du Code de l'action sociale et des familles) sont pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (service gardien) et leur tutelle assurée conjointement par le Préfet et un Conseil de famille spécifique (conseil de familles des pupilles de l'Etat),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles établit la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat qui doit comprendre trois catégories de collèges (élu(e)s, membres d'associations, personnalités qualifiées),

**CONSIDERANT** que l'article L 224-2 du Code de l'action sociale et des familles précise que « *le représentant de l'Etat dans le département [désigne les membres] sur des listes de présentation établies par lesdites associations* »,

**CONSIDERANT** que l'article R 224-3 du Code de l'action sociale et des familles précise qu'un des sièges est réservé à une association de familles adoptives,

**CONSIDERANT** qu'une seule association de familles adoptives, Enfance et Familles d'Adoption de Haute-Corse (EFA 2B), œuvre sur le territoire de la Collectivité de Corse,

**CONSIDERANT** que jusqu'en 2018, cette association siégeait au sein de ce conseil et en assurait la vice-présidence,

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion du renouvellement des instances liées à la création de la Collectivité de Corse cette association a vu sa candidature refusée par le Préfet de Corse,

**CONSIDERANT** la résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat de la Corse du 21 mars 2019, demandant à ce que ce Conseil soit normalement constitué,

**CONSIDERANT** les différentes candidatures de l'Association EFA 2B et notamment celles comportant trois noms en 2018 et février 2020,

**CONSIDERANT** qu'un nouvel arrêté du Préfet de Corse en date du 07 septembre dernier exclut à nouveau EFA 2B de ce Conseil,

**CONSIDERANT** les différentes alertes sur la composition irrégulière et ses potentielles conséquences,

**CONSIDERANT** que les deux élues représentant l'Assemblée de Corse au sein de ce Conseil n'ont pas cessé depuis trois ans de réclamer à l'Etat la régularisation de cette situation, manifestant une nouvelle fois leur désapprobation quant à sa composition lors de sa dernière réunion en date du 4 novembre 2020,

**CONSIDERANT** que l'absence de membres d'une association de familles adoptives prive le Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse de l'éclairage nécessaire,

**CONSIDERANT** que cette absence de membres d'une association de familles adoptives constitue une rupture d'égalité au détriment des pupilles de l'Etat de la Corse et des candidats à l'adoption de la Corse,

**CONSIDERANT** les risques juridiques pouvant peser sur les décisions de ce Conseil de familles en cas de constitution irrégulière,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Préfet de Corse de revoir la composition du Conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de la Collectivité de Corse.

**APPORTE** son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà.

\* \* \*

**ADOPTÉE, à l'unanimité lors de la session des 26 et 27 Novembre 2020**  
*(Délibération N° 20/183 AC du 26 Novembre 2020)*



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**25 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**(2EME JOURNÉE)**

**VISIOCONFERENCE/PRÉSENTIEL**

**(MANDATURE 2018-2021)**





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 27 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**JOURNÉE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020**

**Ouverture de la séance à 12 H 00**

M. Hyacinthe VANNI procède à l'appel nominal

13

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

**\* Raportu n° 346 : Dichjarazioni di prughjettu praliminari à a dichjarazioni d'utilità publica di u prughjettu d'asestu di a strada d'arrochju Livanti d'Aiacciu è di a criazioni di l'isulotti ecologichi cumpinsatorii di Figarella è di Sant'Anghjulu è in quantu à a cidibilità è u trasfirimentu di a gistioni di i pezzi di tarrenu chì accorrini pa rializà l'uparazioni**

**\* Rapport n° 346 : Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la voie rapide Caldaniccia/Budiccioni (Pénétrante Est) d'Aiacciu et de la création des îlots compensatoires écologiques de Figarella et de Sant'Anghjulu ainsi que la cessibilité et le transfert de gestion des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de cette opération**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI,  
Présidente de l'Office des Transports de la Corse**

14

Lecture du rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2020/O2/033) par Mme Julie GUISEPPI, *rapporteuse* 14

Lecture de l'avis de la Commission des Finances et la Fiscalité par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse*. 15

***Prise(s) de parole :*** 15

M. Xavier LACOMBE

M. Guy ARMANET

Mme Vanina BORROMEI en réponse aux interventions 16

**Vote du rapport** 19

## LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

**\* Raportu n° 343 : Pruposta di mudificazioni n° 4 à a cunvanzioni rilativa à u finanziamentu di icentri d'immirsoni Cismonti in u quadru di u CPER 2015-2020**

**\* Rapport n° 343 :** Proposition d'avenant n° 4 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique de Haute-Corse dans le cadre du CPER 2015-2020

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Xavier LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de la langue corse** 20

Lecture du rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2020/O2/054) par Mme Anne-Laure SANTUCCI, *rapporteuse* 20

Lecture de l'avis de la Commission des Finances par Mme Anne TOMASI, *rapporteuse* 21

***Prise(s) de parole :*** 21

Mme Vannina ANGELINI BURESI

Pascal CARLOTTI

Romain COLONNA

Mme Vannina ANGELINI BURESI

M. Xavier LUCIANI, en réponse aux interventions	24
<b>Vote du rapport</b>	27

## SUCIALE SALUTE / SOCIAL SANTE

**\* Raportu n° 375 : Cunvenzione di finanziamentu di u centru regionale di cuurdinazione di a vistighera di i cancri per l'eserciziu 2020.**

**\* Rapport n° 375:** Convention de financement du centre régional de coordination du dépistage des cancers pour l'exercice 2020.

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive.**

<b>Vote de l'urgence</b>	30
--------------------------	----

<b>Prise(s) de parole :</b>	30
-----------------------------	----

M. Pierre GHIONGA

Réponse de Bianca FAZI	31
------------------------	----

<b>Vote de rapport</b>	32
------------------------	----

## NUMERICU/ NUMERIQUE

**\* Raportu n° 333 : Aghjustu n° 3 di u cuntrattu di serviziu publicu in quantu à a sfruttera di e fibre ottiche sottumarine trà Corsica è cuntinente**

**\* Rapport n° 333 :** Avenant n° 3 du contrat de service public pour l'exploitation des fibres optiques sous-marines entre la Corse et le continent

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Jean BIANCUCCI, Conseiller exécutif**

Lecture de l'avis de la CDENATE par Mme Julie GIUSEPPI	34
--	----

**Vote de rapport** 35

**Suspension de séance à 13 H 00**

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**\* Raportu n° 345 : Missa à dispusizione di un aghjenti di l'AUE pressu à a Cullettività di Corsica**

**\* Rapport n° 345 : Mise à disposition d'un agent de l'AUE auprès de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse** 36

**Vote du rapport** 38

**\* Raportu n° 356 : Ditarminazioni di i cuntinenti pà l'avanzamentu di gradu di l'aghjenti di Cullittività di Corsica**

**\* Rapport n° 356 : Détermination des ratios d'avancement de grade des agents de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse** 39

**VOTE du rapport** 42

**\* Raportu n° 357 : Mudifica di u listinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica in seguitu à l'uparazioni di CAP pà l'avanzamenti è i prumuzioni**

**\* Rapport n° 357 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse suite aux opérations de CAP d'avancements et de promotions**

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse** 43

**AMENDEMENT** 43

<i>Prise(s) de parole :</i>	45
Xavier LACOMBE	
Hyacinthe VANNI	
Paul MINICONI	
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	46
<b>VOTE du rapport</b>	50

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

<b>Demande de délai d'urgence</b> présentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	51
---	----

<b>VOTE DELAI D'URGENCE</b>	53
-----------------------------	----

**\* Raportu n° 371 : Avvisu nantu à u prugettu di decretu relativu à e missioni affidate à e future direzzioni regionali è direzzioni dipartimentali di l'ecunomia, di l'impiegù, u travagliu è di e sulidarità**

**\* Rapport n° 371 : Avis sur le projet de décret relatif aux missions confiées aux futures Directions régionales et Directions départementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

<b>Présentation du rapport du Conseil Exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b>	54
--	----

<i>Prise(s) de parole :</i>	56
Romain COLONNA	
Petr' Anto TOMASI	
Pierre GHIONGA	
Jean-Charles ORSUCCI	
Jean-Martin MONDOLONI	
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	60
<b>Vote du rapport</b>	62

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DU  
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**\* Raportu n° 370 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i raprisententi di l'Assemblea di Corsica in varii organismi**

**\* Rapport n° 370 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes**

**Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse** 62

**L'Assemblée de Corse prend acte sans plus de formalité** 63

**\* Raportu n° 372 : Mudificazione di a deliberazione relativa à a designazione di i raprisententi di l'Assemblea di Corsica à l'Uffiziu Publicu di l'Alloghju di a Cullettività di Corsica**

**\* Rapport n° 372 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse**

**Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse** 63

**L'Assemblée de Corse prend acte du remplacement** 63

**\* Raportu n° 373 : Elezzione di un membru à a Cummissione Permanente in rimpiazzamentu di u Sgiò Paulu Santu PARIGI**

**\* Rapport n° 373 : Élection d'un membre à la Commission Permanente en remplacement de M. Paulu Santu PARIGI**

**Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse** 63

**L'Assemblée de Corse prend acte du remplacement** 63

**\* Raportu n° 374 : Raportu relativu a l'approvu di a parte « Salvezza » di u pianu di salvezza è di rilanciu (Attu 1)**

**\* Rapport n° 374 : Rapport portant adoption du volet « « Salvezza » du Plan « Salvezza è Rilanciu » (Acte 1)**

**Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.** 65

**M. Jean-Guy TALAMONI Président de l'Assemblée de Corse** 65

**Suspension**

**Examen des amendements** 68

***Explications de votes :*** 68

M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Valérie BOZZI

M. Jean-Matin MONDOLONI

M.Petr' Antone TOMASI

Mme Nadine NIVAGGIONI

Réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif 96

**Vote du rapport** 98

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance**

## MUZIONE / MOTIONS

**\* N° 2020/O2/020 Déposée par le Président de l'assemblée de Corse : Versement d'une prime exceptionnelle COVID 19 aux ambulanciers privés du SMUR 2B**

**RENVOYEE**

**Point d'ordre : Mme Mattea CASALTA** 99



\* N°2020/O2/023 Déposée par le MM Francis GIUDICI, François BENEDETTI et Julien PAOLINI à laquelle s'associe l'ensemble des groupes : **Défense contre les incendies et modifications du PPFENI 2013-2022** 101

*Intervention pour*

M. Guy ARMANET 101

**Vote de la motion** 103

\* N°2020/O2/025 Déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » : **Modification du règlement intérieur du Comité de Massif (avis favorable de la CDENATE)** 104

*Intervention contre*

Mme Nadine NIVAGGIONI 101

M. Gilles SIMEONI 105

**Vote de la motion** 105

\* N°2020/O2/026 Déposée par Mme Marie-Anne PIERI du groupe « Per l'Avvene » : **Proposition de modification législative donnant à la SAFER la possibilité de préempter les démembrements de propriétés** (avis favorable de la CDENATE après amendement) 108

*Intervention contre*

Mme Nadine NIVAGGIONI 112

*Intervention pour*

Mme Marie Anne PIERI 113

Réponse de M. Jean BIANCUCCI pour l'exécutif 114

*Prise(s) de parole :*

Mme Marie-Anne PIERI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Marie-Anne PIERI

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Hyacinthe VANNI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Jean-Jacques LUCCHINI	
<b>Mme Marie-Anne PIERI reporte la motion</b>	119
* N° 2020/O2/029 Déposée par M. Jean-Louis DELPOUX du groupe « Per l'Avvene » : <b>Maintien de l'Arrêté de non-introduction de végétaux de Corse.</b>	120
M. Julien PAOLINI présente ses amendements	121
<b>Vote de la motion amendée</b>	123
* N°2020/O2/032 Déposée par M Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » : <b>mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la Concurrence.</b>	123
Avis de l'Exécutif, M. Gilles SIMEONI	124
M. Jean-Martin MONDOLONI	124
<b>Vote de la motion</b>	126
* N°2020/O2/034 Déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : <b>Maintien des services publics en milieu rural.</b>	127
L'ensemble des groupes s'associent à la motion	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	124
Avis de l'exécutif – Gilles SIMEONI	129
<b>Vote de la motion</b>	131
* N° 2020/O2/035 Déposée par M. Hyacinthe VANNI du groupe « Femu a Corsica » : <b>Opposition au vote par correspondance lors des prochaines échéances électorales</b>	131
<b><i>Intervention contre</i></b>	132
M. Pierre GHIONGA	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	
M. Hyacinthe VANNI	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	

Avis de l'Exécutif, Gilles SIMEONI	134
Proposition d'un amendement de M. Hyacinthe VANNI	135
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	135
Le Président du Conseil exécutif	135
<b>Vote de la motion amendée</b>	<b>137</b>
<b>* N° 2020/O2/036</b> Déposée par Mme Véronique ARRIGHI du groupe « Femu a Corsica » : <b>Reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle pour le personnel soignant et médico-social</b>	<b>137</b>
Présentation de l'amendement du groupe « Andà per Dumane » par Marie-Hélène PADOVANI	138
Mme Véronique ARRIGHI	139
Avis de l'exécutif – Gilles SIMEONI	139
<b>Vote de la motion</b>	<b>141</b>
<b>* N° 2020/O2/037</b> Déposée par le groupe « Femu a Corsica » : <b>Atteinte à la liberté de manifester et à la liberté de la presse dans la proposition de loi « sécurité globale » votée en 1ere lecture à l'Assemblée nationale</b>	
<b>* N°2020/O2/039</b> Déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Anto TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : <b>Opposition à l'article 24 de la loi dite de « sécurité globale »</b>	
<b>* N° 2020/O2/040</b> Déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse, le groupe « Femu a Corsica » et le groupe « Corsica Libera » : <b>Atteinte à la liberté de manifester et à la liberté de la presse dans la proposition de loi « sécurité globale » votée en 1<sup>ere</sup> lecture à l'Assemblée Nationale (rédaction en date du 26 novembre, issue de la fusion des motions N°037 et N°039).</b>	<b>141</b>
<b>Prises de parole :</b>	<b>142</b>
M. Petr'Antone TOMASI	
M. Romain COLONNA	
Mme Marie-Anne PIERI	
M. Pierre GHIONGA	
Présentation de l'amendement d'« Andà per Dumane » par Antoine POLI	143

Présentation d'un sous-amendement par Petr' Antone TOMASI  
M. Jean-Martin MONDOLONI  
Avis de l'exécutif – Gilles SIMEONI

**Vote de la motion amendée** 146

**N°2020/O2/038** Déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI du groupe « Femu a Corsica » : **opposition au projet d'exploitation d'une carrière sur les communes de Fozzà et de Loretu di Tallà.** 147

**Vote de la motion** 150

**La séance est reprise à 12 h 05 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.**

**Le Président TALAMONI**

La séance est ouverte. Comme il n'y a pas, apparemment, de secrétaire disponible dans l'hémicycle, peut-être le Vice-président pourrait-il se charger de faire l'appel. Nous allons vérifier la question importante du quorum pour que nos délibérations soient prises dans une sécurité juridique totale.

**M. Hyacinthe VANNI**, procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Le Président TALAMONI**

Le secrétariat général me confirme que le quorum est atteint, donc nous allons pouvoir reprendre nos travaux pendant que la commission continue les siens.

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

\* **Raportu n°346** : Dichjarazioni di prughjettu praliminari à a dichjarazioni d'utilità publica di u prughjettu d'asestu di a strada d'arrochju Livanti d'Aiacciu è di a criazioni di l'isulotti ecologichi cumpinsatorii di Figarella è di Sant'Anghjulu è in quantu à a cidibilità è u trasfirimentu di a gistioni di i pezzi di tarrenu ch'è accorripi par rializà l'uparazioni.

\* **Rapport n° 346** : Déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la voie rapide Caldaniccia/Budiccioni (Pénétrante Est) d'Aiacciu et de la création des îlots compensatoires écologiques de Figarella et de Sant'Anghjulu ainsi que la cessibilité et le transfert de gestion des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que Mme BORROMEI nous entend ? Très bien, est-ce que vous voulez nous présenter ce rapport ?

**Mme Vanina BORROMEI**

Avec plaisir. Merci, M. le Président.

Bonjour à tous ! Chers collègues,

Ce rapport sur les infrastructures routières concerne le grand Aiacciu et la création d'un nouveau barreau routier permettant d'assurer la jonction entre la RT 20 au niveau de Caldaniccia et le carrefour giratoire de Budiccione.

Alors, l'objectif est de desservir le nouvel hôpital et le collège du Stilettu. Nous sommes sur un projet qui est estimé à 40 M€, cofinancé dans le cadre du PEI à hauteur de 70 % par l'État et 30 % la Collectivité de Corse.

C'est un projet nous avons déjà voté ensemble il y a quelques mois. C'est une autre phase administrative de l'évolution de ce projet.

Donc, je vous le rappelle : la création d'une 2 X 1 voie avec piste cyclable entre le giratoire du Stilettu et Caldaniccia et une 2 X 2 voies sur le modèle de la Rcade de Budiccione au Stilettu.

La concertation publique s'est déroulée entre 2014 et 2015, l'étude d'impact en 2016. Et aujourd'hui donc, il vous est proposé d'approuver ce projet et la création des îlots compensatoires en ce qui concerne, bien sûr, la préservation environnementale qui est très importante, la déclaration d'utilité publique du projet et de poursuivre les procédures d'indemnisation des propriétaires expropriés.

Voilà, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Je demande donc à la rapporteure ou à quelqu'un de la commission du développement...

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable de la commission du développement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. La commission des finances ?

**Mme Anne TOMASI**

Avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que quelqu'un souhaite la parole ? Vous avez la parole, M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

Très rapidement. Bien sûr avis favorable, ce projet est bienvenu, 40 M€ 70 % dans le cadre du PEI, 30 % pour notre Collectivité, c'est une bonne chose au vu de l'intérêt à la fois, ça été dit par la Conseillère exécutive, Vanina BORROMEI, le futur hôpital d'Ajaccio, le collège du Stiletto et autre, c'est une très bonne chose.

On voudrait tout simplement, et puis pour avoir eu un entretien avec les services, regretter un peu que sur la 2 X 1 voie, nous n'ayons pas pu réaliser une voie supplémentaire (donc deux voies de part et d'autre) pour les transports en commun. C'est un peu regrettable puisqu'avec le nouveau plan de déplacements urbains de la CAPA, nous aurions souhaité avoir ces infrastructures.

Je sais que peut-être ça viendrait contrarier l'impact environnemental et l'intérêt écologique, ça aurait été un peu plus compliqué. Mais c'est bien dommage, encore une fois, de faire les choses et de les faire un peu, je dirai, non pas à rabais, mais en minimisant au maximum, malgré les montants investis, mais c'est un peu dommage puisqu'on aurait pu avoir sur tout le barreau, justement, ce transport en commun qui aurait pu se déplacer et qui aurait facilité dans le temps, puisque nous nous orientons de plus en plus vers ce mode de déplacement, ça aurait été une bonne chose.

Voilà ce que je voulais tout simplement dire et que nous regrettons un tout petit peu.

Ceci dit, nous n'en sommes aujourd'hui qu'aux démarches administratives imposées et réglementaires, bien sûr, ce sont les bienvenues, ça veut dire que les choses ont

enfin démarré, même si la voie n'est pas encore ouverte et nous en sommes encore loin parce que d'après ce que je peux savoir ou entendre, les travaux ne débuteront, dans le meilleur des cas, si tout se passe bien, pas avant les quatre prochaines années.

Donc, ce sont des projets pour 2025 sur lesquels nous travaillons aujourd'hui, mais nous n'avons pas encore vu le bout du tunnel, mais nous nous y orientons et nous voterons, évidemment, ce rapport.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. D'autres demandes de prises de parole ? Vous avez la parole.

**M. Guy ARMANET**

Président, juste pour avoir une validation, j'ai bien compris que c'était 40 M€ qui devaient être injectés dans la Rocade ?

**Le Président TALAMONI**

Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais donner la parole à la Conseillère exécutive, comme ça elle pourra répondre à votre question et réagir également à l'intervention de M. LACOMBE.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président.

Oui, effectivement, nous sommes toujours dans la continuité de ces travaux structurants qui ont été lancés et dans la continuité des travaux de la Rocade. Et, je rejoins bien sûr la réflexion de Xavier LACOMBE sur le temps long, et j'ai d'ailleurs précisé, pour vous donner la mesure, Cher collègue, et vous la rappeler que c'est un projet qui avait été initié en 2014 en ce qui concerne la concertation publique.

Donc, on le rappelle, malheureusement, les contraintes administratives sont les mêmes pour tout le monde, des projets structurants que nous lançons, sur lesquels nous avançons tous ensemble, mais avec des calendriers qui sont toujours très longs, notamment en ce qui concerne, bien sûr, l'impact environnemental, les mesures compensatoires qui sont



de plus en plus lourdes sur tous ces projets, et nous le comprenons, et bien sûr des procédures aussi d'expropriation qui sont très importantes.

En ce qui concerne la multimodalité, pour nous, c'est le cœur de nos réflexions sur nos développements, donc je rappelle sur le modèle de la Rode et toujours dans cette continuité, qu'il y a bien sûr des pistes cyclables qui sont prévues, que le train vient toujours panacher et accompagner ces projets structurants. Bien sûr, il ne se substituera jamais aux véhicules, mais notre objectif est bien toujours cette multimodalité. Et, vous l'avez dit, c'est vrai que l'impact environnemental sur une 2 X 2 voies aurait été très, très lourd et s'il fallait revoir tout ce projet, on repartait sur un prévisionnel en termes de calendrier qui nous reporterait peut-être encore à une dizaine d'années. Ce n'est pas l'objectif ; l'objectif sur ces projets-là, je crois qu'il est important de le rappeler, nous sommes encore dans le rattrapage des projets structurants sur Aiaciu et toujours pas dans cette phase de développement.

Aujourd'hui, sur cette tranche-là, il y a à peu près 15 000 véhicules/jour, donc c'est parfaitement proportionné. Et, je vous rappelle qu'il y a parallèlement, le projet de la 2 X 2 voies, Socordis-Mezana, avec l'enquête publique qui débute dans quelques semaines, en 2021.

Je pense qu'aujourd'hui le travail, en ce qui concerne ce rattrapage est largement avancé, il était vraiment nécessaire et je me réjouis, bien sûr, que tout le monde puisse s'accorder sur ces points-là et sur ces projets qui sont vraiment essentiels.

Voilà, M. le Président. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Nous allons donc procéder au vote dans les formalités un petit peu simplifiées que nous avons adoptées depuis quelque temps déjà.

Donc, j'interroge les Présidents des groupes.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, Mme ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera, Mme TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, Mme PIERI au nom du groupe Per l'Avvene, M. POLI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République votent **Pour**.

**Sont absents** : Mmes, MM. François BENEDETTI, Mattea CASALTA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPETTI, Fabienne GIOVANNINI, Nadine

NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Jeanne STROMBONI, Petr' Antone TOMASI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Les élus du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**POUR : 52**

**CONTRE : 0**

**ABS. : 11 – NP : 0**

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (rapport N° 346).<sup>1</sup>**

**Le Président TALAMONI**

Rapport suivant :

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**\* Rapport n° 343 : Pruposta di mudificazioni n° 4 à a cunvanzioni rilativa à u finanziamentu di i centri d'immirzioni Cismonti in u quadru di u CPER 2015-2020.**

**\* Rapport n° 343 : Proposition d'avenant n° 4 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique de Haute-Corse dans le cadre du CPER 2015-2020.**

**Le Président TALAMONI**

Alors, qui va présenter ce rapport ? Saveriu LUCIANI qui est sur Teams, vous avez la parole.

---

<sup>1</sup> Délibération N°20/190 AC

**M. Xavier LUCIANI**

Bonjour ! Merci. Rapidement.

Ce rapport est relatif à l'ensemble du fonctionnement des centres d'immersion que nous avons sur la Corse, notamment ceux du nord : Savaghju, A Citadella et Loretu di Casinca entre autres.

En gros, c'est l'avenant n° 4, c'est-à-dire un avenant qui est reconduit depuis la convention en 2016 entre nous, je dirai, entre la CdC, l'Etat et l'association gestionnaire qui est la PEP 2B.

Donc, c'est un avenant n° 4 qui est reconduit depuis 2016 et qui s'élève en participation à 260 000 € de la part de la Collectivité et 120 000 € de la part de l'État. Donc, c'est dans la continuité de notre action en faveur de l'immersion.

Je vous passe les détails sur les chiffres de fréquentation des classes sur l'ensemble des centres.

Simplement vous dire que nous aurons normalement dans le prochain CPER, qui débutera donc en 2021, vraisemblablement l'inscription de deux autres centres sur le territoire, soit à la semaine, soit à la journée, notamment le premier serait à la journée sur le bassin Ajaccien.

Voilà, c'est un avenant qui est classique, qui a déjà été voté par l'Assemblée de Corse depuis quatre ans de manière unanime.

Voilà c'est tout ce que je pouvais vous dire sur ce dossier.

Mi sentite ? Perche avà parlavu solu...

**Le Président TALAMONI**

No, ùn parlate micca solu, tuttu u mondu vi sta à sente a bocca spalancata.

Alors, il y a sans doute l'avis de la commission de la culture.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Il y a également un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable également.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Vous avez la parole.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Ghjustu à ringrazià vi aghjà di lascià mi a parolla è fà duie rimarche che no avemu fattu mentru a cummissione – feghju u mo cullegu Rumanu chì ghjera d'accusentu.

Avemu fattu rimarche : dumandavamu una valutazione, perchè cum'ellu hà spiegatu u Presidente Saveriu LUCIANI, ci sò 4 centri. Ghjè veru chì ghjè una cunvenzione « classica » che no avemu aghjà ziffratu. Ma dumandemu dapoi parecchi tempi, annu aviamu poste listesse dumande, una valutazione di dunque ssi sighjorni linguistici.

Allora, aghju avutu, è cusì ne prufittu per ringrazià lu, una risposta di a direzione di a lingua chì m'hà dettu chì in Bastelica dunque, a situazione ghjera appena sfarenta, mà chì ghjè vera chì ind'è parecchi centri ci sò sempre i prublemi dinò di avè ghjente chì sò bislingui, soprattuttu à u livellu di l'animatori.

Dunque à sente dì, à u livellu pedagogicu diceraghju l'Educazione naziunale ùn vole micca ch'ellu ci sia valutazione, mà noi cuntinuemu à dumandà è pensu chì ghjè di manera leghjitima, postu chì l'Assemblea mette i soldi.

Un hè micca un'intervenzione contr'à a lingua manc'appena, mà bellu à u cuntrariu.

Eccu. Era ghjustu per riffà una rimarca in sessione che noi aviamu aghjà fattu mentre a cummissione cultura.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. Ci sò i dumande. Qual'hè ch'hà dumandu ?

Pascal CARLOTTI, avette a parolla è e dopu Romanu COLONNA.

**M. Pascal CARLOTTI**

A ringrazià vi, Presidente.

Eiu soprattuttu vulia felicità u cunsegljeru esecutivu, Saveriu LUCIANI, in carica di a lingua corsa, è i so servizii per u travagliu realizatu à traversu issu documente.

Stu sustegnu finanziariu à l'altezza di 268 000 €à destinazione di l'AD PEP 2B è à i centri d'immersione di u nostru territoriu permetterà à i sculari d'avè un insegnamente immersivu per e famiglie, per e scole è per e cummune.

Simu quì ind'è a continuità di l'ingaggiamenti pigliati da a magiurità è d'investissamenti realizzati (inaudible) di a nostra lingua, di a nostra cultura è di l'educazione di e generazione à vene di u nostru paese.

Se no ci felicitemu di st'investissamenti, chjamemu dinò à una reta più larga di l'offre immersive, soprattuttu in Corsica suttana à fine di pudè risponde à i bisogni impurtanti di a popolazione.

Incuragimu d'issu fattu l'attore publichi è privati à cuntrastrà si à fine di rinforzà l'immersione, chì ghjè digià di qualità, perch'ella sia ancu di più di qualità chè quella ch'esiste digià.

A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. Romanu COLONNA avia dumandatu a parolla.

**M. Romain COLONNA**

A ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Per fà appena a sintesi di e duie intervensione chì sò passate avà, prima di tuttu ramintà l'impurtenza di l'immersione cume cuncettu pedagogicu per l'amparera d'una

lingua. Ghjè un'affare chì avà hè in andattu è chì sin'avà si n'hè parlava forse di menu, avà ci tocca puliticamente à riaffirme, cullettivamente è puliticamente, l'impurtenza di l'immersione moltu più ind'è a situazione di periculu è di minurazione strema di a lingua corsa. Què ghjè un primu fattu. Dunque di sicuru sustene tutt'i piani di sviluppu di l'immersione.

Avà per andà propiu ind'è u sensu di a nostra cullega è amica Vannina, di chì ùn pudemu micca sempre, ùn dicu micca chì ghjè u casu, mà mettè si ind'è a situazione di dà i soldi senz'à aspittà un ritornu suciale, diciaremu, di pettu à i soldi publichi è culletivi, chì sò i soldi di a Corsica chè no demu pà tale o tale tippu di pulitica.

Quande no demu i soldi pà una strada, aspettemu di ritornu ch'ella fosse custruita a strada.

Quì, demu i soldi pè a lingua corsa, aspitemu un ritornu suciale.

E a risposta, mà a sò chè u cunsigliu esecutivu sarà d'accunsentu, ùn pò micca esse quella di dè : a pedagugia concerna u Statu, dunque « don't touch ! », ùn intrete micca ind'è sa casa quì, ùn pudete micca vede ciò chè si passa.

A partesi di u mumentu datu chè no demu i soldi, omancu 1 €, ci tocca à pudè avè uni sguardu, micca cambià i cuntinuti, mà avè uni sguardu nant'à u ritornu pedagogicu è una valutazione, pè ripiglià a parolla di Vannina, chì si face in modu generale pè ogni pulitica publica.

Eccu. A ringrazià vi. E tornu à sustenu, Sgiò Cunsigliu, su raportu di sicuru chì v'ind'è u sensu che no bramemu. A ringrazià vi.

**Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. Avete a parolla.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

A ringrazià vi. Ghjustu aghjustà quantunque qualcosa.

Dì chì dunque a direzione di a lingua ci hà fattu un ritornu, è sò ch'ella hè a capu di st'affare è ch'ella ci capisce ind'è e nostre dumande, è chì hà messe in piazza, ci hà dettu, un quistiunariu dunque da sapè ch'ellu ci sia un ritornu è da pudè fà una valutazione.

E hà fattu dinò una pruposta da chì l'intervenenti in lingua corsa pudessenu travaglià nant' à i centri in immersione cume animatori, postu chì l'avemu capita, ind'è certi centru anu i guai à truvà l'animatori bislingui. Eccu.

### **Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. Allora duie parolle di Saveriu LUCIANI per compie, è dopu vuteremu nant' à stu raportu.

### **M. Xavier LUCIANI**

A ringrazià vi.

Vannina hà fattu a mo risposta.

Emu elaboratu noi, pè contu nostru, un quistiunariu di valutazione per a pulitica purtata ind'è tutti i centri d'immersione. E salutu à Rumanu COLONNA è Pascal CARLOTTI, ch'anu capitu u sensu di l'azzione, soprattuttu u fattu chì sò i soldi di a Corsica. Ghjè un'affare chì per noi ghjè una primura maiò di sapè esattamente cum'ellu hè purtatu l'affare.

Sapentu chì quist'annu, anu fattu un sforzu supplementariu perchè chì incu a crisa sanitaria, c'hè vulsutu à pagà dinò forse vacazione di un'altra manera, perche ùn c'era micca tutti i gruppi di sculari à cullà ind'è sti centri.

Un affare dinò per dì vi chì emu datu una valutazione stritta à a Rettrice nant' à u pianu di furmazione di l'insegnenti. Emu dumandatu dinò ch'ellu sia integratu à stu pianu di furmazione di l'insegnenti una parte immersione, perche aspettemu altre aperture di scole immersive in Corsica.

Ultimu puntu, ghjè impurtante di dì la, ind'è a mo risposta ch'aghju fattu erimane à Petr'antò TOMASI nant' à a quistione di l'immersione, prupunimu nant' à u cuntrattu di pianu, le fameux CPER in francese, l'integrazione d'intervenenti chì per avà sò appena à (inaudible), postu chì dipoi 20 anni unipochi sò intervenenti senza nunda, in termine di statutu o d'avanzata suciale. Dunque dumandemu l'integrazione d'interventi.

E dumandemu dinò un cuncorsu « 3<sup>ème</sup> voie », un cuncorsu specificu per cercà di ripiglià ind'è u sistemu educativu s'interventi ch'anu omancu una licenzia.



Dunque c'hè un sforzu ind'è a nostra parte impurtante, aiutu finanziariu ind'è a pratica è di a valutazione.

A valutazione per noi, ghjè un'attu pedagogicu, mà ghjè dinò un'attu finanziariu. Ghjè un'attu chì mi pare più chè puliticu perche chì, per purtà a pulitica, ci vole avè à un mumentu datu a pussibilità di sapè à chì puntu ne simu.

Eccu. Dunque salutu l'intervenzione di i trè naziunalistio ch'anu messu in risaltu a problematica che no trattemu avà incu a direzione di a lingua corsa. Eccu.

### **Le Président TALAMONI.**

A ringrazià vi. Aghju da dumandà a i presidenti di i gruppi cume anu da vutà i membri di i so gruppi.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, Mme ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera, Mme TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, Mme PIERI au nom du groupe Per l'Avvene, M. POLI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République votent **POUR**.

**Sont absents** : Mmes, MM. François BENEDETTI, Mattea CASALTA, Christelle COMBETTE, Pierre-José FILIPPETTI, Fabienne GIOVANNINI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI.

### **M. Hyacinthe VANNI**

I membri di u gruppu « Femu a Corsica », chì sò presente o rapresentati, **votanu in favore** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

Je précise que si on peut arrêter la clim avant que l'on soit congelé, ça serait bien, on n'a presque plus la force de parler.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. Vous l'avez peut-être remarqué, mais notre effectif s'est déjà réduit depuis hier, je ne parle pas de la commission qui travaille à côté, mais il y a certains collègues qui déjà ont succombé sous l'assaut du froid et donc qui sont rentrés chez eux. Heureusement que cette réunion n'a pas vocation à se prolonger jusqu'à demain ou après-demain, parce que sinon je pense que ça ferait comme dans « les 10 petits nègres », d'Agatha Christie... C'est vrai qu'il paraît qu'il ne faut plus dire ce titre...

J'ajoute que le COVID préfère le froid au chaud, donc je ne sais pas, finalement, si notre dispositif est parfaitement rationnel et je pense que les services et le Secrétariat général, puisqu'ils sont en dialogue, je pense qu'il faudrait peut-être envisager pour la prochaine fois, peut-être une étude approfondie de notre situation pour que nous puissions siéger, non pas dans le confort, parce que nous n'en demandons pas tant, mais au moins siéger à peu près normalement, ne pas avoir le cerveau congelé pour délibérer, parce que ça peut avoir des effets, y compris sur la qualité de nos débats. Voilà, donc dans le prolongement de ce qu'a dit le Président du groupe « Femu a Corsica », qui me paraît frappé au sceau du bon sens.

Donc, je demande au groupe « Corsica Libera » quels sont les votes des membres de ce groupe.

### **Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Les élus du groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI, **vutemu à prò** par su raportu..

### **Mme Anne TOMASI**

Per u « Partitu di a Nazione Corsa » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI **vutemu à prò**.

### **Mme Anne-Marie PIERI**

Pour les élus du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX,

Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR** ce rapport.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République –A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Pour : 52 ; Absents : 11**

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité** (rapport n° 343).<sup>2</sup>

Nous passons au dossier suivant.

**SUCIALE SALUTE / SOCIAL SANTE**

\* **Raportu n°375** : **Cunvenzione di finanziamentu di u centru regionale di cuurdinazione di a vistighera di i cancri per l'eserciziu 2020.**

\* **Rapport n° 375** : **Convention de financement du centre régional de coordination du dépistage des cancers pour l'exercice 2020.**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 20/191 AC

C'est Bianca FAZI qui nous le présente.

**Mme Bianca FAZI**

Merci, M. le Président.

Comme vous le savez, la Collectivité de Corse est très engagée dans la prévention et apporte son soutien depuis plusieurs années à la lutte contre le cancer, en particulier dans le cadre d'une convention annuelle avec le centre régional de coordination du dépistage des cancers de Corse.

Ce CRCDC a pour objectif de proposer une offre harmonisée en matière de dépistage du cancer, de lutter contre les inégalités d'accès aux soins et de recours au dépistage, de contribuer à la réalisation des objectifs de santé publique, de fournir de données à l'Observatoire régional de santé et de mettre en place des actions d'information et de prévention des cancers.

Sont concernés les dépistages du cancer du sein, du cancer colorectal et, depuis cette année, du cancer du col de l'utérus.

Le rapport de M. le Président présente le cadre et les modalités de soutien financier au CRCDC pour la période 2020 - 2023.

Une convention multipartite avec l'ARS et les organismes d'assurance maladie, la Collectivité de Corse, le CRDC définit les engagements de chaque partie.

La participation de la Collectivité de Corse est déclinée annuellement sur une base de 100 000 euros, 75 000 euros représentant le reversement de la dotation de l'Etat, abondée de 25 000 euros supplémentaires. Une autorisation d'engagement de 400 000 euros est d'ores et déjà prévue au budget.

Il vous est demandé d'autoriser le Président de l'Exécutif à signer cette convention-cadre.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Mme la Conseillère exécutive. S'agissant de ce rapport, avant d'aborder le fond, il convient d'accepter l'urgence, d'en débattre, je vais vous faire voter sur l'urgence. Je vois sur le visage d'un certain nombre de collègues une satisfaction non dissimulée...

Donc, nous allons voter sur l'urgence. Je demande aux présidents de groupes comment votent les membres des groupes.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Pa u gruppu « Corsica libera », **vutemu à prò** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Per u « Partitu di a Nazione Corse » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, **vutemu à prò** di l'urgenza.

### **Mme Anne-Marie PIERI**

Pour les élus du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **CONTRE** l'urgence.

**M. Antoine POLI**

Pour les membres présents ou représentés du groupe « Andà per Dumane » : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**L'urgence est donc votée par l'Assemblée.**

**Pour : 43 ; Contre : 9.**

Donc, nous allons demander à la commission culture quel est son avis.

**Mme Marie SIMEONI**

Ce rapport n'a pas été présenté à la commission culture, M. le Président, puisqu'il est arrivé après la réunion de la commission culture.

**Le Président TALAMONI**

La commission des finances, est-ce qu'elle a eu le temps de le voir ? Non. Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur le fond ?

**M. Pierre GHIONGA**

Président, toujours pareil, mon problème de sémantique, « centre régional » et pas « centre territorial ».

**Le Président TALAMONI**

Oui, ce que vous dites est tout à fait exact, nous ne sommes pas une région, pas seulement un territoire du reste, disons que territoire, c'est vraiment le minimum.

**Mme Bianca FAZI**

Alors, le label est régional et on ne peut pas le toucher, ce n'est pas nous. On pourra demander, mais je ne suis pas sûre que. L'autre jour, j'étais invitée à une commission et il y avait marqué « commission départementale de violences faites aux femmes », parce que les préfetures considèrent qu'il y a deux départements.

**Le Président TALAMONI**

Nous allons voter au fond maintenant s'agissant de ce rapport.

Je vais demander aux présidents de groupes comment votent les membres des groupes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Pà u gruppu « Corsica libera », **vutemu à prò** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Per u « Partitu di a Nazione Corsa » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, **vutemu à prò**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Pour les élus du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Pour les membres du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité** (rapport n° 375)<sup>3</sup>

**Pour : 52 ; Absents : 11**

Nous passons au rapport suivant. Là il faudrait un petit rapport car à 13 h, nous devons suspendre.

**NUMERICU/ NUMERIQUE**

**\* Raportu n° 333: Aghjustu n° 3 di u cuntrattu di serviziu publicu in quantu à a sfruttera di e fibre ottiche sottumarine trà Corsica è cuntinente**

<sup>3</sup> Délibération N° 20/192 AC



\* **Rapport n° 333**: Avenant n° 3 du contrat de service public pour l'exploitation des fibres optiques sous-marines entre la Corse et le continent.

C'est Jean BIANCUCCI qui présente ce rapport.

**M. Jean BIANCUCCI**

On va essayer d'aller vite, Président, il s'agit d'un avenant, l'avenant n° 3 qui vient à la suite de l'avenant n° 1 qui a été signé le 15 novembre 2012, et de l'avenant n° 2 signé le 7 juillet 2014 et qui concerne le contrat de délégation de service public entre la Collectivité de Corse et la société Covage le 11 février 2011 à l'origine.

Il s'agit ensuite d'un contrat qui concerne la Corsicalink Networks qui a été créée à cet effet et qui assure depuis le déploiement du réseau et sa commercialisation.

Je vais passer sur les considérations techniques.

L'objet et les modalités de l'avenant n° 3 : il s'agit de la possibilité offerte par l'article 22-1 du contrat de délégation de service public et de l'article 7 de l'annexe 3 de ce contrat à la Collectivité Corse et à la société COVAGE qui conviennent de moderniser la plateforme technique et ainsi, de remplacer la plateforme ALCATEL par une nouvelle plateforme à base d'équipements INFINERA.

Ces nouveaux équipements vont permettre de répondre aux besoins. Il s'agit d'une offre de lien à 100 Gb par seconde.

La grille tarifaire a été adaptée. Surprise heureuse, les tarifs sont à la baisse entre 12 et 18 % de moins. L'introduction d'un nouveau palier à 500 Mo, la suppression des offres d'entrée de gamme de faible débit, la suppression de l'offre de transit non rentable.

Je dois signaler que ces adaptations n'ont pas d'impact sur le plan des affaires au niveau du contrat initial qui reste inchangé.

Le présent avenant ne modifie pas l'enveloppe de la subvention globale allouée au délégataire dans le cadre du contrat de DSP signé le 11 février 2011.

En conséquence, il vous est demandé d'approuver le présent rapport et d'autoriser le Président de l'Exécutif à procéder à la signature de l'avenant n° 3 au contrat de DSP.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis de la commission du développement.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable de la commission du développement.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je vais demander aux présidents des groupes de donner les votes des membres de leur groupe.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, Mme ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera, Mme TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, Mme PIERI au nom du groupe Per l'Avvene, M. POLI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République votent POUR.

**Sont absents** : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Fabienne GIOVANNINI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, sont **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Par u gruppu « Corsica libera » **vutemu apprò** : Rosa PROSPERI, Pierre-José FILIPPETTI, Petr'Antone TOMASI, Paul LEONETTI, Pascale SIMONI, Michel GIRASCHI, Marie SIMEONI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Laura FURIOLI, Julie GUISEPPI, François BENEDETTI, Jean-Guy TALAMONI, Vannina ANGELINI-BURESI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « Partitu di a Nazione Corsa » : Pierre POLI, Paul MINICONI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI **vutemu apprò.**

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les membres du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent, présents ou représentés : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, votons **POUR.**

**M. Antoine POLI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, nous votons **POUR.**

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR.**

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Résultat du vote :**

**Pour : 56 ; Absents : 7**

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité** (rapport n° 333).<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Délibération N° 20/193 AC

Sauf s'il y a vraiment un minuscule rapport, non pas en importance, mais en temps de parole supposé ? Non.

On va suspendre et on se retrouve à 14 h 30. D'ici là, nous aurons récupéré les collègues qui étaient en commission. Nous pourrions siéger dans de meilleures conditions. Nous serons plus nombreux à débattre.

A tout à l'heure !

*La séance est suspendue à 12 h 55 et reprise à 15 h 22.*

**Le Président TALAMONI**

La séance est reprise. Regagnez vos places, chers collègues.

Nous allons commencer, à la demande du Président du Conseil exécutif, par les dossiers de ressources humaines.

Rapport n° 345. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

\* **Rapport n° 345** : Missa à dispusizione di un aghjenti di l'AUE pressu à a Cullettività di Corsica

\* **Rapport n° 345** : Mise à disposition d'un agent de l'AUE auprès de la Collectivité de Corse

**Le Président SIMEONI**

Le présent rapport concerne la mise à disposition d'un agent de l'AUE auprès de la Collectivité de Corse. L'agent a répondu à un appel à candidatures lancé par la direction de la qualité de vie au travail. Il assurera donc, après avoir été retenu, des fonctions de chef de mission de la qualité de vie au travail.

Cette mise à disposition a reçu un avis favorable de principe de sa hiérarchie administrative d'origine et de celle d'accueil, et donc une mise à disposition à titre onéreux pour une durée de 3 ans à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Je vous remercie de bien vouloir valider le principe des modalités de cette mise à disposition.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable.

**Le Président TALAMONI**

D'accord. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Donc, j'interroge les présidents de groupes.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, Mme ANGELINI-BURESI au nom du groupe Corsica Libera, Mme TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, Mme PIERI au nom du groupe Per l'Avvene, M. POLI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République votent POUR.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, sont **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera » présents ou représentés dont les noms suivent, votent **POUR** le rapport : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pè u « Partitu di a Nazione Corsa » : Pierre POLI, Paul MINICONI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI votons **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les membres du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent, présents ou représentés : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Résultat du vote :**

**63 votants ; 63 pour.**

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité** (rapport n° 345).<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Délibération N° 20/194 AC

Le rapport suivant est le n° 356. Il y a un amendement du Conseil exécutif à son propre rapport. Peut-être peut-on voter une seule fois en considérant que cet amendement est joint au rapport.

M. le Président du Conseil exécutif, si vous voulez présenter votre rapport et votre amendement.

**\* Rapport n° 356 : Ditarminazioni di i cuntinenti pà l'avanzamentu di gradu di l'aghjenti di Cullittività di Corsica**

**\* Rapport n° 356** : Détermination des ratios d'avancement de grade des agents de la Collectivité de Corse

### **Le Président SIMEONI**

L'amendement concerne une erreur de plume en fait.

Sur le fond, les ratios d'avancement, vous savez que nous aurons le mois prochain, la CAP d'avancement de grade qui est un moment particulièrement attendu par tous les fonctionnaires.

Nous avons donc une CAP constructive qui s'est déroulée il y a environ 15 jours ou 3 semaines. Je tiens à saluer la qualité des travaux et l'implication aussi bien des organisations syndicales que des représentants de l'administration, les élus, majorité et opposition, qui participent activement à cette CAP et bien sûr, le travail qui est mis en œuvre par l'administration, sous l'autorité du DGA, M. Matthieu VALENTINI et sous l'autorité bien sûr de la DGS, Mme Marie-Christine BERNARD-GELABERT.

En ce qui concerne les ratios, quelques remarques. On pose comme postulat, qu'en matière d'avancement de grade un ratio à 100 % peut être envisagé pour les nominations consécutives à réussite à examen professionnel si la manière de servir de l'agent le justifie.

Si le nombre de promouvables est inférieur à 5 agents ce même ratio de 100 % est proposé. La volonté sociale de permettre à tous ceux qui réussissent des examens professionnels ou lorsqu'il y a peu d'agents promouvables de se donner les moyens de promouvoir tout le monde.

S'agissant des assistants socioéducatifs de classe exceptionnelle, grade créé en 2019, il est proposé un ratio de 60 % qui est un ratio élevé qui permettra de débloquent le

déroulement de carrière dans ce cadre d'emploi des agents les plus anciens sous réserve de la manière de servir.

En catégorie C, on a fait un effort conséquent, puisque c'est un ratio de 70 % qui est retenu, donc une volonté proportionnellement de donner plus de perspectives d'être promu aux catégories C qu'aux autres catégories puisque, si on tient compte de l'ancienneté de la manière de servir, très rapidement, ce sont la totalité des agents qui pourront être promus.

Ratio de 60 % pour les catégories A avec une seule exception qui concerne les grades de catégories A pour lesquelles deux voies d'avancement existent : voie principale et voie exceptionnelle.

Compte tenu du niveau important de responsabilités exercées par les agents relevant de ces grades, il est proposé de privilégier la voie principale compte tenu des difficultés à évaluer la valeur professionnelle exceptionnelle des agents.

Je rappelle enfin que les ratios proposés sont indicatifs et qu'ils n'engagent pas l'autorité territoriale qui demeure compétente in fine pour toutes les décisions individuelles d'avancement.

En ce qui concerne la modification matérielle par voie d'amendement, les agents remplissant les conditions 2020 pour être adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe avec l'examen sont au nombre de 2. Donc, les propositions de nomination sont au nombre de 2, puisque c'est un ratio de 100 % qui est retenu par application de la règle lorsque le nombre de promouvables est inférieur à 5.

### **Le Président TALAMONI**

Très bien. Nous considérons, M. le Président du Conseil exécutif, que votre amendement est intégré au rapport. Nous ne votons qu'une seule fois.

Il y a un avis oral de la commission des finances.

### **Mme Anne TOMASI**

Favorable.



### **Le Président TALAMONI**

Personne ne demande la parole sur ce dossier. Je demande aux présidents des groupes ce que font les membres de leur groupe sur le rapport amendé.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, M. TOMASI au nom du groupe Corsica Libera, Mme TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, Mme PIERI au nom du groupe Per l'Avvene, M. POLI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République votent **POUR**.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, sont **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera » présents ou représentés dont les noms suivent, votent **POUR** le rapport : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Pè u « Partitu di a nazione corsa » : Pierre POLI, Paul MINICONI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI **vutemu apprò**.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene » dont les noms suivent, présents ou représentés : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

Résultat du vote :

**63 votants ; 63 pour.**

**Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité** (rapport n° 356).<sup>6</sup>

Nous passons au rapport n° 357. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

\* **Raportu n° 357 : Mudifica di u listinu di l'effettivi di a Cullittività di Corsica in seguitu à l'uparazioni di CAP pà l'avanzamenti è i prumuzioni**

\* **Rapport n° 357** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse suite aux opérations de CAP d'avancements et de promotions

---

<sup>6</sup> Délibération N° 20/195 AC

**Le Président SIMEONI**

Le rapport rappelle les modalités d'avancement de grade qui sont au nombre de trois.

Le rapport propose d'ouvrir les postes correspondants aux postes qui peuvent théoriquement faire l'objet d'un avancement de grade, ce qui permettra de donner le support de postes en cas de nominations. Il est précisé bien sûr que ces postes seront supprimés dès lors qu'ils ne seraient pas pourvus dans le cadre de l'avancement.

Il y a une énumération dans le rapport des postes qu'il est prévu de créer par la délibération soumise au vote de l'Assemblée de Corse. Il y a là aussi un amendement, puisqu'il y avait une erreur matérielle concernant les postes d'attaché principal où dans le rapport il est marqué « 7 postes d'attaché principal » alors qu'il faut en créer 8 puisqu'il y a la possibilité de pourvoir 8 personnes à ce poste.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, on considère que cet amendement est intégré au rapport. Je demande l'avis de la commission des finances.

**Mme Anne TOMASI**

Favorable, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole sur ce rapport ? Oui, M. LACOMBE, vous avez la parole.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, au-delà de l'évolution des ratios que nous validerons par le vote, suite aux décisions prises par le comité technique, on ne peut passer sous silence le malaise avéré dans les services de la Collectivité de Corse.

On vous sollicite régulièrement sur ce point, je le suppose et je l'espère, beaucoup d'agents sont en souffrance. C'est pourquoi je saisis, à l'occasion de ce rapport, et je vous

saisis sur la gestion du personnel pour vous interroger sur les raisons de cet état de fait que la fusion, l'héritage ou la COVID ne peuvent pas ou plus expliquer.

On en est à se demander si les outils réglementaires existant théoriquement en termes de ressources humaines sont opérationnels ou pas. D'ailleurs, qu'en est-il de l'actualisation du document unique pour les risques psychosociaux depuis la fusion ?

Y en a-t-il un ou sommes-nous toujours sous l'empire des 3 documents distincts ?

Quid des assistants de la prévention qui sont normalement les agents de proximité en cas de soucis et de risques professionnels ?

Les risques psycho-sociaux doivent être identifiés par unités de travail. Est-ce que c'est le cas ou est-ce que vous avez pris d'autres dispositions ?

On ne peut que s'étonner que ces difficultés ne soient pas prises en compte. Est-ce que par ailleurs, l'inspection générale des services que vous avez les moyens de mandater, ne pourrait-elle pas se voir chargée de cette mission lorsque des difficultés nombreuses et avérées sont constatées dans un service par exemple ? C'est une question.

La gestion du personnel est un dossier qui semble tabou. Il me semble que vous peinez à accepter les remarques et les interrogations, M. le Président, à ce sujet. Et pourtant, bien que ce soit vous qui présidez cette institution, nous sommes tous attachés au bon fonctionnement interne, sachant que cette nouvelle collectivité ne pourra bien s'engager dans l'opérationnalité de ses missions que si elle est gérable, gérée et bien gérée en termes de R.H. Or, il semble que ce n'est pas le cas. Je ne parle pas de cas isolés ou marginaux, je parle de difficultés réelles et nombreuses.

Là encore, M. le Président, vous avez fait vôtre lors de votre accession aux responsabilités une expression qui à l'épreuve des faits qui, certaines fois, s'avère hélas malheureuse : la fameuse « Maison de cristal », qui en ce domaine me semble quand même bien opaque.

J'en profite donc pour vous réitérer ma demande formulée en commission des finances sur le BS de pouvoir disposer de la liste complète et à jour des effectifs, année 2020 y comprise (pour rappel, celles des agents en départ à la retraite ou en maladie nous avait été adressée 18 mois après ma première demande), comme s'y était engagé Jean BIANCUCCI qui présidait la commission des finances. Et de vous demander également le

lancement, M. le Président, pour que tout cela soit tiré au clair, d'un audit par un cabinet extérieur sur les emplois et la gestion du personnel de notre Collectivité.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Hyacinthe VANNI a la parole.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Je ne comptais pas intervenir, mais suite à ces propos qu'on a du mal à comprendre puisqu'il y a des instances dans toutes les administrations, M. LACOMBE le sait, il est maire et donc, il sait comment ça se passe quand on est fonctionnaire : il y a des commissions, des CAP, des CT, des CHSCT que je préside où, s'il y a des malaises, on devrait être au courant. Quelquefois, c'est vrai, il y en a, on les traite et je tiens à féliciter la direction des ressources humaines, les directions de santé et de sécurité au travail qui font un travail de tous les jours, qui sont à l'écoute, qui vont dans les services. Mais vous semblez l'ignorer, c'est incroyable quand même !

Comment peut-on être élu dans une collectivité ou votre groupe est représenté dans toutes ces commissions et ignorer le BA-BA de l'administration ?

Aujourd'hui, je suis un peu choqué par vos propos, je vous le dis. Entendre dire qu'il y a des agents en souffrance, entendre dire un certain nombre de choses, j'avoue que je ne comprends pas. Si tel était le cas, on le saurait. Ceux qui président ces commissions et ceux qui y siègent tout le temps, dont Chantal PEDINIELLI, M. MINICONI et tout le monde, je ne dis pas que tout va bien. Il y a sûrement des choses qu'il faut améliorer. Mais de là à entendre ce que j'ai entendu, je pense que c'est très exagéré et je pense que ça ne reflète pas du tout la réalité.

Encore une fois, je ne dis pas que tout va bien. Il y a sûrement des choses à améliorer, on s'y emploie. Il y a aussi des problèmes qu'on traite, il y a aussi un certain nombre de problèmes sur les locaux. Tout ça, c'est traité en commissions, dans un dialogue social permanent où la disponibilité et du Président, et des membres de ces commissions est totale.

J'avoue quand même ne pas comprendre et je m'inscris en faux sur tout ce que vous venez de dire. Je tiens à le dire quand même, ce n'est pas du tout la réalité.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donner la parole au Président de l'Exécutif pour répondre à ces interventions et ensuite, nous voterons... Pardon ? Qui demande la parole ?

**M. Paul MINICONI**

Paul MINICONI.

**Le Président TALAMONI**

Paul MINICONI, vous avez la parole.

**M. Paul MINICONI**

Simplement pour dire que j'abonde pleinement dans le sens de ce que vient de dire Hyacinthe VANNI. Je fais partie de la commission et je ne ressens pas de malaise particulier au niveau de cette commission qui remonte du moins et je voulais simplement en informer l'Assemblée. Merci.

**Le Président SIMEONI**

Je pense que l'organisation de nos débats fait que nous allons tout à l'heure avoir à voter sur un plan qui est attendu.

Vous posez, Cher collègue, des questions qui sont importantes et qui méritent réponse. Je ne vous surprendrai pas en disant, non seulement que je suis en désaccord total avec votre présentation, mais que je trouve même qu'elle procède d'une façon de raisonner extrêmement critiquable.

Vous posez en postulat qu'il y a, je vous cite, « des problèmes énormes au sein de la Collectivité de Corse au niveau des ressources humaines, que ces problèmes ne seraient pas traités, que le malaise est général » et vous allez même jusqu'à évoquer l'intervention de tiers extérieurs pour essayer de les régler.

Je vous répondrai la chose suivante : il y a aujourd'hui 4 500 agents dans cette Collectivité de Corse, sans parler des agences et offices. Il y a eu un processus de fusion qui n'a pas été mené à son terme. Comme tout processus de fusion, il a créé des inquiétudes, par certains aspects des remises en cause de situations, des déséquilibres, des nécessités

d'évolution. Tout cela comporte inévitablement une part traumatisante aux plans individuel et collectif ; sinon traumatisante, en tout cas qui mérite que l'on s'implique pleinement dans la gestion des effets de la fusion.

Il est certain qu'il doit y avoir et qu'il y a encore dans certains services, dans certaines directions, pour certains agents, des difficultés. Mais ceci étant acté, je le pense, connu et je le sais, traité, je crois qu'il faut resituer ces difficultés dans le cadre général. Là, je vous dis très tranquillement que je suis en désaccord avec votre présentation.

Non seulement je n'ai pas à rougir, mais je suis fier de ce que je fais en ma qualité notamment de chef des personnels. L'expression de « Maison de cristal » quand bien même pourrait-elle être critiquée et ouvrir la voie à la critique et la critique peut être légitime, je pense que ce qu'elle exprime, c'est-à-dire la volonté d'équité, de transparence, de respect et notamment et particulièrement de celles et ceux qui travaillent au service de cette institution, cette notion est pleinement appliquée. Donc, je suis fier de pouvoir le faire et je continuerai à le faire tant que j'exercerai les responsabilités qui sont les miennes aujourd'hui, et toujours avec le même état d'esprit, notamment celui de l'ouverture et du dialogue.

Je voudrais vous dire aussi que je suis fier du travail fait par les fonctionnaires qui sont placés sous mon autorité, notamment et particulièrement par la direction générale adjointe en charge de la question des ressources humaines sous l'autorité de la directrice générale des services.

Je peux vous indiquer que nos institutions paritaires fonctionnent et qu'elles fonctionnent bien. Le dialogue social est une réalité. Les difficultés ne sont pas tuées, que lorsqu'elles sont posées, elles sont traitées et que donc très sincèrement, mais je pense que sur ce point-là peut-être, en tout cas je l'espère, vos mots ont-ils dépassé votre pensée, je ne pense pas que l'on soit autorisé à remettre en cause ce qui est fait et bien fait au quotidien, notamment par les fonctionnaires en charge, par exemple, de la qualité de la vie au travail. Croyez-moi, c'est un secteur sur lequel nous travaillons beaucoup, nous avons travaillé et nous continuons à travailler.

J'arrêterai là ma réponse.

Sur le tableau des effectifs, il ne faut pas non plus créer une espèce de serpent de mer, il est annexé au budget, vous le savez. Ils sont à votre disposition, ces éléments, vous le savez.

Sur les questions de fond que vous posez, non seulement je n'esquive pas le débat, mais je le souhaite, je vous invite, y compris par écrit ou par oral, à lister les difficultés qui

sont remontées jusqu'à vous. Nous les poserons si celles et ceux qui vous les ont fait remonter le souhaitent, nous les poserons donc au sein des instances qui sont habilitées à les traiter, notamment au CHSCT, la CAP ou tout simplement dans un dialogue individuel ou collectif.

Là aussi, je salue le travail, je l'ai dit tout à l'heure mais je vais le répéter en réponse à votre intervention, la qualité du dialogue mené dans les instances, l'esprit de responsabilité des syndicats et l'investissement des élus, majorité et opposition, qui participent à ces instances.

Donc, s'il y a des problèmes, on les posera et on aura aussi un débat, si vous le souhaitez, moi je souhaite qu'on l'ait, avec vos arguments, vos craintes. Vous me permettez de les connaître pour que je puisse recueillir l'information. Je les consigne dans un rapport et on en débat tranquillement devant l'Assemblée de Corse parce que c'est vrai, la représentation élue et notamment l'Assemblée de Corse, l'instance délibérative, au-delà de l'exécutif, nous sommes dans la même maison, les élus sont engagés aussi, tous les élus, majorité et opposition, aux côtés des agents et nous discutons tranquillement de ça de façon apaisée. S'il y a des choses qui ne vont pas, nous les améliorerons. Mais peut-être aussi, vous rendez vous compte qu'il y a des choses qui vont, que vous ne le savez pas ou peut-être pas complètement.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Nous allons mettre aux voix le rapport amendé. J'interroge les groupes sur le vote de leurs élus.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José



FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr' Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votent **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA Marie-Anne PIERI, nous votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**63 votants ; 63 pour.**

**Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité** (rapport n° 357)<sup>7</sup>.

Le rapport suivant est le rapport n° 371. Qui va présenter ce rapport, c'est vous, M. le Président du Conseil exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Il faut d'abord voter sur l'urgence.

**Le Président TALAMONI**

Si vous voulez la justifier ?

**Le Président SIMEONI**

C'était justifié par écrit hier.

**Le Président TALAMONI**

Oui, mais ce serait bien de dire deux mots.

**Le Président SIMEONI**

Merci, M. le Président.

Donc en deux mots. Arrivé tard la semaine dernière, transmis la semaine dernière par les services de l'Etat, ce projet de décret, le temps de l'expertiser, de rédiger le rapport, il vous a été communiqué certes tardivement par rapport au délai de droit commun, mais dans le respect du délai exceptionnel prévu par les textes et à mon sens, pour des circonstances indépendantes qui ne pouvaient pas nous permettre de faire mieux ; circonstances indépendantes de notre volonté.

**Le Président TALAMONI**

Parfait. Je vais mettre aux voix l'urgence.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 20/196 AC

Oui, vous avez la parole, M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Très rapidement, encore une fois, pour une question de cohérence, le groupe « Pè l'Avvene » votera contre l'urgence encore une fois.

À présent, tous les rapports que nous présentons avec cette notion d'urgence, ça ne fait pas l'exception, ça fait la règle. Je peux comprendre qu'il y ait des rapports et on peut entendre qu'il y ait des rapports, et tout à l'heure, sur celui de la santé, nous avons voté pour le principe contre l'urgence, mais bien sûr pour le rapport et notamment dans ce domaine. Mais aujourd'hui, depuis cette session, nous n'avons que des rapports en urgence. Donc, il faut appeler le 18 ou le 15, je ne sais pas ce qu'il faut faire... Merci.

**Le Président TALAMONI**

Vous savez nous vivons dans des temps d'urgence, mais cela ne doit pas nous faire partir de notre sérénité. Nous allons donc voter sur l'urgence...

**Le Président SIMEONI**

M. le Président, la sérénité n'exclut pas le rétablissement de la vérité quand même ! La quasi-totalité des rapports qui ont été examinés à cette session ont été transmis antérieurement au délai de 12 jours. On ne peut pas, même si on a du talent, qu'on est sympathique et qu'on le dit en souriant, prononcer des contrevérités sans avoir une réponse !

**M. Xavier LACOMBE**

Notamment certains dossiers !...

**Le Président SIMEONI**

Je termine en disant que cette procédure d'urgence, c'est celle qui a été visée par le Gouvernement en l'espèce, en me demandant de l'expliquer.

**Le Président TALAMONI**

Chacun étant informé parfaitement au sujet de cette problématique de l'urgence, nous allons voter sur l'urgence ou pas. J'interroge les groupes.

Il est procédé au vote selon le mode simplifié.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, M. TOMASI au nom du groupe Corsica Libera, Mme TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, M. POLI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République votent **POUR**.

**Mme PIERI** au nom du groupe **Per l'Avvene** vote **CONTRE**.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera » les élus présents et représentés dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés dont les noms suivent : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, Anne TOMASI, votent **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Per l'avvene » dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI,

Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA Marie-Anne PIERI, nous votons **CONTRE**.

**M. Antoine POLI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **CONTRE**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**63 votants : 47 pour et 16 contre.**

**Le délai d'urgence est retenu à la majorité absolue.**

Nous allons donner à la parole au Président de l'Exécutif pour présenter son rapport n° 371.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE**

\* **Raportu n°-371** : Avvisu nantu à u prugettu di decretu relativu à e missioni affidate à e future direzzioni regiunali è direzzioni dipartimentali di l'ecunomia, di l'impiegu, u travagliu è di e solidarità

\* **Rapport n° 371** : Avis sur le projet de décret relatif aux missions confiées aux futures Directions régionales et Directions départementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

## **Le Président SIMEONI**

Ce projet de décret organise et décline le principe de réorganisation territoriale des services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ; principe qui avait été acté par la circulaire du 12 juin 2019 et qui rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Le projet de décret à propos duquel l'avis de l'Assemblée de Corse est sollicité précise les contours des futures directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités qui succéderont notamment aux directions régionales des entreprises, de la concurrence, les DIRECCT actuelles et à leurs unions départementales.

Quelles seront ces missions des futures directions régionales ? Elles sont énumérées par le décret et sont au nombre de 11. Vous avez lu dans le rapport qu'elles sont particulièrement importantes, particulièrement étendues. Pour mener à bien ces 11 missions, dont beaucoup sont nouvelles par rapport aux compétences initiales de la DIRECCT, les directions régionales à venir s'organiseront à minima autour de 3 pôles : un pôle politique du travail, un pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, un pôle chargé du développement et de la sauvegarde des entreprises, de la politique de l'emploi, de la cohésion sociale, de la formation des professions sociales et de l'insertion sociale.

Au-delà de l'organisation régionale, il y aura également deux directions départementales qui mettront en œuvre au niveau départemental la prévention et la lutte contre les exclusions, l'inspection et le contrôle des établissements et services sociaux, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, le développement de l'accès à la formation professionnelle ainsi que l'intervention dans de nombreux secteurs relatifs à la politique sociale.

Dans ce décret général, quelles sont les dispositions spécifiques à la Corse ?

C'est l'article 10-1 qui a conduit à la saisine de notre Collectivité, puisqu'il est prévu qu'elle soit consultée en amont de tout texte impactant l'organisation des services de l'Etat en Corse. L'article 10-1 est très court contrairement au reste du décret. En Corse, outre les missions mentionnées à l'article 2 du présent décret, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail, des solidarités conduit des actions dans le domaine du tourisme, du commerce et de l'artisanat.

Le rapport du Conseil exécutif de Corse est extrêmement critique sur ce projet de décret. En un mot, comme en cent, et sans rentrer dans le débat technique, on nous a promis une décentralisation en 3D. Là, c'est plutôt la recentralisation en 3 pôles : le pôle politique du travail, le pôle concurrence et le pôle chargé du développement.

Deux remarques : une d'ordre général, l'autre d'ordre plus spécifique à la Corse.

D'une part, de façon générale, tous les partisans d'une décentralisation effective, je parle au niveau du débat français global, se sont prononcés contre ce projet de réorganisation en considérant qu'il était constitutif d'une véritable recentralisation au niveau des services déconcentrés de l'Etat. Quand je dis tous les partisans d'une décentralisation, c'est notamment le Sénat, l'Association des régions de France qui ont demandé depuis longtemps, et notamment depuis 2017 en ce qui concerne l'Association régions de France, la suppression des pôles 3, c'est-à-dire que les DIRECCT ne puissent plus intervenir dans le domaine du développement et de la sauvegarde des entreprises, de la politique de l'emploi, de la cohésion sociale, de la formation des professions sociales et de l'insertion sociale en demandant que ce bloc de compétences soit transféré aux régions. Ça, c'est le débat général. Ensuite, il y a le débat décliné au niveau des institutions de la Corse.

Première remarque, on continue, non seulement à doubler, mais on augmente même le doublon, et je me tourne vers le secrétaire général du Conseil exécutif qui connaît bien la matière, il y a plusieurs dizaines d'administrations aujourd'hui ou de commissions mises en place par l'Etat qui doublent directement avec les compétences propres de la Collectivité de Corse. Donc, on pourrait avoir un travail de dépoussiérage, de simplification et de rationalisation et, au lieu de mettre en œuvre ce processus comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, au contraire, on rajoute du doublon. Plus grave encore, ce décret, et je termine, est aux antipodes des demandes qui ont été faites par toutes les régions, mais a fortiori avec une base législative plus forte pour la nôtre, c'est-à-dire le statut particulier, puisque nous avons demandé que, là où nous avons une compétence exclusive ou renforcée par rapport aux régions de droit commun, eh bien progressivement, les compétences nous soient transférées. Les compétences exclusives, c'est le tourisme et là, ils vont intervenir dans des matières qui jusqu'à présent n'étaient pas du domaine, mais ce n'est même pas un problème de chasse gardée, c'est qu'on ne voit pas l'efficacité du dispositif. Au niveau de l'ADEC, on avait demandé, depuis longtemps aussi, le transfert des compétences résiduelles de l'Etat en dehors des compétences régaliennes de contrôle, de sanction en matière d'inspection du travail et de bon fonctionnement des marchés, là aussi de transférer un bloc de compétences économiques. Et on voit qu'on est aux antipodes de cette logique, qu'on est au contraire dans un phénomène marqué de recentralisation, avec

un renforcement et une extension de périmètres d'intervention des services déconcentrés de l'Etat.

Fort logiquement, par rapport à cette évolution que nous trouvons pour notre part, je parle du Conseil exécutif de Corse, extrêmement regrettable et à contre-courant de l'évolution générale des institutions françaises, si on considère qu'elles vont vers la décentralisation et à contre-courant de la logique de l'histoire pour notre Collectivité, nous invitons votre Assemblée à émettre un avis négatif.

### **Le Président TALAMONI**

Merci pour cette présentation. C'est un rapport qui est hors commission. Il n'y a pas d'avis de commission.

La parole est à Romain COLONNA.

### **M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas refaire l'histoire de notre institution, la plupart des membres ici qui siègent ou qui sont connectés la connaissent sans doute mieux que moi.

Moi, bêtement, quand j'entre dans cet hémicycle, a minima, et j'insiste sur le « a minima », je me réfère au statut DEFERRE, au statut JOXE, au processus de Matignon, à la loi NOTRE et aux ordonnances relatives à la Corse notamment. Statuts DEFERRE, JOXE processus de Matignon, ils ont fait de la Collectivité de Corse une collectivité sui generis, autonome, délibérante qui peut prendre un certain nombre de décisions avec un partage des compétences.

D'aucuns, dont on fait partie, contestent le partage des compétences, mais actuellement, bien qu'on conteste ce partage des compétences, il y a un partage des compétences.

Nous voudrions simplement que l'Etat, mais de manière, je le dis sans polémique aucune, de manière partenariale, respecte les prérogatives qui sont celles de la Collectivité de Corse.

J'ajouterai que lorsque nous discutons au sein du groupe, avec quelques collègues, de ce rapport qui est arrivé dernièrement, la première réaction qui a été la mienne



était de dire « j'ai l'impression qu'au cours de la mandature, on a déjà voté un rapport semblable ou qui s'apparentait à quelque chose comme l'actuel rapport ». Je suis donc allé regarder dans mes archives et j'ai trouvé une motion que nous avons eu l'honneur, avec « Femu a Corsica », de présenter, et j'insiste à l'égard de tous les groupes, notamment de l'opposition, qui n'avait recueilli aucune voix négative. Cette motion portait, je regarde Jean puisqu'il était directement concerné, sur l'Agence nationale pour la cohésion des territoires que voulait mettre en place le Gouvernement. Cette motion datait du 28 et du 29 mars. Si vous prenez le texte à l'époque de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, les débats que nous avons eus, la motion que nous avons votée, aucune voix contre de la part de l'opposition, c'était exactement le même débat qu'aujourd'hui.

Ça pose en fait, je le dis sur le ton de la boutade, vous aurez bien compris que ça pose un problème politique fondamental. Alors, soit on a la naïveté de penser que c'est juste un petit coup de canif qui est donné au partage des compétences ; soit, ce qui est notre cas, on pense qu'il y a quand même une volonté répétée, structurelle de la part de l'Etat de rentrer en concurrence avec un champ normatif et un champ de compétences qui est préjudiciable.

Nous, vous le savez, nous avons été élus en 2015, puis en 2017 avec l'une de nos principales revendications et qui est une des revendications historiques du mouvement national, c'est un redécoupage des compétences et plus de compétences pour l'Assemblée de Corse. Non seulement on n'a eu aucune nouvelle compétence jusqu'à présent, mais on est obligés quasi quotidiennement de lutter pour ne pas perdre les quelques compétences qu'on a.

Encore une fois, je le dis sans polémique, j'essaye de vous faire naïvement la démonstration qu'au cours de cette mandature, ce n'est pas la première fois qu'on doit se prononcer de la manière. Nous, à un moment donné, nous vous invitons très sereinement à dire une bonne fois pour toutes collectivement que nous voulons préserver les compétences qui sont les nôtres et ne pas les faire rentrer de manière concurrentielle avec, comme le disait le Président du Conseil exécutif, d'autres agences ou d'autres compétences exercées par l'Etat qui viendraient ne rien ajouter en termes d'efficacité aux politiques publiques. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Il y avait Petr'Antone TOMASI qui avait demandé la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci, Président. Je vais être bref sur le sujet.

Nous sommes en phase avec la position qui vient d'être développée par l'Exécutif et donc, fermement défavorables à ce décret et à la démarche qui sous-tend. Nous disons clairement qu'au-delà de ce cas d'espèce, dès l'instant où la Corse et ses institutions ont des compétences inscrites dans le statut, l'Etat, via ses autorités déconcentrées, n'a plus rien à faire là. Rien !

Donc, la question se pose pour la DIRECCT, elle se pose pour la disparition de la DRAC pour la culture, la DREAL, la DDTM, la direction régionale jeunesse et sport, la DRAAF, que sais-je...

Je crois qu'à ce stade, au-delà même des réformes constitutionnelles qui pour le moment sont bloquées, il y a une revendication à porter clairement : celle que l'on puisse appliquer pleinement les compétences qui sont les nôtres.

Je crois qu'il y aura une position de principe à prendre au-delà de ce cas d'espèce sur l'ensemble des prérogatives qui sont les nôtres et sur la disparition de l'ensemble des autorités déconcentrées qui font aujourd'hui doublon, qui parasitent notre action et qui limitent notre liberté de décision.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Pierre GHIONGA.

### **M. Pierre GHIONGA**

Un mot bref pour dire qu'on est en phase avec l'analyse du Président du Conseil exécutif. Il est anormal que l'on rogne le peu de compétences qu'on a, et nous sommes derrière vous dans cette bataille pour faire reconnaître nos droits.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Qui demande la parole ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Là encore, on va essayer de montrer que nous sommes des gens qui n'avons en tête que l'intérêt de la Corse et fidèles à notre ADN, notre groupe, vous le savez, l'a toujours défendue, nous sommes des fervents défenseurs de la décentralisation pour bon nombre d'entre nous, des Rocardiens qui le revendiquent haut et fort.

Nous partageons l'analyse du Président de l'Exécutif, non pas par contre par dogme non plus, parce que presque, la façon dont je le présente pourrait amener à penser qu'on le fait par dogme. On le fait tout simplement parce qu'y compris d'un point de vue opérationnel, nous pensons qu'aujourd'hui, ces doublons, cette division de la compétence engendrent des difficultés qui, concrètement, viennent paralyser une institution, viennent paralyser la réussite et les résultats. Donc, c'est pour cela que dans ce domaine, nous le rappelons, vous le savez, à plusieurs reprises, je partage l'analyse de Petr' Antone TOMASI qui vient d'être faite, nous sommes peut-être moins favorables que vous dans 2 domaines précis, on le redit, mais je préfère encore le dire maintenant, dans le domaine de la santé ou de l'éducation, mais dans d'autres domaines, c'est vrai qu'il est important d'aller vers une clarification. En plus, cela permet de bien identifier ensuite les responsabilités, parce que souvent d'ailleurs, face à cette compétence sur laquelle viennent empiéter les services de l'Etat, on ne sait plus véritablement vers qui se tourner pour obtenir satisfaction.

Nous partageons, aujourd'hui, les critiques formulées par le Président de l'Exécutif et nous souhaitons, je me permets de vous le dire parce que pas plus tard qu'hier soir, je m'en suis fait l'écho sur les réseaux sociaux, j'étais en discussion avec la Ministre de la défense, non pas pour parler de sa thématique, mais avec d'autres élus de mon parti, pour expliquer qu'en Corse, l'attachement au girondisme était quelque chose de particulièrement prégnant. D'ailleurs, au-delà des clivages politiques classiques, et d'ailleurs j'ai été assez heureux d'entendre un élu breton prendre la parole derrière moi pour revendiquer la même chose, et pour dire que notre mouvement devait continuer à se battre pour le girondisme parce que ça fait partie de notre ADN. Nous sommes bon nombre à penser qu'il faut marquer des points au sujet.

C'est pour cela que nous voterons le rapport et que nous sommes en phase avec la majorité territoriale sur le sujet.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

M. MONDOLONI, vous avez la parole.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Président.

Oui, on est en phase naturellement.

Vous connaissez nos réserves quant à des évolutions qui touchent au contour constitutionnel, mais on est partis d'une logique : la logique étant de dire est-ce qu'on a fait bon usage des compétences que nous a transférées le législateur ? Lorsqu'on veut recentraliser inversement, à charge pour celui qui veut recentraliser, c'est-à-dire l'Etat de démontrer qu'on aurait fait un mauvais usage des compétences qui nous sont transférées.

Je crois, et nous sommes unanimes à penser que, pour l'heure, en matière de décentralisations, le bilan à l'actif des collectivités qui ont hérité de ces compétences est plutôt positif. C'est le cas dans les domaines qui concernent cet avis de décret.

Donc, on a raison, même si ce n'est qu'un avis, de nous positionner symboliquement en disant très simplement que nous nous opposons sereinement à tout mouvement qui viserait à recentraliser, sans avoir fait la démonstration de l'opportunité de ce mouvement recentralisateur.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Cher collègue.

La parole au Président du Conseil exécutif et puis, nous votons.

### **Le Président SIMEONI**

Deux choses. Si je comprends bien, il y a une unanimité et je m'en réjouis bien sûr.

Je pense que nous allons transmettre cet avis. J'espère qu'il sera pris en compte puisque la logique de la consultation antérieure à un texte de l'Assemblée de Corse, c'est bien de permettre à l'Assemblée de Corse de faire part de son avis et de ses observations pour qu'elles puissent être intégrées dans le texte à venir. C'est la première chose.

Deuxièmement, le Secrétaire général du Conseil exécutif de Corse me faisait remarquer que nous serons probablement prêts, lors des toutes premières sessions de 2021, pour vous présenter un rapport qui liste les doublons à propos desquels on pourrait aller vers une entreprise de simplification qui aurait aussi, pour corollaire, une plus grande efficacité de l'action publique.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, je vais demander aux présidents des groupes comment votent les membres des groupes.

M. VANNI au nom du groupe Femu A Corsica, M. TOMASI au nom du groupe Corsica Libera, Mme TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa, Mme PIERI au nom du groupe Per l'Avvene, M. POLI au nom du groupe Andà per Dumane et Mme BOZZI au nom du groupe La Corse dans la République votent **POUR**.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica libera », les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** le rapport : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

Pour les élus du groupe « Partitu di a Nazione Corsa », élus ou représentés : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, votons **POUR** le rapport.

### **Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Pour le groupe « Andà per Dumane », les élus présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

**Votants : 63 ; Pour : 63.**

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité (rapport n° 371).<sup>8</sup>**

Nous allons passer au rapport suivant:

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

\* **Raportu n°370 : Mudificazione di a deliberazione rilativa à a designazione di i raprisententi di l'Assemblea di Corsica in varii organisimi.**

\* **Rapport n° 370 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

**Le Président TALAMONI**

Alors, c'est un rapport que je présente, c'est un rapport technique.

---

<sup>8</sup> Délibération N° 20/197 AC

M. Paulu Santu PARIGI a été élu le 27 septembre 2020, Sénateur de Haute-Corse.

À ce titre, il a fait part de sa démission en qualité de Conseiller à l'Assemblée de Corse. Il convient de procéder à son remplacement au sein des différents organismes dans lesquels il était désigné. Il y a un tableau que vous avez devant les yeux.

Il convient de noter également que M. Jean-Charles GIABICONI remplacera M. Paulu Santu PARIGI au sein de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Nous prenons acte sans plus de formalité**, vous avez donc le tableau qui est joint

Rapport suivant également de la présidence de l'Assemblée :

\* **Raportu n<sup>u</sup>372 : Mudificazione di a deliberazione rilativa à a designazione di i raprisententi di l'Assemblea di Corsica à l'Uffiziu Publicu di l'Alloghju di a Cullettività di Corsica**

\* **Rapport n° 372 : Modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse.**

### **Le Président TALAMONI**

Suite à la démission annoncée de la Présidente de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse, il convient de procéder à son remplacement au sein de cet organisme.

Il faudrait donc désigner un membre.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Je pense que les attachés ont dû vous le communiquer ? Non ? Donc il s'agit de Juliette PONZEVERA.

**Le Président TALAMONI**

Alors, l'Assemblée prend acte du remplacement de Fabienne GIOVANNINI par Juliette PONZEVERA.<sup>9</sup>

Alors nous avons fini les rapports, il nous reste les motions, il y a un petit détail, c'est qu'il faudrait aussi...

**Le Président SIMEONI**

Et peut-être le rapport « Salvezza ».

**Le Président TALAMONI**

Ah oui, « Salvezza », ce petit rapport !... Mais je crois qu'on n'a pas encore les amendements.

**Le Président SIMEONI**

Oui, ils sont arrivés !

**Le Président TALAMONI**

Mais nous on ne les a pas. Ils sont en train d'être préparés techniquement.

Si vous voulez, on prend les motions.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Le Secrétariat général les a transmis par mail, est-ce que ça pourrait suffire pour pouvoir les examiner ?

**Le Président TALAMONI**

Non, vous n'avez pas le document définitif avec l'avis de la commission.

---

<sup>9</sup> Délibération N° 20/199 AC



**M. Petr'Antone TOMASI**

Oui ! Nous avons le recueil définitif avec les sous-amendements, les amendements retirés, les avis de commissions, nous les avons reçus à 16 h 30.

**Le Président TALAMONI**

Cependant nous ne l'avons pas ce dossier. Donc, Mme PANGRANI est allée chercher le dossier.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je pense qu'il y a aussi le vote pour les membres de la commission permanente.

**Le Président TALAMONI**

Et oui, malheureusement et ça, ça se fait à l'urne.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ou heureusement.

**Le Président TALAMONI**

Sans anticiper sur le nom du prochain titulaire, mais le problème c'est que ça va prendre du temps. Est-ce que nous sommes obligés de le faire cette fois-ci ? Parce que sincèrement, ça ne va pas changer grand-chose, mais là ça va prendre du temps, il faut voter à l'urne.

**(Brouhaha).**

**M. Petr'Antone TOMASI**

Comment fait-on pour ceux qui sont à distance ?

**Le Président TALAMONI**

En fait, les présents doivent voter pour ceux qui sont en Teams, avec deux pouvoirs. Ça va prendre un temps certain et je pense qu'il vaut mieux s'y préparer psychologiquement et le faire la fois prochaine. Tous les groupes doivent donner les

pouvoirs et des vrais pouvoirs, c'est-à-dire pas des pouvoirs faits comme ça sur un coin de table par quelqu'un d'autre, on va vérifier les signatures.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je n'insiste pas, mais je pense qu'on a tous fait le travail, enfin nous en tout cas, on a fait le travail au sein du groupe pour donner tous les pouvoirs, je pense qu'il n'y aura qu'un tour, donc ça peut-être être fait assez rapidement. Après, bien entendu, je me plie à la décision.

**Le Président TALAMONI**

Anne TOMASI a levé la main.

**Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

Je tiens juste à signaler que par les contraintes sanitaires, nous sommes 3 membres présents de notre groupe aujourd'hui dans l'hémicycle, 3 membres plus 2 procurations chacun, ça fait 9, or nous sommes 10 membres dans notre groupe. Ce qui veut dire que si nous votons aujourd'hui, il y a une personne qui ne pourra pas voter.

**Le Président TALAMONI**

Ce qui est extrêmement fâcheux.

Alors, en discutant avec le Secrétariat général, ça ne sera probablement pas possible, parce que peut-être que « Femu a Corsica » avait prévu le coup et avait donc des pouvoirs réalisés dans les formes par les mandants, mais ça n'est pas le cas des autres groupes, sans compter le PNC qui perdrait une voix, etc.

Donc en fait, nous ne sommes pas en situation de le faire, il va falloir refaire tous les pouvoirs, et malheureusement ça ne paraît pas possible. C'est compliqué de travailler dans ces conditions, donc on essaye de s'adapter au fur et à mesure. Là, disons qu'il n'y aura pas trop d'inconvénients à ce que nous décalions dans le temps la désignation du nouveau membre de la commission permanente.

Alors en revanche, je viens de recevoir le recueil des amendements et tous, me dit-on, font l'objet d'un consensus, ça va nous permettre d'aller très vite.

Vous les avez devant les yeux.

Alors, on va utiliser une procédure qui est pratique, qui est claire et qui va nous permettre d'aller vite. La Présidente de la commission peut nous présenter les amendements les uns après les autres, de manière à ce que ceux qui nous regardent puissent prendre connaissance des amendements et puis nous votons une seule fois puisqu'ils sont consensuels.

Alors, nous allons voter une seule fois en la forme solennelle, comme cela avait été prévu initialement par la commission permanente.

Vous présentez les amendements, nous considérons qu'ils sont intégrés au rapport et nous votons une seule fois, mais avec un appel nominal.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, il y aura certainement un petit souci, parce que je n'ai pas les modifications de certains amendements.

**Le Président TALAMONI**

Mais oui, vous devez avoir ce document que j'ai là.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vous parlez des amendements qu'on a travaillés ? Ah, c'est bon, je les ai.

**Le Président TALAMONI**

Si vous voulez les présenter, de manière à ce que nous votions une seule fois sur le rapport amendé, comme vous l'avez fait en commission, de manière consensuelle. On considère que ces amendements sont intégrés ipso facto au document, et nous votons une seule fois sur le rapport.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

\* Amendement n° 2 déposé par le groupe « PNC » :

Il est proposé la création d'une commission ad hoc chargée du suivi et de l'opérationnalité des plans Salvezza et Rilanciu. L'amendement vient modifier le rapport à travers l'introduction de cette création, ainsi que la délibération pour acter ladite création.

Par conséquent, il conviendra d'ajouter le texte suivant à la fin du B de la partie II du rapport.

Je vais simplement lire la modification :

Un article sera aussi ajouté à la délibération comme suit :

« ACTE la création d'une commission ad hoc chargée du suivi de l'opérationnalité des plans Salvezza et Rilanciu ».

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité, à l'amendement sous-amendé.

**\* Amendement n° 3 déposée par le groupe « PNC » :**

C'est un avis favorable qui a été donné à l'unanimité. C'est un amendement qui a été sous-amendé, qui « demande que la part de l'enveloppe du plan France Relance et des financements publics étatiques et européens consacrés à la Corse soit définie notamment par application de critères prenant en compte sa spécificité : insularité, statut d'île montagne conformément à la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, structure du tissu économique et social, taux de pauvreté, poids du tourisme dans l'économie, structure des recettes fiscales de la Collectivité de Corse ».

**\* Amendement n° 4 déposé par le groupe « PNC » :**

Il a été retiré.

**\* Amendement n° 5 déposé par le groupe « PNC » :**

Même avis : « ACTE la présentation à venir d'un calendrier opérationnel détaillé pour chaque mesure relative au plan proposé, par le Conseil exécutif, avec une première présentation lors de l'Assemblée de Corse du mois de décembre 2020 ».

**Mme Christelle COMBETTE**

Je n'ai pas bien compris. Alors effectivement, Mme NIVAGGIONI a commencé à parler, mais si j'ai bien compris on vote le tout, parce que sur tous les amendements chaque groupe est intervenu en commission, a eu une intention de vote et donc là j'entends qu'effectivement on a trouvé un consensus, mais il y a quand eu des votes, et donc ça veut dire qu'on va voter sur la globalité d'amendements qu'on n'a peut-être pas eu l'intention de voter ou on n'a pas voulu y participer. Donc, je ne comprends pas bien votre façon de faire.

**Le Président TALAMONI**

Moi, je n'étais pas en commission, mais on me dit que tout a été adopté de manière consensuelle.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Il y a eu quelques amendements qui ont eu un vote différencié, des non-participations.

**Le Président TALAMONI**

Je ne le savais pas, alors il faut les identifier, voter séparément ce qui ne fait l'objet d'un consensus, et ensuite voter sur ce qui fait l'objet d'un consensus.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je ne me souviens plus, il y a 2 ou 3, il n'y en a pas beaucoup.

**(Brouhaha).**

**Le Président SIMEONI**

Je propose que la Présidente de la commission de développement économique lise l'amendement, si un groupe demande un vote différencié, il se manifeste et il demande le vote différencié ; chacun reconnaîtra ceux par rapport auxquels il veut se différencier.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, on en prendra note pendant la présentation par la Présidente des différents amendements, on en prendra note, on reviendra sur les amendements qui font

l'objet d'un vote différencié, on votera sur ces amendements et puis ensuite nous voterons sur le reste. Donc, on va faire comme ça, vous poursuivez et lorsque quelqu'un n'est pas d'accord, il se manifeste et explique pourquoi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

**\* Amendement n° 6 déposé par le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » :**

Il est retiré.

**\* Amendement n° 7 déposé par le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » :**

Il est retiré mais il y avait un vote différencié, si vous voulez exprimer votre point de vue.

**Le Président SIMEONI**

Mais il est retiré, ce n'est pas la peine.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

**\* Amendement n° 8 déposé par le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » :**

Il est retiré aussi.

**\* Amendement n° 9 déposé par le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » :**

Favorable à l'unanimité, il ne fait pas l'objet de remarques, de vote différencié : « DIT que les instances de la Collectivité de Corse, la CCI de Corse ainsi que les autres institutions, organismes, syndicats et parties prenantes soutenant le projet SALVEZZA seront associés à ladite concertation, selon des modalités à définir. »

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, il y a une petite erreur de plume, c'est « le volet Salvezza », pas le « projet Salvezza ».

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Il y a quelques petites coquilles, il faut être attentif.

**\* Amendement n° 10 déposé par le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » :**

Avis favorable à l'unanimité.

« DIT que le Conseil exécutif présentera un projet de rapport sur le volet « Relance du Plan Salvezza et Rilanciu » qui fera l'objet d'échanges préparatoires entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, avant son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse appelée à en débattre. »

Il y a une demande de parole.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole.

**Mme Mattea CASALTA**

Pardonne-moi, je voudrais juste revenir très, très vite sur le 1<sup>er</sup> amendement s'agissant de l'amendement que nous avons déposé pour la création d'une commission ad hoc.

Alors, évidemment cet amendement, comme le second d'ailleurs, a été sous-amendé par le Président du Conseil exécutif, sous-amendement que nous avons accepté, mais évidemment c'est un amendement qui reste sous-amendé, vous voyez ce que je veux dire ? Ce n'est pas le sous-amendement qui annule tout, il y avait un texte qui précisait certaines choses. Et là, je pense que l'on est passé très, très vite, donc je crois que nous étions tous d'accord en commission pour accepter cela. Voilà, le Président de l'Exécutif est là, je ne pense pas qu'il me désavoue sur ce que je viens de dire.

Par rapport au fait que vous avez sous-amendé, bien entendu, ce que je vous ai proposé, mais que le corps de l'amendement avait été accepté et donc nous, nous avons accepté qu'il soit sous-amendé. Là on a lu très, très vite les sous-amendements, mais en fait je ne suis pas sûre que les gens aient compris de quoi il s'agissait, ceux qui nous écoutent.

**Le Président TALAMONI**

C'est-à-dire que là, au stade où nous en sommes, nous examinons l'état des amendements tels qu'ils ont été travaillés par la commission, nous ne pouvons pas sur revenir sur l'historique de chaque amendement.

**Mme Mattea CALSATA**

Je suis d'accord, M. le Président, au temps pour moi.

Simplement, juste pour que l'on comprenne parce que la suite, c'est pareil. Je pense que l'intervention de Christelle était peut-être dans le même sens aussi, parce que là c'est un petit peu confus malgré tout.

**Le Président TALAMONI**

Non, pas tout à fait. Christelle COMBETTE attirait l'attention sur le fait que contrairement à ce qu'il m'avait été dit dans un premier temps, le consensus n'avait pas été parfait s'agissant de tous les amendements. Et, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de reprendre l'examen des amendements, mais avec possibilité pour les groupes d'interrompre cette lecture s'ils n'étaient pas d'accord et s'ils souhaitaient un vote différencié.

Ça c'est un point évidemment qui a été acté par notre Assemblée et c'est bien naturel que les groupes puissent voter comme ils veulent sur ce qui leur est proposé. En revanche, ce qui n'est pas possible, c'est de reprendre pour chaque amendement son historique. Après, libre aux groupes de communiquer pour dire : voilà, c'était notre amendement qui ensuite a été sous-amendé, etc.

Mais à ce stade, s'il y a eu ces longs débats en commission, ce travail minutieux auquel je rends hommage n'ayant pas participé à cette commission, mais s'il y a eu tout ce travail, c'est pour que nous puissions en séance publique maintenant, voter sans revenir à chaque fois au début. Vous me suivez, Mme la Vice-Présidente de l'Assemblée ?

**Mme Mattea CASALTA**

Je vous suis parfaitement, M. le Président et c'est très bien de l'avoir dit, c'est mieux en le disant, n'est-ce pas ?



**Le Président TALAMONI**

Je donne la parole à la Présidente de la commission pour qu'elle poursuive la lecture des amendements, tels qu'ils sont présentés par la commission.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

**\* Amendement n° 10 déposé par le groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » :**

Il y a eu un vote favorable à l'unanimité, il y a un sous-amendement :

« PROPOSE un comité de suivi du Plan « Salvezza è Rilanciu », présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse, dont la composition est arrêtée comme suit :

- le Président du Conseil exécutif de Corse et les Conseillers exécutifs concernés par la mise en œuvre du plan,
- le Président de l'Assemblée de Corse,
- la Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
- le Préfet, représentant de l'Etat en Corse,
- les Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,
- les Présidents des commissions organiques de l'Assemblée de Corse,
- les Vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù,
- les représentants désignés par la Chambre des Territoires,
- les Présidents de Communautés de communes et d'agglomérations,
- les Présidents des Associations départementales des Maires,
- le Président de la CCI de Corse les Présidents des Chambres Consulaires et les représentants des organisations parties prenantes de la plateforme mise en place dans le cadre de la co-construction du plan,
- les organisations syndicales,
- le Président de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire. »

Je continue :

**\* Amendement n° 11 déposé par le groupe « Per l'Avvene » :**

Il y a eu un vote favorable à l'unanimité, il y a un sous-amendement :

« DEMANDE que le délai d'achèvement des investissements prévus au titre de la loi relative au CIIC soit reporté du 31/12/2020 au 31/12/2021, en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences. »

Oui, c'est ça, pour les meublés de tourisme.

**\* Amendement n° 12 déposé par le groupe « Per l'Avvene » :**

Il y a eu un vote favorable à l'unanimité qui portait sur :

« Réévaluer le taux du FIP Corse de 38 % à 50 % sur l'exercice 2021 ».

**\* Amendement n° 13 déposé par le groupe « Per l'Avvene » :**

Il y a eu un vote favorable à l'unanimité, il y a un sous-amendement :

« MODIFIER (page 27) l'intitulé de la mesure n° 2.7 à la colonne synopsis :  
« Aide aux EPCI et communes (click & collect) »

« CREER à la page 28 une nouvelle mesure au point 6 intitulée : Préfiguration d'une plateforme intégrée en soutien à l'e-commerce de proximité ».

**\* Amendement n° 14 déposé par le groupe « Andà per Dumane » :**

Il y a eu un vote favorable à l'unanimité, il y a un sous-amendement :

AJOUTER un article :

« DIT qu'un rapport sera présenté en séance plénière de l'Assemblée de Corse afin de préciser :

- la mise en œuvre du fonds SALVEZZA II, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS,
- la mise en œuvre du fonds participatif,
- la révision du dispositif SUSTEGNU ».

**\* Amendement n° 15 déposé par le groupe « Andà per Dumane » :**

Il y a eu un vote favorable à l'unanimité, il y a un sous-amendement :

AJOUTER à L'ARTICLE 3 :

« DIT que le Président du Conseil exécutif de Corse présentera un rapport à l'Assemblée de Corse afin que soient précisées toutes les modalités de mise en œuvre de la présente délibération et du volet Salvezza du plan « Salvezza è Rilanciu ».

**\* Amendement n° 16 déposé par le groupe « Andà per Dumane » :**

Il y a eu un vote favorable à l'unanimité, il y a un sous-amendement :

ARTICLE 4 de la délibération, REDIGER comme suit :

« DONNE MANDAT au Président du Conseil exécutif de Corse pour solliciter l'engagement de discussions avec l'Etat aux fins de contractualiser le Plan « Salvezza è Rilanciu », et, dans un premier temps, son volet Salvezza tel qu'adopté par la présente délibération.

**\* Amendement n° 17 déposé par le groupe « Andà per Dumane » :**

Il est retiré.

**\* Amendement n° 18 déposé par M. le Président de l'Assemblée de Corse :**

Avis favorable.

**Mme Christelle COMBETTE**

Non, notre groupe s'est exprimé...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Mais, le vote général est favorable majoritairement et donc maintenant vous allez intervenir.

« AMENDER le tableau récapitulatif des mesures proposées au titre du volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è rilanciu ».

Aides à l'emploi et à l'employabilité page 28 du rapport : Ajouter la mesure 4.9 "Promouvoir le dispositif « Cartula impiegu lucale » conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse n° 19/171 du 23 mai 2019".

Je crois que là vous souhaitez intervenir ?

**Mme Christelle COMBETTE**

C'était juste pour dire que notre groupe vote contre cet amendement. Vous savez, M. le Président, que nous ne partageons pas vos idées sur le dispositif de la charte pour l'emploi, donc à ce titre nous nous sommes exprimés contre cet amendement, qui tend à sa promotion.

Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Merci. Donc, je note que pour l'amendement n° 18, le groupe « Per l'Avvene », n'est pas d'accord, mais il me semble avoir compris en discutant avec ceux qui étaient présents, que le groupe « Per l'Avvene » ne s'était pas manifesté contre cet amendement en commission. Mais ça ne fait rien, il est possible de le faire à présent.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Président, pour avoir été présent en commission, et ce qui ne m'étonne pas, le groupe « Per l'Avvene », je ne sais pas si c'était contre ou abstention ou non-participation, mais en tout cas, le groupe « Per l'Avvene » ne s'était pas associé au vote, ce qui est somme toute logique.

**Le Président TALAMONI**

De toute façon, à partir du moment où vous n'êtes pas d'accord, vous n'êtes pas d'accord et c'est votre droit le plus strict de ne pas être d'accord.

Donc, il y aura un vote différencié pour l'amendement n° 18.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Le groupe « Andà per Dumane » aussi souhaite s'exprimer.

**Le Président TALAMONI**

Le groupe « Andà per Dumane » a la parole.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Merci. Alors en fait, on ne va pas s'exprimer sur celui-ci, excusez-nous on était en train de relire nos amendements et la rédaction de nos amendements, je voudrais revenir sur l'amendement n° 16, parce que le temps de lire nos amendements et la rédaction, excusez-nous on a pris un peu de temps.

Il me semblait qu'en commission le Président de l'Exécutif avait été favorable, bien sûr, à notre amendement en mettant un propre sous-amendement. Alors on « donne mandat au Président du Conseil exécutif de Corse pour solliciter l'engagement de discussions avec l'Etat aux fins de contractualiser le Plan « Salvezza è Rilanciu », et, dans un premier temps, son volet Salvezza tel qu'adopté par la présente délibération ».

Sauf que le but de notre amendement, était également d'y associer une délégation de l'Assemblée de Corse et des représentants de chaque groupe, et ce n'est pas aujourd'hui noté dans le sous-amendement. Je pense que ça doit être une erreur puisqu'on l'a redit plusieurs fois, et ça été un peu le sens des quatre amendements que l'on a déposés, c'est le fait de pouvoir participer et d'être associés à chaque discussion.

Donc, on souhaiterait que bien entendu, ça soit rajouté à l'amendement, s'il-vous-plaît.

**Le Président TALAMONI**

Il faut interroger...

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Je pense que ça dû être mal rédigé parce qu'en commission, on avait eu un accord favorable, me semble-t-il, Président.

**Le Président TALAMONI**

Apparemment, le Secrétariat général me fait observer qu'il manque une page dans le recueil, c'est une erreur matérielle, il manque une page.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Ça nous rassure, si c'est une erreur.

**Le Président TALAMONI**

A ce stade-là, simplement une information, il y a un risque d'intempéries sur la Côte orientale qui peut altérer les connexions de certains conseillers, ce n'est pas pour vous mettre une pression supplémentaire sur le dos, mais nous avons quand même intérêt à ne pas perdre trop de temps si nous voulons adopter, bien entendu, ce rapport qui est un rapport important. Donc voilà, essayons d'être méthodiques.

Pour cet amendement n° 16, que fait-on suite à l'intervention du groupe « Andà per Dumane » ? Est-ce que nous sommes d'accord pour modifier consensuellement l'amendement n° 16 dans le sens de ce qui est souhaité par « Andà per Dumane » ? Est-ce nous sommes d'accord, parce qu'à ce moment-là, il serait....

**Le Président SIMEONI**

Mais on est tout à fait d'accord, mais si j'ai bien compris, c'est écrit et il suffit de lire, même si ça n'a pas été communiqué à tout le monde, il suffit de lire ce que nous avons...

**Le Président TALAMONI**

Si effectivement c'est bien en ce sens-là que les choses sont écrites, ce qu'il faudrait vérifier et pour le vérifier, il nous faut la page manquante.

**Le Président SIMEONI**

Vous ne l'avez pas la page manquante ?

**Le Président TALAMONI**

Nous allons l'avoir, mais actuellement, nous ne l'avons pas...

Un brouillon ? Je pense que nous ne pourrions-nous livrer à une analyse génétique de ce texte ! En attendant, nous pouvons passer au suivant de manière à ne pas perdre trop de temps et puis nous reviendrons sur le n° 16, on réserve le 16.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

**\* Amendement n° 19 déposé par le Conseil exécutif.**

C'est un avis favorable :

« ARTICLE 2 :

« AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à :

- Proroger au 28 février 2021 l'instruction et l'individualisation des dossiers déposés au titre de SALVEZZA I, mesure relevant d'un soutien à l'investissement, dont la date de clôture de dépôt des dossiers demeure fixée au 31 décembre 2020 ;

- Créer le fonds et la mesure d'aide SALVEZZA II, et fixer la clôture de la date de dépôt des dossiers au 31 juillet 2021 ou à la date d'épuisement des crédits budgétaires affectés à ce fonds ;

- Mettre en œuvre le dispositif d'aide SALVEZZA II, mesure relevant d'un soutien à l'investissement, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS et à préciser le cas échéant, par arrêté délibéré en CE, les conditions de mobilisation du fonds dans les conditions de l'Article L 4422-26 du CGCT ;

- Mettre en œuvre un fonds participatif selon des modalités qui seront précisées par arrêté du Conseil exécutif ;

- Procéder à la révision du dispositif SUSTEGNU par voie de modification de la convention « SUSTEGNU » conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, dans le respect des textes régissant la matière ».

**\* Amendement n° 20 déposé par le groupe « Corsica Libera ».**

Avis favorable, sous-amendé :

Créer un nouvel item à l'ARTICLE 2 de la délibération :

« - créer un dispositif destiné aux entreprises, artisans, commerçants, sociétés, associations, restant ouverts en décembre 2020 et accusant une perte de chiffre d'affaire comprise entre 30 et 50 % par rapport à l'exercice précédent et consistant à prendre en charge un mois de loyer à hauteur de 50 %, dans la limite de 1 000 euros. »

MODIFIER en conséquence le rapport et les annexes ».

**\* Amendement n° 21 déposé par le groupe « Corsica Libera ».**

Avis favorable.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sur l'amendement précédent, il faut être précis : « accusant une perte de chiffre d'affaires comprise entre 30 et 50 % par rapport à l'exercice précédent », mais l'exercice précédent c'est décembre 2019, il faut peut-être le préciser. C'est ce que l'on avait dit. Il faut être très précis.

**(Brouhaha).**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Donc, « par rapport à l'exercice précédent de décembre 2019 ».

Est-ce que la note a été prise pour modifier ? Oui.

Alors, donc nous revenons à l'amendement 21, favorable à la majorité, sous-amendé, alors là justement, je suppose qu'il y a des votes différenciés ?

**Mme Christelle COMBETTE**

Oui, mais excusez-moi, vous êtes allés trop vite, sur les 19, 21 et 22 c'est une non-participation de notre groupe.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

D'accord, par de commentaires particuliers.

Donc, pour le 21, sous-amendement :

Ajouter à la suite « et intégrant notamment la notion d'éco-socio-conditionnalité des aides (engagement en termes d'emploi local et durable, prise en compte des impératifs d'adaptation de l'activité économique aux enjeux de la transition écologique, énergétique et numérique, bonification en fonction de la place donnée à la langue et à la culture corses) ».

**\* Amendement n° 22 déposé par le groupe « Corsica Libera ».**



Avis favorable, sous-amendé :

Nouvelle rédaction :

« Dans ce contexte, il convient plus que jamais de définir avec l'Etat une méthode et un calendrier afin d'aboutir à un véritable statut fiscal et social pour la Corse, comme nous l'indiquions au ministre Bruno Le Maire il y a déjà deux ans, lors de sa visite en Corse.

Cette démarche en faveur d'un projet de statut fiscal et social s'est notamment concrétisée par différentes initiatives du Conseil exécutif de Corse auprès de l'Etat et de l'Union européenne, la proposition d'un projet de statut opérée par le Président de l'Assemblée de Corse après une large consultation et des orientations contenues dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par notre Assemblée en décembre 2016 »

**\* Amendement n° 23 déposé par le groupe « Femu a Corsica ».**

Voté à l'unanimité, il y a simplement un sous-amendement :

CONSERVER le premier tiret.

SUPPRIMER tout le reste.

**\* Amendement n° 24 déposé par le groupe « Femu a Corsica ».**

Voté à l'unanimité, sous-amendé :

CONSERVER le premier tiret.

SUPPRIMER tout le reste.

**Le Président TALAMONI**

Alors, donc les amendements qui sont susceptibles de provoquer un vote différencié, mais ça n'est pas encore certain du tout, il y en a quatre...

**Le Président SIMEONI**

Président, excusez-moi, je vous interromps, avant d'établir la typologie, il y a juste une petite erreur de plume sur un amendement et il y a la clarification sur la question posée par le groupe « Andà per Dumane ».

**Le Président TALAMONI**

Nous y venons. Donc, je disais, je répète qu'il y a quatre amendements qui sont susceptibles, et nous n'en sommes pas certains, de provoquer un vote différencié, l'amendement n° 16, l'amendement n° 18, les amendements 21 et 22.

Donc, pour l'amendement n° 16, il y avait cette intervention du groupe « Andà per Dumane », donc je crois que maintenant nous avons éclairci la situation, est-ce que la rédaction peut être consensuelle et le vote donc unanime ? J'interroge le groupe « Andà per Dumane ».

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Je pense qu'il n'y a pas de problème, on est d'accord sur le fond. Il y a simplement, quand on a énuméré l'énumération la représentation de l'Assemblée de Corse s'est retrouvée dans le comité de suivi, donc je pense que, y compris l'article 5 tel qu'il est présenté dans l'amendement, c'est-à-dire : dit que les instances de la Collectivité de Corse participeront à la concertation, dès lors que nous disons aujourd'hui publiquement entre nous, qu'en ce qui concerne les instances de la Collectivité de Corse, l'Assemblée est représentée comme on l'a prévu par le Président de l'Assemblée et les présidentes et présidents de groupes, je pense qu'il n'y a pas besoin de modifier l'amendement, à moins que vous ne souhaitiez le préciser expressément... Mais l'intervention de votre groupe, et on a été tous d'accord là-dessus, c'était pour dire : il est important que tout le monde, opposition et majorité, soit présent à la concertation.

**Le Président TALAMONI**

Est-ce que nous sommes d'accord ?

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

La présentation qu'on a aujourd'hui du sous-amendement, c'était le définitif ? Il ne manquait pas une page alors ? La rédaction, c'est bien celle-là ?

**Le Président SIMEONI**

Je ne sais pas, je n'ai pas eu la page.

**Le Président TALAMONI**

Alors, le sous-amendement ne fait que modifier le premier alinéa, me dit-on et le second alinéa demeure.

Je vous dis ce que me dit le Secrétariat général parce que, encore une fois, je n'ai pas participé aux travaux de votre commission.

Si nous arrivons à nous mettre d'accord sur cette rédaction, ça nous évitera un vote différencié.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Donc, si on a bien compris, on ne le réinscrit pas dans cette article-là, parce qu'on l'a inscrit dans l'article 5. Donc, vous nous confirmez aujourd'hui, bien entendu qu'on sera associé et que la Collectivité sera associée.

C'est bien ce que l'on avait dit en commission, on pensait qu'on l'aurait retrouvé dans la rédaction de l'amendement.

**Le Président SIMEONI**

Donc, je confirme tout à fait que la concertation, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, sera menée par le Président du Conseil exécutif, les membres du Conseil exécutif et, en ce qui concerne l'Assemblée de Corse, la proposition qui a été retenue était : le Président de l'Assemblée de Corse et les présidents de groupes, majorité et opposition.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, nous sommes tous d'accord sur l'amendement n° 16.

Reste l'amendement n° 18, l'amendement n° 21 et l'amendement n° 22.

Donc, nous revenons à l'amendement n° 18, je crois que là il y aura un vote différencié. Est-ce que c'est bien ça ?

**(Brouhaha).**

On revient sur ce que nous avons retenu comme problématique et moi j'avais noté que pour le 18, il y avait une contestation.

C'est réglé, très bien. Donc si vous êtes d'accord sur le 18, il reste le 21 et le 22 ?

Ça veut dire que la Présidente de la commission a procédé à la présentation de tous les amendements. Un certain nombre d'amendements ont fait l'objet de difficultés, c'était initialement le 16, le 18, le 21 et le 22, pour les autres nous étions dans le consensus. Et donc, les autres peuvent être intégrés au texte initial sans que l'on ait besoin de discuter davantage.

En revanche, il restait le 16, le 18, le 21, le 22.

Le 16, nous venons de régler le problème. Donc, j'en arrive au 18, est-ce qu'il y a un vote différencié ou pas, auquel cas, nous procédons à un vote différencié.

Christelle COMBETTE, qui avait soulevé la difficulté tout à l'heure, a la parole.

**Mme Christelle COMBETTE**

Président, moi je veux dire redire ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je me suis exprimée au nom de mon groupe.

**Le Président TALAMONI**

Mais vous souhaitez un vote différencié ?

**Mme Christelle COMBETTE**

Effectivement, nous avons voté contre puisqu'il s'agit de faire la promotion de la charte pour l'emploi.

**Le Président TALAMONI**

Donc, il faut voter en séance publique maintenant. Donc, nous allons voter sur l'amendement n° 18, de façon à ce que chacun puisse effectuer le vote qui lui convient.

Donc, nous votons de suite sur l'amendement n° 18.

Je mets l'amendement n° 18 aux voix, suivant la procédure simplifiée, bien entendu, j'interroge les présidents des groupes pour connaître le vote de leurs membres.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, votent **POUR** : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour les élus du groupe « Partitu di a Nazione Corsa », élus ou représentés : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, votons **POUR**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **CONTRE**.

**M. Antoine POLI**

Pour le groupe « Andà per Dumane », les élus présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, **NON-PARTICIPATION**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, **NON-PARTICIPATION.**

**Le Président TALAMONI**

Nous allons attendre que le Secrétariat général nous donne le résultat des courses :

**Pour : 42.**

**Contre : 10.**

**Non-participation : 11.**

**L'amendement est adopté.**

Donc, l'amendement n° 21, là-aussi il y a un vote différencié, est-ce que c'est bien ça, Mme la Présidente de la commission ?

**(Brouhaha).**

Vous souhaitez un vote différencié sur le 19 ? Oui. Donc, je vais le mettre aux voix.

J'interroge les présidents des groupes pour connaître le vote de leurs membres.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR.**

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour les élus du groupe « Partitu di a Nazione Corsa », élus ou représentés : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, votons **POUR**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, nous faisons une **NON-PARTICIPATION**.

**M. Antoine POLI**

Pour le groupe « Andà per Dumane », les élus présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Pour : 53.**

**Non-participation : 10.**

**L'amendement est adopté.**

Nous en arrivons à l'amendement n° 21, est-ce qu'il nécessite un vote différencié ? Oui. Donc, je le mets aux voix.

J'interroge les Présidents des groupes pour connaître le vote de leurs membres.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus groupe « Corsica libera », présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour les élus du groupe « Partitu di a Nazione Corsa », élus ou représentés : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, **vutemu à prò**.



**Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, nous votons **NON-PARTICIPATION**.

**M. Antoine POLI**

Pour le groupe « Andà per Dumane », les élus présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, **POUR**.

**Le Président TALAMONI**

Merci.

**Pour : 53.**

**Non-participation : 10.**

**L'amendement est adopté.**

Amendement n° 22, si je ne me trompe pas, cet amendement 22 nécessite un vote différencié ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Non, ce n'est pas la peine.

**Le Président TALAMONI**

Très bien, si ce n'est pas la peine.

Nous avons donc tranché les difficultés pour les amendements qui n'étaient pas...  
Oui, vous avez la parole, Mme COMBETTE.

**Mme Christelle COMBETTE**

Président, excusez-moi, je voudrais quand même m'assurer qu'une erreur ait été corrigée dans l'amendement n° 11, parce que le sous-amendement, il n'est pas précisé que nous demandons le report uniquement pour le crédit d'impôt envers les meublés de tourisme.

Comme je vois que ce n'est pas précisé dans le sous-amendement, je préfère le dire.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, j'interroge la Présidente de la commission.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Le texte initial était « repousser la date butoir de l'éligibilité des meublés de tourisme au crédit d'impôt du 31/12/2020 au 31/12/2021 ».

Le sous-amendement demande que le délai d'achèvement... Alors on gardait quand même « repousser la date... »...

**(Brouhaha)**

Est-ce qu'on gardait une partie de la phrase du texte initial ?

En fait, je crois qu'il y a juste une inclusion dans le texte de base, c'est que « le délai d'achèvement des investissements prévus au titre de la loi relative... soit reporté en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences, en ce qui concerne des meublés de tourisme ».

**Mme Christelle COMBETTE**

Ce n'est pas précisé.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Parce que ça vient juste après.

Je pense qu'il y a simplement une petite inclusion où il y a le début de la phrase...

**Le Président TALAMONI**

La Conseillère exécutive a la parole.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Moi, il me semblait en commission, sans vouloir m'immiscer dans vos débats bien sûr, mais je le fais quand même, que la première proposition était caduque parce que la question de l'éligibilité, on a suffisamment discuté là-dessus, n'était pas à discuter de toute manière.

Donc, tout simplement le sous-amendement était « demande que le délai d'achèvement des investissements pour les meublés de tourisme, c'est pour ça que dans le texte il faut le préciser, autrement ça peut être n'importe quel investissement, prévus au titre de la loi relative au CIIC, soit reporté du 31/12/2020 au 31/12/20021 en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences ».

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Exactement ce que j'ai dit, sauf que je le mettais à la fin : « demande que le délai d'achèvement des investissements prévus au titre de la loi relative au CIIC, soit reporté du 31/12/2020 au 31/12/20021 en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences, en ce qui concerne les meublés de tourisme, ».

C'est exactement la même chose.

**Le Président SIMEONI**

C'est la même chose, sauf qu'il faut le mettre au début, il suffit de rajouter « pour les meublés de tourisme » après « investissements », dans le sous-amendement tel qu'il est présenté dans le document qui nous est soumis.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Donc, on le modifie, pas de problème.

**Le Président TALAMONI**

Bien, nous allons à présent passer au vote sur l'ensemble du rapport ainsi amendé et c'est un vote solennel, donc je vais demander à Christelle COMBETTE de procéder à l'appel nominal afin que nous votions sur ce rapport.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Président, s'il-vous-plaît, est-ce que l'on pourrait faire des explications de vote ?

**Le Président TALAMONI**

Deux minutes par groupe, pour les explications de vote.

Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole pour votre explication de vote.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président, je vais essayer de rester dans mes deux minutes.

Tout d'abord, en précisant que j'alerte le Président de l'Exécutif par rapport à un point technique que j'ai relevé hier, sur la clôture au 4 décembre, moi je voudrais simplement qu'on nous dise clairement aux gens qui sont en attente de ces fonds, à quelle date ils vont pouvoir espérer les recevoir pour ne pas qu'il y ait une désillusion. Je crois que c'est important que notre institution soit claire sur le sujet et je crois malheureusement que les contraintes, non pas par rapport au budget 2020, mais par rapport aux contraintes du trésorier payeur général, nous obligent à dire à ces personnes que cela ne pourra se passer qu'à partir au moins de fin janvier, début février.

Petite parenthèse, mais il me semble que c'est important que notre institution soit claire sur le sujet.

Pour revenir à l'explication de vote, notre groupe vous a fait part depuis quelques jours d'un certain nombre de réserves sur ce document, ce rapport qui nous était soumis. Je ne vais pas ici à nouveau les reprendre, mais je rappelle quand même que nous avons pour ambition, de façon collégiale je l'espère et j'en suis convaincu, de donner une dimension beaucoup plus sociale à ce document, d'y inclure toute une politique qui est nécessaire en direction du sport, de l'économie sociale et solidaire et surtout, bien évidemment, des plus précaires.

Nous vous avons alertés sur deux sujets qui étaient pour nous fondamentaux : ces sujets, c'étaient d'associer plus efficacement, plus concrètement notre institution à tout ce qui va se faire à partir de maintenant, parce que je crois que si nous voulons parler d'une même voix, il est important qu'une délégation globale puisse travailler sur le sujet, puisse porter le message à Paris, puisse vous aider à obtenir un maximum, parce qu'il est évident que pour aider ceux qui aujourd'hui sont dans la difficulté, nous devons peser tous ensemble.

C'était pour nous un point important, que nous avons défendu.

Le deuxième point qui pour nous était fondamental, c'est d'associer véritablement l'Etat qui est, je dirai, celui que nous sollicitons à 80 %, 75 % au niveau des financements, et qu'il ne peut pas y avoir de réussite de ce plan, sans qu'il y ait une co-construction, sans qu'il y ait, je dirai, une véritable pas adéquation mais quasiment entre l'Etat et la Collectivité de Corse.

Pour cela, nous avons apporté ce matin des amendements qu'ont défendus mes collègues Tony et Marie-Hélène et je les en remercie. Ces amendements ont été débattus âprement et vous avez fait le choix, Président, de nous entendre, d'aller dans ce sens. Premièrement, nous nous en félicitons. Deuxièmement, il n'y avait pas d'autres issues possibles si nous voulons vraiment réussir ensemble et réussir au profit de la Corse. Donc, les amendements que nous avons portés ont été en totalité retenus par l'Exécutif de Corse ; je le répète, je pense que c'était une bonne chose.

C'est pour cela qu'en responsabilité, en conscience, nous n'allons pas rester sur cette abstention bienveillante qui devait être la nôtre mais que nous allons voter pour, mais cette fois, avec une exigence accrue, avec la volonté de voir l'Exécutif de Corse et l'institution corse, la Collectivité de Corse obtenir auprès de l'Etat des moyens importants pour sauver ce qui peut l'être.

Je crois que nous avons mis au-dessus de tout, comme d'habitude, comme nous le faisons depuis trois ans dans cet hémicycle, jamais sans dogme, toujours avec une volonté d'être pragmatiques et efficaces au service de l'intérêt supérieur de la Corse, nous avons choisi de voter ce rapport.

Je vous en remercie.

**Le Président TALAMONI**

Pour les orateurs suivants, il faudrait s'en tenir aux 2 minutes, là nous en étions à beaucoup plus.

Qui demande la parole ? Mme BOZZI.

**Mme Valérie BOZZI**

Merci, M. le Président.

Très brièvement, pour expliquer que le groupe « la Corse dans la République » votera ce rapport amendé, longuement travaillé depuis ce matin avec l'exécutif. Effectivement, nous avons souhaité voir élargir le comité de suivi du plan « Salvezza » et « Rilanciu », élargi aux maires, aux présidents d'EPCI, au Préfet notamment.

Nous avons regretté dans un premier temps que ce plan soit amputé de son volet « relance » et nous avons pris acte de la volonté de l'exécutif de travailler avec nous et l'ensemble des personnes qui le souhaiteront pour élaborer ensemble un projet qui regroupera l'ensemble des thématiques qui manquaient, à notre sens, dans ce projet-là.

Donc, nous travaillerons sur ce volet. C'est pour cette raison, pour ne pas pénaliser le travail qui a été fait notamment en collaboration avec la chambre de commerce et sur les propositions qui vont aider les commerçants, les entreprises et les artisans en cette période très difficile pour eux, nous avons décidé de voter ce rapport.

Merci, M. le Président.

**Le Président TALAMONI**

Merci. M. MONDOLONI, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pour notre part, sans surprise puisque nous l'avions déjà indiqué hier, nous n'avons pu imaginer rester en marge de cet effort collectif. C'est une adhésion sur laquelle nous avons, hier, indiqué qu'elle était de nature à provoquer un effort collectif. Cet effort collectif a été ascendant. Ça a été d'abord l'effort de celles et ceux qui sur le terrain concourent à l'économie de la Corse. Vous en avez fait la synthèse, vous en avez fait l'agrégation de toutes ces compétences.

Nous pensons que nous devons être à ce tour de table. Je pense que si vous aviez associé davantage l'opposition, on aurait pu éviter ces débats fastidieux. L'heure n'est plus au bilan de ces quelques heures. L'heure maintenant est à se pencher sur les jours qui viennent.

Nous serons, nous vous le disions, nous l'avons dit hier, très exigeants. Vous appelez ça de la courtoisie, de la déférence, de l'élégance, je ne parle pas du point de vue humain, je parle du point de vue opérationnel de nos rapports avec l'Etat. On vous dit depuis le début de la mandature que vos rapports avec l'Etat sont de nature à ne pas rendre opérationnelles un certain nombre de mesures.

Nous sommes là pour vous accompagner, non pas pour remettre en cause le fond, le fond on le valide à l'heure qu'il est ensemble. Mais pour vous accompagner sur la forme de sorte que nos rapports avec l'Etat puissent enfin être féconds, qu'enfin nous puissions être entendus et que ensemble nous ne fixions pas la barre assez haute pour se dire dans deux mois « mais on vous l'avait bien dit, l'Etat n'est pas au rendez-vous ».

Un dialogue, il est fait d'échanges, il est fait de concertations, il est parfois de renoncements. C'est sur cette trajectoire que nous voulons vous accompagner.

Nous serons très exigeants dans les heures, dans les jours qui viennent, et notamment à l'occasion du prochain rendez-vous, dans trois semaines, pour vérifier que l'adhésion de principe à cet effort collectif, dont vous avez désormais la responsabilité de le mettre en œuvre, sera au rendez-vous.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Petr'Antone TOMASI a la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Très brièvement, Président.

Nous avons annoncé hier évidemment que nous votions le rapport et donc, nous n'allons pas nous dédire, loin s'en faut, à cette heure. Simplement, pour rajouter que nous avons travaillé de nombreuses heures en commission du développement pour nous réjouir que les amendements que nous avons déposés aient été intégrés au rapport, à savoir un amendement qui permette de prendre en charge notamment les loyers des acteurs économiques qui ne seraient pas pris en charge dans le cadre du plan « Salvezza » et du fonds de solidarité nationale, mais également l'inscription dans la perspective du plan de relance du principe d'éco-socio-conditionnalité des aides, donc d'une contrepartie notamment sociale aux aides qui viendront, non pas au titre de l'urgence, mais au titre de la relance ou encore l'inscription dans notre stratégie, ça a été dit et rappelé, des principes de la charte pour l'emploi local et la revendication pour un statut fiscal et social.

**Le Président TALAMONI**

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Nadine NIVAGGIONI, vous avez la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

C'est après une analyse minutieuse de toutes les situations les plus dégradées que nous avons apporté des mesures et que nous avons enrichi aujourd'hui encore ce rapport.

Il est désormais le rapport de tous les élus de la Corse, de l'ensemble des socioprofessionnels qui ont participé, de la société civile. Je pense qu'avec cette force, nous pouvons faire entendre la voix de la Corse. Je crois que ce rapport est très attendu à l'extérieur. De nombreuses entreprises, de nombreuses associations, des gens qui sont dans la difficulté, des commerçants attendent ces aides et nous ferons tout, nous l'avons dit, pour prouver notre réactivité et notre efficacité.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Chère collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donner la parole au Président du Conseil exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Au nom du Conseil exécutif de Corse, des conseillères et des conseillers, présidentes et présidents d'agences et offices, l'ensemble du Conseil exécutif, le cabinet, la DGS et l'administration qui ont travaillé sur le rapport qui vous a été soumis et qui vient d'être enrichi, complété par le travail de l'Assemblée de Corse et de ses groupes, donc en notre nom à tous, je voudrais simplement dire quelques mots.

Bien sûr, nous sommes heureux d'avoir pu construire cette large convergence. Mais nous ne l'interprétons pas comme une victoire politique ou plus exactement, si c'est une victoire politique, c'est une victoire qui nous est commune parce que nous venons de poser un jalon important, sans doute même décisif, non pas pour réussir, il est trop tôt pour le dire dans la négociation qui nous attend, mais en tout cas pour nous présenter à cette négociation, en nous étant donné, collectivement, le maximum de chances de réussir.

Et je crois vraiment, sans chercher à dramatiser les enjeux, que eu égard à la crise économique et sociale qui frappe la Corse, eu égard au potentiel de dégradation qu'a encore la situation, nous avons fait aujourd'hui le choix de la responsabilité. Je sais que celles et



ceux qui ne sont pas dans cet hémicycle, mais qui nous écoutent, qui nous regardent, celles et ceux qui sont tout simplement notre peuple attendaient beaucoup de ces débats. Tous ne sont pas convaincus, certains resteront sceptiques, circonspects, dans un premier temps peut-être en retrait. Je crois que notre travail commun, c'est de les convaincre que cette démarche a vocation à réussir parce qu'elle porte et défend les intérêts de la Corse et de son peuple.

Donc, un pas important. Les semaines à venir seront déterminantes. Nous allons beaucoup travailler ensemble pour rendre ce volet « Salvezza » opérationnel, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes désormais collectivement fixés, y compris dans la discussion qui va s'engager avec le Gouvernement et l'État, et puis dans un deuxième temps, avec Bruxelles et l'Union européenne. Nous allons travailler ensemble pour construire le volet « relance » qui nous attend.

Nous nous sommes donné aujourd'hui le moyen de réussir pour la Corse et les Corses. C'est un moment important de cette mandature.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Je vais demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel des conseillers.

### **Mme Anne TOMASI**

Je crois que j'ai été désignée volontaire pour faire l'appel.

*Mme Anne TOMASI procède à l'appel des conseillers.*

**ONT VOTE POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine

RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**Le Président TALAMONI**

**Résultat du vote : votants 63, pour 63.**

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité** (rapport n°374).<sup>10</sup>

Merci. Nous allons passer aux motions. Je vais demander à Hyacinthe VANNI de venir me remplacer à cette tribune.

**MUZIONE / MOTIONS**

**Le Président TALAMONI**

S'agissant de la motion n° 20, elle est renvoyée. Ensuite il y a 2 autres motions auxquelles je participe, mais auxquelles participe également le président du groupe « Corsica libera ». Il les défendra avec un enthousiasme non dissimulé !

Je vous remercie. Je laisse à place à Hyacinthe VANNI.

**Mme Mattea CASALTA**

S'il vous plaît, Président, je pourrais dire 2 mots tout à l'heure ou maintenant ? Juste un point d'ordre pour les motions.

**Le Président TALAMONI**

Vous avez la parole pour le point d'ordre.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 20/200 AC

**Mme Mattea CASALTA**

Merci, M. le Président.

Juste pour préciser une petite chose, un petit détail, mais quand même. La commission permanente décide de la manière d'orchestrer, d'organiser et d'harmoniser les sessions. Donc, forcément, nous nous tenons aux décisions de la commission permanente.

Il se trouve que nous aurions bien voulu déposer plusieurs motions dont les sujets sont très pertinents et nous nous sommes tenus à ce que la commission permanente, la dernière commission permanente, c'est-à-dire pas celle de mercredi dernier, mais celle d'avant, avait décidé à savoir une question, une motion.

Nous sommes très heureux au PNC de voir ce que certaines motions ont été déposées, mais ce qui nous paraît un petit peu dommage, c'est que nous n'ayons pas eu tous la possibilité de nous exprimer de cette façon et par cette voie.

Ceci étant, les sujets qui sont présentés par un groupe qui dépose plusieurs motions sont tout à fait d'actualité, sont tout à fait intéressants et il est vraisemblable que nous soyons d'accord sur ces sujets-là et sur ces motions.

C'était juste pour que nous puissions travailler autrement. Je pense qu'à la prochaine session, nous aurons, tous les groupes, plusieurs motions à présenter.

Je vous remercie.

*M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de l'Assemblée.*

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. C'est vrai que c'était un malentendu. On en a longuement discuté en commission permanente, mais c'est bien de le préciser et de cadrer pour la prochaine fois.

Nous passons à la première motion...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, nous avons demandé que les motions qui étaient en instance, celles de Mme PIERI et de M. MONDOLONI, passent les premières puisqu'elles devaient déjà passer à la session dernière.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est celles-là qui passent en premier.

\* **Motion n° 2020/O2/023** Déposée par le MM Francis GIUDICI, François BENEDETTI et Julien PAOLINI à laquelle s'associe l'ensemble des groupes : **Défense contre les incendies et modifications du PPFENI 2013-2022**

**M. Julien PAOLINI**

M. le Président, je vais la présenter au nom des groupes puisqu'il y a un conseil communautaire du Fium'orbu-Castellu en ce moment-même et le docteur BENEDETTI et Francis GIUDICI qui sont les co-porteurs de cette motion ne peuvent pas la présenter.

Rapidement, cette motion fait suite à une délibération adoptée en juillet par la communauté des communes du Fium'orbu-Castellu à l'initiative de Don Marc ALBERTINI, Maire de GHISONI.

Comme je le rappelais tout à l'heure, nos collègues MM. GIUDICI et BENEDETTI sont co-porteurs de cette motion, notamment en leur qualité de conseillers communautaires.

Cette motion fait suite à des échanges avec le président du SIS 2B, M. ARMANET, qui ont fait l'objet de certains amendements et modifications.

Je vous présente là, la motion fusionnée, consensuelle.

La motion concerne la défense contre les incendies et plus particulièrement la modification du plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies.

Rappeler que ce plan est établi et piloté par les services de l'Etat pour une période de 10 ans. Il a été approuvé par notre Collectivité en 2013 et prendra fin en 2023.

La problématique, c'est que ce plan est aujourd'hui perfectible pour lutter efficacement contre le risque incendie, qui, comme vous le savez s'accroît d'hiver comme l'été. Les raisons sont multiples : le changement climatique, la déprise agricole, notamment dans l'intérieur.

Aujourd'hui, de nombreuses communes forestières ont les plus grandes difficultés pour faire respecter les opérations légales de débroussaillage qui sont devenues difficiles,

voire impossibles à réaliser en raison de la fermeture des milieux et des surcoûts d'entretien très importants, mais également en raison des problèmes de désordre foncier, notamment pour identifier les propriétaires des terrains dans l'indivision.

Cette motion consiste à soutenir les demandes des collectivités, notamment les communes et les intercos qui sont restées à ce jour sans réponse de l'Etat, à savoir la création de zones de contact et de zones d'appui à la lutte autour des habitations, l'entretien et la mise aux normes des pare-feu existants et la réintroduction de la notion d'interface qui existait avant 2013, c'est-à-dire l'extension des OLD de 100 à 150 mètres. Enfin, permettre l'intervention des collectivités publiques sur les terrains privés.

Cette motion permettrait au Conseil exécutif d'engager une discussion avec les représentants de l'Etat afin que le plan actuellement en vigueur, 2013/2023, soit révisé sans attendre 2023 avec l'objectif bien sûr, que nous partageons tous, de lutter plus efficacement contre les incendies qui pèsent fortement dans nos villages de l'intérieur.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il des interventions contre ou pour ?

**M. Guy ARMANET**

Président, je suis pour bien évidemment, d'autant plus que cette motion a été travaillée en amont avec les différentes personnes, M. GIUDICI, M. Don Marc ALBERTINI. Je crois que c'est un peu le résultat d'une série de réunions qui nous amènent à faire le constat suivant et Julien vient de l'exposer. On a besoin d'avoir une interface qui existait déjà et de la remettre en œuvre parce qu'effectivement, on se rend compte que certains villages de Corse sont aujourd'hui encerclés par le maquis puisque nous n'avons plus le même nombre d'agriculteurs que nous avions à l'époque. On se rend bien compte que l'écosystème se referme tout doucement.

Je suis extrêmement favorable et je dis qu'il n'est pas forcément nécessaire, la durée de vie de ce plan qui était de 10 ans, me semble extrêmement longue et au vu des différentes données climatiques, je crois qu'il est fortement nécessaire de la réaménager et de la réétudier.

Je suis extrêmement favorable et je m'impliquerai à juste titre pour que les choses puissent aller dans ce sens-là.

Voilà ce que j'avais à dire, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président du SIS 2B. L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable, bien sûr !

**M. Hyacinthe VANNI**

On peut passer au vote.

Je vais demander à Véronique ARRIGHI de débiter le vote et de donner les votes du groupe Femu a Corsica.

M. ARMANET ne prend pas part au vote en tant que Président du SIS, ainsi que Pierre POLI.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent, sont **POUR** : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera » présents et représentés, votent **POUR** : ANGELINI-BURESI Vannina, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les membres du groupe « Per l'avvene » présents ou représentés : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Catherine RIERA, Marie-Hélène PADOVANI nous votons **POUR**.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés : Paul MINICONI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Pierre POLI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, votons **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion est adoptée à l'unanimité.**<sup>11</sup> (2 absents : Guy ARMANET et Pierre POLI)

On passe à la motion suivante. M. MONDOLONI, vous avez la parole.

\* **Motion n° 2020/O2/025** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI du groupe « Per l'Avvene » : **Modification du règlement intérieur du Comité de Massif (avis favorable de la CDENATE)**

---

<sup>11</sup> Délibération N° 20/201 AC

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je vais essayer d'aller vite.

Je voudrais commencer par rappeler, parce que ça a été évoqué en commission, qu'il ne s'agit pas d'un texte ad hominem. Il s'agit pour nous, non pas de s'insurger, mais de s'interroger sur une situation qui, même si réglementairement elle est admise, nous semble atypique pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle ne répond pas à l'esprit du cumul des mandats très partagé par l'ensemble des forces politiques, y compris les forces politiques locales, y compris de la force politique que l'actuel président du comité de massif préside. Donc, on n'est pas du tout dans l'esprit du non-cumul des mandats.

Deuxième argument qui vise à vouloir réviser le règlement de la composition du comité de massif, c'est que vous avez toujours adopté et fait valoir une doctrine tendant à dire que « qui paye, commande ».

Nous, on aimerait tout simplement que le président du comité de massif appartienne à l'assemblée qui commande. On souhaiterait donc naturellement que la présidente du comité de massif soit confiée à un élu de notre Assemblée, puisque le comité de massif n'est jamais qu'une excroissance de notre Collectivité et se faisant, en donnant les rênes, ou en tout cas la capacité à animer le comité de massif à une personne extérieure, on donne le sentiment finalement d'ériger en règle l'existence d'un douzième conseiller exécutif. Je pense que pour des raisons éthiques ou des raisons en tout cas en phase avec l'air du temps, il serait de bonne intelligence, de bonne composition de réviser ce règlement sereinement, sans faire la moindre réserve, sur la qualité de l'animation de l'outil de travail et des bilans que nous aurons tout loisir de faire le moment venu sur l'activité de l'actuel président.

Voilà le correctif que nous souhaitons porter à travers ce texte.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Nadine NIVAGGIONI, vous avez la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

On va résumer, puisque nous avons échangé sur cette motion à l'occasion de la commission du développement économique.



Vous l'avez dit, d'un point de vue juridique et légal, il n'y a pas de problèmes puisqu'il s'agit bien d'une délégation qui a été donnée au Député ACQUAVIVA par le Président de l'Exécutif et c'est tout à fait en règle avec le règlement intérieur qui a été adopté en 2017, je le précise, bien avant que l'on ait pu savoir que Jean-Félix ACQUAVIVA allait devenir député ou même aurait pu être candidat. C'est une précision qu'il faut souligner.

On a insisté aussi sur le fait que ce qui compte, c'est le travail qui est fait dans ce comité de massif, puisque c'est une entité qui est récente, ancienne par ailleurs dans toutes les autres régions, récente dans son effectivité en Corse, qu'elle déploie des sommes importantes à destination du monde rural, ce n'est pas négligeable. Ce sont des secteurs géographiques qui ont été ignorés, abandonnés pendant longtemps puisque les fonds du comité de massif n'étaient pas mobilisés à ce moment-là.

Par rapport à la question du cumul des mandats, il faut peut-être que vous sachiez, M. MONDOLONI, que c'est quelque chose de courant que les comités de massif soient présidés par des députés et notamment, le super comité de massif qui est le conseil national de la montagne, lui aussi, est présidé par des députés et je crois en ce moment même. Il n'y a rien d'exceptionnel à cela. C'est quelque chose qui se fait dans d'autres régions. C'est une mission, ce n'est pas du tout un mandat, c'est bien une mission de coordination. Il n'y a pas de problèmes particuliers, ni légaux, ni d'un autre ordre.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. L'Exécutif ?

### **Le Président SIMEONI**

L'Exécutif est défavorable à la motion.

Je pense qu'on a eu tous une session très lourde. Elle s'est terminée, en ce qui concerne les rapports votés, par un vote à l'unanimité. Donc moi, je ne vais donc pas polémiquer.

Je voudrais simplement dire, en quelques mots, très brièvement, parce qu'il y a peut-être, malgré la fatigue, encore des élus très attentifs, je n'en doute pas, et peut-être surtout des gens qui nous écoutent, que les comités de massif ont été institués par la loi « montagne » en 1985. Il n'y a rien eu. Partout en France où il y a des montagnes, il y a eu des comités de massif. Chez nous, il n'y en a pas eu.

En 2002, au moment du transfert de compétences à la Collectivité territoriale de Corse, ce n'était plus l'Etat qui devait mettre en place le comité de massif, c'était la Collectivité territoriale de Corse. On n'a pas mis en place le comité de massif, jusqu'à 2016.

Décembre 2015, notre accès aux responsabilités. Cette carence entre 1985 et 2015 a coûté à la Corse entre 250 à 300 M€ de financements étatiques et européens qui auraient pu venir soutenir la politique en faveur de la montagne.

Lorsque de fait, on est quand même dans une logique de solidarité avec les gouvernements successifs et les majorités qui ont conduit depuis 2002 à cette carence jusqu'à 2015, je pense déjà qu'il ne faudrait pas poser des problèmes comme celui-là à travers une motion, sauf à encourir le risque de se faire reprocher d'être dans une logique polémique. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, si j'étais taquin, je dirais qu'on ne peut pas soupçonner notre collègue Jean-Martin MONDOLONI de vouloir prendre la place de Jean-Félix ACQUAVIVA, puisqu'il est élu au comité de massif et désigné au comité de massif depuis 2017 et que malheureusement, il n'est jamais venu, Jean-Martin.

Venez et venons dans le comité de massif pour celles et ceux qui en sont membres, parce que ça travaille beaucoup.

Troisièmement, sur le fond, on n'est absolument pas dans un cumul de mandats. Vous l'avez dit, Mme la Conseillère territoriale, il y a d'un côté, un mandat de député et il n'y a pas d'objection juridique. C'est la première chose.

Deuxièmement, au-delà de la lettre de la loi, c'est l'esprit de la loi. Le cumul des mandats vise à éviter un cumul de fonctions qui peut être préjudiciable. Or, en l'espèce, c'est une mission d'animation de délégation et je rappelle avec force, parce que c'est un argument central, que le président du comité de massif n'a aucun pouvoir décisionnel, notamment en matière de budget ou même en matière d'arbitrage sur les dossiers. Le comité de massif est une instance consultative qui se contente de transmettre au Conseil exécutif, qui fait des propositions et in fine à l'Assemblée de Corse.

Pour toutes ces raisons, je pense que là vraiment on est dans un procès qui est un mauvais procès, surtout eu égard à la façon dont il a été posé. Et vraiment, je pense que cette motion ne repose sur aucun fondement juridique, politique ou même de philosophie générale.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président de l'Exécutif. Donc, je suppose que c'est un avis défavorable.

Je vais mettre aux voix la motion.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, nous votons **CONTRE**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera » présents et représentés, votent **CONTRE** : ANGELINI-BURESI Vannina, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés : Pierre POLI, Paul MINICONI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI votons **CONTRE**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les membres du groupe « Per l'avvene » présents ou représentés dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **NON-PARTICIPATION**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**41 voix contre**

**16 pour**

**6 non-participations.**

**La motion est rejetée.<sup>12</sup>**

Motion suivante.

\* **Motion n° 2020/O2/026** déposée par Mme Marie-Anne PIERI du groupe « Per l'Avvene » : **Proposition de modification législative donnant à la SAFER la possibilité de préempter les démembrements de propriétés (avis favorable de la CDENATE après amendement)**

**Mme Marie-Anne PIERI**

Nous avons déposé une première motion, que j'ai trouvée un peu technique, qui portait sur le droit de préemption de la SAFER, tout simplement. Et nous avons adossé à cette motion, une motion substitutive où j'ai voulu en fait montrer le contournement qui s'opérait souvent au droit de préemption de la SAFER.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 20/202 AC

Il faut savoir que la SAFER a un droit de préemption sur les terrains agricoles. Il y a une loi du 13 octobre 2014 qui a étendu son droit de préemption, mais malgré cela, il y a toujours, et on le voit, nous les professionnels, des contournements de ce droit de préemption de la SAFER. On va vers une financiarisation du foncier. Il y a des alertes au niveau national, il y a beaucoup d'élus du monde rural, des syndicats, les SAFER qui demandent une loi d'orientations agricoles pour justement pallier ce contournement du droit de préemption de la SAFER.

En Corse, nous avons un aménagement du foncier qui est peu existant, une offre foncière pour les jeunes agriculteurs et les moins jeunes qui est faible et une difficulté d'installation pour les jeunes agriculteurs.

La question peut être posée entre le droit d'exploiter et le droit de propriété, c'est peut-être une solution, pour éviter que des terres ne soient pas exploitées, c'est peut-être une solution à prospecter.

Aujourd'hui, je voulais vous présenter ces contournements qui sont faits au niveau du droit de préemption de la SAFER pour que l'Assemblée de Corse prenne toute la mesure et essaie de faire remonter cette inquiétude du monde agricole, mais également de tous ces jeunes qui souhaitent s'installer.

Ce contournement, on le constate dans le cadre des cessions de parts des sociétés agricoles.

Aujourd'hui une SAFER peut préempter en matière de cession de parts de sociétés agricoles quand vous avez une cession de la totalité des parts. Si vous avez une cession qui se fait à tempérament, quelques parts qui sont cédées, le droit de préemption ne peut pas s'exercer.

Le droit de préemption de la SAFER ne peut pas s'exercer non plus si c'est une cession de parts en famille jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré, c'est-à-dire le cousin germain.

Ce qu'il faudrait aujourd'hui prévoir, c'est que ce droit de préemption de la SAFER, en dehors des cessions de parts sur des filiations, puisse s'opérer dès les premières cessions pour qu'on ne se trouve pas avec des fonciers agricoles aux mains de non-agriculteurs au travers de sociétés agricoles.

Il y a également peut-être une parade : c'est qu'aujourd'hui, quand on apporte un foncier agricole à une société agricole, il n'y a pas de fiscalité. C'est-à-dire que quand vous, vous achetez, vous physiquement, un bien ou un agriculteur achète un bien, une parcelle, en

personne physique, il paye des droits de mutation ou des droits réduits s'il passe par la SAFER, s'il y a un droit de préemption de la SAFER. Si un foncier agricole est porté à une société agricole, il n'y a pas de fiscalité. C'est peut-être la solution de fiscaliser ce droit d'apport, ça atténuerait peut-être cette perte de foncier agricole.

Ensuite, il y a le grand problème du démembrement de propriété.

Une propriété, elle est constituée d'un usufruit et d'une nue-propriété. Et vous avez eu en Corse plus de 900 hectares, ces deux dernières années, qui se sont vendus en nue-propriété du foncier agricole et où la SAFER n'a pas pu exercer son droit de préemption.

Quand il y a des ventes de ce type-là, je vais vous dire où il est le contournement, c'est-à-dire qu'ensuite, l'usufruitier, celui qui reste propriétaire de l'usufruit, il donne à bail au nu-propriétaire pendant 3 ans et au bout de 3 ans, il peut vendre son usufruit sans que la SAFER puisse préempter. Vous voyez qu'il y a toujours des contournements d'où la question et l'inquiétude du monde agricole.

Il y a également la problématique des surfaces boisées.

Les surfaces boisées, c'est un cadastre. Un propriétaire foncier fait une simple déclaration au cadastre, sans aucun contrôle, en disant « voilà, ma surface est boisée » et s'il y a une vente de ce foncier boisé, la SAFER ne peut pas exercer son droit de préemption. Il serait peut-être souhaitable qu'il y ait une révision des territoires avec l'intervention des géomètres du cadastre et les maires de leur commune pour réviser ce cadastre et remettre à jour ce cadastre, parce que vous avez des propriétés aujourd'hui qui sont vendues comme des surfaces boisées et qui ne sont pas des surfaces boisées, et où la SAFER ne peut pas exercer son droit de préemption.

Ensuite, il y a le problème des terres incultes.

Les terres incultes, il suffit d'un simple labourage sur une année pour qu'un propriétaire qui n'a aucun projet agricole évite un droit de préemption, plus exactement, on déclare une terre inculte. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait là aussi une réflexion sur ces terres agricoles qui sont la propriété de non-agriculteurs, qu'il y ait un véritable projet agricole et non pas une simple laboure qui évite la procédure des terres incultes. Vous voyez, toujours un contournement qui est possible et où la SAFER ne peut pas jouer et exercer son droit de préemption.

Ensuite, il y a également un autre cas où la SAFER ne peut pas exercer son droit de préemption : c'est sur les bâtiments agricoles.

Quand un agriculteur cesse son activité, pendant 5 ans ces bâtiments agricoles gardent leur vocation agricole. Au bout de 5 ans, ils la perdent, ce qui veut dire que ça peut être vendu à n'importe qui. Là aussi, il y a peut-être une réflexion à mener.

Voilà mes réflexions, ma motion, et mes interrogations sont les suivantes :

« L'Assemblée de Corse, demande d'approuver le principe d'adapter... ». Je vais dire « les deux départements » parce qu'il faut savoir que le code rural ne parle pas de régions, mais de départements.

Donc, « approuve de ce fait le principe d'adapter aux deux départements corses la possibilité pour la SAFER de garantir et d'élargir son droit de préemption.

Propose au titre de l'alinéa 3 de l'article L.4422-16 du code général des collectivités territoriales, relatif aux propositions d'adaptations législatives, de créer au sein du chapitre III (droit de préemption) du titre IV (SAFER) du livre 1 de la partie législative du Code rural de la pêche, une nouvelle section :

Section 4 : Dispositions particulières relatives aux conditions d'exercice du droit de préemption de la SAFER dans les départements de Corse : Art. L.143-16 : « Dans les départements de la Corse, et par dérogation aux dispositions de l'article L.143-8, le droit de préemption de la SAFER peut s'exercer sur les cessions de parts, sur les démembrements de propriété, sur les sociétés foncières ainsi que sur les bâtiments agricoles au-delà du délai de 5 ans.

Demande au Gouvernement d'intégrer dans la prochaine loi de finances pour 2021 la fiscalisation de l'apport des terres agricoles à une société.

Demande le lancement d'une concertation avec les maires et l'ordre des géomètres pour envisager une mission d'actualisation du cadastre et de révision des autres natures cadastrales pour remédier à la confusion ou aux erreurs de classement entre terres agricoles et surface boisées.

Demande à ce que la procédure des terres incultes soit simplifiée et facilitée pour permettre à la SAFER de la mettre en œuvre en l'absence de véritable mise en valeur agricole du foncier.

Adresse au premier ministre et au Préfet de Région ces propositions visant éviter le contournement des missions de la SAFER ».

J'ai terminé, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il une intervention contre ? Nadine a la parole.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Mme la Conseillère, Chers collègues,

Les contournements que vous venez d'énoncer relèvent dans plusieurs cas du même ressort. Vos interrogations sont tout à fait légitimes, après, nous n'en partageons pas forcément les finalités.

Ces contournements, ils amènent à quoi ? A rester dans un statut quo, dans une situation qui ne permet pas de transactions foncières et c'est bien là tout le problème. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous constatons que la SAFER, pour un certain nombre de raisons dont celles que vous venez d'évoquer, procède à peu de transactions foncières.

Quelles sont les raisons de fond ? Effectivement, nous pourrions utiliser certains leviers qu'il faut analyser, et c'est pour ça qu'au sein de la commission du développement économique, nous vous avons proposé d'étudier ces différents leviers avant même les voter parce qu'il faut en mesurer les impacts. Mais quelle sont les raisons de fond ? La raison de fond est liée au vote que nous avons eu le mois dernier, c'est-à-dire que les propriétaires ne veulent pas vendre parce qu'ils espèrent toujours que leur terre change de vocation. Ils espèrent qu'une terre agricole devienne un jour une terre constructible et évidemment, c'est le pactole. La terre agricole, il faut qu'on l'ait tous en tête, ça peut aller de 20 ct à 5 €le m<sup>2</sup> ; la terre constructible, on le voit ces jours-ci, il y avait un exemple sur Bunifaziu cette semaine, 1 780 m<sup>2</sup> à 750 000 €. C'est le pactole.

Evidemment, vous comprenez bien que les gens espèrent, sur 10, 20 ans, peu importe, ils se disent que ça va être valable pour leurs enfants.

La première réponse a été donnée à la session dernière, c'est-à-dire que par le vote du PADDUC, et c'est dommage que vous ne l'ayez pas voté, on établit de grands zonages à une certaine échelle. Déjà, ça veut dire qu'on connaît globalement la vocation de cette terre. Mais qu'est-ce qui va affiner les choses ? C'est l'élaboration des plans d'urbanisme, des documents d'urbanisme, c'est ça qui va faire qu'à un moment donné, on ne pourra espérer qu'enfin il puisse y avoir des transactions agricoles, c'est-à-dire que lorsque la terre aura définitivement une vocation, eh bien les gens finiront peut-être par vendre à un jeune



agriculteur qui va s'installer parce qu'il sera inscrit dans le marbre que cette terre n'aura plus qu'une seule vocation. Il y aura peu d'espoir pour qu'elle change. Ça, c'est un principe de fond. Je crois que c'est le problème essentiel.

Après, on peut étudier certains aspects, mais ils relèvent aussi de l'aspect législatif.

Deuxième réponse, il y a une commission qui était départementale avant et qui est aujourd'hui territoriale, qui peut peut-être répondre à 2 aspects : aux terres incultes et aux surfaces boisées.

C'est-à-dire que la commission départementale d'aménagement foncier, je le lisais encore, peut se pencher sur certaines missions liées à la problématique des terrains boisés. On fera de cette commission ce qu'on lui mettra à l'ordre du jour, on pourra enrichir cette commission. Je crois qu'il faut qu'on s'y penche, on en était dans son installation à la désignation des membres. Elle n'est pas inintéressante du tout, d'ailleurs les géomètres y participent, les chambres d'agriculture, c'est présidé par le Président de l'Exécutif. Et je crois que là, il y a des possibilités de faire avancer les choses.

Mais globalement, la problématique est fondamentalement liée aux documents d'urbanisme, dans de nombreux cas ce sera ça, peut-être pas pour les bâtiments, effectivement sur les bâtiments, il peut y avoir quelque chose de différent, sinon la solution va être trouvée là-dedans.

Même si vous changez aujourd'hui par vos propositions, on étudiera les cas si vous le souhaitez, un certain nombre de leviers, vous verrez que ça ne va pas changer grand-chose, parce que les gens vont encore trouver des mécanismes qui vont empêcher la mutation de cette vocation des terres.

Voilà. Je crois que c'est essentiellement lié à ça.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Président, juste sur le foncier et sur le mythe de la constructibilité.

Sur les terres agricoles, vous avez effectivement des personnes qui ont ce mythe de la constructibilité et donc, qui ne louent pas à des agriculteurs ou qui font éventuellement des baux dérogatoires. Je ne voudrais pas rentrer dans tous les systèmes. Il y a quand même la fiscalité là-dessus.

Aujourd'hui, la fiscalité attachée à ces terres agricoles est pratiquement nulle, c'est-à-dire que la taxe foncière est au niveau 0. Peut-être que c'est là-dessus qu'il faut appuyer, c'est-à-dire que demain, si sur ce foncier agricole, vous avez des personnes qui ne souhaitent pas mettre à disposition ce foncier pour des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs qui sont installés, il faut peut-être fiscaliser le foncier, progressivement, pour faire comprendre qu'à un moment donné, les terres ne peuvent pas rester comme ça.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Sur le principe, on est tout à fait d'accord.

Je réitère ma demande, si vous le souhaitez, nous pouvons peut-être mettre en place l'étude des différents cas, sinon, comme ça, sans analyse profonde, il faut qu'on en mesure l'impact. On ne sait pas aujourd'hui ce que cela peut avoir comme incidences.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Je suis tout à fait d'accord qu'il y ait une commission, mais une véritable commission qui se mette à travailler, parce que j'ai une jurisprudence, je ne voudrais pas la rappeler, concernant le bail réel solidaire. On me dit qu'il y a une commission qui a été mise en place, je ne suis pas au courant, j'ai quand même porté ce bail réel solidaire.

Aujourd'hui, je pense qu'il y a une véritable problématique en Corse sur le foncier agricole. On ne peut pas rester taisant sur cette matière. Je suis donc prête à travailler avec vous, si vous mettez une commission en place.

**M. Hyacinthe VANNI**

On va donner la parole à l'Exécutif qui va vous répondre précisément là-dessus.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer. J'ai bien lu et relu votre motion.

Du point de vue facial, vous avancez un certain nombre de raisons concernant notamment les contournements, on le dénonce d'une autre manière, mais ça ne date pas d'aujourd'hui, ça fait des décennies que l'on dénonce cette situation. Ça, c'est la première chose et on peut la partager.

Mais nous avons fait aussi analyser votre proposition du point de vue juridique. Vous savez qu'il y a un obstacle : elle n'est pas directement recevable. En tout cas, même s'il y a d'excellentes raisons, et les motivations que vous avez exposées très largement, on peut les partager, aujourd'hui il y a quelque chose qui risque de bloquer au niveau de la démarche par rapport à la problématique que vous annoncez et qu'on peut partager.

L'idée, la lumière vient du dialogue, de la discussion. Je crois que les propos que vous avez échangés, on peut les faire nôtres. Je pense que vous avez le mérite d'avoir ouvert le dossier. Nous, nous l'avons ouvert sur le plan général à travers le PADDUC ; je vois que quelque part on se rejoint. Il faudrait qu'on se rejoigne complètement, or on l'a vu le mois dernier sur un dossier, vous le savez, on a eu à maintes reprises à présenter, ce qu'on appelle la spéculation foncière et immobilière. J'ai présenté moi-même l'année dernière au mois de juillet un dossier qui était relativement lourd, tellement lourd qu'il a été ensuite repris au niveau médiatique. Et puis, il reste aujourd'hui en l'état. Là où je vous donne raison, et je vais reprendre vos propos, on ne peut pas laisser les choses en l'état.

Alors si l'Assemblée de Corse partage cette nécessité de faire, cette obligation de faire, l'Exécutif sera avec vous, il vous accompagnera, il vous aidera et nous pourrons ensemble enrichir les futurs travaux d'une éventuelle commission qui pourrait plancher sur ce dossier. Mais en l'état, on ne peut pas recevoir la motion de manière positive, parce qu'à ce moment-là cela voudrait dire qu'on anticipe sur nos futurs travaux.

Autrement dit, il y a un avis qui peut être favorable sur le fond, défavorable sur la nécessité aujourd'hui de voter. Et, nous pensons que nos travaux doivent se poursuivre. Et, bien entendu nous serons amenés, les uns et les autres, à apporter notre contribution.

Je crois que c'est à la fois sur la motion bien entendu, un avis défavorable, mais sur le fond un quitus qui nous permettra tous ensemble d'avancer.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Je donne la parole à Marie-Anne, est-ce que vous voulez la maintenir ou est-ce que vous voulez la suspendre, après les précisions du Conseiller exécutif ?

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Moi, je souhaiterais la maintenir parce que le foncier, vous savez que c'est mon ADN, je souhaiterais la maintenir et je souhaiterais surtout que l'on travaille sur cette motion même si, effectivement, il y a des choses à faire. Je ne dis pas que je détiens la vérité, loin de là, mais c'est ce que je rencontre dans ma profession et ce que je vois.

Et, mon inquiétude n'est pas unique, puisque le monde agricole, les syndicats, des élus de toute part, même au niveau national, s'en émeuvent, il y a un sénateur récemment qui a interpellé le ministre de l'agriculture sur ce point.

Donc, après c'est votre choix, c'est peut-être un choix politique, M. le Président, moi là je pense aux agriculteurs et à la terre, tout simplement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous, la défense de la terre, ça a été notre ADN et quelquefois on l'a payé même très cher. Donc, c'est vrai que là-dessus, on peut se rejoindre. Mais, en tout cas, je pense que ce n'est pas mettre en doute, moi ce que je vous proposais c'est peut-être la reporter pour que vous voyez, essayer de l'amender en commission, de réunir encore une commission de façon à ce que l'on puisse lui donner une issue favorable.

Après, si vous préférez passer au vote, il y a un avis défavorable, mais dans la sagesse qui est la nôtre et dans la sagesse d'aujourd'hui où il y a des rapports importants qui ont été votés à l'unanimité, même si cette motion va dans le sens qu'on voudrait qu'elle aille, mais en l'état actuel, on ne pourrait pas la voter, ça serait trop long de l'amender, il faudrait suspendre, il faudrait y passer des heures.

Donc, ce que l'on vous propose c'est peut-être de la reporter à l'autre session, si vous en êtes d'accord, de façon à ce que l'on puisse travailler.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Président, rien n'empêche de voter aujourd'hui, si Mme PIERI souhaite voter. Alors, après il faut que l'on décide ensemble, on verra avec le Président de l'Exécutif, s'il vaut mieux que ces modifications législatives, parce que sur certains aspects ce sont des modifications législatives...

**Mme Marie-Anne PIERI**

Mais ça, bien évidemment, c'est ce que j'ai dit d'ailleurs dans ma motion, on n'est pas là pour légiférer, là ce sont des vœux que pourrait porter notre Assemblée, c'est dans ce sens, Mme la Présidente.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ce que l'on pourrait décider, on verra avec le Président de l'Exécutif, c'est : est-ce que la commission territoriale de l'aménagement du foncier est plus à même que la commission développement économique à travailler sur ce sujet.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je repose ma question à l'auteur de la motion : dans la sagesse qui est la nôtre, est-ce que vous préférez avoir un vote contre ou est-ce que vous préférez la reporter à une autre session ?

**Mme Marie-Anne PIERI**

C'est clair qu'un vote contre, ce serait pour moi une incompréhension.

Ecoutez, je vais m'en remettre à votre sagesse, M. le Président, nous en reparlons à la prochaine session et nous en parlons en commission et entre-temps on se voit ? Très bien merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vous prie, exceptionnellement, vous avez la parole, M. le Président de groupe.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Il serait bon que la sagesse ne fonctionne pas à sens unique dans cette Assemblée. Je n'en dirai pas davantage. Les compromis, les consensus, c'est quelque chose qui doit s'opérer de façon bilatérale.

Vous comprendrez bien que sur des sujets fondamentaux... Autant, je peux comprendre que la motion que j'ai présentée revêt pour vous des relents polémiques, même si ce n'est pas le cas, mais sur un sujet aussi fondamental que celui-ci, sur une expertise aussi poussée que celle de ma collègue, sur finalement une position favorable de l'Exécutif, aller nous expliquer qu'il faut davantage travailler le texte pour qu'on s'y retrouve, je pense, à ce stade, que c'était à vous de faire la part de l'effort.

Mais nous, nous faisons la nôtre en responsabilité, et je remercie ma collègue Annette de bien vouloir différer son texte afin que vous, vous vous rapprochiez d'une position qui ne concerne pas des polémiques internes à nos travaux, mais l'intérêt de la Corse

et des Corses qui attendent, au moins autant que le précédent rapport, des solutions que nous vous proposons depuis le début de la mandature.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Un mot Président, ce ne sont pas les termes de la motion qu'il faut changer, ce n'est pas ça. Si Mme PIERI souhaite la maintenir en l'état, c'est qu'il faut qu'on étudie les effets de ces mesures, parce que ça peut être profitable, comme ça peut être tout à fait néfaste, on n'en sait rien.

Donc, il faut qu'on évalue exactement ce que ça va induire, c'est tout. Et donc, la commission aura ce rôle-là.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Donc, moi je propose, avec l'accord de l'auteur de la motion, qu'on la reporte, qu'on se réunisse autant que de besoins, à vous de vous organiser sous la responsabilité du Conseiller exécutif, et que l'on revienne. Bien entendu, votre technicité, votre compétence en la matière, nous apporte beaucoup de choses, mais il y a aussi des choses à vérifier avec l'Exécutif.

Jean-Jacques va dire un mot, exceptionnellement, mais après je pense qu'on la reporte, avec votre accord, bien sûr.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Juste un mot, moi je fais partie du monde agricole, donc la question m'intéresse et sur le fond on ne peut être que d'accord avec tous les sujets que vous avez portés devant l'Assemblée. Il n'y a aucun souci là-dessus.

Mais, je pense qu'on a besoin de travailler, il faut que vous ayez aussi l'avis du monde agricole, il faut qu'on fasse une commission élargie, il faut qu'on donne du poids à cette motion, parce que cette motion est importante, ce sont des sujets qui reviennent depuis des années, nous on y est confrontés tous les jours, les jeunes qui veulent s'installer, ils y sont confrontés tous les jours aussi.

Donc, je pense qu'il faut qu'il y ait vraiment un consensus, qu'il y ait une discussion de fond qui soit faite, qu'on apporte des solutions techniques. Et, je pense que l'avis de tous, pour donner du poids à la motion qu'on proposera, est indispensable.

Donc, créer cette commission, la créer de suite et se mettre au travail, c'est vraiment la solution et ce que tout le monde attend.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, on laisse le soin à Jean BIANCUCCI de prendre contact avec l'auteur de la motion.

**M. Jean BIANCUCCI**

Il n'y a aucun problème, moi je suis satisfait qu'il y ait eu cet échange et que l'on puisse travailler dans la meilleure entente, parce que le sujet, personnellement, bien entendu, j'y suis extrêmement attaché, mais l'Exécutif, croyez-moi, a eu à travailler sur différents dossiers.

Sans doute que dans les mois qui viennent, je vous proposerai un dossier réactualisé sur la spéculation foncière et immobilière. Donc, vous verrez, il y a urgence et là, je crois qu'on est tous d'accord.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, **la motion est reportée à la session prochaine.**

Je demanderai aux personnes qui présentent les motions d'être assez brefs, de façon à ce que l'on puisse terminer cette session, parce qu'on est déjà en dépassement.

Donc, motion suivante :

\* **Motion n° 2020/O2/029** déposée par M. Jean-Louis DELPOUX au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Maintien de l'arrêté de non-introduction des végétaux de Corse.**

Qui la présente ?

**M. Jean-Louis DELPOUX**

Président, c'est moi qui vais la présenter.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Jean-Louis DELPOUX**

Merci. Donc, l'Arrêté préfectoral, dit « Mirmand », du 30 avril 2015 encadrant l'introduction en Corse de plants végétaux à risques pour prévenir l'import de souches infectées par la Xylella devra nécessairement être modifié pour tenir compte du changement de notions au niveau de l'Union européenne, ce qui fait peser le risque d'une abrogation ou d'un niveau de protection moindre.

Le premier objectif de la motion initiale était de demander que le niveau de protection actuel soit maintenu. Nous savons tous que les moyens de lutte sont limités, voire inexistants pour lutter contre la bactérie et sa propagation.

Le second était de rappeler qu'il avait été prévu, lors du classement de la Corse en zone d'enrayement, que les professionnels exportateurs puissent disposer des mêmes modalités de gestion et des mêmes proportions dérogatoires à l'export que celles accordées pour l'import.

Il existe en Corse des initiatives de production de plants par voie de greffes ou de bouturages, notamment d'oliviers, qui méritent d'être encouragées.

A cette version, les groupes de la majorité souhaitent intégrer l'élargissement et la mise en opérationnalité des dispositions votées à l'Assemblée nationale octroyant au Président de l'Exécutif, par substitution du Préfet, de dresser la liste des espèces invasives exotiques, des plants hôtes de la Xylella comme les lauriers ou les oliviers, ne rentrant pas dans cette catégorie. Vous proposez d'élargir le périmètre des plants dont la Collectivité pourrait définir la liste de restriction.

C'est une proposition d'adaptation à la fois législative et réglementaire. Nous sommes d'ailleurs toujours dans l'attente de la publication du décret d'application pour rendre opérationnelle cette habilitation pour les plantes invasives.

Sur le principe, nous n'y sommes pas opposés, mais j'ai une interrogation très concrète sur l'application de ces demandes, qui concerne la Cropsav notamment, qui conseille le Préfet d'un point de vue scientifique pour ce type de décision.

Nous validons la version amendée et la demande d'adaptation. Nous serons en revanche vigilants sur la rédaction du décret qui nous sera adressé pour avis, conformément aux dispositions de l'article L 4422-16 du CGCT qui prévoit notre consultation automatique.

Voilà, M. le Président.



**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Il y a des amendements de Julien PAOLINI qui va les présenter, je ne sais pas si vous vous êtes déjà mis d'accord.

**M. Julien PAOLINI**

Merci, M. le Président.

Les amendements qui étaient portés par moi-même, au nom du groupe Femu a Corsica, mais aussi par les autres groupes de la majorité, ont déjà été présentés par Jean-Louis. Donc, je suis heureux de voir qu'ils adhèrent à ces propositions d'adaptation à la fois règlementaires et législatives pour lutter efficacement contre la bactérie. Ici encore, je crois que sur ce sujet-là, on trouve un consensus entre les différents groupes et je m'en félicite.

Donc, ces amendements, deux niveaux, en fait, au-delà de l'Arrêté Mirmand, qui certes pour l'instant protège en partie contre la Xylella, au niveau de la majorité on a pensé qu'il fallait aller plus loin que simplement le maintien de cet arrêté, sachant qu'il est menacé, notamment par la Commission européenne qui souhaite le voir modifier suite au passage de la stratégie d'enrayement.

Donc, le premier dispositif que l'on a souhaité intégrer, c'est celui de la mise en conformité, en fait, entre les dispositions législatives qui avaient adoptées en juillet 2019 par l'Assemblée nationale, sur proposition des députés « Per a Corsica », et qui fixaient la compétence relative à l'introduction et à la propagation des espèces exotiques envahissantes au Président du Conseil Exécutif.

En revanche, malgré l'adoption de cette loi, les dispositions règlementaires correspondantes à ces dispositions législatives n'ont jamais été arrêtées, donc on demande que soit mises en œuvre ces dispositions règlementaires pour qu'elles soient mises en conformité avec les dispositions législatives correspondantes.

Et, le deuxième niveau du dispositif, c'est une demande d'adaptation législative, c'est-à-dire qu'au-delà des espèces exotiques envahissantes, l'établissement de cette liste par le Président de l'Exécutif, nous demandons l'élargissement de la compétence aux espèces indigènes et cultivées qui ne sont pas dans la liste des espèces exotiques envahissantes, par exemple : la vigne, l'olivier et l'immortelle. Donc, cette mention elle permet de mandater le Président du Conseil exécutif pour cela.

Voilà, je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, avis de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, on peut passer au vote.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

L'eletti di u « Partitu di a Nazione Corsa » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, **vutemu à prò**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX,

Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>13</sup>**

Motion suivante :

\* **Motion n° 2020/O2/032** déposée par M Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la Concurrence.**

M. MONDOLONI, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très rapidement.

Nous ne sommes pas sans savoir que l'Autorité de la Concurrence a publié un rapport, nous demandons simplement l'organisation d'un débat autour des conclusions de ce rapport.

---

<sup>13</sup> Délibération N° 20/203 AC

**M. Hyacinthe VANNI**

On ne vous entend plus, mais je pense que vous avez fini.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, j'ai été bref, M. le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

C'est très bien ! On peut passer à l'avis de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Sur le principe, il n'y a pas de problème. Il y a simplement dans la deuxième partie du dispositif : « DECIDE à l'occasion de l'examen de cette motion de la tenue d'un débat en séance publique à portée décisionnaire visant à statuer sur les recommandations de l'Autorité de la Concurrence qu'elle souhaite voir mises en œuvre ». On ne peut préjuger de ce que l'on souhaitera voir mis en œuvre ou pas.

Donc, ce point fait difficulté pour le Conseil exécutif, puisque c'est précisément l'examen lors du débat de l'Assemblée de Corse qui nous permettra de dire si nous voulons mettre en œuvre les recommandations et, le cas échéant, comment. Mais, à mon avis, on ne peut pas préjuger.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

La motion n'était pas de nature à préjuger, elle était de nature à ce que nous organisions un débat à valeur décisionnaire, pas forcément, du reste, dans le sens que préfigure le rapport. Alors, on peut le sous-amender, le tout pour nous étant de satisfaire cet objectif d'organisation d'un débat sur la base des conclusions de ce rapport qui nous semblent importantes.

**Le Président SIMEONI**

Donc, si vous on propose « DECIDE à l'occasion de l'examen de cette motion de la tenue d'un débat en séance publique à portée décisionnaire », est-ce que ça convient ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce que ça vous convient, Jean-Martin ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, c'est bon !

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Donc on peut mais mettre aux voix cette motion ainsi amendée ? Avis favorable de l'Exécutif sur la motion ainsi amendée, Jean-Martin ça vous convient ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

OK pour nous !

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, je la mets aux voix.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

### **Mme Anne TOMASI**

L'eletti di u « Partitu di a Nazione Corsa » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, **vutemu à prò.**

### **Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR.**

### **M. Antoine POLI**

Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR.**

### **Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR.**

### **M. Hyacinthe VANNI**

**La motion amendée est ADOPTEE à l'unanimité.<sup>14</sup>**

Motion suivante :

\* **Motion n° 2020/O2/034** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Maintien des services publics en milieu rural.**

Vous avez la parole.

---

<sup>14</sup> Délibération N° 20/204 AC

**Mme Anne TOMASI**

Merci, M. le Président.

Donc, c'est une motion qui fait suite à l'actualité récente de l'annonce de la suppression des trésoreries de Livia, Santa Maria Sicchè, Vicu et Bonifaziu dans un proche avenir.

Mais c'est une motion qui se veut plus large. Aujourd'hui, nous sommes les défenseurs tous ici du rural, j'ai coutume de dire que vivre dans le rural est un véritable acte militant. Mais si l'Etat se désengage et ferme de plus en plus de services publics, nous aurons de moins en moins de monde dans le rural et le désert appelle le désert de la même manière que le monde appelle le monde.

Donc, nous proposons que :

L'Assemblée de Corse réaffirme l'importance vitale de l'implantation des services publics pour l'intérieur de notre territoire.

S'oppose au désengagement de l'Etat concernant les services publics, quels qu'ils soient, dans le rural.

Propose un développement desdits services dans un souci de revitalisation de l'intérieur et d'un développement économique homogène sur l'ensemble du territoire.

Demande à l'Etat de maintenir ses engagements au sujet des trésoreries du monde rural concernées par les suppressions annoncées.

Et, mandate le Président du Conseil Exécutif pour solliciter le Préfet de Corse et les ministres concernés par la problématique afin de faire aboutir ces requêtes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Je pense qu'il y a des prises de parole pour s'associer à cette motion.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Le groupe « Femu a Corsica » souhaiterait s'associer à la motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Le groupe « Andà per Dumane » également souhaiterait s'associer.

**Mme Valérie BOZZI**

Président, nous souhaitons nous associer également.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Président, pour le groupe « Per l'Avvene » également, mais je souhaiterais également, peut-être pas l'amender, mais qu'on prenne conscience aussi d'une chose, supprimer entre autres les trésoreries, c'est bien évidemment condamnable, mais laisser des trésoreries ouvertes pour la forme, sans moyens humains et également moyens équipements, ce n'est pas mieux non plus.

Donc, il faudrait surtout ne pas se faire avoir, c'est-à-dire qu'on ne nous conserve pas des points fictifs où les agents ne pourraient pas véritablement faire leur travail.

Il faudra être vigilant sur ce point aussi, sinon bien évidemment, nous souscrivons à cette motion.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Nous allons nous associer également et apporter d'ailleurs notre soutien aux personnes qui manifestaient aujourd'hui in Levia, in Alta Roca, nan'à si sugetti.

**M. Hyacinthe VANNI**

Eccu. Donc, si Anne TOMASI en est d'accord, tous les groupes de l'Assemblée s'associent à cette motion. L'Exécutif ?



### **Le Président SIMEONI**

L'Exécutif est favorable, bien sûr. Vous rappelez que nous avons acté le principe d'une commission ad hoc avec les représentants de l'Assemblée de Corse, ouverte aux intercommunalités, pour discuter avec l'Etat de la carte de l'implantation des services publics et notamment des trésoreries.

Que cette commission, pour l'instant, n'a pas été mise en place, que j'ai eu l'occasion, à l'occasion du congrès de l'ANEM à Corti, de rencontrer des syndicalismes qui étaient venus présenter leurs revendications, notamment au Secrétaire d'Etat à la ruralité, Joël GIRAUD, par rapport aux fermetures programmées dans la région Cortenaise.

Et que donc, ensuite de ces échanges avec les syndicalistes, nous nous sommes entretenus, il y avait donc que la nouvelle Président de l'ANEM, il y avait le Député Jean-Félix ACQUAVIVA, et il y avait le Maire de Corte, Xavier POLI, nous nous sommes entretenus avec Joël GIRAUD, je l'ai saisi d'un courrier, il m'a répondu en disant qu'il avait transmis au Ministre DUSSOPT pour attirer son attention sur le fait que ces suppressions s'étaient faites sans concertation et qu'il convenait de rouvrir le débat.

J'ai également écrit aux intercommunalités puisque, ça a été dit cet après-midi, c'était dans l'Alta-Roca, mais il y en a d'autres, Vicu, Cortenais, ailleurs qui sont concernés, donc la motion a commencé déjà à recevoir une application, et je pense que là-aussi, nous aurons l'occasion d'aller ensemble discuter.

L'objectif, c'est d'avoir une réflexion globale stratégique. On sait bien que tout ne pourra pas être maintenu, mais là où on maintient, qu'on maintienne effectivement avec une vraie vision, avec des vrais moyens et surtout qu'on croise les regards pour qu'il y ait un maillage et une présence des services publics sur l'ensemble des territoires ; quand ça ne peut pas être un service public de l'Etat, que ça soit un service public de la Collectivité de Corse, que ça soit, par exemple, une intervention de la MSA qui est extrêmement présente. Je crois que l'on a besoin de cette réflexion partagée.

Et, j'espère qu'on va réussir à avancer de façon significative dans les prochaines semaines, étant précisé que dans la commission de travail, il est prévu également qu'il y ait représentées les organisations syndicales.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc, je peux mettre aux voix cette motion.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

L'eletti di u « Partitu di a Nazione Corsa » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, **vutemu à prò**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion amendée est ADOPTEE à l'unanimité.**<sup>15</sup>

On peut passer à la motion suivante :

\* **Motion n° 2020/O2/035** déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Opposition au vote par correspondance lors des prochaines échéances électorales ;**

**M. Hyacinthe VANNI**

Je serai très bref, aussi bref que Jean-Martin l'a été tout à l'heure.

Pour nous, il est impensable de revenir en arrière avec toutes les conséquences que ces votes par correspondance ont pu entraîner dans le passé et pour le respect de la démocratie.

Donc, je vous fais grâce des considérants : « L'Assemblée de Corse, REAFFIRME son hostilité au rétablissement du vote par correspondance sous quelque forme que ce soit, (il est impensable pour nous de revenir en arrière).

EST FAVORABLE à ce qu'un électeur mandataire porte une seule procuration.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin de faire valoir cette position auprès de l'Etat et du Gouvernement ».

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

---

<sup>15</sup> Délibération N° 20/205 AC

**M. Pierre GHIONGA**

Moi, je suis contre, M. le Président, pourquoi ? L'élection de BIDEN a prouvé que le vote par correspondance pouvait avoir des aspects positifs. Il ne faut pas rester sur les visions d'il y a 30 ans...

Pourquoi tu rigoles, Jean ? S'il n'y a pas le vote par correspondance, c'est TRUMP qui reste, que tu le veuilles ou non.

Donc, je ne vois pas pourquoi on serait contre le vote par correspondance. Moi je suis pour et je l'assume.

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous avons bien pris acte que vous étiez pour et pour nous, vous le comprenez, nous y sommes farouchement opposés, compte tenu des dérives et du combat que l'on a mené sur ces sujets, des combats quelquefois durs, et la confiscation de la démocratie, quelquefois, et vous le savez, je ne vais pas les citer, elles sont dans les considérants, il y a quelques dates qu'on peut retenir, comme la date de 1975.

Donc, il est impensable, même si peut-être que les mentalités ont évolué, mais il doit sûrement rester quelques réflexes cachés dans l'intérieur, quelques personnes bien disposées à les remettre en fonction.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Président, je trouve qu'il est dommage que vous ayez mis dans votre motion la notion de vote par correspondance et la notion de deuxième procuration, parce que ce sont des choses différentes.

Alors, si le vote par correspondance, effectivement, a pu prouver par le passé qu'il y avait eu des dérives et qu'on pourrait peut-être d'ailleurs peut-être aujourd'hui qu'il pourrait profiter aux mouvements les plus mobilisés.

En revanche le fait que vous vous opposiez à la deuxième procuration est un peu gênant, parce qu'entre autre, en période de COVID ou de période assez incertaine d'un point de vue sanitaire, nous ne comprenons pas pourquoi vous vous opposeriez à ce qu'une personne puisse voter pour deux autres avec des procurations en bonne et due forme.

Donc, si vous étiez d'accord pour revoir cette notion de procuration, nous pourrions vous rejoindre. Autrement, nous nous opposerons surtout sur le volet procuration.

**M. Hyacinthe VANNI**

Il est bien marqué « est favorable, » ne s'oppose pas dans la motion, « est favorable à ce qu'un seul mandataire porte une seule procuration ». On ne s'oppose pas éventuellement en situation de crise à ce qu'il y en ait deux.

Nous étions dans le même état d'esprit : en situation de crise, bien entendu, on pourrait y déroger. Mais dans un contexte normal, je pense, il faut qu'on soit à une procuration, c'est quelque chose qui nous semble pour le moins...

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Excusez-moi, on ne va pas faire un chjame è risponde, mais honnêtement, si c'est encadré, comme c'est le cas aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi normal ou pas normal, pour encourager, je dirai, le vote et ne pas se retrouver avec des participations ridicules, on s'est retrouvé quand même avec des élus qui ont été élus avec des participations ridicules et qui quelque part pourraient presque prêter à interpréter que ce vote n'est pas révélateur.

Donc, si vous nous rejoignez, je pense qu'il serait sage que vous supprimiez cette référence à la procuration qui, pour nous, irait vraiment dans le bon sens et vers une participation renforcée.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, si je ne me trompe, on peut déjà voter deux fois avec deux procurations, quand une émane d'une personne résident à l'étranger.

**M. Hyacinthe VANNI**

Ecoutez, ce que nous dénonçons farouchement, c'est le vote par correspondance. Sur la deuxième procuration, je pense que l'on pourrait trouver un point d'équilibre : « est favorable à ce qu'un électeur mandataire porte une seule procuration, sauf conditions sanitaires », on pourrait peut-être l'amender dans ce sens, Marie-Thé ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Je ne vois pas pourquoi s'en tenir à « conditions sanitaires ». Aujourd'hui on a des niveaux de participation qui, personnellement, sauf peut-être pour les municipales et encore, qui sont, en ce qui me concerne, extrêmement préoccupants.

**M. Hyacinthe VANNI**

Moi, je peux faire la proposition suivante, si vous en êtes d'accord...

**Le Président SIMEONI**

Excusez-moi, l'avis de l'Exécutif, on est favorable sur le principe, à la motion, après je pense que ça mérite un débat plus large.

Le gros du problème aujourd'hui, à mon avis, plus que la deuxième procuration systématisée, on l'a vu, ce sont les conditions d'inscription quelquefois sur les listes électorales et, les difficultés qu'il y a à rapporter la preuve pour celles et ceux qui contestent ou qui souhaitent contester, que l'inscription n'aurait pas eu vocation à être recueillie.

Dans ce contexte-là, si on valide cette analyse, c'est vrai que la systématisation de la double procuration peut être un facteur aggravant d'une non-sincérité du scrutin. Je ne pense pas que la motion puisse aborder l'ensemble de ces problèmes. Si on veut la limiter à la question du vote par correspondance, alors bien sûr, pour répondre à Pierre, très rapidement, on n'est plus il y a 30 ou 40 ans, ni dans les mentalités, je pense, j'espère, je crois, ni dans les techniques. La correspondance d'hier, ce n'est plus la correspondance numérique des Etats-Unis aujourd'hui.

Par contre, vous avez vu aussi qu'au-delà des réserves de principe, il y a un certain nombre d'incertitudes techniques qui font qu'on ne sera pas, par exemple, pour les prochaines élections territoriales, en mesure d'assurer un bon fonctionnement et une bonne régularité des opérations de vote, notamment sur un scrutin à deux tours.

Donc, moi je pense qu'aujourd'hui, à partir du moment où le principe d'un vote par correspondance n'a pas été écarté, moi je suis favorable à ce que l'on dise : en l'état, il y a trop d'incertitudes et on ne veut pas d'un vote par correspondance.

On pourrait ne pas aborder, à l'occasion de la motion, la question de la deuxième procuration qui, sur le principe, est tout à fait ouverte, et après, le cas échéant, si on le souhaite, avoir un débat entre nous, sous la forme d'une motion ou sous la forme d'un

échange, une discussion, qui nous permettrait de poser cette problématique et de voir sous quelle forme on l'aborde à ce moment-là.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je peux me ranger à la sagesse de Marie-Thé MARIOTTI et du Président du Conseil exécutif.

Donc, on peut supprimer « est favorable à ce qu'un électeur mandataire... » On laisserait « REAFFIRME son hostilité au rétablissement du vote par correspondance sous quelque forme que ce soit et MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse afin de faire valoir cette position auprès de l'Etat et du Gouvernement ».

Est-ce que vous en êtes d'accord, Marie-Thé ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Oui, mais par contre, M. le Président, si une commission électorale est correctement menée, commission de contrôle, etc., normalement ça ne devrait donner lieu à aucun abus. Donc, M. le Président l'Exécutif, vous avez peut-être de mauvais exemples, et en tout cas, les voies de recours sont tout à fait ouvertes et à disposition des tiers.

**Le Président SIMEONI**

C'est pour cela que je ne veux pas faire de procès d'intention, ni de généralisation abusive et que je vous propose qu'on en discute sereinement et tranquillement si on souhaite le faire, entre nous.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Donc, je peux la mettre aux voix.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** la motion : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

L'eletti di u « Partitu di a Nazione Corsa » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, **vutemu à prò.**

**Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR.**

**M. Antoine POLI**

Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR.**

**Mme Valérie BOZZI**

Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, François-Xavier CECCOLI, **POUR.**

M. Pierre GHIONGA : **CONTRE**

Valérie BOZZI et Pierre-Jean LUCIANI : **NON-PARTICIPATION.**

**M. Hyacinthe VANNI**

**Pour : 60**

**Contre : 1**



**Non-participation : 2.**

**La motion est ADOPTÉE.<sup>16</sup>**

On peut passer à la motion suivante :

\* **Motion n° 2020/O2/036** Déposée par Mme Véronique ARRIGHI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle pour le personnel soignant et médicosocial.**

Vous avez la parole.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Merci, M. le Président.

Alors que le Ministre de la santé, Oliver VERAN, promettait au mois de mars une reconnaissance automatique, systématique du Coronavirus comme maladie professionnelle, le décret tant attendu par les soignants du 14 septembre dernier, remet largement en cause ce principe.

Cette motion vise à exprimer la déception et le profond mécontentement des soignants et du personnel médicosocial, suite à la parution dudit décret.

Cette reconnaissance est limitée aux formes graves de la pathologie. En effet, le tableau présenté est extrêmement restrictif et ne tient absolument pas compte des éventuelles complications dites « Covid long » qui peuvent survenir durant des semaines, voire des mois, après la maladie, comme nous le prouvent les témoignes qui se multiplient.

Force est de constater que le dispositif présenté trahit les engagements pris par le Gouvernement au moment où les soignants étaient glorifiés.

Au-delà de ça, ce manque de reconnaissance entraîne une perte d'acquis sociaux et revenus qu'il faut gérer, en plus de la maladie, au quotidien. Pourtant, le courage et les sacrifices du soignant, ne sont plus à démontrer.

---

<sup>16</sup> Délibération N° 20/206 AC

Nous rappelons que beaucoup se sont engagés pleinement, alors même que les moyens de protection individuelle et matériels médicaux faisaient défaut.

Nous leur avons demandé d'être des héros, d'être sur tous les fronts pour nous protéger, ils doivent être protégés à leur tour.

Ainsi, nous regrettons l'absence de concordance entre les déclarations gouvernementales et le décret qui a finalement été adopté.

Encore une fois, l'Etat n'a été à la hauteur des attentes des personnes concernées et de l'accord qu'il avait annoncé à la sortie du premier confinement.

La reconnaissance et l'engagement des soignants et du personnel médicosocial, a permis au pays de ne pas s'effondrer durant cette crise sanitaire. Ils méritent donc plus de considérations.

Une modification du décret doit être établie au plus vite et apporter une véritable reconnaissance aux personnels mobilisés.

Par conséquent, « l'Assemblée de Corse, DEMANDE au Gouvernement de modifier le décret n° 2020-1131, afin de permettre la reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle et non uniquement dans ses formes les plus sévères, afin de rétablir la justice et l'équité.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour se rapprocher de l'ARS afin de faire valoir cette demande auprès des services de l'Etat, en coordination avec l'action de nos parlementaires à l'Assemblée Nationale ».

A ringrazià vi.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Je crois qu'il y a un amendement du groupe « Andà per Dumane ». Marie-Hélène va nous le présenter.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Merci, M. le Président.

Donc, nous avons eu une discussion avec la rédactrice de la motion. Donc je vais quand même exposer notre amendement.

Nous sommes, bien entendu, favorables à cette motion, plus que favorables, mais nous aurions aimé introduire une reconnaissance pour le personnel soignant, pour le personnel médicosocial, mais également le personnel de secours, parce qu'on estime aussi que ça été les premières personnes face à cette maladie.

Véronique nous a expliqué que c'était une modification du décret. Bien entendu, on n'est pas à l'Assemblée nationale, alors peut-être que dans cette modification et dans ce décret-là, pourquoi pas, je pose la question, on votera la motion de toute façon, c'est à vous de choisir, mais on aimerait que le personnel secours soit associé au personnel soignant et au personnel médicosocial.

Voilà notre demande.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Bien sûr, l'amendement est accepté. Il faut savoir que le personnel de secours, là ne figure pas dans la motion puisque la motion reprend vraiment le décret. Donc, le décret citait les soignants, le personnel médicosocial, le personnel d'établissement, etc. Donc c'était déjà dans un premier temps revoir cette notion de maladie professionnelle qui, pour nous, n'est pas du tout appropriée.

Ensuite, il y a des discussions et des courriers qui sont remontés au Gouvernement de différents mouvements pour qu'en fait, cette reconnaissance professionnelle ne s'applique pas qu'aux soignants, mais soit complètement élargie. Mais, bien évidemment que nous sommes pour l'amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

S'il n'y a pas d'intervention contre, je donne la parole à l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets la motion aux voix.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « Femu a Corsica » : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI et Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Pour le groupe « Corsica Libera », les élus présents ou représentés, dont les noms suivent, votent **POUR** : Vannina ANGELINI-BURESI, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour les élus « PNC » : Mattea CASALTA, Paul MINICONI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Anne TOMASI, Pascal CARLOTTI, Joseph PUCCI, Pierre POLI, votons **POUR**.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Les membres du groupe « Per l'Avvene », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Martin MONDOLONI, Xavier LACOMBE, Jean-Louis DELPOUX, Francis GIUDICI, Camille de ROCCA SERRA, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Santa DUVAL, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, votons **POUR**.

**M. Antoine POLI**

Les élus du groupe « Andà per Dumane », présents ou représentés : François ORLANDI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, Antoine POLI et Jean-Charles ORSUCCI, votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus du groupe « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica », présents ou représentés : Mme Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI,

Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA et Valérie BOZZI, nous votons **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>17</sup>**

Donc, on peut passer à la motion suivante :

**\* Motion n° 2020/O2/037 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Atteinte à la liberté de manifester et à la liberté de la presse dans la proposition de loi « sécurité globale » votée en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale.****

La même motion est déposée par le Président de l'Assemblée de Corse :

**\* Motion n° 2020/O2/039 déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : **Opposition à l'article 24 de la loi dite de « sécurité globale ».****

Donc, ça devient **une motion fusionnée du Président de l'Assemblée de Corse, du groupe « Femu a Corsica », du groupe « Corsica Libera » à laquelle s'associe le groupe « Partitu di a Nazione Corsa ».**

Donc, c'est une motion qui est portée par la majorité territoriale. Qui prend la parole ?

**M. Petr'Antone TOMASI**

Très brièvement, puisque l'heure tourne et puis vous a eu connaissance de la motion.

A Paris, au Parlement, est en débat la proposition de loi dite « sécurité globale », qui a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale et nous estimons que cette proposition de loi porte atteinte à un certain nombre de droits fondamentaux, singulièrement la liberté d'information et la liberté de la presse, à travers l'adoption de l'article 24 qui a fait

---

<sup>17</sup> Délibération N° 20/207 AC

grand bruit ces derniers jours et ces dernières heures encore, mais également la liberté de réunions et de manifestations.

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons que notre Assemblée prenne une position de principe à cet égard, afin de demander le respect de ces droits fondamentaux. Et donc, de revenir sur ces articles qui sont, à notre sens, attentatoires à ces dits droits.

Donc, c'est la proposition qui est faite, qui a été fusionnée à travers un travail commun à la majorité territoriale. Et, nous avons pris connaissance d'amendements du groupe « Andà per Dumane », je laisserai, bien sûr, ce groupe les présenter, mais je crois pouvoir dire déjà, à cette heure, qu'il y a eu un dialogue avec le groupe « Andà per Dumane » pour essayer de trouver une formulation qui puisse convenir au plus grand nombre afin que cette Assemblée puisse parler d'une même voix sur ce sujet.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci, un mot de Romain et après un mot pour le PNC.

**M. Romain COLONNA**

Merci, M. le Président. Très brièvement.

Tout a été dit ou presque. Simplement pour rajouter que là on touche à des questions de fond sur l'organisation de nos sociétés, qui concerne l'ensemble des sociétés, et on touche aux libertés fondamentales et à cet équilibre extrêmement difficile entre libertés fondamentales d'un côté et sécurité des citoyens de l'autre. Et là manifestement, cet équilibre-là n'est pas respecté.

Donc, nous nous voulions alerter cette Assemblée là-dessus, prendre une position de principe, rappeler qu'il ne semble pas incongru, notamment dans le cadre français, que des journalistes puissent filmer des actions policières. Encore très récemment, il y a eu un passage à tabac d'une personne, notamment de couleur, qui a choqué au plus haut niveau de l'Etat puisque Emmanuel MACRON lui-même s'en émeut dans la presse.

Donc, ailleurs en Europe aussi, on a vu ces derniers mois des dérives policières répétées, que nous avons d'ailleurs condamnées dans cette Assemblée. Donc là, on voit manifestement que l'équilibre entre libertés fondamentales et sécurité n'y est pas.

Donc, nous vous demandons de prendre position par rapport à ce fait-là et à l'égard notamment de l'article 24, et aussi affirmer par cette motion, notre soutien au métier de journaliste.

Je vous remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non, pour compléter, vous avez la parole.

**Mme Anne-Marie PIERI**

Par rapport à l'article 24, je ne sais pas si tu es au courant, mais il semblerait qu'il y ait une réécriture qui soit demandée par le Premier ministre. Donc, ça va repasser au Parlement tout simplement.

**M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, nous sommes évidemment opposés à l'article 24, mais je crois qu'il ne sera pas adopté parce qu'on a aujourd'hui une véritable crise de régime qui se produit sous nos yeux. Le Premier ministre qui voulait une commission indépendante a été désavoué par le Président de l'Assemblée et le Président du Sénat, et je me demande comment il va pouvoir rester en place.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Tony pour présenter les amendements.

**M. Antoine POLI**

Merci. Nous sommes bien entendu tout à fait favorables à cette motion. Nous aimerions modifier quelques termes : nous aimerions supprimer les termes qu'il y a après « L'Assemblée de Corse » et les remplacer par :

« AFFIRME son soutien plein et entier à la liberté de la presse.

DEMEURE plus spécialement attentive aux libertés fondamentales des citoyens.

ESTIME que dans ce cadre, les articles 20, 20 bis, 20 ter, 21 et 22 de la proposition de loi “Sécurité globale” doivent faire l’objet d’une révision, voire pour certains d’entre eux d’une suppression ».

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Je pense que vous vous êtes mis d'accord ?

**M. Petr’Antone TOMASI**

Ça, c’est l’amendement tel que déposé par « Andà per Dumane ». Je ne trahis pas un secret en disant qu’il y a eu un échange avec le Président du groupe « Andà per Dumane », il le confirmera je pense s’il est toujours présent.

Donc nous, nous avons proposé un sous-amendement parce que nous estimons... Alors il y a deux amendements de forme, mais ça c’est sans importance, je vous les donnerai, qu’il y a un débat particulier effectivement sur l’article 24 et que donc il y avait nécessité d’isoler la prise de position sur cet article, puisqu’il peut y avoir effectivement des évolutions dans les heures qui viennent, avant la deuxième lecture.

Donc la proposition que l’on fait à « Andà per Dumane », c’est de maintenir le premier alinéa tel qu’il a été lu par Tony POLI « Affirme, etc. » et celui demeurerait inchangé.

Alinéa 2 : « l’Assemblée de Corse DEMEURE plus largement (plutôt que plus « spécialement », puisqu’on va du particulier vers le général) attentive aux libertés fondamentales des citoyens ».

Troisième alinéa que l’on insèrerait : « SE PRONONCE, dans ce cadre, pour la suppression de l’article 24 de la proposition de loi « sécurité globale ».

Et donc, quatrième alinéa : « ESTIME, en outre, que les articles 20, 20bis, 20ter, 21 et 22 de ladite proposition de la loi “Sécurité globale” doivent faire l’objet d’une révision, voire pour certains d’entre eux d’une suppression ».

C’est la proposition que nous portons en termes de sous-amendement.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. J’interroge Tony.



**M. Antoine POLI**

Nous sommes tout à fait favorables à ces sous-amendements.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Président, simplement pour vous indiquer que nous ne souhaitons pas à l'origine participer au vote, mais qu'ainsi amendé, nous avons trouvé un point d'équilibre qui nous permettra non seulement d'y participer, mais d'être pour.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. L'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Avis favorable de l'Exécutif.

**M. Hyacinthe VANNI**

On peut passer au vote de la motion ainsi amendée.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, nous votons **POUR** la motion ainsi amendée.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera » présents et représentés, votent **POUR** la motion ainsi amendée : ANGELINI-BURESI Vannina, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés : Pierre POLI, Paul MINICONI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI votons **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les membres du groupe « Per l'avvene » présents ou représentés dont les noms suivent : Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, votons **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **POUR**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**La motion amendée est adoptée à l'unanimité.**<sup>18</sup>

Nous pouvons passer à la dernière motion de cette session. Vous avez la parole.

\* **Motion n° 2020/O2/038** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **opposition au projet d'exploitation d'une carrière sur les communes de Fuzzà et de Loretu di Tallà.**

---

<sup>18</sup> Délibération N° 20/207 AC

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, M. le Président.

Je voulais juste préciser dans quelles conditions on a déposé cette motion.

Il y a eu deux niveaux d'expertise : un premier niveau qui s'est fait sur la partie économique, à savoir quels étaient les besoins en matériaux du territoire sartinesu/valincu et à un autre niveau, à un niveau environnemental, avec tout ce que comporte la création d'une carrière comme désagréments pour la population et pour l'environnement.

Cette motion contre le projet d'une carrière sur la commune de Fuzzà a une portée beaucoup plus générale sur la politique environnementale que nous voulons insuffler pour la Corse. D'ailleurs, lors de la question posée hier par notre amie Chantal PEDINIELLI, le Président de l'Exécutif a bien précisé notre position.

Je voulais souligner aussi que je me suis entretenu personnellement avec le porteur de projet et il faut bien comprendre que ce n'est pas du tout dirigé contre ce chef d'entreprise qui est quelqu'un de respectable et reconnu sur la place publique dans la région du Valinco.

Dans la motion, les éléments qui sont à charge, précisent l'importance de préserver nos ressources et notre environnement, c'est la question principale.

Il faut bien savoir que nous ne sommes pas contre la création des carrières en général. Bien sûr, quand il y a des territoires qui sont excentrés où il n'existe pas de carrière, où il y a un vrai besoin en matériaux de carrière, nous ne sommes pas contre, ou sur des endroits où il peut y avoir un vrai besoin de consommation en matériaux et en manque de matériaux, bien sûr qu'il faudra faire d'autres carrières.

Mais dans le cas présent, ce qu'on a vu sur la région Sartinesu/Valincu, c'est que les besoins en matériaux ne sont pas ressentis. Il y a déjà deux carrières qui sont présentes sur le territoire et une troisième carrière ne se justifie pas.

En discutant avec le chef d'entreprise qui portait ce projet, il y a une discussion qui s'est faite aussi sur la concurrence avec des prix qui sont appliqués et qui souvent sont prohibitifs sur la microrégion. Sur les problèmes de prix, je pense qu'il faut qu'on ait une discussion et qu'on apporte des solutions qui sont autres que de créer en permanence de la concurrence.

Par exemple, on en a longuement discuté en début de mandature, l'inscription de la Corse dans la Constitution avec un pouvoir législatif, tout en respectant le règlement européen sur la concurrence, nous aurait sûrement permis de contrôler ce type de marché contraint ; chose qui malheureusement n'a pas pu se faire.

Hier, une question orale a été posée par Romain COLONNA, suite à l'étude réalisée sur la concurrence en Corse, et qui montre bien l'intérêt que nous portons aux prix qui sont pratiqués dans l'île.

Ensuite, le Président de l'Exécutif l'a précisé hier, la mise au débat de ces problèmes de concurrence au sein de notre Assemblée lors de la session de janvier prouve l'attention que porte notre majorité et je pense, l'ensemble des groupes qui siègent à l'Assemblée. C'est important aussi de le préciser.

Ce constat de prix qui est beaucoup plus élevé est une réalité, que nous dénonçons d'ailleurs depuis longtemps, Jean BIANCUCCI l'a redit encore hier, et elle impacte défavorablement les entreprises et toute la population de Corse.

Le prix des matériaux de carrière en fait partie. Quand vous voyez que la tonne de sable à Porto-Vecchio se négocie à 12 € et que dans la région du Valinco, elle est à plus de 20 € il y a une vraie question qui se pose sur le problème de concurrence.

Je pense qu'aujourd'hui, notre rôle est autre, il est beaucoup plus important : il est avant tout d'avoir une vision de notre pays sur le long terme, qui permettra de protéger surtout notre patrimoine environnemental pour les générations présentes et futures.

La création d'une carrière, tout le monde le sait, c'est minimum pour 30 ans avec tous les désagréments et tous les dégâts environnementaux qui sont irréversibles et qui vont avec la création de la carrière.

La question qui se pose aussi, c'est : est-ce que la priorité pour nous est qu'une entreprise privée puisse payer la tonne de sable moins cher ou que les Corses puissent vivre dans un environnement protégé et préservé qui fera émerger d'autres profits économiques, dans le tourisme par exemple, et surtout le bien vivre pour nos populations. C'est une question de fond qu'on doit avoir à l'esprit.

La loi ALUR de 2014 donne, entre autres, compétence à la région au sein d'un COPIL pour déterminer ses choix stratégiques, la vision de son territoire et la préservation de ses ressources et de son environnement.

Je pense que c'est à nous d'écrire notre schéma de carrière pour la Corse et de le faire adopter par l'Etat.

Par cette motion, nous demandons à l'Assemblée de Corse de s'opposer fermement au projet d'exploitation de carrière sur la commune de Fuzzà et de Loreto di Tallà et de demander au Président de l'Exécutif de Corse d'intervenir auprès de M. le préfet de Corse afin de ne pas délivrer d'autorisation pour cette exploitation.

Je vous en remercie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Très bien. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. Je demande l'avis de l'exécutif.

**Le Président SIMEONI**

Avis favorable.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix la motion.

**Mme Véronique ARRIGHI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Femu a Corsica », dont les noms suivent : Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Hyacinthe VANNI, nous votons **POUR** la motion.

**M. Petr'Antone TOMASI**

Les élus du groupe « Corsica libera » présents et représentés, votent **POUR** la motion : ANGELINI-BURESI Vannina, François BENEDETTI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Laura-Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

Pour le groupe « Partitu di a Nazione Corsa », les élus présents et représentés : Pierre POLI, Paul MINICONI, Mattea CASALTA, Julia TIBERI, Jean-François CASALTA, Pascal CARLOTTI, Jeanne STROMBONI, François BERNARDI, Joseph PUCCI, Anne TOMASI votons **POUR**.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Les membres du groupe « Per l'avvene » présents ou représentés, dont les noms suivent, le vote se fait de la manière suivante :

- Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Marie-Anne PIERI, **NON-PARTICIPATION**,
- Chantal PEDINIELLI, **POUR**.

**Mme Marie-Hélène PADOVANI**

Pour les élus présents et représentés du groupe « Andà per dumane » : Jean-Charles ORSUCCI, François ORLANDI, Antoine POLI, Catherine RIERA, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Hélène PADOVANI, nous votons **POUR**.

**Mme Valérie BOZZI**

Pour les élus présents ou représentés du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica », Isabelle FELICIAGGI, Stéphanie GRIMALDI, Pierre-Jean LUCIANI, François-Xavier CECCOLI, Pierre GHIONGA, Valérie BOZZI, **NON-PARTICIPATION**.

**M. Hyacinthe VANNI**

**48 pour - 15 non-participations.**

**La motion est adoptée<sup>19</sup>.**

---

<sup>19</sup> Délibération N° 20/209 AC

**M. Pierre GHIONGA**

Possu pone una quistione, ò Sgiò Presidente ?

**M. Hyacinthe VANNI**

Avà ch'emu finitu, sì !

**M. Pierre GHIONGA**

Pensavu che feciamu a prumuzione di a lingua corsa. Nanzu, quande no parlavamu, c'era a nostra casata è u nostru nomu nantu à u screnu. Avà c'hè una parolla inglese : c'hè « site 92 » !

**Le Président SIMEONI**

S'ellu ùn hè ch'inglese, meza bastunata !

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi à tutte è à tutti !

**La séance est levée à 19 H 15**

# ANNEXES



**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**N° 2020/O2/039**

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET M. Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA ».

**OBJET :** OPPOSITION A L'ARTICLE 24 DE LA LOI DITE DE « SECURITE GLOBALE ».

**CONSIDERANT** le vote de l'article 24 de la proposition de loi dite de « sécurité globale » portant sur la vidéo protection, la captation d'images et la « protection » des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions,

**CONSIDERANT** que cet article prévoit de punir « d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » le fait de diffuser des images d'un policier ou d'un gendarme « dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique »,

**CONSIDERANT** que la notion d'intégrité psychique est mal définie et présente, par conséquent, des risques d'interprétations restrictives de liberté,

**CONSIDERANT** que les images des violences commises par les forces de l'ordre pourraient dès lors ne plus être diffusées,

**CONSIDERANT** que l'article 24 crée, de fait, un nouveau délit dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse,

**CONSIDERANT** que dans l'arsenal législatif actuel, une personne qui utilise de façon malveillante les vidéos qu'elle tourne, peut déjà être punie,

**CONSIDERANT** que certaines vidéos ont été utiles pour révéler les dérapages incontestables des forces de sécurité, notamment dans de récentes affaires rapportées par les médias,

**CONSIDERANT** le flou entretenu par l'Etat autour des interventions des forces de l'ordre, aucune statistique ne recensant les violences policières ou les morts par balle consécutives à l'intervention de la police,

**CONSIDERANT** que les seules données sur l'emploi de la force par la police, émanent d'ONG dont la crédibilité est remise systématiquement en cause par l'Etat,

**CONSIDERANT** que les dispositions de l'article 24 pourraient avoir des conséquences préjudiciables sur le climat de la société et la démocratie elle-même, en accentuant l'incompréhension entre les citoyens et les forces de l'ordre,

**CONSIDERANT** que ces dispositions pourraient éventuellement renforcer le sentiment d'impunité de certains membres des forces de l'ordre,

**CONSIDERANT** que la loi comporte d'autres mesures préoccupantes telles que le déploiement massif des caméras mobiles et des drones de surveillance,

**CONSIDERANT** qu'il existe un risque de ne plus laisser aucune place à l'anonymat, lequel est consubstantiel au respect du droit à la vie privée,

**CONSIDERANT** que cette évolution ne peut avoir en outre qu'un effet négatif sur la liberté d'expression et de manifestation,

**CONSIDERANT** les déclarations du Ministre de l'intérieur sur les journalistes couvrant des manifestations selon lesquelles ils devraient « se rapprocher des autorités » afin de « se signaler, pour être protégés par les forces de l'ordre »,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'INQUIETE** des dispositions en cours d'adoption qui réduisent les libertés fondamentales.

**S'OPPOSE** solennellement à l'article 24 de la loi dite de « sécurité globale ».

\* \* \*

**Cette motion est fusionnée avec la N° 2020/O2/037**

**Nouvelle rédaction motion N° 2020/O2/040**

*(Délibération N° 20/208 AC du 27/11/2020).*

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
26 ET 27 Novembre**

**PLAN SALVEZZA**

*(Rapport n° 2020/O2/374)*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération.**

**Article 2.**

**Supprimer**

-mettre en œuvre le fonds SALVEZZA II, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS et à préciser le cas échéant par arrêté délibéré en CE les conditions de mobilisation du fonds ;

– mettre en œuvre un fonds participatif selon des modalités qui seront précisées par arrêté du Conseil exécutif ;

– procéder à la révision du dispositif SUSTEGNU par voie de modification à la convention « SUSTEGNU » conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, dans le respect des textes régissant la matière.

**ET REMPLACER PAR**

Un rapport en séance plénière de l'Assemblée de Corse sera présenté afin de préciser :

- la mise en oeuvre du fonds SALVEZZA II, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS,
- la mise en oeuvre du fonds participatif
- la révision du dispositif SUSTEGNU

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

--

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

--

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

---

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**

**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**

**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 2**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Il est proposé la création d'une commission ad hoc chargée du suivi et de l'opérationnalité des plans Salvezza et Rilanciu. L'amendement vient modifier le rapport à travers l'introduction de cette création ainsi que la délibération pour acter ladite création.

Par conséquent, il conviendra d'ajouter le texte suivant à la fin du B de la partie II du rapport :

*« Dans le but d'assurer le suivi, l'efficacité et l'opérationnalité des plans d'urgence et de relance, une commission ad hoc est créée et sera composée de conseillers territoriaux qui pourront faire appel à l'ensemble des acteurs concernés par les plans.*

*Ses missions seront d'évaluer les mesures mises en place et de proposer des ajustements réguliers afin d'optimiser leur opérationnalité. Elle devra se réunir de manière très fréquente. »*

Un article sera aussi ajouté à la délibération comme suit :

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE...**

*« ACTE la création d'une commission ad hoc chargée du suivi et de l'opérationnalité des plans Salvezza et Rilanciu »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITE  
SOUS-AMENDE \***

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE  
SOUS AMENDE**

#### **\*Sous-amendement :**

*« ACTE la création d'une commission ad hoc **de l'Assemblée de Corse** chargée du suivi et de l'opérationnalité des plans Salvezza et Rilanciu »*

**COLLECTIVITÉ DE CORSE****ASSEMBLÉE DE CORSE****SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020****RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020****2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020****REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020****ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU***Rapport N°2020/O2/374***AMENDEMENT N° 3****DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Notre territoire présente des spécificités et des caractéristiques économiques qui ne peuvent être traitées de la même manière que les autres territoires métropolitains. Le plan France-Relance apporte déjà une réponse générique afin de pallier les crises au mieux. Cette réponse, bien qu'intéressante, ne parait pas totalement adaptée à la Corse et se doit d'être complétée. Il apparait donc judicieux de chercher à capter une enveloppe supplémentaire dans le cadre de l'urgence et de la relance et ne pas se contenter de négocier une part sur le plan France-Relance.

Cela implique une mention au rapport ainsi qu'un article supplémentaire à la délibération afin de mandater le Conseil Exécutif en vue de la tenue d'une négociation avec l'Etat



Il est donc proposé de créer un c) qui sera inclus dans le 2 du C de la partie II du rapport formalisé comme suit :

« c) *La négociation avec l'Etat d'une enveloppe particulière à la Corse dédiée à la relance, tenant compte des spécificités du territoire.*

*Au-delà de la participation de la Corse au plan "France Relance" qui ne tient pas compte des spécificités des territoires et eu égard aux caractéristiques démographiques, économiques et géographiques de la Corse, il conviendrait d'obtenir une enveloppe dédiée supplémentaire afin d'apporter une réponse plus efficace et appropriée à la situation de crise socio-économique.*

*La crise économique impacte grandement les finances de la Collectivité de Corse dans le sens où elle induit une augmentation conséquente de ses dépenses mais aussi une réduction relative de ses recettes dynamiques indexées sur l'activité économique locale. Cela ne permet donc à notre Collectivité que d'apporter une réponse limitée aux besoins liés à l'urgence sociale et à la relance économique.*

*Ainsi le Conseil Exécutif de Corse est mandaté en vue de négocier une enveloppe supplémentaire à ces fins. »*

Aussi, à la délibération est ajouté un article comme suit :

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE ...**

« *MANDATE le Conseil Exécutif afin de négocier avec l'Etat l'obtention d'une enveloppe de relance particulière à la Corse tenant compte des spécificités du territoire. »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITE**  
**Sous-amendé \***

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**  
**SOUS AMENDE**

**\*Sous-amendement :**

**AJOUTER un nouvel article :**

**« DEMANDE que la part de l'enveloppe du plan France Relance et des financements publics étatiques et européens consacrés à la Corse soient définie notamment par application de critères prenant en compte sa spécificité : insularité, statut d'île montagne conformément à la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, structure du tissu économique et social, taux de pauvreté, poids du tourisme dans l'économie, structure des recettes fiscales de la Collectivité de Corse »**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

---

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 4**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

L'ensemble des mesures proposées, si elles présentent une certaine cohérence globale, n'ont pas toutes les mêmes objectifs et finalités entre la notion d'urgence et la notion de relance. Ainsi, il est proposé, dans un souci de lisibilité générale de classer les mesures proposées par la Collectivité de Corse. Il est à noter que certaines mesures dénotent de dépenses supplémentaires induites par les crises subies et viennent impacter directement les finances de notre Collectivité, la limitant, de fait, dans sa marge de manœuvre financière pour apporter des réponses plus satisfaisantes aux Corses.

Ainsi, il est proposé d'ajouter une colonne au tableau récapitulatif comme suit :

Mesure	Flèche
1.1	Urgence
1.2	Urgence
1.3	Urgence
1.4	Amorce de relance
1.5	Urgence
1.6	Amorce de relance
1.7	Urgence

1.8	Urgence
1.9	Urgence
2.1	Amorce de relance
2.2	Amorce de relance
2.3	Urgence
2.4	Amorce de relance
2.5	Amorce de relance
2.6	Urgence
2.7	Urgence
2.8	Urgence
3.1	Mesure étatique
3.2	Mesure étatique
3.3	Mesure étatique
3.4	Mesure étatique
3.5	Mesure étatique
4.1	Amorce de relance
4.2	Amorce de relance
4.3	Amorce de relance
4.4	Amorce de relance
4.5	Amorce de relance
4.6	Urgence
4.7	Urgence
4.8	Amorce de relance
5.1	Amorce de relance
5.2	Amorce de relance
5.3	Amorce de relance
5.4	Dépenses supplémentaires obligatoires
5.5	Dépenses supplémentaires obligatoires
5.6	Amorce de relance
5.7	Urgence
5.8	Dépenses supplémentaires obligatoires
5.9	Urgence
6.1	Amorce de relance
6.2	Amorce de relance
6.3	Amorce de relance
6.4	Amorce de relance

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**RETIRE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE****ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 5**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans un souci, d'opérationnalité et de diffusion juste de l'information, il sera souhaitable que les mesures proposées soient accompagnées d'un calendrier de mise en œuvre. Les corses doivent pouvoir se projeter et savoir quand ils pourront bénéficier du concours de la Collectivité.

Si tout le monde est conscient du fait que le travail est important et que ce calendrier ne peut être proposé dans des délais très courts, il conviendra d'apporter des réponses sur cette mise en œuvre des mesures d'ici la prochaine session de notre Assemblée.

Ainsi, il est proposé d'acter l'apport, par le Conseil Exécutif, d'un calendrier opérationnel de mise en œuvre des mesures d'ici la session suivante à travers l'ajout d'un article à la délibération comme suit :

### L'ASSEMBLEE DE CORSE ...

« *ACTE la présentation à venir d'un calendrier opérationnel détaillé pour chaque mesure relative au plan proposé, par le Conseil Exécutif, d'ici la session de l'Assemblée de Corse du mois de décembre 2020.* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

<p><b>FAVORABLE A L'UNANIMITE SOUS-AMENDE *</b></p>
---

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

<p><b>ADOPTÉ SOUS AMENDE</b></p>
--------------------------------------

**\*Sous-amendement :**

« **ACTE** la présentation à venir d'un calendrier opérationnel détaillé pour chaque mesure relative au plan proposé, par le Conseil Exécutif, ~~d'ici la session.~~ **avec une première présentation lors de** l'Assemblée de Corse du mois de décembre 2020 ».

COLLECTIVITE DE  
CORSE

ASSEMBLEE DE  
CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 6**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDE  
A REPUBLICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération :**

- **SUPPRIMER** l'article premier.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**RETIRE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**



**ASSEMBLEE DE CORSE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 7**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDE  
A REPUBLICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération :**

**- L'article 2 est modifié comme suit, il devient l'article premier :**

**« AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à :**

**-Proroger au 28 février 2021 l'instruction et l'individualisation des dossiers déposés au titre de SALVEZZA I, dont la date de clôture de dépôt des dossiers demeure fixée au 31 décembre 2020,**

**- Procéder à la révision du dispositif SUSTEGNU par voie de modification à la convention « SUSTEGNU » conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, dans le respect des textes régissant la matière. »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

<b>RETIRE</b>
---------------

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

--

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 8**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDE  
A REPUBLICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération :**

- SUPPRIMER l'article 3.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**RETIRE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 9**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDE  
A REPUBLICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération :**

- SUPPRIMER l'article 4.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A  
L'UNANIMITE SOUS-AMENDE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉ  
SOUS AMENDE**

**\*Sous-amendement :**

**REDIGER L'ARTICLE 5 comme suit :**

**« DIT que les instances de la Collectivité de Corse, la CCI de Corse ainsi que les autres institutions, organismes, syndicats et parties prenantes soutenant le volet SALVEZZA seront associés à ladite concertation, selon des modalités à définir. »**

**COLLECTIVITE DE  
CORSE**

**ASSEMBLEE DE  
CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 9 BIS**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDE  
A REPUBLICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération :**

**REDIGER un nouvel article après l'ARTICLE 6 :**

« **DIT** que le Conseil exécutif présentera un projet de rapport sur le volet « Relance du Plan Salvezza et Rilanciu » qui fera l'objet d'échanges préparatoires entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, avant son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse appelée à en débattre. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉ  
SOUS AMENDE**

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 10**

**AR :** LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDE A REPUBBLICA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération :**

**MODIFIER l'article 6 comme suit :**

« **INSTITUE** un comité d'élaboration du Plan « Salvezza è Rilanciu », présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse, dont la composition est arrêtée comme suit :

- le Président du Conseil Exécutif de Corse et les Conseiller exécutifs concernés par la mise en œuvre du plan,
- le Président de l'Assemblée de Corse,
- la Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
- le Préfet, représentant de l'Etat en Corse,
- les Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,
- les Présidents des commissions organiques de l'Assemblée de Corse,
- les Vice-Présidents de l'Assemblea di a Giuventù,
- les représentants désignés par la Chambre des Territoires,
- les Présidents de Communautés de communes et d'agglomérations,
- les Présidents des Associations départementales des Maires,



- le Président de la CCI de Corse et les représentants des organisations parties prenantes de la plateforme mise en place dans le cadre de la co-construction du plan,
- les organisations syndicales. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIM  
SOUS-AMENDE\***

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE  
SOUS AMENDE**

**\*Sous-amendement :**

« **PROPOSE** un comité de suivi du Plan « Salvezza è Rilanciu », présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse, dont la composition est arrêtée comme suit :

- le Président du Conseil Exécutif de Corse et les Conseiller exécutifs concernés par la mise en œuvre du plan,
- le Président de l'Assemblée de Corse,
- la Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
- le Préfet, représentant de l'Etat en Corse,
- les Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse,
- les Présidents des commissions organiques de l'Assemblée de Corse,
- les Vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù,
- les représentants désignés par la Chambre des Territoires,
- les Présidents de Communautés de communes et d'agglomérations,
- les Présidents des Associations départementales des Maires,
- le Président de la CCI de Corse les Présidents des Chambres Consulaires et les représentants des organisations parties prenantes de la plateforme mise en place dans le cadre de la co-construction du plan,
- les organisations syndicales,
- le Président de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire. »

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 11**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Toujours dans la fiche action 3.4 relative au CIIC, ainsi que dans le rapport,  
**RAJOUTER** l'item suivant :

**« Repousser la date butoir de l'éligibilité des meublés de tourisme au CIIC du 31.12.20 au 31.12.21 ».**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITE  
SOUS-AMENDE\***

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉ  
SOUS AMENDE**

**\*Sous-amendement :**

**« DEMANDE** que le délai d'achèvement des investissements prévus au titre de la loi relative au CIIC soit reporté du 31/12/2020 au 31/12/2021, en raison de la situation sanitaire et de ses conséquences. »

COLLECTIVITE DE  
CORSE

ASSEMBLEE DE  
CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 12**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans la fiche action 3.5 relative aux autres mesures fiscales, ainsi que dans le rapport,  
**RAJOUTER** l'item suivant :

**« Réévaluer le taux du FIP Corse de 38% à 50% sur l'exercice 2021 ».**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉ**

COLLECTIVITE DE  
CORSE

ASSEMBLEE DE  
CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 13**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans les fiches actions 6.1 et 6.2 relatives à la communication, ainsi que dans le rapport, **RAJOUTER** l'item suivant :

**« la conception d'une plateforme commerciale régionale. »**

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A  
L'UNANIMITE  
SOUS-AMENDE\***

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE  
SOUS AMENI**

**\*Sous-amendement :**

**MODIFIER (page 27) l'intitulé de la mesure n° 2.7 à la colonne synopsis : « Aide aux EPCI et communes (click&connect) »**

**CREER à la page 28 une nouvelle mesure au point 6 intitulée : Préfiguration d'une plateforme intégrée en soutien à l'e-commerce de proximité.**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 14**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT:**

**Délibération : Article 2.**

**• SUPPRIMER :**

- mettre en œuvre le fonds SALVEZZA II, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS et à préciser le cas échéant par arrêté délibéré en CE les conditions de mobilisation du fonds ;
- mettre en œuvre un fonds participatif selon des modalités qui seront précisées par arrêté du Conseil exécutif ;
- procéder à la révision du dispositif SUSTEGNU par voie de modification à la convention « SUSTEGNU » conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, dans le respect des textes régissant la matière.

**ET REMPLACER PAR :**

Un rapport en séance plénière de l'Assemblée de Corse sera présenté afin de préciser :

- la mise en œuvre du fonds SALVEZZA II, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS,
- la mise en œuvre du fonds participatif

- la révision du dispositif SUSTEGNU

<b>* AVIS DE LA COMMISSION</b>	<b>FAVORABLE A L'UNANIMITE</b>
<b>* DECISION DE L'ASSEMBLEE</b>	<b>ADOPTÉ SOUS AMEND</b>

**\*Sous-amendement :**

**AJOUTER un article :**

« **DIT** qu'un rapport sera présenté en séance plénière de l'Assemblée de Corse afin de préciser :

- la mise en œuvre du fonds SALVEZZA II, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS,
- la mise en œuvre du fonds participatif,
- la révision du dispositif SUSTEGNU.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »**  
**DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

AMENDEMENT N° 15

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Délibération : Article 3.

- SUPPRIMER

**DONNE MANDAT** au Président du Conseil exécutif de Corse pour prendre, si nécessaire, par arrêté délibéré en Conseil exécutif, toutes les mesures tendant à préciser les modalités de mise en oeuvre de la présente délibération et du volet Salvezza du Plan « Salvezza è Rilanciu ».

**ET REMPLACER PAR :**

« **DIT** que le Président du conseil exécutif de Corse présentera un rapport à l'Assemblée de Corse afin que soient précisées toutes les modalités de mise en oeuvre de la présente délibération et du volet Salvezza du plan « Salvezza è Rilanciu ».

\* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE A L'UNANIMITÉ  
SOUS-AMENDE\*

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ  
SOUS AMENDE



**\*Sous-amendement :**

**AJOUTER à L'ARTICLE 3 :**

*« **DIT** que le Président du conseil exécutif de Corse présentera un rapport à l'Assemblée de Corse afin que soient précisées toutes les modalités de mise en œuvre de la présente délibération et du volet Salvezza du plan « Salvezza è Rilanciu ».*

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 16**

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération**  
**Article 4**

**SUPPRIMER :**

**DONNE MANDAT** au Président du Conseil exécutif de Corse pour engager les discussions avec l'Etat aux fins de contractualiser le Plan « Salvezza è Rilanciu », et, dans un premier temps, son volet Salvezza tel qu'adopté par la présente delibération

**Et remplacer par**

***DIT** que les discussions avec l'Etat aux fins de contractualiser le Plan « Salvezza è Rilanciu », et, dans un premier temps, son volet Salvezza tel qu'adopté par la présente délibération seront engagées par le biais d'une délégation de la Collectivité de Corse comprenant notamment, le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, un représentant par groupe politique.*

**\*AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A  
L'UNANIMITE  
SOUS-AMENDE\***

\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTE  
SOUS AMENDE**

\*Sous-amendement :

**ARTICLE 4 de la délibération, REDIGER comme suit :**

« **DONNE MANDAT** au Président du Conseil exécutif de Corse pour ~~engager les~~ **solliciter l'engagement de** discussions avec l'Etat aux fins de contractualiser le Plan « Salvezza è Rilanciu », et, dans un premier temps, son volet Salvezza tel qu'adopté par la présente délibération

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 17**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Délibération.**

**Article 6 :**

**REMPACER**

**INSTITUE** un comité de suivi du Plan « Salvezza è Rilanciu », présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse, dont la composition est arrêtée comme suit :

**PAR**

**INSTITUE** un comité de suivi du Plan « Salvezza è Rilanciu » co-présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse et le Préfet de Corse, dont la composition est arrêtée comme suit :

**ET AJOUTER**

- Les présidents des communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia.
- Les présidents des communautés de communes de Corse
- Le président de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire.
- Le président de la Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat de Corse
- Le président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Corse
- Le Préfet de Corse.

- Le Secrétaire Général aux Affaires de la Corse.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**RETIRE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

---

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 18**

**DÉPOSE PAR** : Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse

**PROPOSITION D'AMENDEMENT** :

**AMENDER** le Tableau récapitulatif des mesures proposées au titre du volet « Salvezza » du Plan « Salvezza è rilanciu ».

Aides à l'emploi et à l'employabilité page 28 du rapport Ajouter La mesure 4.9 "Promouvoir le dispositif « Cartula impiegu lucale » conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse n° 19/171 du 23 mai 2019".

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**

**VOTE** :

- **POUR 42**

**Groupes : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC, P. GHIONGA**

- **CONTRE 10**  
Groupes : **Per l'Avenue**
- **NON PARTICIPATION 11**  
Groupes : **Anda per Dumane, la Corse dans la République**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE****ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
 DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 19**

**DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis la Loi du 22 janvier 2002 (article 17 codifié depuis dans le C.G.C.T.) , la Collectivité de Corse peut définir , par délibération de l'Assemblée de Corse le régime des aides directes et indirectes de la collectivité territoriale en faveur du développement économique, prévu par le titre Ier du livre V de la première partie du C.G.C.T.

Le fonds SALVEZZA rénové est un fonds (pour son volet 1 et son volet 2 rénové) d'urgence d'aide directe au maintien d'une trésorerie pour compenser la perte de chiffre d'affaire des entreprises impactées par les fermetures administratives et le couvre-feu. Il prend appui sur le régime d'exemption de minimis qui a été autorisé par la Commission Européenne dans le cadre de la crise économique et sanitaire COVID-19.

Il agit en complément et en bonification du fonds de solidarité nationale (ex FSN 1 et FSN2) aujourd'hui rénové.

Une convention Etat – CdC a financé le volet 2 du FSN lequel a été imputé conformément à l'accord de méthode nationale sur crédits d'investissement.



**Cet amendement de nature technique a pour objet de sécuriser cette imputation s'agissant du fonds Salvezza, fonds territorial complémentaire du FSN dont la mécanique d'action économique obéit aux mêmes enjeux.**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

➤ Par conséquent, il est proposé :

**1. DE MODIFIER** le projet de délibération en insérant les visas suivants :

- VU l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- VU le règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis,
- VU la Loi du 22 Janvier 2002 relative à la Corse et notamment son article 17 Codifié depuis dans le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'Article L4424-27 disposant notamment que le régime des aides de la collectivité territoriale en faveur du développement économique, prévu par le titre Ier du livre V de la première partie, est déterminé par la collectivité territoriale par délibération de l'Assemblée de Corse et que le Président du Conseil Exécutif met en œuvre ces délibérations dans les conditions prévues à l'article L. 4422-26,
- VU l'Article L4424-26 disposant que le Président du Conseil Exécutif de Corse peut, par arrêté délibéré au sein du conseil exécutif, prendre toute mesure tendant à préciser les modalités d'application des délibérations de l'Assemblée,
- VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015,
- VU la délibération n° 16/293 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2016 portant adoption du Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),
- VU l'arrêté n° R20-2017-03-29-001 du Préfet de Corse en date du 29 mars 2017 portant approbation du Schéma de développement économique, d'innovation et d'internationalisation conformément aux dispositions de la Loi NOTRe,

**2. DE MODIFIER l'article 2 du projet de délibération selon le verbatim suivant :**  
**« ARTICLE 2 :**

**« AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à :**

- *Proroger au 28 février 2021 l'instruction et l'individualisation des dossiers déposés au titre de SALVEZZA I, **mesure relevant d'un soutien à l'investissement**, dont la date de clôture de dépôt des dossiers demeure fixée au 31 décembre 2020 ;*
- **Créer le fonds et la mesure d'aide SALVEZZA II, et fixer la clôture de la date de dépôt des dossiers au 31 juillet 2021 ou à la date d'épuisement des crédits budgétaires affectés à ce fonds;**
- **Mettre en œuvre le dispositif d'aide SALVEZZA II, mesure relevant d'un soutien à l'investissement, relevant du régime d'exemption DE MINIMIS et à préciser le cas**

échéant par arrêté délibéré en CE les conditions de mobilisation du fonds **dans les conditions de l'Article L 4422-26 du C.G.C.T;**

- *Mettre en œuvre un fonds participatif selon des modalités qui seront précisées par arrêté du Conseil exécutif ;*
- *Procéder à la révision du dispositif SUSTEGNU par voie de modification de la convention « SUSTEGNU » conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, dans le respect des textes régissant la matière »*

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITE**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**

**VOTE :**

- **POUR 53**  
Groupes : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC, la Corse dans la République, Anda per Dumane
- **NON PARTICIPATION 10**  
Groupes : Per l'Avenue

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 20**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**Insérer à la mesure 1.1 : fonds SALVEZZA**

Prise en charge des loyers des commerces dits « non-essentiels » fermés par décision gouvernementale

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Pour la seconde fois en l'espace de quelques mois, de nombreux commerçants, artisans et indépendants se sont vu contraints de cesser leur activité pour une durée indéterminé en maintenant clos leur lieu de travail.

Au-delà de la perte nette de recettes, cette situation, qui procède d'une décision gouvernementale, engendre de fait la constitution d'un « mur de dette<sup>20</sup> » (remboursement des différents prêts accordés, report des cotisations sociales et patronales) dont devront s'acquitter

---

<sup>20</sup> Plan Salvezza, pp. 12-13.

dans les prochains mois ces acteurs économiques, et ce, alors même que la conjoncture ne retrouvera pas d'ici là son niveau d'avant crise.

Dans l'urgence, l'acquittement des coûts fixes fragilise l'avenir de très nombreuses petites entreprises dont les trésoreries sont actuellement au plus bas et les recettes inexistantes. Quand bien même les bailleurs accepteraient-ils un report, celui-ci ne viendrait qu'alimenter ledit « mur de dette ». Par ailleurs, la mesure gouvernementale octroyant un crédit d'impôt de 30% aux bailleurs qui accepteraient de renoncer à leurs loyers ne semble pas à la hauteur de la problématique.

Il est, en outre, utile de préciser que la Commission européenne a validé la conformité au droit communautaire de ce type de dispositifs d'aides directes proposé, notamment à l'initiative de certains Etats-membres et de leurs collectivités.

En conséquence, il est proposé de flécher au sein du fonds Salvezza de la CdC, en l'espèce de la mesure 1.1, un dispositif permettant la prise en charge des loyers et charges fixes de fonctionnement des commerces fermés sur décision gouvernementale.

Une attention particulière sera portée sur les commerces qui pâtissent des restrictions les plus durables et sur les très petites unités économiques.

Les acteurs associatifs (du secteur social, culturel, sportif...) voient également leur existence menacée par les mesures de confinement et connaissent des difficultés similaires à s'acquitter de leurs charges fixes, notamment des loyers, pour celles qui disposent de locaux.

#### **PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Dans le cadre du fonds Salvezza (mesure 1.1), la Collectivité de Corse prendra en charge les loyers et autres coûts fixes de fonctionnement des acteurs économiques (commerçants, indépendants, artisans) dont le lieu d'exercice de leur profession a été fermé sur le fondement d'une décision gouvernementale, ainsi que des acteurs associatifs qui ont cessé leur activité sur site en raison du confinement.

Afin de déterminer l'incidence budgétaire d'une telle mesure, il appartiendra au Conseil exécutif de Corse de proposer les critères d'éligibilité de ces entreprises (nombre de salariés, plafond de prise en charge mensuel, chiffre d'affaires, durée de la fermeture, etc.).

Les commerçants fermés sur décision gouvernementale disposant d'une AOT de la Collectivité de Corse seront exonérés à concurrence de la durée de leur fermeture.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

<b>FAVORABLE A L'UNANIMITE SOUS-AMENDE*</b>
---

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

<p><b>ADOPTÉ SOUS AMENDE</b></p>
--------------------------------------

**\*Amendement substitutif :**

**Créer un nouvel item à l'ARTICLE 2 de la délibération**

**« - créer un dispositif destiné aux entreprises, artisans, commerçants, sociétés, associations, restant ouverts en décembre 2020 et accusant une perte de chiffre d'affaire comprise entre 30 et 50 % par rapport à l'exercice précédent et consistant à prendre en charge un mois de loyer au hauteur de 50 %, dans la limite de 1 000 euros. »**

**MODIFIER en conséquence le rapport et les annexes.**

**COLLECTIVITE DE CORSE**  
**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »**  
**DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 21**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 25 du rapport**

**1<sup>er</sup> item :** « *Charte à co-construire avec les partenaires économiques au sein de la structure employeuse* » ;

**Ajouter à la suite** « et intégrant la notion d'éco-socio-conditionnalité des aides (engagement en termes d'emploi local et durable, prise en compte des impératifs d'adaptation de l'activité économique aux enjeux de la transition écologique et énergétique ; bonification en fonction de la place donnée à la langue et à la culture Corses) ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A LA MAJORIT**  
**SOUS-AMENDE\***  
**NPPV : Groupes « Per l'Avvene**  
**« Andà per Dumane »**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**  
**SOUS AMENDE**

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

---

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N°  
22**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**AJOUTER APRES LE DEUXIEME PARAGRAPHE PAGE 29 (CONCLUSION) :**

Dans ce contexte, il convient plus que jamais de définir avec l'Etat une méthode et un calendrier afin d'aboutir à un véritable statut fiscal et social pour la Corse, comme nous l'indiquions au ministre Bruno Le Maire il y a déjà deux ans lors de sa visite en Corse. Cette démarche pour un statut fiscal et social, basée sur la large consultation opérée par le Président de l'Assemblée de Corse en 2016, avait abouti à la rédaction d'un projet de statut fiscal et social pour la Corse. Ce document était également adossé au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) adopté par notre Assemblée en décembre 2016.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITÉ  
SOUS-AMENDE \***

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉ  
SOUS AMENDE**

**\*Sous-amendement :**

**Nouvelle rédaction :**

Dans ce contexte, il convient plus que jamais de définir avec l'Etat une méthode et un calendrier afin d'aboutir à un véritable statut fiscal et social pour la Corse, comme nous l'indiquions au ministre Bruno Le Maire il y a déjà deux ans lors de sa visite en Corse. Cette démarche **en faveur d'un projet de statut fiscal et social s'est notamment concrétisée par différentes initiatives du Conseil exécutif de Corse auprès de l'Etat et de l'union européenne, la proposition d'un projet de statut opéré par le Président de l'Assemblée de Corse après une large consultation et des orientations contenues dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) adopté par notre Assemblée en décembre 2016.**



## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU

Rapport N°2020/O2/374

## AMENDEMENT N° 23

DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Dans la fiche 3.4 CIIC

**RAJOUTER :**

En raison de l'effet positif engendré par ce dispositif sur le développement économique insulaire, il convient de :

- *Prolonger le dispositif pour les investissements réalisés jusqu'au 31 décembre 2025 ;  
(prolongé jusqu'en 2023 voté en 3<sup>e</sup> PLFR pour 2020)*
- *D'augmenter les taux jusqu'à 30 % pour les PME et 40 % pour les TPE ;*
- *D'élargir les secteurs bénéficiaires ;*
- *D'intégrer les investissements de remplacement et la notion d'espace (en plus des locaux) ;*
- *De ne pas se limiter aux seuls biens susceptibles de faire l'objet d'un amortissement dégressif (en limitant la disposition aux secteurs impactés par la Covid-19 ou jugés prioritaires) ;*

\* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE A L'UNANIMITE  
SOUS-AMENDE \*

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTÉ  
SOUS AMENDE**

---

**\*Sous-amendement :**

**CONSERVER** le premier tiret.

**SUPPRIMER** tout le reste.

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ADOPTION DU VOLET « SALVEZZA »  
DU PLAN SALVEZZA È RILANCIU**

*Rapport N°2020/O2/374*

**AMENDEMENT N° 24**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Dans la fiche 3.2 ZDP (Zone de Développement Prioritaire)

**RAJOUTER :**

C'est pourquoi, il apparait nécessaire :

« - *De prolonger le dispositif de 5 ans supplémentaires jusqu'en 2025 (prolongé jusqu'en 2022 voté en PLF 2021) ;*

- *De prolonger de 10 ans l'exonération totale d'impôts sur les bénéfices suivant la création de l'entreprise, étant donné que les entreprises nouvellement créées font rarement de bénéfices les premières années ;*

- *D'exonérer des charges patronales sur la même période de 10 ans ;*

- *D'élargir le dispositif aux entreprises existantes à partir de 2021 ;*
- *De conditionner cette exonération à un réinvestissement obligatoire dans l'entreprise ;*
- *D'exclure les activités de parahôtellerie lorsqu'elles sont créées par des particuliers dont les revenus tirés ne représentent pas 50 % du total des revenus du foyer ;*
- *De permettre le cumul avec le CIIC (qui doit évoluer qualitativement et quantitativement (cf. point 2)*
- *De créer impérativement un sous-zonage pour les territoires ruraux et de montagne où l'ensemble des exonérations doit être portée à 15 ans ».*

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE A L'UNANIMITE  
SOUS-AMENDE \***

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**ADOPTE  
SOUS AMENDE**

**\*Sous-amendement :**

**CONSERVER** le premier tiret.

**SUPPRIMER** tout le reste.

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 27 DI NUVEMBRE DI U 2020**

**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**ERRATUM AUX RAPPORTS N<sup>os</sup> 359, 360 361 et 362**

• **Modification n° 1 :**

**RAJOUTER** dans les visas des 4 délibérations le point suivant :

***« L'Assemblée de Corse après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2020-13 y attachées et après en avoir délibéré, »***

**Modification n° 2 :**

Concernant le rapport n° 362 relatif au prêt mph520943eur001, une erreur matérielle a été constatée.

**MODIFIER** la page 3 de la délibération, article 2 concernant le 2<sup>ème</sup> prêt (en conformité avec le protocole et l'offre de prêt qui sont en annexe) :

***« la date d'effet est le 1<sup>er</sup> mai 2021 et non le 25 décembre 2020 et le taux est de 0,68 % et non de 0,64 % ».***

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**DETERMINATION DES RATIOS  
D'AVANCEMENT DE GRADE  
DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE  
DE CORSE**

***Rapport n° 356***

**AMENDEMENT N° 1**

**DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**REEMPLACER**

« Au sein de l'annexe 1, tableau de catégorie C les lignes 12 et 13 *et en catégorie A la ligne 47* »

**PAR**

«- en catégorie C ligne 12 :

«- en catégorie C ligne 12 :

GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2019	PROPOSITION DE RATIOS 2019	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2019	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2020	RATIOS 2020	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2020
Adjoint administratif principal 2ème classe EXAMEN	15	100,00%	15	2	100,00%	2

- en catégorie C ligne 13 :

GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2019	PROPOSITION DE RATIOS 2019	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2019	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2020	RATIOS 2020	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2020
Adjoint technique des établissements d'enseignement principal 1ère classe	59	59,32%	35	31	70,97%	22
GRADE	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2019	PROPOSITION DE RATIOS 2019	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2019	AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS EN 2020	RATIOS 2020	PROPOSITIONS DE NOMINATIONS 2020
Attaché principal	17	52,94%	9	12	66,66%	8

- en catégorie A ligne 47»

\* AVIS DE LA COMMISSION

\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

**COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE  
DE CORSE SUITE AUX OPERATIONS  
DE CAP D'AVANCEMENTS  
ET DE PROMOTIONS**

*Rapport n° 357*

**AMENDEMENT N° 1**

**DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**REEMPLACER**

« Au sein de la délibération *l'article 1<sup>er</sup>* »

**PAR**

« **APPROUVE** la création des postes suivants dans le cadre des avancements de grade :

- **en catégorie A :**

- 3 postes d'Attachés hors classe
- 8 postes d'Attaché principal



- 1 poste d'Ingénieur général
  - 1 poste d'Ingénieur hors classe
  - 7 postes d'Ingénieur principal
  - 1 poste d'attaché principal de conservation
  - 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe
  - 63 postes d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
  - 1 poste de Puéricultrice hors classe
  - 2 postes d'Edicateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle en catégorie B
  - 1 poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 4 postes de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- en catégorie C :**
- 24 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 60 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 52 postes d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 30 postes d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
  - 22 postes d'ATTEE principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 10 postes d'ATTEE principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 54 postes d'Agent de maîtrise principal
  - 1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
  - 3 postes d'Adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe »

### **REEMPLACER**

« Au sein du rapport en page 2, le paragraphe suivant : Dans ces conditions [...] 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe »

### **PAR**

« Dans ces conditions, il convient de créer pour les besoins en matière d'avancement de grade :

### **- en catégorie A :**

- 3 postes d'Attachés hors classe
- 8 postes d'Attaché principal
- 1 poste d'Ingénieur général
- 1 poste d'Ingénieur hors classe
- 7 postes d'Ingénieur principal
- 1 poste d'attaché principal de conservation
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe

63 postes d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle  
 1 poste de Puéricultrice hors classe  
 2 postes d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle

- **en catégorie B :**

1 poste de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
 1 poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe  
 1 poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe  
 4 postes de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

- **en catégorie C :**

24 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe  
 60 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
 52 postes d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe  
 30 postes d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe  
 22 postes d'ATTEE principal de 1<sup>ère</sup> classe  
 10 postes d'ATTEE principal de 2<sup>ème</sup> classe  
 54 postes d'Agent de maîtrise principal  
 1 poste d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe  
 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe  
 3 postes d'Adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe  
 1 poste d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 27 DI NUVEMBRE DI U 2020**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**RÉUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**Atteinte à la liberté de manifester et à la liberté de la presse dans la proposition de loi « sécurité globale » votée en 1<sup>ere</sup> lecture à l'Assemblée Nationale motion (N° 2020/O2/040)**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSEE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Après l'Assemblée de Corse :**

**SUPPRIMER :**

“**APPORTE** son soutien total aux journalistes, injustement attaqués par le Gouvernement, dans le simple exercice de leur fonction : transmettre une information à la population.

**S'INQUIETE** des dispositions adoptées qui portent une atteinte directe à la libre diffusion d'informations et réduisent les libertés fondamentales des citoyens.

**S'OPPOSE** solennellement aux articles 20, 20 bis, 20 ter, 21, 22 et 24 de la proposition de loi « Sécurité globale ».

**ET REMPLACER PAR :**

“**AFFIRME** son soutien plein et entier à la liberté de la presse.

**DEMEURE** plus largement attentive aux libertés fondamentales des citoyens.

**ESTIME** que dans ce cadre, les articles 20, 20 bis, 20 ter, 21, 22 et 24 de la proposition de loi “Sécurité globale” doivent faire l’objet d’une révision voire pour certains d’entre eux d’une suppression.”

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**


**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**ASSEMBLEA DI CORSICA**

**SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**N° 2020/O2/040**

**MOTION FUSIONNEE  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, LE GROUPE « FEMU A CORSICA », LE GROUPE « CORSICA LIBERA », A LAQUELLE S'ASSOCIE LE GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

**OBJET : ATTEINTE A LA LIBERTE DE MANIFESTER ET A LA LIBERTE DE LA PRESSE DANS LA PROPOSITION DE LOI « SECURITE GLOBALE » VOTEE EN 1<sup>ERE</sup> LECTURE A L'ASSEMBLEE NATIONALE.**

---

**VU** l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, disposant que « tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement »,

**VU** la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse définissant les libertés et responsabilités de la presse, et notamment son article 1er disposant que « l'imprimerie et la librairie sont libres »,

**VU** l'article 5 de ladite loi disposant que « Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable, ni dépôt de cautionnement »,

**VU** le paragraphe 3 du chapitre IV de ladite loi, relatif aux « Délits contre les personnes »,

**VU** l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 relatif au droit de manifester : « 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association. »,

**VU** la proposition de loi « Sécurité globale » votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 20 novembre 2020 et précisément ses articles : 20, 20 bis et 20 ter relatifs à l'extension du déport de la vidéoprotection, 21 relatif à la modification du régime juridique applicable aux caméras mobiles, 22 relatif à la création d'un régime juridique encadrant le recours aux caméras aéroportées par les autorités publiques et 24 relatif à la diffusion du visage ou de tout élément permettant l'identification d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de gendarmerie,

**CONSIDERANT** que l'article 24 prévoit de punir « d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » le fait de diffuser des images d'un policier ou d'un gendarme « dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique »,

**CONSIDERANT** que la notion d'intégrité psychique est mal définie et présente, par conséquent, des risques d'interprétations restrictives de liberté,

**CONSIDERANT** que les images des violences commises par les forces de l'ordre pourraient dès lors ne plus être diffusées,

**CONSIDERANT** que l'article 24 crée, de fait, un nouveau délit dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse,

**CONSIDERANT** que dans l'arsenal législatif actuel, une personne qui utilise de façon malveillante les vidéos qu'elle tourne, peut déjà être punie,

**CONSIDERANT** que certaines vidéos ont été utiles pour révéler les dérapages incontestables des forces de sécurité, notamment dans de récentes affaires rapportées par les médias,

**CONSIDERANT** le flou entretenu par l'Etat autour des interventions des forces de l'ordre, aucune statistique ne recensant les violences policières ou les morts par balle consécutive à l'intervention de la police,

**CONSIDERANT** que les seules données sur l'emploi de la force par la police émanent d'ONG dont la crédibilité est remise systématiquement en cause par l'Etat,

**CONSIDERANT** que les dispositions de l'article 24 pourraient avoir des conséquences préjudiciables sur le climat de la société et la démocratie elle-même, en accentuant l'incompréhension entre les citoyens et les forces de l'ordre,

**CONSIDERANT** que ces dispositions pourraient éventuellement renforcer le sentiment d'impunité de certains membres des forces de l'ordre,

**CONSIDERANT** que la proposition de loi comporte des mesures préoccupantes telles qu'il existe un risque de ne plus laisser aucune place à l'anonymat, lequel est consubstantiel au respect du droit à la vie privée,

**CONSIDERANT** les propos avancés par le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin lors d'une conférence de presse en date du 18 novembre 2020, à savoir : « Je rappelle donc, que si des journalistes couvrent des manifestations, conformément au schéma de maintien de l'ordre, ils doivent se rapprocher des autorités, en l'occurrence du Préfet du département (...), pour se signaler, pour être protégés également par les forces de l'ordre, pour pouvoir être distingués, pour pouvoir rendre compte [de leur] travail de journaliste dans ces manifestations » bien que celui-ci ait en suite modéré ses propos par le biais d'un Tweet précisant que « les journalistes peuvent, sans en avoir l'obligation, prendre contact avec les préfetures en amont des manifestations »,

**CONSIDERANT** la Tribune « Nous n'accréditerons pas nos journalistes pour couvrir les manifestations » signée par de nombreux responsables de rédaction (Le Monde, Le Figaro, BFM TV, les rédactions de France télévision, etc.) réaffirmant leur attachement à la loi de 1881 sur la liberté de la presse et leur vigilance quant à sa préservation suite à la proposition de loi « Sécurité globale » et aux propos du Ministre de l'Intérieur,

**CONSIDERANT** le caractère fondamental de la liberté de la presse et de la liberté d'expression sous toutes ses formes, pour l'exercice effectif d'une démocratie réelle, dans laquelle tous les individus peuvent s'exprimer librement,

**CONSIDERANT** que les articles visés de la proposition de loi « Sécurité globale » portent atteinte aux libertés fondamentales des citoyens et que l'évolution actuelle ne peut avoir qu'un effet négatif sur la liberté d'expression et de manifestation,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPORTE** son soutien total aux journalistes, injustement attaqués par le Gouvernement, dans le simple exercice de leur fonction : transmettre une information à la population.

**S'INQUIETE** des dispositions adoptées qui portent une atteinte directe à la libre diffusion d'informations et réduisent les libertés fondamentales des citoyens.

**S'OPPOSE** solennellement aux articles 20, 20 bis, 20 ter, 21, 22 et 24 de la proposition de loi « Sécurité globale ».

\* \* \*

**ADOPTÉE, ainsi amendée :**

Cette motion est issue de la fusion  
des motions N° 2020/O2/037 et N° 2020/O2/039

*(Délibération N° 20/208 AC du 27/11/2020).*

« **VU** l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, disposant que « tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement »,

**VU** la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse définissant les libertés et responsabilités de la presse, et notamment son article 1er disposant que « l'imprimerie et la librairie sont libres »,

**VU** l'article 5 de ladite loi disposant que « Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable, ni dépôt de cautionnement »,

**VU** le paragraphe 3 du chapitre IV de ladite loi, relatif aux « Délits contre les personnes »,

**VU** l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 relatif au droit de manifester : « 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association. »,

**VU** la proposition de loi « Sécurité globale » votée en première lecture à l'Assemblée nationale le 20 novembre 2020 et précisément ses articles : 20, 20 bis et 20 ter relatifs à l'extension du déport de la vidéoprotection, 21 relatif à la modification du régime juridique applicable aux caméras mobiles, 22 relatif à la création d'un régime juridique encadrant le recours aux caméras aéroportées par les autorités publiques et 24 relatif à la diffusion du visage ou de tout élément permettant l'identification d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de gendarmerie,

**CONSIDERANT** que l'article 24 prévoit de punir « d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » le fait de diffuser des images d'un policier ou d'un gendarme « dans le but manifeste qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique »,

**CONSIDERANT** que la notion d'intégrité psychique est mal définie et présente, par conséquent, des risques d'interprétations restrictives de liberté,

**CONSIDERANT** que les images des violences commises par les forces de l'ordre pourraient dès lors ne plus être diffusées,

**CONSIDERANT** que l'article 24 crée, de fait, un nouveau délit dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse,



**CONSIDERANT** que dans l'arsenal législatif actuel, une personne qui utilise de façon malveillante les vidéos qu'elle tourne, peut déjà être punie,

**CONSIDERANT** que certaines vidéos ont été utiles pour révéler les dérapages incontestables des forces de sécurité, notamment dans de récentes affaires rapportées par les médias,

**CONSIDERANT** le flou entretenu par l'Etat autour des interventions des forces de l'ordre, aucune statistique ne recensant les violences policières ou les morts par balle consécutives à l'intervention de la police,

**CONSIDERANT** que les seules données sur l'emploi de la force par la police émanent d'ONG dont la crédibilité est remise systématiquement en cause par l'Etat,

**CONSIDERANT** que les dispositions de l'article 24 pourraient avoir des conséquences préjudiciables sur le climat de la société et la démocratie elle-même, en accentuant l'incompréhension entre les citoyens et les forces de l'ordre,

**CONSIDERANT** que ces dispositions pourraient éventuellement renforcer le sentiment d'impunité de certains membres des forces de l'ordre,

**CONSIDERANT** que la proposition de loi comporte des mesures préoccupantes telles qu'il existe un risque de ne plus laisser aucune place à l'anonymat, lequel est consubstantiel au respect du droit à la vie privée,

**CONSIDERANT** les propos avancés par le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin lors d'une conférence de presse en date du 18 novembre 2020, à savoir : « Je rappelle donc, que si des journalistes couvrent des manifestations, conformément au schéma de maintien de l'ordre, ils doivent se rapprocher des autorités, en l'occurrence du Préfet du département (...), pour se signaler, pour être protégés également par les forces de l'ordre, pour pouvoir être distingués, pour pouvoir rendre compte [de leur] travail de journaliste dans ces manifestations » bien que celui-ci ait en suite modéré ses propos par le biais d'un Tweet précisant que « les journalistes peuvent, sans en avoir l'obligation, prendre contact avec les préfetures en amont des manifestations »,

**CONSIDERANT** la Tribune « Nous n'accréditerons pas nos journalistes pour couvrir les manifestations » signée par de nombreux responsables de rédaction (Le Monde, Le Figaro, BFM TV, les rédactions de France télévision, etc.) réaffirmant leur attachement à la loi de 1881 sur la liberté de la presse et leur vigilance quant à sa préservation suite à la proposition de loi « Sécurité globale » et aux propos du Ministre de l'Intérieur,

**CONSIDERANT** le caractère fondamental de la liberté de la presse et de la liberté d'expression sous toutes ses formes, pour l'exercice effectif d'une démocratie réelle, dans laquelle tous les individus peuvent s'exprimer librement,

**CONSIDERANT** que les articles visés de la proposition de loi « Sécurité globale » portent atteinte aux libertés fondamentales des citoyens et que l'évolution actuelle ne peut avoir qu'un effet négatif sur la liberté d'expression et de manifestation,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**AFFIRME** son soutien plein et entier à la liberté de la presse.

**DEMEURE** plus largement attentive aux libertés fondamentales des citoyens.

**ESTIME** que dans ce cadre, les articles 20, 20 bis, 20 ter, 21 et 22 de la proposition de loi "Sécurité globale" doivent faire l'objet d'une révision, voire pour certains d'entre eux d'une suppression.

**SE PRONONCE** pour la suppression de l'article 24.»

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020**  
**RIUNIONE DI I 26 È 26 DI NUVEMBRE DI U 2020**  
**2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020**  
**REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020**

**DEFENSE CONTRE LES  
INCENDIES ET MODIFICATION DU PPFENI  
2013-2022  
MOTION N° 023**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. Francis GIUDICI DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**AJOUTER** avant le dernier **CONSIDERANT** :

« **CONSIDERANT** *les problèmes d'indivision et de BND ainsi que le coût élevé des travaux d'entretien* ».

Dans le 1<sup>er</sup> paragraphe du dispositif,

**AJOUTER** après « ...des pare-feux existants, » *pour permettre de réintroduire la notion d'interface déjà existante avant 2013, et pour permettre l'extension des OLD de 100 à 150 mètres*

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**NON EXAMINÉ**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

ASSEMBLEA DI  
CORSICA

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

N° 2020/O2/036

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : Mme Véronique ARRIGHI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : RECONNAISSANCE DE LA COVID-19 COMME MALADIE PROFESSIONNELLE  
POUR LE PERSONNEL SOIGNANT DE SECOURS ET MEDICO-SOCIAL.**

---

**VU** le décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies liées à une infection au SARS-Cov2,

**CONSIDERANT** le contenu de ce décret avec notamment le nouveau tableau MP100 « Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-CoV2 » circonscrit aux affections respiratoires sévères (ayant nécessité une oxygénothérapie, ou toute autre forme d'assistance ventilatoire, ou ayant entraîné le décès du salarié),

**CONSIDERANT** que ce tableau ne prend donc pas en compte les « formes légères » sans hospitalisation, avec symptômes persistants voire handicapants pouvant se transformer en séquelles durables, regroupées sous le nom de « Covid long » (fatigue chronique, problèmes de concentration, fièvre persistante, douleurs musculo-articulaires, troubles digestifs et cutanés, complications cardiaques...),

**CONSIDERANT** la réponse insuffisante du gouvernement à la question du député Jean-Félix ACQUAVIVA demandant la reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle, lors de la session ordinaire de l'Assemblée Nationale en date du mardi 17 novembre 2020,

**CONSIDERANT** cependant l'effort et la mobilisation extraordinaire consentis par le personnel soignant et médico-social tout au long de la crise sanitaire et notamment lors de la première vague,

**CONSIDERANT** la corrélation entre la contamination à la COVID-19 et de fait ses conséquences, et l'exercice de leur activité professionnelle,

**CONSIDERANT** les plus de 59 000 signatures recueillies dans le cadre de la pétition « Reconnaissance systématique COVID-19 en maladie professionnelle pour tous les soignants sans restriction » déposée par le Collectif Santé en Danger,

**CONSIDERANT** la souffrance physique touchant les personnes concernées mais également psychologique accentuée notamment par leur forte sollicitation durant la deuxième vague que nous connaissons,

**CONSIDERANT** la perte d'acquis sociaux et de revenus induite par la non-reconnaissance des pathologies liées à une infection à la COVID-19 comme maladie professionnelle,

**CONSIDERANT** l'injustice que représente la non-reconnaissance de la COVID-19 pour la totalité du personnel soignant et médicosocial touché et ayant développé depuis des pathologies chroniques, alors qu'il a été demandé à ces derniers de consentir à l'effort de guerre et donc de continuer à travailler, sans toujours le matériel nécessaire, au péril de leur sécurité sanitaire, de leur vie,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Gouvernement de modifier le décret n° 2020-1131, afin de permettre la reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle et non uniquement dans ses formes les plus sévères, afin de rétablir la justice et l'équité.

**MANDATE** le Président du Conseil exécutif de Corse pour se rapprocher de l'ARS afin de faire valoir cette demande auprès des services de l'Etat, en coordination avec l'action de nos parlementaires à l'Assemblée Nationale.

### **ADOPTÉE**

*(Délibération N° 20/207 AC du 27/11/2020).*

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020****N° 2020/O2/038****MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** M. Jean-Jacques LUCCHINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA ».

**OBJET :** OPPOSITION AU PROJET D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE SUR LES COMMUNES DE FOZZÀ ET DE LARETU DI TALLÀ.

**VU** le projet de création d'une carrière de roche massive de granit à ciel ouvert et des installations de criblage et concassage sur les communes de Fozzà et de Laretu di Tallà au lieu-dit « Trapinellu » ainsi que la création d'une piste d'accès,

**VU** le bilan du comité de pilotage du schéma des carrières de Corse datant du 19 juin 2018, qui précise que la création de nouvelles carrières : doit répondre au besoin en matériaux de la Corse, doit préserver la biodiversité, les espaces naturels ainsi que la qualité des paysages, doit limiter l'exposition aux risques et nuisances pour la population et enfin, doit préserver l'état qualitatif et quantitatif des ressources en eau de la vallée,

**VU** l'avis défavorable émis par la Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) émis le 24 août 2020,

**VU** le rapport d'expertise « Etude d'impact des poussières de granite émises par la carrière de Fozzano sur les villages du Tallanais » du 9 novembre 2020, rédigé par Jérôme GIACOMONI, ingénieur des Ponts et Chaussées, établi à la demande de la commune de Santa Lucia di Tallà,

**VU** l'enquête publique ouverte depuis le 16 octobre et qui se terminera le 30 novembre sur un projet d'exploitation de carrière située sur les communes de Loreto di Tallà et de Fozzà,

**CONSIDERANT** que les mouvements d'engins de chantier et de véhicules de transport des matériaux indispensables à l'exploitation de la carrière, comme le fonctionnement des installations de traitement des matériaux, généreront des poussières et notamment des poussières de granit et que ces dernières représentent un risque sanitaire majeur pour la population des villages environnants,

**CONSIDERANT** que les particules fines peuvent être re-soulevées par le vent et parcourir plusieurs kilomètres avant de redescendre et que les plus petites restent en l'air plusieurs jours si elles ne rencontrent pas d'obstacle,

**CONSIDERANT** les situations topographique (proximité des villages d'Olmiccia et de Santa Lucia di Tallà) et aérologique (vents d'ouest très dominants avec fort vents thermiques en été) sont extrêmement défavorables pour la dispersion des poussières,

**CONSIDERANT** que la pollution atmosphérique, et en particulier celle liée aux particules a des effets avérés sur la santé et contribue au développement de pathologies chroniques,

**CONSIDERANT** les nuisances sonores dûes à l'extraction et au transport des matériaux,

**CONSIDERANT** que l'environnement, et sa faune en particulier, seront durablement impactés,

**CONSIDERANT** la pollution visuelle et la dégradation du site sur le long terme,

**CONSIDERANT** l'augmentation considérable du trafic de camions sur un axe routier inadapté et très touristique, avec un risque accidentogène très fort,

**CONSIDERANT** l'impact sur l'eau, avec un cours d'eau pérenne sur le lieu d'exploitation, avec un risque aggravé de pollution du Rizzanesi en amont de la station de pompage de Sartè,

**CONSIDERANT** que le projet est un nom sens économique et social qui interpelle sur les créations d'emploi induits,

**CONSIDERANT** que l'étude de l'entreprise fait apparaître que ce n'est pas un manque de disponibilité de matériaux qui génère l'activité,

**CONSIDERANT** que le lieu d'implantation de la carrière jouxte le chemin du Mare a Mare Sud, sentier qui attire chaque année nombre de touristes,

**CONSIDERANT** que ce projet met en danger une activité économique agricole et touristique de la Pievi d'Attalà,

**CONSIDERANT** que l'immense majorité de la population et notamment de ses élus s'opposent à ce projet,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**S'OPPOSE** fermement au projet d'exploitation de carrière sur les communes de Fozzà et de Laretu di Tallà.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour intervenir auprès de Monsieur le Préfet de Corse afin de ne pas délivrer d'autorisation pour cette exploitation.

\* \* \*

**ADOPTÉE**

*(Délibération N° 20/209 AC du 27/11/2020).*



**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

ASSEMBLEA DI  
CORSICA

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

N° 2020/O2/034

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR :** LE GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA », A LAQUELLE S'ASSOCIENT LES GROUPES « FEMU A CORSICA », « CORSICA LIBERA », « PER L'AVVENE », « ANDÀ PER DUMANE », et « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE – A CORSICA INDÈ A REPUBBLICA »

**OBJET :** MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL.

---

**VU** la délibération n° 17/054 AC du 24 février 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'engagement en faveur du développement de la Corse par la sauvegarde d'un réseau de services publics adapté aux spécificités de la Corse,

**VU** la délibération n° 19/054 AC du 22 février 2019 de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative au maintien des services publics dans le rural et soutien aux personnels des finances publiques de Corse,

**CONSIDERANT** le caractère essentiel des services publics dans le monde rural afin de garantir une activité économique et maintenir une certaine attractivité pour nos villages ainsi que d'assurer un lien social primordial dans des communes généralement peu peuplées,

**CONSIDERANT** les divers handicaps structurels qui engendrent une situation socio-économique déjà relativement compliquée pour les territoires de l'intérieur,

**CONSIDERANT** la géographie de la Corse qui implique la nécessaire implantation d'établissements de proximité pour garantir l'accès aux services publics à l'ensemble de la population,

**CONSIDERANT** notre volonté politique de (re)vitaliser notre monde rural,

**CONSIDERANT** la suppression de tout service public dans les territoires comme une dégradation majeure sur le service rendu aux usagers ainsi que sur l'emploi et l'activité dans lesdits territoires,

**CONSIDERANT**, au contraire, qu'il serait de bon ton de renforcer la présence publique et d'améliorer l'accès aux services publics des usagers du monde rural,

**CONSIDERANT** les annonces récentes, dans le cadre de la réforme de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat, de suppression des trésoreries de Livia, Santa Maria Sicchè, Vicu et Bonifaziu dans un proche avenir,

**CONSIDERANT** les engagements pris, à plusieurs reprises, par l'Etat, à travers ses représentants, de maintien et de renforcement des services publics de proximité dans les territoires

**CONSIDERANT** le remplacement des trésoreries par des pôles centralisés de services de gestion comptables renforcés avec une réduction quantitative des établissements comme n'étant pas en adéquation avec la définition d'un service public dit de proximité,

**CONSIDERANT** que cette réforme proposée par l'Etat qui touche les services des finances publiques a vocation à être reproduite dans d'autres domaines comme l'éducation, la santé, la culture..., ce qui dénote d'une disparition progressive des services publics de proximité qui ne peut être acceptable,

**CONSIDERANT** l'absence de pertinence de la suppression des établissements de proximité à des fins de développer l'outil numérique dans des territoires où l'accès à cet outil est limité voire compromis et pour lequel la population présente un déficit de formation qui ne pourra être comblé à court ou moyen terme,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** l'importance vitale de l'implantation des services publics pour l'intérieur de notre territoire.

**S'OPPOSE** au désengagement de l'Etat concernant les services publics, quels qu'ils soient, dans le rural.

**PROPOSE** un développement desdits services dans un souci de revitalisation de l'intérieur et d'un développement économique homogène sur l'ensemble du territoire.

**DEMANDE** à l'Etat de maintenir ses engagements au sujet des trésoreries du monde rural concernées par les suppressions annoncées.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif pour solliciter le Préfet de Corse et les Ministres concernés par la problématique afin de faire aboutir ces requêtes.

\* \* \*

**ADOPTÉE**

*(Délibération N° 20/205 AC du 27 Novembre 2020).*

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

ASSEMBLEA DI  
CORSICA

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2020  
REUNION DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2020

N° 2020/O2/035

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : OPPOSITION AU VOTE PAR CORRESPONDANCE LORS DES PROCHAINES ECHEANCES ELECTORALES.**

---

**VU** l'adoption par la commission des lois du Sénat, de l'amendement N° 49 du projet de loi Régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire portant sur le possible retour du vote par correspondance,

**VU** les préconisations du Rapport de Jean Louis Debré remis au Premier Ministre le 13 novembre 2020 s'intitulant : « Quelle date et quelle organisation pour les élections Régionales et Départementale ? »,

**CONSIDERANT** que les incertitudes face à la crise sanitaire liée à la COVID-19 entraînent une réflexion sur les modalités de vote lors des prochaines échéances électorales, notamment le retour possible du vote par correspondance ou par internet, ou encore la possibilité pour un électeur de porter deux procurations,

**CONSIDERANT** que malgré le contexte sanitaire et les modalités de gestion qui en découlent, l'exercice serein et transparent de la démocratie doit prévaloir,

**CONSIDERANT** qu'en raison de graves dérives constatées sur le plan électoral, le vote par correspondance est interdit depuis 1975,

**CONSIDERANT** que cette modalité de vote a été à l'origine de nombreuses fraudes électorales, notamment en Corse,

**CONSIDERANT** qu'eu égard aux pressions communautaire et à l'influence familiale ou sociale, ce système ne garantit pas l'assurance du choix libre et secret de chaque citoyen,

**CONSIDERANT** que ce système remettrait en cause la sincérité du scrutin car au moment du vote, les électeurs ne seraient pas tous soumis aux mêmes éléments d'appréciation dans leur choix,

**CONSIDERANT** que le ministre en charge du scrutin, à savoir le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, a lui-même indiqué que le Ministère de l'Intérieur ne sera pas prêt, en quelques semaines ou quelques mois, à offrir aux électeurs un système robuste et assurant une confiance absolue dans le résultat du vote,

**CONSIDERANT** que le vote par correspondance en recommandé ne serait pas plus sûr d'un point de vue sanitaire puisqu'il contraindrait les votants à se rendre dans un bureau postal,

**CONSIDERANT** que le retour au vote par correspondance constituerait un retour en arrière pour la démocratie,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** son hostilité au rétablissement du vote par correspondance sous quelque forme que ce soit.

**EST FAVORABLE** à ce qu'un électeur mandataire porte une seule procuration.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse afin de faire valoir cette position auprès de l'Etat et du Gouvernement.

\* \* \*

**ADOPTÉE, ainsi amendée:**

*(Délibération N° 20/206 AC du 27 Novembre 2020).*

**VU** l'adoption par la commission des lois du Sénat, de l'amendement N° 49 du projet de loi Régime transitoire institué à la sortie de l'état d'urgence sanitaire portant sur le possible retour du vote par correspondance,

**VU** les préconisations du Rapport de Jean Louis Debré remis au Premier Ministre le 13 novembre 2020 s'intitulant : « Quelle date et quelle organisation pour les élections Régionales et Départementale ? »,

**CONSIDERANT** que les incertitudes face à la crise sanitaire liée à la COVID-19 entraînent une réflexion sur les modalités de vote lors des prochaines échéances électorales, notamment le retour possible du vote par correspondance ou par internet, ou encore la possibilité pour un électeur de porter deux procurations,

**CONSIDERANT** que malgré le contexte sanitaire et les modalités de gestion qui en découlent, l'exercice serein et transparent de la démocratie doit prévaloir,

**CONSIDERANT** qu'en raison de graves dérives constatées sur le plan électoral, le vote par correspondance est interdit depuis 1975,

**CONSIDERANT** que cette modalité de vote a été à l'origine de nombreuses fraudes électorales, notamment en Corse,

**CONSIDERANT** qu'en regard aux pressions communautaire et à l'influence familiale ou sociale, ce système ne garantit pas l'assurance du choix libre et secret de chaque citoyen,

**CONSIDERANT** que ce système remettrait en cause la sincérité du scrutin car au moment du vote, les électeurs ne seraient pas tous soumis aux mêmes éléments d'appréciation dans leur choix,

**CONSIDERANT** que le ministre en charge du scrutin, à savoir le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, a lui-même indiqué que le Ministère de l'Intérieur ne sera pas prêt, en quelques semaines ou quelques mois, à offrir aux électeurs un système robuste et assurant une confiance absolue dans le résultat du vote,

**CONSIDERANT** que le vote par correspondance en recommandé ne serait pas plus sûr d'un point de vue sanitaire puisqu'il contraindrait les votants à se rendre dans un bureau postal,

**CONSIDERANT** que le retour au vote par correspondance constituerait un retour en arrière pour la démocratie,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**REAFFIRME** son hostilité au rétablissement du vote par correspondance sous quelque forme que ce soit.

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse afin de faire valoir cette position auprès de l'Etat et du Gouvernement.